

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



جامعة مصطفى اسطنبولي معسكر
UNIVERSITE MUSTAPHA STAMBOULI DE MASCARA
Faculté des sciences de la Nature et de la Vie
Département de Sciences Agronomiques

Thèse

Présenté en vue de l'obtention du Diplôme de :

DOCTORAT EN SCIENCE

En Sciences de la terre et de l'univers

Spécialité: Aménagement et planification des espaces ruraux

Par:

TEBANI Mohamed

Intitulé :

**Suivi et évaluation de l'impact social, économique et
environnemental du programme de renouveau de
l'économie agricole et rural dans la zone de l'Ouarsenis
(wilaya de Tissemsilt, Algérie), 2008 - 2014**

Soutenue publiquement : le 30 Avril 2019
devant le jury composé de :

Président :	BENABDELI Khéloufi	Professeur	Université de Mascara
Promoteur :	MEDERBAL Khalladi	Professeur	Université de Tiaret
Examineurs :	MILOUDI Ali	Professeur	Université de Mascara
	BELKHODJA Moulay	Professeur	Université d'Oran I
	DELLAL Aek	Professeur	Université de Tiaret
	BENSLIMANE Mohamed	MCA	Université de Mascara

Année Universitaire : 2018-2019

REMERCIEMENT

Au terme de mes travaux de recherche, il m'est agréable de remercier ceux et celles qui m'ont apporté leur aide et leur soutien ; plus particulièrement, j'exprime toute ma gratitude à:

- Monsieur, Khalladi MEDERBAL Professeur à l'université de Ibn Khaldoun de Tiaret pour m'avoir encouragé à m'engager dans ce doctorat et pour avoir accepté de diriger ce travail de thèse.

- Monsieur Mr BENABDELI Khéloufi, pour avoir accepté de présider le jury de soutenance de ma thèse de Doctorat, et Mr MILOUDI Ali, Mr DELLAL Aek, Mr BELKHODJA Moulay et Mr BENSLIMANE Mohamed pour me faire l'honneur d'évaluer ce travail et d'avoir exprimé leur plaisir de participer à ma soutenance.

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail:

A mes chers parents, ma mère Kheira et mon père Bensaid ;

A ma fidèle campagne, pour sa patience ;

A mes enfants (Ayoub, Asmaa, Haroune et loqmane) ;

A la mémoire de mon cher fils Sohaib qui attendait ce jour mais le destin n'a pas voulu le laisser parmi nous ;

A mes frères, ma sœur et mes oncles ;

A toute la famille de: Tebani, Kirous, Titouche, Touzène, Lebik, Karnache et Atrous ;

Aux centaines de professeurs qui m'ont orienté depuis plus de 40 ans ;

A tous mes amis de tous les cycles d'enseignement ;

A tous mes collègues de travail de la DSA de Tissemsilt et des universités de Chlef et de Mascara ;

A toute la population de l'Ouarsenis, et plus particulièrement les jeunes et paysans de la zone rurale.

RESUME

Résumé

Depuis l'indépendance, les résultats des politiques de développement agricole et rural en Algérie n'ont pas réussi à augmenter les revenus agricoles et améliorer le niveau de vie des ruraux, la conséquence de stratégies instables, inadaptées et inefficaces. La présente étude porte sur l'évaluation de la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) engagée pour la période (2009 – 2014) pour voir dans quelles mesures cette politique aurait pu induire un impact positif sur le terrain. Ce travail s'est basé sur un suivi régulier du taux de réalisation des objectifs prévus dans la zone de l'Ouarsenis située en nord ouest du pays. Pour bien cibler cet objectif, nous avons concentré nos efforts sur les projets financés par les principaux outils d'intervention du programme inscrit dans cette politique ; ces outils sont le fond national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) et le fond de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC). Les résultats atteints restent loin des objectifs visés pour le volet économique, une situation essentiellement exprimée par le faible revenu des ruraux et le nombre d'emplois créés. Cependant une amélioration des conditions de vie de la population a été enregistrée dans le volet social. Concernant le volet environnemental, les résultats sont jugés acceptables à travers la restauration du patrimoine forestier, mais restés faibles sur le plan de la protection du sol. Nous considérons que cette politique s'est reposée sur des fondements qui n'ont pas été traduits sur le terrain, une conséquence d'une gestion insuffisante et optimale des ressources matérielles, financières et humaines.

Mots clés: politiques agricoles; économie agricole; développement rural; Ouarsenis; Tissemsilt ; Algérie

Abstract

Since independence, the results of agricultural and rural development policies in Algeria have failed to increase agricultural incomes and improve the standard of living of rural poor with unstable, inadequate and ineffective strategies. This study examines the evaluation of the Agricultural and Rural Renewal policy (ARRP) initiated for the (2009 - 2014) period to see if this policy can have an exceptional impact in reality. This work was carried in the Ouarsenis area located in the north-west of the country. It is based on regular monitoring on the ground of the rate of achievement of the targets foreseen. We have concentrated our efforts on the projects financed by the main intervention tools of this program, namely the National Fund for Agricultural Investment Development (NFAID) and the Rural Development Fund and Valuing Land by Concession (RDFVLC). The results achieved are far from the targets for the economic component, a situation mainly expressed by the low income of the rural population and the number of jobs created. However, an improvement in the living conditions of the population was recorded in the social component. Concerning the environmental aspect, the results are considered acceptable for the restoration of the forest patrimony and low for the protection of the soil. We consider that this policy is based on foundations that have not really been translated on the ground in the continuity of previous approaches and a lack of governance with material, financial and human resources poorly managed.

Key words: agricultural policies, agricultural economy, rural development, Ouarsenis, Tissemsilt, Algeria.

ملخص

نلاحظ أن سياسة الدولة الجزائرية منذ استقلالها في مجال التنمية الزراعية والريفية قد فشلت في زيادة المداخل الزراعية وتحسين مستوى معيشة سكان الريف لأنها كانت تركز على استراتيجيات غير مستقرة، غير متكيفة مع الواقع وغير فعالة.

إن هذه الدراسة تمثل محاولة لتقييم سياسة التجديد الزراعي والريفي (PRAR) التي كانت في الفترة ما بين سنة 2009 و 2014 وذلك لمعرفة ما إذا كان لها تأثير استثنائي في الميدان على غير سابقاتها.

نتيجة هذا العمل استندت إلى متابعة منتظمة لأهداف هذه السياسة من خلال البرامج المسطرة و تقييم نتائجها في منطقة الورسنيس الواقعة في الشمال الغربي من البلاد. لتحقيق هذا الهدف تركزت جهودنا على المشاريع الممولة من طرف أهم الموارد المالية التي استهدفت هذه المنطقة وهي : الصندوق الوطني لتنمية الاستثمار الفلاحي (FNDIA) وصندوق التنمية الريفية وتنمية الأراضي عن طريق الامتياز (FDRMVTC).

النتائج المحققة بينت لنا أن مستواها ما زال بعيدا عن الأهداف المسطرة في المجال الاقتصادي ، وهو وضع يؤكد بالدرجة الأولى تواصل ضعف دخل سكان الريف والعدد الضعيف من الوظائف المحققة، بالمقابل فقد لوحظ تحسن في الظروف الاجتماعية لمعيشية السكان في ما يخص المرافق الضرورية لذلك ، فيما يتعلق بالجانب البيئي فان النتائج تعتبر مقبولة في ما يخص الأشغال الغابية لكنها ضعيفة بالنسبة لعمليات حماية التربة. على ضوء هذه النتائج ، نعتبر أن هذه السياسة قد استندت إلى أسس لم تترجم على أرض الواقع بصفة كاملة بسبب افتقارها إلى الحوكمة في تسيير هذه البرامج المسطرة رغم توفر الموارد المادية والمالية والبشرية المسخرة لذلك.

الكلمات المفتاحية: السياسات الزراعية ، الاقتصاد الزراعي، التنمية الريفية، الونشريس، تيسمسيات ، الجزائر

***TABLE DE
MATIERES***

Table des matières

<i>REMERCIEMENT</i>	II
<i>DEDICACE</i>	III
RESUME.....	V
LISTE DES ABREVIATIONS	XII
LISTE DES FIGURES	16
LISTE DES TABLEAUX	17
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIER CHAPITRE : POLITIQUE DE RENOUVEAU DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET RURAL (REAR) EN ALGERIE	8
I. Généralités sur la politique de REAR en Algérie	8
1. Réalité et état actuel du milieu rural Algérien	8
2. Historique des politiques agricoles et rurales en Algérie.....	9
II. La stratégie de développement rural en Algérie (2009 – 2014)	14
1. La politique de revitalisation des espaces ruraux tracé (orientations et directives)	15
2. Les contrats de performance : l'un des outils de l'application et suivre la stratégie	18
III. Le Programme de Renouveau de l'économie Agricole et Rural (2009 – 2014)	20
1. Concepts de Renouveau de l'économie agricole et Renouveau rural.....	20
2. Principaux dispositifs de la réalisation du programme de la stratégie	27
DEUXIEME CHAPITRE: APPROCHES ET METHODOLOGIE DE SUIVI –EVALUATION DE POGRAMMES DU REAR	58
I. Approches d'évaluation d'impact économique, social et environnemental	58
1. L'évaluation aux trois axes principaux pour un développement durable	58
2. Durabilité économique et développement en milieu rural	60
3. Les objectifs de l'évaluation des impacts et applications possibles.....	61
4. Outils, méthodes et approches d'évaluation	64
II. Méthodologie adopté pour le suivi- évaluation des PREAR	65
1. Description de la méthodologie tracée par le MADR	65
2. La méthodologie suivie à travers notre position au niveau local	77

TROISIEME CHAPITRE: PRESENTATION DESCRIPTIVE DE LA ZONE D'ETUDE 81

I. Introduction.....	81
II. Cadre administratif et délimitation.....	82
III. Milieu physique	83
1. Orographie	83
2. Analyse et inventaire des ressources en sol	85
3. Climatologie et Réseau Hydrographique	88
4. Sensibilité des sols de l'Ouarsenis à l'érosion	91
5. Etat et gestion de la forêt de l'Ouarsenis	94
IV. Caractéristiques socioéconomiques.....	97
1. Population	97
2. Infrastructures de base et Equipements.....	100
3. Activités économiques	104
V. Synthèse général de diagnostic physique et socioéconomique de la zone	108

QUATERIEME CHAPITRE : SUIVI DU TAUX DE REALISATION PHYSIQUE DES ACTIONS PREVUES AUX PROGRAMMES DU REARR ET TAUX DE CROISSANCE 113

I. Rappel sur les principaux programmes et projets réalisés dès 2000 à 2008	113
1. Programme Sectoriel de Développement (PSD):2000-2002	113
2. Programme de Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA): 2000 - 2005	113
3. Programme de l'agriculture de montagne: 2006 - 2008	114
4. Programme de Proximité et de développement rural (PPDR) : 2004 - 2005.....	114
5. Programme d'emploi Rural (PER) -2000 - 2005.....	115
II. PREAR: Taux de réalisation des principales actions inscrits dans les contrats de performance (2009 – 2014).....	115
1. Actions à intérêt économique.....	115
2. Actions à intérêt environnemental	123
3. Actions à intérêt social	125
4. Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)	128
5. Taux et nature de la subvention des actions réalisées dans le cadre du PREAR	129

CINQUIEME CHAPITRE : EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT REALISES 135

I. Impact économique.....	135
1. Evolution de la superficie agricole.....	135
2. Production Végétale	137
3. Production Animale	143
II. Impact social	145
1. Evolution de l'emploi.....	146
2. Amélioration de conditions de vie	150
2. Intégration et participation aux institutions et organisations agricoles	151

III. Impact environnemental	154
1. Patrimoine Forestier	154
2. Patrimoine Sol.....	155
IV. Renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT)	156
1. Accompagnement des agriculteurs et des éleveurs.....	156
2. L'encadrement technique acteurs de la PREAR.....	156
V. Rappel sur quelques chiffres du bilan du PREAR (2009- 2014) réalisés en Algérie	158
SIXIEME CHAPITRE : DISCUSSION DE RESULTATS, PERSPECTIVES ET RECOMANDATIONS	160
I. Le coté économique	160
II. Au Plan social	162
III. Le volet environnemental	164
IV. Au plan politique, financier, institutionnel et administratif	167
V. Au Plan de la communication, la formation et la recherche	169
VI. Perspectives dans un cadre de développement durable de la zone d'étude	175
1. Synthèse de contraintes identifiées et actions proposées.....	175
1. Orientations générales de développement.....	177
VII. Analyse et recommandations générales	178
CONCLUSION	184
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	188

LISTES DES

- ABREVIATIONS

- FIGURES

- TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

- ACL : Agglomération Chef lieu
- ACV : Agent Communal de Vulgarisation
- ADRD : Agriculture et Développement Rural Durable
- AEP : Assainissement et Eau Potable
- ANN : Agence National de la Nature
- ANRH : Agence National des Ressources Hydrique
- ANSEJ : Agence National de Soutien à l'Emploi de jeunes
- APC : Assemblé Populaire Communale
- APFA : Accession à Propriété Foncière Agricole
- AS : Agglomération Secondaire
- ASF : Attestation de Service Fait
- BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural
- BDL : Banque de Développement Local
- BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
- BNEDER : Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural
- CAD : Contrat d'Agriculture Durable
- CARD : Cellule d'Animation Rurale de la Daïra
- CAW : Chambre d'Agriculture de la Wilaya
- CC : Chemin Communale
- CCLS : Coopérative de Céréales et de Légumes Secs
- CENEAP : Centre National d'Etude et d'Analyse de la Population
- CEP : Conception d'Evaluation de Paysage
- CFPA : Centre de Formation Professionnel et d'Apprentissage
- CIHEAM : Centre International des Hauts Etudes Agronomiques Méditerranéen
- CNAMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole
- CNIAAG : Centre National de l'insémination Artificielle et de l'amélioration Génétique
- CNAS : Caisse National d'Assurance Social
- CP-REA : Contrats Programmes du Renouveau de l'Economie Agricole
- CP-RR : Contrats Programmes du Renouveau Rural
- CRMA : Caisse Régionale de Mutualité Agricole
- CTD : Comité technique de Daïra
- CTW : Comité technique de Wilaya

- CW : Chemin Wilaya
- DAS : Domaines Agricoles Socialistes
- DGF : Direction Générale des Forêts
- DFRV : Direction de la Formation, de la Recherche et de la vulgarisation
- DHW : Direction d'Hydraulique de la Wilaya
- DPAT : Direction de la Planification et d'Aménagement de Territoires
- DSA : Direction des Services Agricoles
- EAC : Exploitations agricoles collectives
- EAI : Exploitations agricoles individuelles
- EIE : Etude d'Impact sur l'Environnement
- ETP : Evapotranspiration Potentiel
- FAO : Food and Agriculture Organisation
- FDRMVTC : Fond de Développement Rural de Mise en Valeur des Terres par la Concession
- FLDDPS : Fond de Lutte contre la Désertification et de Développement de Pastoralisme et de la Steppe
- FGCA : Fonds de garantie contre les calamités agricoles
- FNAPAAT : Fonds de promotion des activités de l'artisanat traditionnel
- FNDIA : Fond National de développement de l'investissement agricole
- FNRDA : Fond National de Régularisation et développement Agricole
- FNRPA : Fond National de Régulation de la Production Agricole
- FONAL : Fond National de Logement
- FPZP : Fonds de protection zoo et phytosanitaire
- FSAEPEA : Fonds de soutien aux éleveurs et petits exploitants agricoles
- GCA : Général des concessions agricoles
- GMP : Groupe Moto Pompe
- HCDS : Haut commissariat pour le développement de l'agriculture en régions saharienne
- IDRD : Indice de Développement Rural Durable
- INMV: Institut National de la Médecine Vétérinaire
- INRA : Institut National de la recherche Agronomique
- INSID : Institut National des sols, de l'irrigation et de Drainage
- INVA : Institut National de la Vulgarisation Agricole
- ITAFV : Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et Viticulture

- ITCMI : Institut Technique de Culture Maraichère et Industriel
- ITGC : Institut Technique de Grande Culture
- MADR : Ministère de l'Agriculture et de Développement rural
- OADA : l'Organisation Arabe pour le Développement de l'Agriculture
- OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
- ONG : Organisations Non Gouvernementales
- ONID : Office national de l'Irrigation et de Drainage
- ONS : Office National des Statistiques
- ONTA : Office National des Terres Agricoles
- PAW : Plan d'Aménagement de Wilaya
- PCD : Programme Communal de Développement
- PDAU : Plan Directeur D'Aménagement d'Urbanisme
- PER : Programme d'Emploi rural
- PFI : Production Fruitière Intégré
- PIL : Programme d'Initiation Local
- PME : Petite et Moyen Entreprise
- PNAE-DD : Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable
- PNDA : Plan National de Développement Agricole
- PNDAR : Programme National de développement Agricole et Rural
- PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement
- PAI : Pôles Agro-alimentaires Intégrés
- PPDR : Projet De Proximité de Développement Rural
- PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
- PPED : Projet de Puits d'eau Durable
- PRCHAT: Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique
- *PREA : Politique de Renouveau de l'Economie Agricole*
- *PREAR : Programme de Renouveau de l'Economie Agricole et Rural*
- *PRR : Politique de Renouveau Rural*
- PSD : Programme Sectoriel de Développement
- PSRR : Programme de Soutien au Renouveau Rural
- RGA : Recensement Général d'Agriculture
- RN : Route Nationale

- RTM : Restauration des Terrains en Montagne
- SADDR : Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural
- SAI : Superficie Agricole Irrigué
- SAT : Superficie Agricole Total
- SAU : Superficie Agricole Utile
- SCE : Surface de Compensation Ecologique
- SDRD : Stratégie de Développement Rural Durable
- SIAR : Système d'Information Agricole et Rural
- SI-PSRR : Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau rural
- SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
- SNE : Stratégie Environnementale Nationale
- SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
- SYRPALAC : Système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation
- TE : Taux d'Encadrement
- TOC : Taux d'Occupation par Classe
- TOL : Taux d'occupation de Logement
- TS : Taux de Scolarisation
- TVA : Taxe de la Valeur Ajouté
- UE : Union Européens
- VA : Vulgarisation Agricole
- ZAP : Zone Agricole Protégé

LISTE DES FIGURES

- Figure n°1 - Evolution des structures agraires en Algérie depuis 1962 à 1987.....	11
- Figure n°2- les trois piliers de la politique de Renouveau Agricole et Rural.....	21
- Figure n°3- La matrice du Renouveau de l'économie agricole.....	23
- Figure n°4- La matrice du renouveau rural.....	25
- Figure n°5- La matrice du PRCHAT.....	49
- Figure n°6 - Schéma relatif aux renforcement des capacités humaines.....	51
- Figure n° 7- Schéma relatif à l'assistance technique.....	52
- Figure n°8- Les trois dimensions du développement durable.....	59
- Figure n° 9- La démarche de projet selon la politique de renouveau rural (MADR 2009)..	72
- Figure n° 10-La démarche de projet selon la politique de renouveau rural (MADR, 2012).	72
- Figure n°11- La matrice de suivi – évaluation du Programme de Renouveau Agricole et Rural au niveau local.....	78
- Figure n° 12- Localisation géographique de la zone d'étude.....	83
- Figure n°13 - Carte de végétation de l'Ouarsenis.....	92
- Figure n° 14- Carte de sensibilité des sols de l'Ouarsenis à l'érosion	93
- Figure n° 15- Evolution de la superficie des espèces végétales.....	119
- Figure n° 16- Niveau de la subvention des actions réalisées dans le cadre du REAR.....	130
- Figure n° 17- Nature de la subvention des actions réalisées dans le cadre du REAR.....	130
- Figure n° 18- Nombre des exploitations agricoles bénéficiaires du programme de REAR..	133
- Figure n°19 - Evolution du nombre d'exploitations.....	137
- Figure n° 20- Evolution de superficie des exploitations.....	137
- Figure n° 21- Evolution de la production végétale dans la zone de l'Ouarsenis (2009-2014).	139
- Figure n° 22- Evolution de l'emploi dans la zone de l'Ouarsenis (2009- 2014)	147

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n°1- les indicateurs d'impact des PPDRi prévu (2009 – 2014).....	48
- Tableau n°2 : Répartition des expositions dans la région d'étude.....	84
- Tableau n°3 : distribution des superficies selon les classes d'altitudes.....	84
- Tableau n° 4- Classes des pentes, superficie et pourcentage par classe.....	85
- Tableau n° 5- Distribution des superficies selon les valeurs de l'NDVI.....	92
- Tableau n°6- Distribution des superficies selon leur sensibilité à l'érosion.....	93
- Tableau n°7- évolution et densité de la population.....	97
- Tableau n° 8- Analyse SOWT de la région de l'Ouarsenis	109
- Tableau n°9- Evolution des moyens de l'irrigation et de la superficie irriguée.....	116
- Tableau n°10- Evolution de la superficie des espèces végétales.....	119
- Tableau n° 11- Evolution de l'effectif animal.....	121
- Tableau n° 12- Suivi de réalisation des actions de la protection patrimoine naturel....	123
- Tableau n°13- Evolution de l'état des moyens et infrastructures.....	125
- Tableau n°14- Suivi du Programme de formation et vulgarisation.....	129
- Tableau n° 15- Niveau et nature de la subvention pour le FNDIA et le PPDRi.....	130
- Tableau n° 16- Nombre des exploitations agricoles bénéficiaires du programme de REAR.....	132
- Tableau n°17- Evolution de la superficie Plantée.....	136
- Tableau n°18- Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles.....	134
- Tableau n° 19 : Evolution de la production végétale.....	138
- Tableau n° 20- Evolution de la production animale.....	143
- Tableau n° 21- Evolution de l'emploi dans la zone d'étude.....	147
- Tableau n° 22- Taux de chômage dans la zone d'étude de l'année 2008 et l'année 2014.	150
- Tableau n° 23- évolution de l'état d'intégration de la population aux organismes et institutions agricoles	152
- Tableau n° 24- Contraintes identifiées et actions proposées.....	175

INTRODUCTION
GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Depuis des siècles, l'agriculture a constitué l'activité de base pour l'extrême majorité des algériens et a fait face à une multitude de problèmes. En effet, plusieurs politiques agricoles et rurales ont été mises en place afin d'améliorer le secteur agricole qui devait contribuer avec efficacité au développement général du pays (Bradai, 2010), mais depuis l'indépendance, ces politiques ont basé sur des stratégies à court terme et caractérisées par l'absence de la concordance avec la structure socio-économique du monde rural et n'ont pas résolu les problèmes du secteur (Akerkar, 2015), ce qu'a eu pour conséquences un déséquilibre entre le milieu rural et le milieu urbain (Souidi et Bessaoud, 2011). La contribution du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB) n'a pas dépassé les 9 % après le secteur des hydrocarbures (38%) et celui des services (21 %) et n'offre que 25 % d'emploi pour la population rurale qui représente 42 % de la population active totale (Bedrani, 2008).

Devant cette situation, le Programme de Renouveau Agricole et Rural (PRAR) engagée par le MADR en 2008 a adopté une nouvelle vision du monde rural par d'autres méthodes d'intervention reposant sur la participation des porteurs de projets et l'adaptation des projets aux spécificités locales. Le plan d'action de cette stratégie s'articule sur trois volets mis à cohérence de logique intégrée:

- 1) Le programme de renouveau agricole (PRA), basé sur la dimension économique et la rentabilité du secteur, il vise l'accroissement et la modernisation de la production agricole,
- 2) Le programme de renouveau rural (PRR), pour un développement équilibré et durable des territoires ruraux, à savoir les actions environnementales et socio-économiques,
- 3) Le programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT), est un axe transversal a pour objectif le renforcement de l'encadrement technique de l'administration locale et les moyens de suivi et de contrôle des programmes.

Cette approche repose sur un potentiel orienté vers la mobilisation des hommes et de leurs capacités, la valorisation des richesses naturelles, patrimoniales et économiques de leurs territoires (Ferroukhi, 2009).

Justification de l'étude

En l'absence d'une tradition d'évaluation des politiques publiques en Algérie, les autorités de gestion se contentent d'établir des bilans physiques et financiers au lieu d'une évaluation proprement dite (Akerkar, 2015). Selon Delarue et Cochet, 2011; l'évaluation d'impact d'un projet de développement agricole doit être menée dans une petite région agricole, homogène du point de vue de ses caractéristiques agro-écologiques et de ses dynamiques agraires.

Le but principal de ce sujet choisi donc, est pour déterminer la réalité des choses sur terrain loin des chiffres officiels estimés dans la zone de l'Ouarsenis comme une région représentative de l'agriculture de montagne pour plusieurs régions de l'Algérie. Nous avons suivi le taux de réalisation physique et évalué régulièrement l'impact des programme de renouveau de l'économie agricole et rural à travers les différents actions de projets réalisés notamment par les services agricoles et forestiers, ces actions qui sont tracés en 2008 pour la période (2009 - 2014) et approuvé dans un contrat de performance ont pour des objectifs d'aspect socioéconomique et environnementale.

Grâce à ce travail, nous avons essayé de constituer une banque de données fiable pour la production agricole et la population rurale pourra être exploité par les concernés par le développement durable des zones rurales surtout au niveau local de cette région qui n'a aucune étude d'évaluation de la politique publique dans ce domaine.

Notons que les données statistiques d'agriculture de la zone comme tout le territoire algérien ne sont pas actualisés depuis le RGA réalisé en 2001 (après le premier recensement du 1973) qui reste la base de sondage récente de laquelle peut être tiré un échantillon représentatif qui pourrait être enquêté chaque année, ces statistiques continuent de faire l'objet d'estimations très grossières de la part des services agricoles de wilaya, estimations qui sont ensuite éventuellement corrigées par la direction des statistiques agricoles au niveau central, d'où la nécessité de mieux comprendre les chiffres réales sur terrain pour faire ensuite une stratégie réalisable adaptée à cette réalité.

Le choix de ce sujet est conduit par notre expérience personnelle et professionnelle au sein de cette région durant deux décennies terminées avec la période considéré à ce programme, dans ce cadre j'ai eu l'occasion d'être impliquée dans la chaîne au niveau tridimensionnel, verticalement autant que représentant de l'administration agricole pour la

mission de réalisation et le suivi des projets concernés et horizontalement par le contact permanent avec la population rurale et suivre la recherche universitaire dans le domaine en même temps.

On a voulu que ce travail soit :

- *Didactique*, par son approche introspective et rétrospective des quelques concepts et politiques internationales, et nationales,
- *Informationnel*, sur les concepts du développement durable et cherche à informer des preneurs de décisions sur des impacts de projets censées avoir été réalisés.

Il vise ainsi comme dit (Zaghib, 2009) à orienter le PREAR et la construction des projets de développement rural:

- *Formatif*, sur le management des projets de développement rural et sur leurs conceptions,
- *Sommatif*, car il fournit une évaluation sur des projets réalisés et leurs résultats et impacts sur le terrain.

La problématique posé dans cette étude donc, est de voir si cette politique au niveau de notre zone d'étude a un impact réel en matière de production agricole et d'amélioration du niveau de vie des populations, pour pouvoir répondre à notre questionnement et comme a été signalé par Bensania, 2012, nous avons émis les deux hypothèses suivantes :

- l'amélioration des conditions de vie des ruraux est une réalité à ne pas négliger malgré les modestes niveaux de réalisation, Il s'agit donc d'analyser les orientations des agriculteurs pour savoir de l'importance à leur milieu rural et l'agriculture.
- cette politique est une politique élaborée et appliquée par les pouvoirs publics et ne pouvant, être distingué des politiques précédentes de ce fait ne peut avoir un impact exceptionnel pour cet objectif.

Plan de la thèse

La présentation de ce travail est organisée en six chapitres structurés en deux parties :

- **La première partie** : présente le fondement théorique et la méthodologie suivi dans cette étude et regroupe les trois premiers chapitres I, II et III.
 - **Chapitre I** : traite la politique de renouveau de l'économie agricole et rural en Algérie à travers : un diagnostic de l'état actuel de l'agriculture et le milieu rural, passant par une bref description de l'historique des politiques adoptés depuis l'indépendance puis un éclaircissement détaillé de la politique de renouveau de l'économie agricole et rural (REAR) à travers la stratégie adopté en 2008 pour la période (2009 – 2014) et expliquer les principaux dispositifs de la réalisation des objectifs de cette stratégie (FNDIA, PPDRI et PRCHAT).
 - **Chapitre II** : explique les approches et la méthodologie de suivi –évaluation de programmes du REAR pour le FNDIA et le PPDRI, qui sont tracés au niveau central et une explication de la méthodologie adopté par nous même au niveau local.
 - **Chapitre III** : présentation descriptive du milieu physique et socioéconomique de la zone d'étude (el Ouarsenis).
- **La seconde partie**: consacrée a la présentation des résultats, analyses et discussions. Elle comporte les autres trois chapitres : IV, V et VI.
- **Chapitre IV** : concerne les résultats de réalisations suivis sur terrain et le taux de la croissance physique pour les actions prévues aux programmes du REARR a travers le FNDIA qui concerne le renouveau de l'économie agricole et le PPDRI concernant le renouveau rural plus le programme transversal (PRCHAT).
- **Chapitre V** : le fond de cette étude, c'est l'évaluation de l'impact des activités de développement réalises sur les trois axes principaux de développement durable : économique, taux de croissance de la production végétale et animale), sociale, taux de croissance de l'emploi, les actions d'amélioration des conditions de vie et le taux d'intégration et participation de la population rurale et environnementale, niveau d'intervention pour l'amélioration du patrimoine forestier et la protection du sol.

Chapitre VI : réservé au discussion de résultats obtenus au plan économique, social, environnemental, politique, financier, institutionnel et administratif, ainsi qu'au plan de la

communication, la formation et la recherche, en fin une visualisation des perspectives dans un cadre de développement durable de la zone d'étude suivant les contraintes identifiées et les actions proposées, terminées par des recommandations générales et conclusion.

**PREMIERE
PARTIE**

PREMIER CHAPITRE

**POLITIQUE DE RENOUVEAU DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET
RURAL (REAR) EN ALGERIE**

PREMIER CHAPITRE : POLITIQUE DE RENOUVEAU DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET RURAL (REAR) EN ALGERIE

I. Généralités sur la politique de REAR en Algérie

1. Réalité et état actuel du milieu rural Algérien

La population rurale algérienne connaît une diminution constante depuis l'indépendance du fait de l'accroissement plus rapide que connaissent les populations urbaines avec 4% en moyenne par an contre 0,4% pour la population rurale (Bedrani, 2008) et même l'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire rural. Le taux de chômage moyen, estimé (selon les dernières données) à 27% (en milieu rural), touche, en grande majorité, les jeunes de la tranche 20-29 ans, et constitue une source d'inquiétude permanente des décideurs politiques et économiques (Chaib et Baroudi, 2014).

En milieu rural, les infrastructures de base socio-éducatives et de soins (routes, eau potable, infrastructures scolaires, centres de santé et de logement) sont insuffisantes. Les politiques sociales (filet social, aides au revenu et à l'emploi, assistance médicale gratuite.....) pour répondre à la problématique de la pauvreté croissante se sont révélées insuffisantes et inefficaces.

Pour l'agriculture, la faiblesse de revenus agricoles, le niveau de consommation alimentaire plus faible qu'en milieu urbain sont des résultats de performances insignifiantes du secteur agricole. Cette situation résulte du faible rendement des exploitations qui est due aux retards techniques des systèmes de production, la faiblesse de la mobilisation de l'eau, l'absence d'une approche spécifique selon les étages bioclimatiques, la dégradation des sols, le morcellement foncier, le sous encadrement des fellahs et insuffisance de vulgarisation, les difficultés de l'accès au financement, l'exode rural et désintérêt pour l'activité agricole par la nouvelle génération et l'incapacité des agriculteurs à se structurer ; à cette situation, la population agricole évolue vers d'autres activités de services (Bouchikhi, 2009).

D'une manière globale, le monde rural en Algérie est marqué par un état économique et social conforme à un sous-développement et retard économique, pratiquement dans tous les domaines, et continue de souffrir d'une dévitalisation des

territoires et une sous-exploitation des ressources et patrimoines culturels et naturels, malgré l'existence prouvée et confirmée des potentialités humaines et économiques, (Chaib et Baroudi, 2014). Un autre fait inquiétant consiste dans le flagrant déséquilibre entre les dimensions économiques et les dimensions sociales dans les multiples interventions des pouvoirs publics, du fait d'une certaine répétition des différents scénarios du passé dans la précipitation des renforts de l'Etat dans les questions relatives au monde rural. Sur les 948 communes rurales (sur un ensemble de 1541 communes à l'échelle nationale), il a été constaté que seulement près de 250 communes affichent un niveau de développement assez acceptable (CENEAP, 2005 in Chaib et Baroudi, 2014).

Après des années d'efforts, l'Algérie est toujours confrontée à de sérieux problèmes de développement (la recherche d'une alternative à l'économie rentière) et de l'environnement. Paradoxalement, malgré l'abondance de ses ressources naturelles, notamment en termes d'espaces, le pays n'assure pas son indépendance alimentaire (Mahoui, 2008).

2. Historique des politiques agricoles et rurales en Algérie

La connaissance du passé comme le propose J.R. Edwards in Ben Djefal, 2015 pourrait nous servir au moins trois utilités: le divertissement (récréatif), la compréhension (intellectuel) et la résolution du problème (problème résoudre).

Une lecture chronologique des différentes phases qui ont guidé le développement du secteur agricole depuis l'indépendance est nécessaire pour mieux appréhender le cheminement qui a conduit à l'adoption de la politique de renouveau agricole et rural actuelle (MADR, 2012). Selon Djenane, 2013, le secteur agricole et rural algérien, longtemps rongé par une crise structurelle profonde et également longtemps et anormalement maintenu dans une «situation de perfusion», bénéficie d'un traitement adéquat.

L'histoire du développement agricole en Algérie a été marquée par une instabilité ; Il ne se passe pas une décennie sans que ne soit annoncée une nouvelle réforme agraire. L'agriculture algérienne, donc a été le théâtre de contradictions et de problèmes, qui sont le résultat de la non concordance des politiques agricoles avec la structure socio-économique du monde rural (Akerkar, 2015).

- ***l'autogestion (1962 – 1971)***

Au lendemain de l'indépendance, les principaux objectifs des politiques agricoles et rurales étaient de nourrir la population, de créer de l'emploi pour absorber la main-d'œuvre excédentaire et d'améliorer le niveau de vie des ruraux en attendant que l'industrie prenne la relève, (Bedrani et Cheriet , 2012).

la priorité donnée au secteur autogéré des exploitations les plus riches du pays par les ex-ouvriers agricoles des colons (perçue comme une nécessité économique et un devoir historique d'équité et de justice sociale). Elle apparaît comme la seule forme d'exploitation possible des entreprises agricoles abandonnées par les Européens, pour sauvegarder le patrimoine productif national "en assurant aux unités de production un fonctionnement normal". (Hersi, 1981).

Le passage de la ferme coloniale au domaine autogéré a été le fait exclusif des travailleurs pour récupérer la terre dont ils ont été spoliés et continuer à produire pour préserver leur emploi et leur salaire. Par ailleurs, la démobilisation des travailleurs agricoles et la gestion centralisée du secteur se sont répercutées sur la baisse de la production et la dégradation du patrimoine foncier (Bouri, 2011).

Les programmes de développement agricole et rural étaient fondés autour de programmes de lutte contre la pauvreté, le sous-emploi, la malnutrition et l'analphabétisme. Un demi-siècle après, on constate que la nourriture de la population s'est, en moyenne, améliorée, mais au prix d'un accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'étranger, comme a été signalé par Bedrani et Cheriet en 2012.

- ***La révolution agraire (1971-1979)***

visant la transformation du monde agricole et rural par la redistribution des terres aux paysans sans terre et une réorganisation des formes de gestion par la promotion de coopératives de production, d'exploitation des terres (Bessaoud et Montaigne, 2009). l'Etat entendait lever les ambiguïtés du système d'autogestion ouvrière et favoriser un nouveau type de relations entre les travailleurs et leur entreprise (Ait Amara, 1999).

L'objectif final de la révolution agraire est l'élargissement du marché intérieur pour favoriser la croissance industrielle, les modes de financement du secteur agricole sont demeurés publics, sous forme de subventions mais la production agricole reste stagner à cause de difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et les efforts consentis étaient loin de donner les résultats escomptés (Hersi, 1981)

- **premières réformes de l'économie agricole étatique (1979 - 1999)**

La restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS) à travers l'Accession à Propriété Foncière Agricole (APFA) : la promulgation de la loi 83/18 portant pour le but de favoriser l'accès à la propriété foncière privée des terres agricoles en contre partie de leur mise en valeur. L'état donnait aux bénéficiaires un délai de cinq ans afin de réaliser cette mise en valeur, après constat par les services habilités, de cette mise en valeur un acte de propriété est délivré à son propriétaire (Bouammar, 2010).

En 1987, un **plan du développement agricole** a été imposée a la suite des crises pétrolière et financière qu'a connu l'Algérie et l'adoption des mesures d'ajustement structurel orientées vers l'économie de marché qui s'en est suivie. Un plan s'inscrit dans le cadre de la relance économique et vise donc à promouvoir le secteur agricole vu son importance au plan des équilibres social, écologique, économique et du développement durable. Le principe de base de ce programme est de faire de l'agriculteur un élément actif, responsable de son investissement, capable de définir, lui-même, l'orientation de son exploitation et de s'engager totalement dans l'amélioration de ses conditions de vie. (Laoubi, 2012). Le résultat est une diminution absolue, en termes des investissements agricoles conséquents de la diminution des dépenses publiques (Bedrani, 1995). Figure n°1.

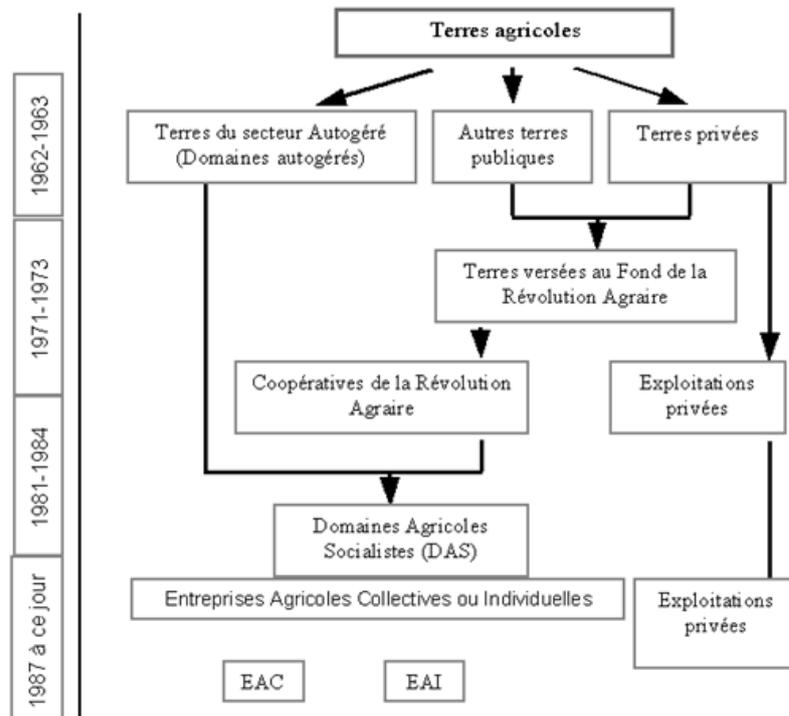


Figure n°1: Evolution des structures agraires en Algérie depuis 1962 à 1987, (Benderradji, 2006)

Les DAS transformées en exploitations agricoles collectives (EAC) et en exploitations agricoles individuelles (EAI) tandis qu'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres fût introduit (loi 87-19), ceci a entraîné la création des chambres d'agriculture et du crédit mutuel agricole, mais suivi par la destruction de certaines entreprises publiques de valorisation et de transformation des produits agricoles et des offices d'approvisionnement et du système des coopératives de services ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions sur les intrants et une chute des investissements agricoles, plus l'insécurité qui s'est instaurée dans le pays à la même époque n'a fait qu'aggraver la situation des agriculteurs. a ce moment, avec plus de 30 000 exploitations collectives (EAC) de plus de 2 millions d'ha, 22 000 exploitations agricoles individuelles (EAI) d'une superficie totale de 220 000 ha et 240 fermes pilotes de 100 000 ha, les terres ont été cédées en jouissance perpétuelle.

La loi de décembre 1987 sur le domaine public institue un droit individuel d'exploitation cessible et transmissible au profit des salariés des exploitations agricoles de l'Etat. Il ne s'agit donc pas d'un droit de propriété mais d'un droit de cultiver. L'Etat a conservé quelques dizaines de milliers d'hectares pour constituer des fermes pilotes, chargées d'exécuter des programmes d'expérimentation dans le domaine des techniques de culture et d'élevage (Ait Amara, 1999).

Durant cette période, un programme national de mise en valeur par la concession des terres agricoles a été engagé en 1998 vise à favoriser un développement intégré de zones homogènes au niveau des régions naturelles en milieu de montagne, de steppe et du Sahara. Il intéresse les populations locales, appelées, dans un cadre de partenariat avec l'Etat, à engager des opérations de mise en valeur de nouvelles terres agricoles avec un soutien de l'Etat atteint 70% des enveloppes financières nécessaires. (depuis 2010 une décision présidentielle a été prise pour réduire la période de concession de 99 ans à 40 ans dans l'objectif de mieux valoriser le patrimoine foncier).

- **Plan National De Développement Agricole (2000 – 2008):**

Un programme de relance ambitieux a été procédé à travers le PNDA (2000–2004), et considéré comme étant de nouvelles procédures de soutien aux activités agricoles et tentative de mise en cohérence des sous programmes : forêts; mise en valeur des terres; hydraulique agricole (Bouchikhi, 2009). L'objectif primordiale de ce plan est la promotion des populations et des espaces ruraux et touche à la dimension économique, sociale et culturelle du monde rural dans son ensemble (Ben Bakhti 2006).

Ce programme a été inscrit dans une nouvelle logique favorable à l'initiative privée, les soutiens basés notamment sur le Fond national de régulation du développement agricole (FNRDA) se sont orientés vers l'investissement au sein des exploitations agricoles pour accroître la production et la productivité. Les effets de cette redynamisation ont été marqués par un processus d'intensification de la production et un taux de croissance de la production agricole supérieur à celui du reste de l'économie selon la MADR.

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et renommé programme national de développement agricole et rural (PNDAR) avec la nouvelle stratégie de développement rural durable (SDRD) en 2004 et la Politique de Renouveau Rural (PRR) en 2006 ; définissent les grandes orientations des pouvoirs publics en direction des zones rurales algériennes à pour objectifs de consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire; valorisation de toutes les ressources disponibles et protection de l'environnement, le soutien aux populations rurales les plus pauvres à travers des activités et initiatives conçues pour être en cohérence avec le concept de développement durable.

A la fin de cette période, les résultats enregistrés à titre officiel auprès des autorités concernés sont indiqués par (l'extension de la SAU de plus d'un demi-million d'hectares, plantation d'une surface équivalente en arboriculture, doublement des surfaces irriguées, mise à niveau de plus de 100.000 exploitations agricoles et création de près d'un million d'emplois) avec l'effacement des dettes pour un montant de 14 milliards DA pour les agriculteurs en 2001 et les 350 milliards DA engagés par le budget de l'Etat à l'investissement privé dans l'économie agricole.

Nous considérons que ces chiffres ne représentent pas la réalité sur terrain et restent plus loin de l'objectif visé au début, ce qui est observé clairement par l'augmentation des exportations des produits agricoles a évolué de moins de 3 milliards de dollars en 2003 à près de 8 milliards de dollars l'année 2008 (surtout les céréales) et les conséquences directe de la crise alimentaire mondiale (2007 – 2008), *ce que nous avons observé et suivi au long de cette période surtout à travers le FNRDA où ce programme est basé sur le côté sociale que le volet économique. Dans notre petite région d'étude (el Ouarsenis) de nature montagneuse, il a été investi 1461516126 DA, dont 66 % soit 969655039 DA de subvention de l'Etat pour 1115 exploitations adhérents à ce programme concentré notamment sur la mobilisation des ressources en eau, l'arboriculture et l'apiculture avec des résultats économiques insuffisants (TEBANI. M., 2008).* Notons que le bilan des activités soutenues par les pouvoirs publiques au niveau national durant la

période 2000-2005 est près de 400 milliards DA, le FNRDA a participé pour 58 % au financement des activités agricoles pour un montant de 230 milliards DA, (Hartani, Douaoui et Kuper, 2008 in Bendjeffal, 2017), les principales opérations financés sont : l'arboriculture (15 %), les grandes cultures (16 %) et l'irrigation (48 %).

Toutes ces réformes n'ont pas répondu aux objectifs qui leur ont été assignés et le modèle de développement préconisé reste inadapté aux besoins des populations et des zones rurales (CENEAP, 2002). Le bilan des différentes réformes démontra la fragilité du secteur agricole qui reste sensible à tout changement de politique économique. Ces réformes, décidées par le haut et menées administrativement par circulaires, ne pouvaient aboutir qu'à des échecs qui se sont traduits par une indifférence totale des travailleurs de la terre et par une stagnation de la production (BACI, 1999).

Les projets de développement mis en œuvre tout au long de cette période se caractérisaient par leur approche descendante et une gestion centralisée, une faible place est accordée aux communautés rurales dans l'identification des besoins, dans le choix des solutions et dans la mise en œuvre des projets.

- ***la Politique de renouveau agricole et rural (PRAR) : 2009 – 2014***

Le développement rural qui se décline depuis 2004 dans la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, stratégie affinée et prenant en 2008 le nom de Politique du Renouveau Agricole et Rural pour relever des nombreux défis (Djenane, 2013)

Cette politique est approuvée et lancée en 2008 avec l'évènement politique que constitue la rencontre nationale de Biskra (28 février 2009) par le discours du Président de la République, a conféré au secteur de l'agriculture et du développement rural dans le cadre de la campagne électorale du 3^{ème} mandat présidentiel à titre d'engagement de l'Etat à poursuivre l'effort de développement agricole et rural du pays.

Notre étude consiste à mesurer les résultats de ce programme inscrit dans cette politique pour voir si cette stratégie a un impact réel sur terrain ou c'est une politique qui ne distingue des politiques précédentes dans la zone de l'Ouarsenis.

II. La stratégie de développement rural en Algérie (2009 – 2014)

La stratégie est un « ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis ». Dans son approche économique, ensemble

des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen et long terme les activités d'une organisation, d'un groupe. La stratégie comporte au moins deux composantes qui sont la projection ou vision (physionomie du secteur dans l'avenir) et l'action (marche à suivre pour transformer la vision en réalité). Toute stratégie agricole doit impérativement proposer une vision prometteuse de l'avenir en s'appuyant sur des politiques concrètes pouvant transformer la vision en une réalité (Bendjeffal, 2017).

La stratégie de développement rural durable (SDRD) en Algérie est fondée sur les expériences passés et sur un inventaire de l'état sociodémographique et économique des zones rurales . Cette approche est appuyée sur des atouts que détiennent les organisations rurales au niveau local qui reposent sur un potentiel orienté vers la mobilisation des hommes et de leurs capacités, la valorisation des richesses naturelles, patrimoniales et économiques de leurs territoires. Cette stratégie a été accompagnée d'une tentative d'inventaire et d'études portant sur le monde rural, des organisations internationales (FAO, PNUD, Banque Mondiale, ...), des bureaux d'études (CENEAP et BNEDER), des universitaire, des expert et des consultants privés ; qu'ont été mobilisés pour produire des études diagnostic portant sur les communes rurales, les contraintes et besoins des populations, et contribuer à la définition les grandes lignes et les principales orientations de la stratégie algérienne du développement agricole et rurale. (Bessaoud, et Montaigne, 2009).

1. La politique de revitalisation des espaces ruraux tracé (orientations et directives)

Evaluation des résultats de la décennie après l'an 2000 selon le discours officiel

- Enregistrement d'une véritable mobilisation nationale au profit de l'agriculture et du développement rural. Le programme important de développement rural a permis une rénovation des conditions de vie et une augmentation des sources de revenus au bénéfice de la population locale.
- la relance de l'agriculture a donné ses premiers fruits au bénéfice de toute la nation (une moyenne de croissance de près de 6% durant toute la décennie) et devenant la deuxième source de production de biens dans le pays après les hydrocarbures.
- le secteur agricole a fortement participé à la lutte contre le chômage, avec la création de près d'un million d'emplois et a concouru à l'amélioration du niveau de vie de toute la population.

Contraintes

- les capacités productives de la terre sont encore otages d'une pluviométrie aléatoire, alors que les modes d'exploitation sont souvent archaïques,
- l'augmentation de la production, notamment pour les fruits et légumes, n'a toujours pas eu des retombées suffisantes ni pour les agriculteurs ni pour les consommateurs, par le fait d'une faible régulation et des pratiques spéculatives,
- l'exode rural n'a également pas été ralenti ni encore moins inversé,
- la sécurité alimentaire du pays demeure excessivement dépendante de l'extérieur,

Mesures à prendre

- une loi d'orientation agricole adoptée a défini les voies et moyens de protection, de promotion, et de régulation du secteur agricole et l'organisation de sa profession,
- la réalisation de barrages, de retenues collinaires, et de stations d'épuration des eaux usées est appelée à se poursuivre pour les besoins de l'irrigation,
- l'amélioration de la régulation des circuits de distribution des produits agricoles par la construction de marchés pour l'écoulement de la production agricole et de l'élevage,
- la mise en place des mesures de soutien à l'agriculture (création d'un crédit sans intérêts et lancement de contrats programme soutenus entre les agriculteurs et l'Etat),
- une vaste campagne d'explication de la substance et de la portée de toutes ces nouvelles mesures de soutien.
- la mobilisation d'un concours financier de l'Etat de près de 200 milliards DA, soit près de 3 milliards de dollars par année (70 milliards de dinars, consacrée à la régulation, 60 milliards injectés dans le renforcement du capital productif, 60 autres dans le développement rural et environ 10 milliards dans le fonctionnement et le soutien technique) et l'annonce que l'Etat a décidé d'effacer la totalité de la dette des agriculteurs et des éleveurs (41 milliards DA qui touchera quelque 120 000 agriculteurs au titre de crédits bancaires auprès de la CNMA et de la BADR).
- l'invitation du gouvernement à mettre à niveau les capacités et les méthodes de travail de l'administration chargée de l'agriculture, afin d'accompagner ce renouveau agricole,
- l'invitation des agriculteurs et les éleveurs à s'organiser davantage à travers leurs filières et autour des chambres d'agriculture,

- la modernisation de l'activité agricole met en place exige des circuits rénovés de dialogue, d'intervention et de contrôle,
- les services de contrôle de l'Etat, de veillent de près à prévenir toute tentative de détournement du soutien à l'agriculture vers des fins spéculatives et parasitaires,
- prendre les mesures requises en vue de la remise à niveau des entreprises publiques intervenant dans la production de matériels et d'équipements destinés à l'agriculture,
- la mobilisation de partenariats à même d'améliorer la qualité de la production des entreprises publiques concernées.

A partir de la conviction « Il n'y a pas de territoires sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets» souligné par les responsables du secteur, le monde rural doit être synonyme d'avenir et de potentialités à valoriser et non pas un espace de précarité. La stratégie nationale du développement rural durable est venue, changer la vision du monde rural et celle des approches et autres méthodes d'intervention dans ces espaces (MADR, 2009)

Le Renouveau rural, est fondé sur la décentralisation et la politique participative et vise, donc un développement économique du pays en associant l'ensemble du monde rural. L'un des principaux objectifs de la politique de renouveau agricole et rural est de réduire la facture alimentaire et de faire en sorte que les différents acteurs s'orientent vers la production locale.

L'organisation des rencontres régionales avec la participation des subdivisionnaires, des vulgarisateurs et des facilitateurs, de cadres de la profession agricole pour objectif de trouver les maillons faibles de la chaîne d'application sur le terrain du dispositif. Sur la base d'un état des lieux mettant les atouts et les faiblesses du secteur, le rapport sur la politique agricole trace les perspectives de développement qui va reposer sur les axes stratégiques principaux ci-après :

- Renforcer la sécurité alimentaire du pays en donnant la priorité aux produits alimentaires de base que sont les blés, le lait, les huiles, la pomme de terre, les légumes secs, les viandes rouges et blanches et les œufs,
- Consolider l'adaptation des systèmes de production aux conditions agro climatiques par le développement davantage les systèmes économiseurs d'eau,

- Achever la recapitalisation de l'agriculture par la mise à niveau des exploitations agricoles,
- Mettre en culture une partie des jachères et les terres inexploitées pour élargir la base productive, en complément à la mise en valeur des terres,
- Dynamiser le développement forestier et renforcer la protection des forêts,
- La lutte contre la désertification pour sauvegarder les territoires menacés,
- Développer l'agriculture saharienne d'entreprise, oasienne et péri-oasienne.

Il doit également réactiver l'office national des terres agricoles (ONTA) pour régir par délégation le domaine national, l'octroi des concessions des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, ainsi que la régularisation des titres des exploitants agricoles.

2. Les contrats de performance : l'un des outils de l'application et suivre la stratégie

Des valeurs cibles à atteindre à l'échelle nationale ont été fixées par concertation entre les acteurs centraux et régionaux. Ces contrats de performance se font pour les 48 wilayas du pays, au terme de ces contrats, chaque wilaya s'engage à un résultat bien précis qu'elle réalisera selon ses spécificités et potentialités agricoles et climatiques.

2.1. Les Contrats Programmes du Renouveau de l'Economie Agricole (CP-REA)

La signature de contrats de performance au titre du dispositif du renouveau agricole est un moyen d'amélioration du milieu agricole et de création de richesses pour un développement durable. Cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique agricole, vise à rationaliser les moyens et améliorer la production, dans ce cadre sept millions de personnes seront concernées, un million d'emplois directs et indirects seront créés à l'horizon 2014 (MADR, 2010).

En clair, chaque wilaya doit s'assigner un taux moyen de production pour les divers types de productions en mesure d'être produites, et toutes les autorités doivent s'impliquer davantage pour faciliter la tâche des créateurs de richesses que sont les agriculteurs, les éleveurs et les industriels, pour qu'elles se mettent au centre de toutes leurs préoccupations et afin qu'ils puissent améliorer leur production.

L'initiative du ministère de l'Agriculture vise le double objectif de la croissance du secteur et les facteurs de la stabilisation des populations rurales, il est clairement fait savoir qu'il était temps de sortir de la politique de distribution de l'argent, les contrats de

performance offriront, à n'en pas douter, un moyen plus efficient pour les directions des services agricoles, au niveau des wilayas, pour assurer un meilleur suivi des programmes soutenus ou impulsés par le gouvernement.

En termes macroéconomiques, il est question d'atteindre l'objectif peu facile d'une croissance proche de 8% par an sur la période 2009 - 2014, avec le concours des différents mécanismes de soutien à la production agricole, mais sa sera conditionné par le succès de plan par les conditions climatiques, la maîtrise des nouvelles techniques de l'économie de l'eau ainsi que de l'amélioration de la qualité des semences et le degré du respect des engagements des signataires des contrats de performance.

Le suivi des réalisations des CP-REA au niveau des Directions des Services Agricoles (DSA) se fera par la saisie des informations pour le suivi des productions végétales et animales, mensuelles et trimestrielles; après la validation, ces données seront transmis à la centrale (par l'intranet, l'Internet, flash disque ou même par CD) à la DSASI à la fin de chaque trimestre de l'année.

2.2. Les Contrats Programmes du Renouveau Rural (CP-RR)

Contrat pour un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, à travers les PPDRI. Il s'agit de reproduire la situation des PPDRI lancés à la fin de chaque mois en apportant les précisions suivantes :

- *PPDRI lancé* : lorsqu'au moins la procédure d'engagement des actions sur le terrain est entamée,
- *Communes touchées* : le nombre de communes là où les actions ont été lancées,
- *Localités touchées* : le nombre d'agglomération, villages et Ksour touchés,
- *Ménages concernés* : le nombre de ménages qui ont bénéficiés de l'action mise en œuvre (la totalité des ménages pour les actions collectives et les ménages bénéficiaires pour les actions individuelles),
- *Emplois créés*: emplois permanents créés dans le cadre des activités économiques et l'équivalent emploi permanent, généré par les autres actions des programmes,
- *Espaces traités*: le territoire désenclavé après la réalisation d'une piste ou l'espace protégé suite aux travaux de correction torrentielle, de fixation de berges, de mise en défens, de travaux sylvicoles, de superficie plantée pour le reboisement, d'installation de verger arboricole etc,

- *Extension de la SAU* : les superficies mise en valeur dans les périmètres touchés

10 200 PPDRI ont été inscrits dans ce cadre au niveau de 2 200 localités rurales, pour 730 000 ménages ruraux soit près de 4 500 000 habitants.

III. Le Programme de Renouveau de l'économie Agricole et Rural (2009 – 2014)

1. Concepts de Renouveau de l'économie agricole et Renouveau rural

De nombreux membres de la communauté ont un avis dit que le développement rural vient à l'esprit qu'il est synonyme de développement agricole, mais que cette dernière font partie du développement intégré et n'est pas synonyme, où le développement agricole sur toutes les questions de l'orientation du secteur agricole que tout développement rural intégré dans tous les aspects rural, l'agriculture ne prend pas l'attention de l'élément humain, qui est au cœur du développement rural hautement intégré, et ne couvrent pas tous les aspects du développement global de la campagne (Si Taieb, 2015)

Il devient nécessaire donc, de souligner que le concept du développement rural est le fruit de l'évolution de la société rurale, et que le capital naturel (terres, air, arbres, vivriers, rivières, espaces environnementaux,...) constitue un élément de base et le développement nécessite une cohérence et synergie de tous les acteurs et intervenants, (Chaib et Baroudi, 2014). Le développement rural est plus qu'un simple développement agricole car il englobe un espace, l'espace rural, où l'agriculture est au centre du système socio-économique mais au sein duquel existent des activités différentes, avec des fonctions et des objectifs diversifiés, qui sont tous à intégrer et coordonner dans une optique de développement cohérent, durable et solidaire (Bendjeffal, 2017).

Les axes stratégiques de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural visent le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale (Kellil,2013). Selon Bessaoud, 2006, la politique de renouveau rural se définit comme une politique territoriale et cible les ménages ruraux qui vivent et travaillent en milieu rural, en misant plus sur les habitants des zones enclavées où isolées,

Ferroukhi et Benterki, 2004, ont défini le renouveau rural comme une interface permanente entre les territoires et la hiérarchie centrale, à la recherche des voies et

méthodes plus innovatrices et mutuelles, pour réussir, ensemble, la faisabilité et la cohérence de cette procédure, et permettre une compréhension de l'intervention des pouvoirs publics suivant l'évolution de l'économie nationale.

Autour de la politique de soutien de l'agriculture à travers les différents programmes d'aide parallèlement à l'amélioration des conditions de vie, un programme national rationnel a été élaboré en 2008 qui se traduit par deux importants vecteurs: le renouveau de l'économie agricole et le renouveau rural (Figure, 2)

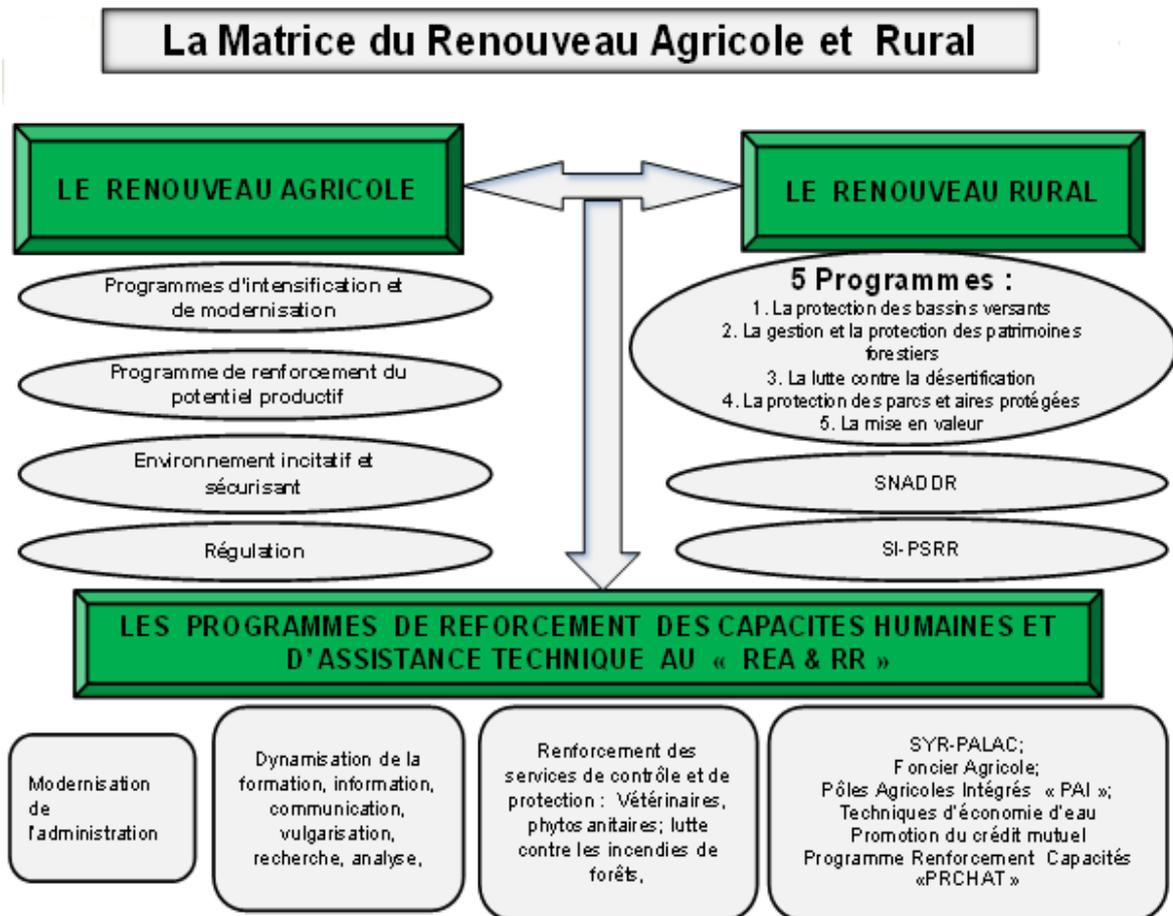


Figure n°2- les trois piliers de la politique de Renouveau Agricole et Rural. (MADR, 2009)

1.1. Renouveau de l'économie agricole

La politique agricole est définie comme une branche principale de la politique économique générale, élaborée et appliquée dans le secteur agricole, coordonnée et intégrée avec d'autres politiques économiques pour atteindre ses objectifs (Omrani S. 2014).

Le Renouveau agricole quant à lui se concentre surtout sur les critères économiques du secteur de l'agriculture. Il a pour objectif principal la modernisation et l'intensification de la production à travers une approche d'intégration et de renforcement des filières en amont et en aval (Maghni, 2013).

Pour inciter les agriculteurs, éleveurs et industriels de l'agroalimentaire à investir, moderniser leur activités, d'une part, de protéger le revenu des agriculteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs d'autre part, une série de programmes et actions ont été déployées qui sont traduits par la création d'un environnement incitatif pour l'activité agricole et le développement des investissements à travers :

- ✓ L'adaptation progressive de la politique de soutien de l'agriculture,
- ✓ Le lancement d'un crédit sans intérêts (RFIG) au profit des agriculteurs et éleveurs,
- ✓ L'intensification de la mécanisation agricole par le biais du crédit leasing,
- ✓ La modernisation et la généralisation des assurances agricoles adaptées,
- ✓ La dynamisation du fonds de garantie des calamités agricoles,
- ✓ Le cadrage des organisations professionnelles et interprofessionnelles,
- ✓ L'incitation à l'intégration agroalimentaire,
- ✓ La mise en place d'un Système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC).

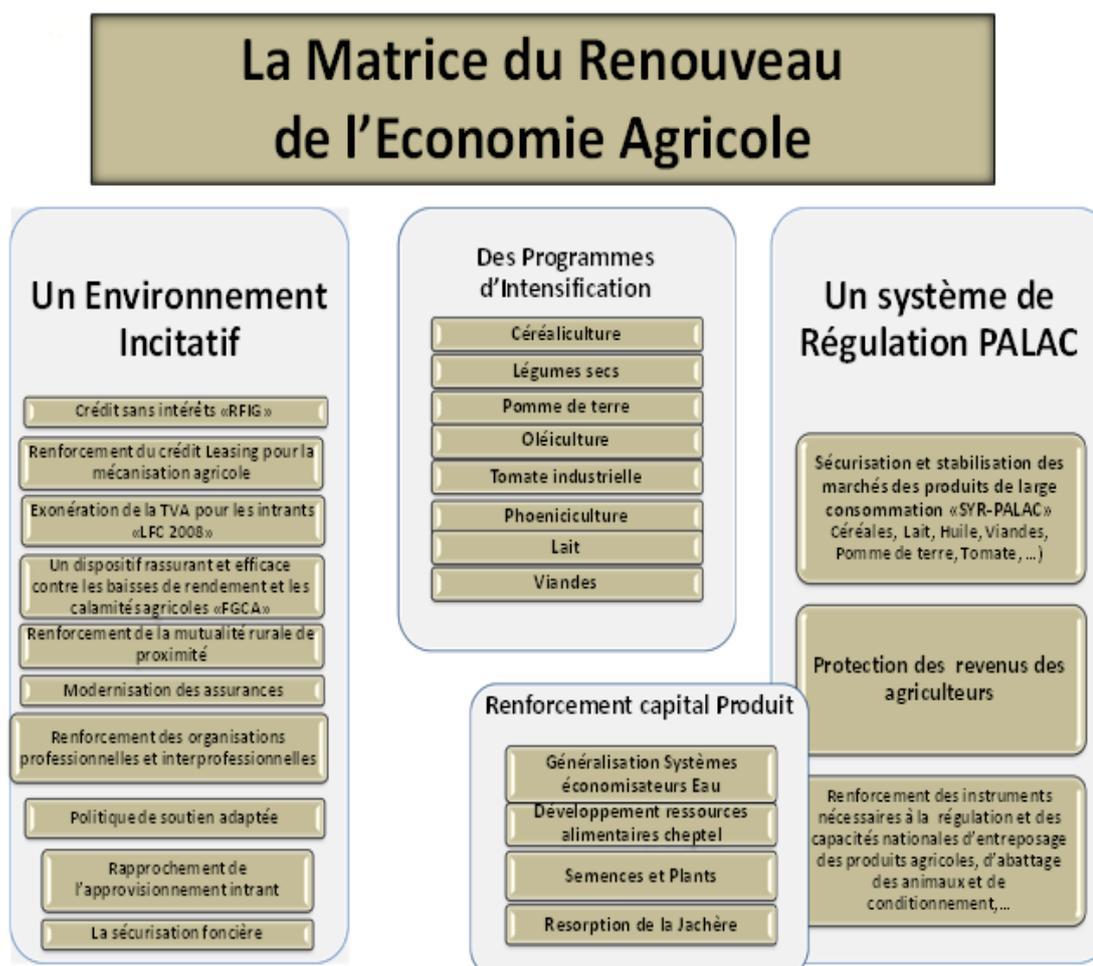


Figure n°3- La matrice du Renouveau de l'économie agricole (MADR, 2009)

Pour plus de rigueur dans la gestion, le suivi et l'évaluation des actions lancées dans le cadre du REA, fortement soutenues par le budget public, les programmes d'appui vont être renforcés par :

- La modernisation des institutions de puissance publique telles que l'administration des forêts, le contrôle sanitaire vétérinaire et phytosanitaire, les services de certification et de labellisation,
- La modernisation des systèmes d'information des statistiques, de la programmation et de l'administration agricole,
- La dynamisation de l'appareil de formation, de recherche et de vulgarisation.

Le Renouveau de l'économie agricole met en place un certain nombre de dispositifs législatifs et réglementaires et recourt au lancement de programmes visant une augmentation significative de la production et des rendements. Il se focalise sur la relance des spéculations stratégiques à travers une dizaine de programmes d'intensification portant

sur les céréales, la pomme de terre, l'huile d'olive, le lait, les viandes rouges et blanches, etc. Ce dispositif est complété par des programmes spécifiques à caractère horizontal qui visent l'amélioration et la valorisation du matériel biologique végétal et animal, la mobilisation et l'utilisation raisonnée de la ressource hydrique et la mise en place de pôles agricoles intégrés (MADR, 2010)

1.2. Renouveau rural

Le Renouveau rural a pour objectif le développement et l'amélioration des conditions de vie dans les régions rurales à travers la satisfaction des besoins de leurs populations en matière d'emploi, de logement et de viabilisation (MAGHNI, 2013) ; le Renouveau Rural, est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs tel que les montagnes, steppe et Sahara (MADR, 2010).

La politique du renouveau rural met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, considérés comme des axes prioritaires en matière de développement agricole et rural. La stratégie de développement rural, donc a été élaborée à l'issue d'un long processus de concertation avec les principaux acteurs du développement rural se propose précisément d'apporter une réponse claire et cohérente à la problématique de développement durable des espaces ruraux dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire (BOURI, 2011).

Cette Politique mise en œuvre à travers le Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR) a pour but de promotion d'un développement économique associant solidairement l'ensemble du monde rural. Elle est sous-tendue par une nouvelle perception des questions de: gouvernance locale, développement durable, décentralisation, développement équilibré des territoires et des espaces ruraux et renforcement de la cohésion sociale.

La Politique de Renouveau Rural cible les ménages ruraux qui vivent et travaillent en milieu rural et se structure autour de quatre grands programmes:

- 1) programme concerne directement l'amélioration des conditions de vie des ruraux.

- 2) programme de diversification des activités économiques, est appelé à favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales.
- 3) programme a trait à la protection et à la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.
- 4) programme, de nature transversale poursuit l'objectif de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique.

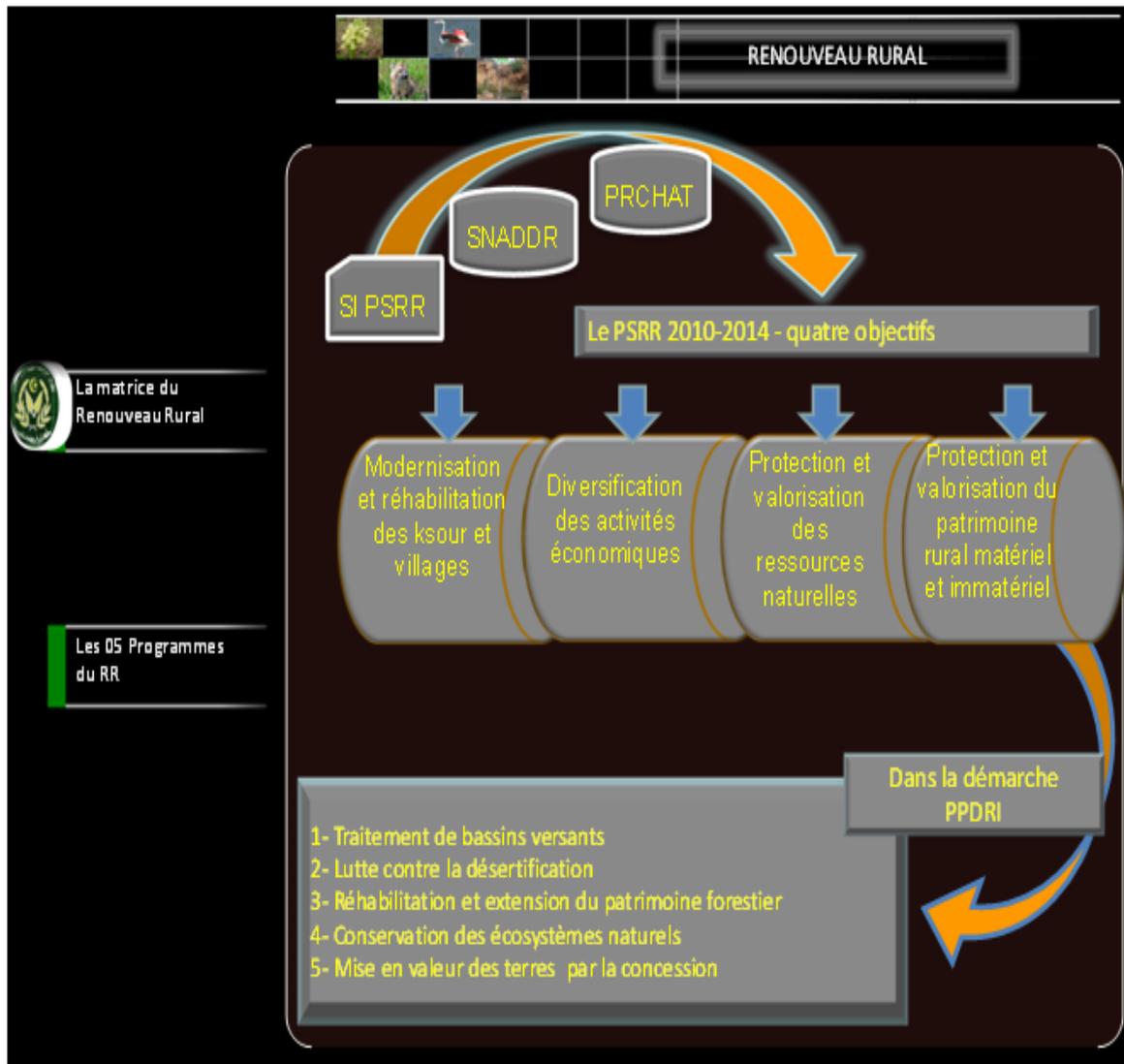


Figure n°4- La matrice du renouveau rural (MADR, 2010)

Les principes directeurs de PRR sont les suivants :

- ✓ Le renforcement des conditions d'un développement harmonieux et équilibré,
- ✓ Le renforcement de la cohésion sociale et lutte contre la marginalisation,
- ✓ Le renforcement de la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux,

- ✓ L'organisation de la synergie entre les projets et les programmes,
- ✓ L'implication de la société civile et renforcement de la politique participative,
- ✓ La construction de projets de manière ascendante (de bas en haut),
- ✓ Le renforcement des opérations de décentralisation dans les zones rurales,
- ✓ Le renforcement de l'équité et l'égalité pour l'accès aux ressources.

Le dispositif d'instrumentation du Renouveau rural est renforcé par la mise en place :

- ♦ ***d'un système d'information du Programme de soutien au Renouveau rural (SI-PSRR)***, est un outil de suivi - évaluation des PPDRi depuis leur formulation jusqu'à leur réalisation, c'est un système informatique, conçu par le MADR opérationnel via le WEB. Il est utilisable au niveau des comités techniques et des cellules d'animation rurale, moyennant des codes d'accès de tous les acteurs impliqués dans la conception et la gestion du PPDRi. Il est également accessible, à des fins de suivi, d'évaluation, de visualisation de tableaux des états de réalisation (physique et financière), par état de projet, par localisation, par thème de projet, etc.... Le PSRR est organisé en 3 phases : une phase de lancement (2007 est l'année pilote de la mise en œuvre), une phase de d'évaluation/consolidation (2008) et une phase de généralisation (2009), échelonnées sur 6 années.
- ♦ ***d'un Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR)***, c'est un système de diagnostic et de programmation partagé du développement de la zone considérée qui permet la visualisation de ses potentialités, l'orientation et la programmation des interventions publiques et privées et l'évaluation des impacts des différents programmes ou projets de développement mis en œuvre. Le concept de SADDR et les fonctions qu'il offre aux décideurs et aux acteurs du développement repose sur le croisement de variables socio-économiques et environnementales et de données sur les potentialités, par commune, wilaya, zone naturelle, zone de planification, grande région et au niveau national. Ces variables sont structurées en 3 dimensions (humaine et sociale, économie rurale et protection de l'environnement), pour permettre la construction d'indicateurs et d'indices de développement pertinents au regard des objectifs de la stratégie nationale de développement rural durable.
- ♦ ***d'un Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT)***.

Le PRCHAT, se fixe pour objectif le développement et la remise à niveau des compétences de tous les intervenants. Il se concentre notamment sur la modernisation des techniques d'administration agricole, un investissement conséquent en matière de formation et de vulgarisation agricole, la recherche et développement, ainsi que le renforcement des services sanitaires du secteur agricole (MAGHNI, 2013).

2. Principaux dispositifs de la réalisation du programme de la stratégie

2.1. Projets d'investissement agricole

2.1.1. Concept

L'investissement dans l'agriculture correspond aux dépenses destinées à augmenter le potentiel productif dans une exploitation, il constitue l'une des approches les mieux à même d'augmenter la productivité agricole et d'assurer un environnement durable. Cependant, pour exercer un impact positif sur la production et la productivité agricoles, tout investissement doit contribuer à la formation de capital au niveau des exploitations. À cet égard, les investissements constituent le fondement et le moteur du développement durable.

2.1.2. Fonds destinés à l'investissement et crédits

Les fonds se sont diversifiés pour répondre aux besoins spécifiques:

- Fonds national de développement des investissements agricoles (FNDIA)
- Fonds national de régulation des produits agricoles (FNRPA)
- Fonds de protection zoo et phytosanitaire (FPZPP)
- Fonds de garantie contre les calamités agricoles (FGCA)
- Fonds de soutien aux éleveurs et petits exploitants agricoles (FSAEPEA)

L'opérateur peut accéder aux différents fonds à travers un guichet unique mis sur pied en partenariat avec la BADR. Le projet d'investissement est étudié à ce niveau et l'opérateur est orienté vers le type de crédit et le type de soutien public adéquat. La BADR a ainsi développé de nombreux produits financiers de crédit :

- ◆ Crédit R'FIG (crédit de campagne)
- ◆ Crédit ETTAHADI, pour l'équipement
- ◆ Crédit Fédératif, une variante du crédit ETTAHADI,
- ◆ Crédit Fournisseur
- ◆ Crédit LEASING, destiné aux équipements en machines agricoles et d'irrigation

2.1.3. Fond National de développement de l'investissement agricole (FNDIA)

C'est un fond affecté par la décision n° 2023 du 05/12/2008 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale N° 306 – 067 intitulé «FNDIA» ainsi que les modalités de paiement des subventions et les montants de soutien par nature d'activité (MADR, 2008)

2.1.3.1. Les mesures à prendre

2.1.3.1.1. Mesures organisationnelles

La démarche adoptée par la mise en œuvre de ce programme permet de :

- une revalorisation du patrimoine et du capital productif et la création d'une synergie des acteurs et des complémentarités économiques;
- le renforcement des capacités de régulation des productions agricoles et la formalisation des engagements de production, d'approvisionnement et de distribution;
- la mise en place d'un corps technique spécialisé intègre tous les acteurs engagés dans ces différents programmes;
- la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique;
- la modernisation de l'administration qui repose sur :
 - la mise à niveau du réseau intranet du MADR pour en faire un vecteur de transmission et d'échange de données en temps réel,
 - l'élaboration de systèmes d'information interconnectés dédiés aux activités agricoles et rurales, un système d'information agricole et rural (SIAR),
 - le renforcement de l'appareil des statistiques agricoles et des capacités d'analyses et de prévision avec un plan d'action axé sur la formation de personnel concerné,
 - la création d'une base de données principale et interconnectées au niveau central pour l'élaboration des tableaux de bord d'aide à la décision.

2.1.3.1.2. Mesures techniques

Le renforcement des capacités technique liés à la :

- sensibilisation de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, ACV, administrations, CAW, fabricants de matériels d'irrigation, entreprises de réalisation et bureaux d'études);
- l'accompagnement technique aux sites représentatifs par rapport aux spéculations stratégiques et à la présence de structures techniques (instituts et centres de formation);

- l'organisation de journées de vulgarisation et de démonstration au profit des agriculteurs pour les spéculations retenues ;
- l'organisation de cycles de formation au profit des cadres des services déconcentrés, des formateurs, des ACV et des agriculteurs performants;
- lancement d'une campagne médiatique de sensibilisation et d'information des agriculteurs et production de supports écrits et audiovisuels de vulgarisation;
- la production et la diffusion du bulletin agro météorologique (par le biais du réseau de stations radio locales) ;

Les structures concourent à la réalisation des objectifs du programme sont les suivantes:

- **INVA** : élaboration et diffusion de documents scripto-audiovisuels ; évaluer les activités de vulgarisation et leurs impacts sur l'amélioration des connaissances;
- **ITGC** : réalisation et encadrement des sites de démonstration en milieu producteur dans la mise en place de la culture et sa conduite;
- **INSID** : prélèvement, analyse d'échantillons d'eau et de sols (prestation de service) et encadrement des agriculteurs dans le domaine de l'irrigation;
- **INPV** : veille phytosanitaire et appui technique pour le contrôle des adventices et des maladies cryptogamiques;
- **CNCC** : Appui aux établissements producteurs de semences, plants et de légumes secs;
- **CCLS** : encadrement rapproché des multiplicateurs permettant un strict respect des règlements techniques;
- **CAW** : organisation de journées techniques au niveau des parcelles pilotes, sensibilisation des agriculteurs à adhérer au programme;
- **OAIC** : animation et participation à la coordination des activités d'appui au développement de l'agriculture;
- en plus, **ITCMI**, **ITAFV** pour les plants et **l'INMV** pour la santé animale etc..
- **DSA** : coordination de toutes les actions relatives à la mise en place du programme d'encadrement et d'accompagnement technique, accélérer les procédures d'acquisition de matériel et intrants et s'assurer de l'exécution du programme de la campagne et élaborer le cahier des charges au programme.

2.1.3.1.3. Mesures économiques

Des mesures prises dans le cadre des fonds alloués pour assurer la réussite du programme:

- *En matière de fiscalité* : au régime dérogatoire pour tout projet d'investissement lié au programme, et a l'exonération de la TVA sur les semences, sur les engrais et autres;
- *En matière de protection sociale des agriculteurs*: sur le plan de la couverture sociale (CNAS) et la modernisation des assurances agricoles;
- *En matière de protection végétale et animale* : protection phytosanitaire et campagnes de vaccination et de désinsectisation dans le cadre du fonds de protection phytosanitaire et promotion zoo sanitaire (FPZPP);
- *En matière d'investissement* : la promotion d'un environnement incitatif repose sur :
 - éligibilité des agriculteurs au crédit de campagne sans intérêt "RFIG";
 - acquisition des équipements d'irrigation d'appoint et économisant l'eau ;
 - l'acquisition et rénovation du matériel agricole;
 - acquisition du matériel d'usinage et infrastructures de stockage;
 - encouragement à la contractualisation des assurances agricoles ;
 - construction de capacités de stockage à la ferme;
 - soutien pour les exploitations agricoles à l'utilisation des engrais et de l'énergie (l'énergie électrique et le gasoil).
 - soutien et conseils techniques des institutions spécialisées du MADR.
- *En matière de soutien aux produits* : les programmes s'articulent essentiellement sur : l'irrigation d'appoint ; les céréales ; les légumes secs ; les fourrages ; l'huile d'olive ; la pomme de terre ; les semences et plant ; le lait ; les viandes ; les dattes et autres.

2.1.3.2. Nomenclature des principales actions éligibles au soutien sur le FNDIA

2.1.3.2.1. Développement de l'irrigation

L'eau est un facteur essentiel d'intensification de la production agricole, le développement de l'irrigation reste insuffisant au regard des préoccupations nationales en matière d'économie de l'eau et de sécurisation de la production agricole. Le programme de l'économie de l'eau, 2009 - 2014, représente un grand défi pour la diversification des productions agricoles pour répondre à une demande sociale.

Sur la base des prévisions fixées à l'horizon 2014 par les directions des services agricoles, la superficie irriguée totale sera de 1.120.000 Ha dont 810.000 Ha en systèmes économiseurs d'eau par extension de 472.000 Ha et le recours vital à l'utilisation des eaux non conventionnelles, d'une estimation de 1.2 milliards de m³ pour assurer la stabilité du système de production en irrigué.

L'orientation vers l'extension de la SAU en irrigué ; une préoccupation de soutenir la ressource en eau s'est traduite par la mise en place des infrastructures et des équipements d'irrigation, pour dégager une stratégie de:

- développement de système économiseur d'eau (reconversion des systèmes gravitaires);
- amélioration et exploitation des eaux non conventionnelles ;
- une priorisation des cultures stratégiques dans l'affectation de la ressource en eau.

Le dispositif de soutien à l'irrigation

- la circulaire interministérielle n°558 du 22/11/ 2008, relative à l'assouplissement de la délivrance de l'autorisation de captage des eaux souterraines visant la production des exploitations agricoles engagées dans les programmes spécifiques ;
- La circulaire n° 265 du 21/ 04 2009, portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement du programme de l'économie de l'eau ;
- Décision n°2023 du 25 décembre 2008, modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°306-067 intitulé FNDIA ainsi que les modalités de paiement des subventions (avec formule Leasing) ;
- Décision n°480 du 12 octobre 2009, modifiée et complétée, relative au soutien des équipements d'irrigation et fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le FNDIA ainsi que les modalités de règlement des subventions (régime général).
- Décision n°161 du 07/04/2010 définissant les mécanismes de mise en œuvre du soutien sur le FNDIA pour l'acquisition d'équipements d'irrigation pour des objectifs à soutenir:
 - l'équipement de 183 000 ha, à l'horizon 2014 ;
 - la reconversion de 278 000 ha (50 % de la sole irriguée actuellement en gravitaire);
 - la préservation des 349 000 ha existants;
 - une superficie irriguée de 1 120 000 ha à l'horizon 2014;
 - une superficie à irriguer de 2 millions d'hectares a long terme.

Les mesures financières

- *Pour les infrastructures*, les principales actions sont soutenues à 30 % pour :
 - la réalisation de forage < 200 ML (2.000 Da /ML) plafonné à 240.000 Da par battage et (8.000 da /ml) plafonné à 960.000 da par rotary ;
 - le fonçage de puits < 50 ML (5.000 Da /ML) plafonné à 100.000 Da ;
 - la construction de bassin d'accumulation < 100 m3 (1500 Da / m3) plafonné à 150.000 Da;
 - la construction de bassin d'accumulation en géo membrane de 1500 m3 plafonné à 400.000 Da.
- *Pour les équipements*, les principales actions sont soutenues à 40 % pour :
 - l'acquisition d'équipement d'irrigation plafonné à 300.000 Da pour le forage et 100.000 Da pour le puits et fil de l'eau;
 - l'irrigation localisé: station de tête + réseau d'irrigation < de 10 Ha, plafonné à 145.000 Da /Ha;
 - l'irrigation par aspersion: un Kit de 24 asperseurs pour 1- 10 Ha et 2 kits pour plus de 10 ha, plafonné à 150.000 Da/ Kit;
 - Enrouleur pour > 5 Ha (max: 1), plafonné à 150.000 Da.

2.1.3.2.2. Production végétale

2.1.3.2.2.1. Grande cultures : céréaliculture, légumes secs et culture fourragère

a. Les céréales

La production nationale ne couvre que 25 à 35% des besoins de consommation sur une superficie moyenne ensemencée de 3,2 millions d'hectares avec une conduite menée dans sa quasi totalité en sec.

La production céréalière constitue donc, une préoccupation fondamentale dans la politique du renouveau de l'économie agricole pour augmenter la productivité et la production. Ce programme s'appuie notamment sur une irrigation de complément (350.000 hectares de blés, répartie sur 11 wilayas et 43 communes), il est attendu une production de céréales de 38 millions de quintaux, dont 25 millions de quintaux de blés.

Pour atteindre cet objectif, le programme d'actions s'articule autour des principaux axes suivants :

- la modernisation des équipements agricoles (mécanisation et capacités de stockage) ;
- l'adoption d'itinéraires techniques pour augmenter les rendements et la productivité ;
- le développement de l'irrigation d'appoint.

Le dispositif de soutien à l'intensification

Circulaire n° 268 du 21/04/2009), portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la céréaliculture et de légumineuses alimentaires ; ce programme mis en œuvre comprend :

- la mise en place d'essais de démonstrations intégrant des fermes pilotes;
- l'organisation de journées de démonstration ;
- l'assistance et l'appui technique portant sur la maîtrise de l'irrigation.
- programme de formation de l'entretien, l'irrigation et la récolte des cultures

Les structures mettent en œuvre des activités qui concourent à la réalisation des objectifs du programme d'intensification céréalière sont : OAIC (constitue le pivot du dispositif organisationnel, d'intégration de la filière), INVA, ITGC, INSID, INPV, CNCC, CCLS, CAW et DSA.

Les mesures financières

- 30% pour l'acquisition du matériel agricole spécifique dans le cadre du leasing pour les multiplicateurs et producteurs de semences;
- 25 à 40% pour l'acquisition de matériels agricoles et 60% du prix de la rénovation de la moissonneuse batteuse dans le cadre du leasing pour les céréaliers;
- 30% pour l'acquisition du matériel d'usinage et la réalisation des infrastructures de stockage des semences au bénéfice des établissements producteurs agréés;
- Encouragement des céréaliculteurs à la contractualisation des assurances agricoles à travers les indemnités.

En matière de soutien aux produits

- le soutien direct aux produits porte sur l'octroi de primes de multiplication au bénéfice des multiplicateurs selon les catégories (15 à 25% de prix de vente de la semence),

- la reconduction de prix rémunérateurs à la production : qui constituent à l'évidence une incitation à l'augmentation de la production et de la productivité avec un prix à la production de (blé dur : 4.500 da/ql, blé tendre : 3.500 da/ql, orge : 2.500 da/ql),
- 20 % du prix de vente des engrais aux céréaliers;
- Le soutien à l'énergie pour les exploitations céréalières (énergie électrique et gas oil)

Le dispositif de soutien à l'irrigation des céréales

Circulaire interministérielle n° 559 du 22/11/2008, portant sur le développement de l'irrigation pour l'amélioration de la productivité des céréales

La réalisation de ce programme s'articule sur l'identification des ressources existantes et mobilisables et collaboration étroite entre le DSA et le DHW sur les zones céréalières potentielles par :

- l'étude in situ des possibilités des lâchers et de transfert d'eau à partir des barrages, vérification de la fonctionnalité des infrastructures hydrauliques et identification des équipements nécessaires, pour recourir aux postes de pompage au fil de l'eau, par les DSA, DHW et l'ONID ;
- l'identification des zones potentielles pour l'exploitation de la ressource en eau souterraine par les forages et puits pour l'utilisation de systèmes économiseurs d'eau tels que, les pivots, en collaboration entre DSA-DHW et ANRH avec l'ITGC.

Avec ce programme d'amélioration de la production des blés vise à atteindre, l'emballement d'une superficie de 341.700 hectares sous irrigation avec un objectif de production de 13.660.000 quintaux et une projection de production nationale de 51 000 000 qx sur la sol totale des céréales, qui correspond à 73% des besoin nationaux.

b. Les légumes secs

Les légumes secs couvrent une superficie moyenne de 66.000 hectares, donnant une production moyenne de 504.000 quintaux soit un taux de couverture de 15,7 %, le reste des besoins, soit 2,4 millions de quintaux, est importé (année 2008), Il s'agit donc de remédier à cet état de fait à travers :

- une superficie supplémentaire à emblaver;

- un projet d'amélioration des légumineuses dans les régions connues par la production;
- la consolidation d'un programme de production à travers les zones potentielles;
- L'amélioration de l'itinéraire technique par les producteurs;
- primes de multiplication de semences de 20 à 35% selon les catégories,
- Primes à la collecte cédée aux CCLS pour des prix à la production rémunérateurs (Lentilles : 2.600 DA/q, Pois chiche : 3.000 DA/q),

En matière de soutien aux produits

Prix à la production paye aux Agriculteurs de (7.000 da/ql pour le pois chiche et 6.000 da/ql pour les lentilles).

c. Les cultures Fourragères

En matière de soutien aux produits

- légumineuses, graminées et associations fourragères: 50 % plafonné à 6.000 Da/Ha;
- la construction de silo, 500 Da/m³ plafonné à 100.000 Da;
- l'acquisition d'une ensileuse, 30% du prix plafonné à 40.000 Da ;
- Prime à la production de fourrage vert : 5.000DA/ Ha;
- Prime de production d'ensilage : 500 DA/m³;
- 50% du prix de vente pour l'acquisition de semences fourragères;
- 30 % pour les travaux de sol, semences, engrais, matériel d'irrigation..,
- *Mesures spécifiques à l'avoine*, il est octroyé un soutien de 450 Da/q pour la prime de collecte et 500 Da/q pour une prime de maintenance des variétés d'avoine.

2.1.3.2.2.2. Cultures pérennes : oléiculture, arboriculture et viticulture

a. L'oléiculture

L'oléiculture revêt un caractère stratégique dans le tissu social algérien, mais le développement du secteur s'est traduit par un net ralentissement de production limité à 33 000 Tonnes d'huile et 46.000 Tonnes d'olives de table pour une superficie de 300.000 Ha (verger oléicole représente 3% de la SAU et 27% de l'assiette arboricole de l'Algérie), avec un systèmes de production inefficaces et induisant de faibles revenus en extensif.

Le dispositif de soutien de l'Oleiculture

Circulaire N° 271 du 21/04/2009 portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de l'oléiculture et Décision n° 160 du 07/04/2010.

Le programme d'intensification de l'oléiculture constitue une exigence impérative pour l'économie nationale, l'objectif principal est pour augmenter la productivité et de la production et exploration de marchés des huiles d'olives algériennes. Cela devrait aboutir à l'horizon 2014 à une production de 90.000 Tonnes d'huile par an. Les axes de développement sont :

- Protéger l'environnement dans les bassins oléicoles par de nouvelles plantations,
- Organiser des investissements pour répondre à la consommation intérieure,
- Certifier les produits oléicoles.

Les mesures financières

- *Pour l'extension de l'oliveraie par le greffage* : 30% plafonné à 90 Da/souche et 300 Da/Plant plafonné à 12.000 Da pour 40 plants/ha maximum,
- *Pour la plantation* : soutien de 60% à l'acquisition des plants plafonné à 150 Da/Plant mis en terre (en extensif : 100 plants/Ha ; en semi intensives: 200 arbres/Ha ; en intensif : 400 Plants/Ha),
- *Pour l'acquisition de matériel de récolte des olives* : 30% plafonné à 60.000 Da/appareil pour la récolte (2 appareils au maximum pour 1 ha et plus) ; 1.500 Da/filet plafonné à 6.000 Da (1 filet/0,25 Ha et 4 filets pour 1 Ha et plus),
- *Pour la mise à niveau et extension du parc de transformation des olives* :
 - un soutien de 30% plafonné à 4.000.000 Da pour la modernisation du parc par la rénovation des huileries et confiseries traditionnelles existantes ou création de nouvelles unités modernes;
 - un soutien de 30% plafonné à 510.000 Da pour la cuve en inox de 10.000 litres à 480.000 Da pour 2 cuves en inox de 2.000 litres, pour la modernisation ou l'acquisition des moyens d'équipement de conditionnement et de stockage.

b. L'arboriculture

Les mesures financières

Un soutien de 60% pour l'acquisition de plants contrôlés constatée après plantation plafonné à :

- 36.000 DA/ Ha pour les rosacées à pépins, Pommier et Poirier (400 Plants /Ha);
- 9.000 DA/ Ha pour l'Abricotier, Pécher et Amandier (204 Plants/Ha) ;
- 22.000 Da/Ha pour le Prunier à sécher (333 Plants/Ha) ;
- 7.000 DA/ ha pour le figuier (156 Plants/Ha) ;
- 50.000 Da/ Ha pour le Néflier (277 Plants/Ha) ;
- 22.000 Da/Ha pour le cerisier (178 Plants/ Ha) ;
- 25.000 DA/ha pour les agrumes (277 Plants/Ha) ;
- 15.000 DA/ ha pour le pistachier et Noyer (100 Plants/Ha).

c. La viticulture

Les mesures financières

Un soutien de 60% pour l'acquisition de plants contrôlés constatée après plantation pour le raisin de table plafonné à :

- 120.000 DA/Ha pour le greffé soudé et 40.000 DA/ha pour les plants racinés pour le cas de Palissage classique (2222 plants/Ha),
- 130.000 DA/Ha pour le greffé soudé et 45.000 DA/Ha pour les plants racinés pour le cas de Pergola (2300 Plants/Ha).

2.1.3.2.2.3. Culture annuelles : pomme de terre et autres maraîchage

a. La Pomme de terre

Parmi les cultures maraîchères, la pomme de terre revêt un caractère stratégique de par sa place dans le modèle de consommations algériennes et les surfaces qui lui sont consacrées.

Les besoins en pomme de terre de consommation sont couverts totalement par la production locale (20.000.000 qx ces dernières années) ce qui représente environ 30 % de la sole maraîchère). La production moyenne pour la pomme de terre de semence est 1,2 million qx sur une superficie moyenne de 6.600 hectares (taux de couverture 60 %).

Sur la période 2009 – 2014, la mise en œuvre du programme d'intensification de la pomme de terre permettra un accroissement de la production de 8,3 % en moyenne annuelle, avec 31,6 millions qx.

Le dispositif de soutien de la Pomme de terre

Circulaire N° 267 21/04/2009 portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de la filière pomme de terre.

Le développement de la filière repose sur l'intensification de la culture et sur la régulation du produit, Pour atteindre ces objectifs, le programme comprend :

- des investissements dans les domaines de l'irrigation, la production de semences de base et les aires de stockage sous froid ;
- l'amélioration des rendements moyennant l'emploi des techniques innovantes en agissant sur la mécanisation, la protection phytosanitaire et les variétés.

En matière de soutien aux programmes (mesures financières)

- soutien de 30 % (500 Da/m²) pour création de serres tunnel avec une couverture de protection phytosanitaire plafonné à 200.000 Da;
- acquisition du matériel de conditionnement des semences au bénéfice des établissements producteurs agréés : Plafonné à 1.500.000 Da;
- acquisition des équipements de laboratoires permettant aux établissements producteurs d'effectuer les tests d'autocontrôle nécessaires plafonné à 3.500.000 Da.

Soutien avec l'octroi de primes directs

- pour le stockage sous froid pour une période maximale de 6 mois : de 0,75 Da/Kg/ mois pour les semences et de (1.80 Da / Kg /en filet et 1.50 Da/ Kg en vrac/ mois) pour la consommation;

- Prime de multiplication de : en Da/Kg (Plants de pré base : 30, plants classe Super Elite : 15, Plants classe Elite : 12, Plants classe A : 6, Plants classe B : 5).

b. Le Maraîchage

Les mesures financières

Un soutien de 30 % d'accompagnement à l'investissement des cultures sous serre pour :

- réalisation de serres tunnel de 400 m² plafonné à 45.000 DA/serre pour maximum 5 serres;
- réalisation de serres multi chapelles (2000 m² d'un seul tenant pour le maraîchage et 1000 m² d'un seul tenant pour la fleur coupée), l'infrastructure plafonné à 2.300 DA/m² et l'équipement plafonné entre 400 DA/m² (Nord) et 800 DA/m² (Sud),
- soutien de 5.000 Da / Ha pour semences maraîchers hybrides et 3.000 Da / Ha pour semences d'autres cultures annuelles.

2.1.3.2.2.4. Production de plants et semences

L'utilisation de semences et plants de qualité constitue un garant incontournable pour l'amélioration de la production agricole, le développement de la filière donc, constitue une des priorités de la politique du renouveau de l'économie agricole.

Le dispositif de soutien de Production de plants et semences

Circulaire N° 270 de 21/ 04/2008 relatif au dispositif d'encadrement et d'accompagnement du programme semences et plants.

Les objectifs visés sont d'améliorer :

- les rendements et la qualité des semences;
- le transfert génétique d'un matériel végétal sain et performant;
- le taux de couverture en semences et plants de qualité;
- les stocks de sécurité en créant une réserve en matériel végétal.

Les mesures financières

- soutien à la mise en place de serres avec un niveau de 30%, plafonnés à (210.000 Da la serre tunnel à ambiance contrôlée, 1.200.000 Da la serre multi chapelles à 3 ambiances contrôlée, 1.000.000 Da la serre ombrifère pour les pépinières de plein champs et en hors sol;
- soutien des infrastructures et des équipements avec un niveau de 30%, plafonné à 1.500.000 Da la serre pour les pépinières de production de plants en hors sol d'enracinement de boutures d'olivier;
- la protection et le développement de la production de plants arboricoles et viticoles à travers : la mise en place de parcs à bois semencier (production des semences): soutien de 60% plafonnés à 45.000 Da/Ha, 40.000 Da/Ha, 35.000 Da/Ha respectivement aux plants de base, aux plants certifiés et aux plants standards;
- la création de parcs à bois (production de greffons: 600 Plants/ Ha) : soutien de 60% plafonnés à 100.000 Da/Ha, 75.000 Da/Ha, 65.000 Da/Ha respectivement aux plants de base, aux plants certifiés et aux plants standards;
- les marcottières (production porte- greffes: 15000 Plants/ Ha); soutien de 60% plafonnés à 275.000 Da /Ha, 162.000 Da/Ha, 100.000 Da/Ha respectivement aux plants de base, aux plants certifiés et aux plants standards;
- CPM (2300 plants) : le soutien est de 30% plafonnés à 83.000 Da/Ha, 70.000 Da/Ha, 56.000 Da/Ha respectivement aux plants de base, aux plants certifiés et aux plants standard.

Concernant les travaux de sol et intrants :

- soutien de 2.000 Da/ Ha labour profond et recroisage (25 à 30 cm) ;
- soutien de 3.000 Da/ Ha binage mécanique ou manuel (contre les mauvaises herbes)
- soutien de 3.000 Da / Ha Fumier (éléments organiques fertilisants) ;
- soutien de 2.000 Da / Ha lutte contre les ravageurs (produits de traitement autorisés).

2.1.3.2.3. Production Animale

2.1.3.2.3.1. Production de viande rouge (bovin, ovin et caprin)

La production nationale de viandes rouges est estimée à 320.000 tonnes dont 172.300 tonnes de viande ovine pour 2007. La principale contrainte à la production de viandes rouges réside principalement dans la faiblesse des disponibilités fourragères, la dégradation des parcours steppiques et la prédominance du modèle de production traditionnel.

Le développement des élevages surtout ovins et caprins constitue un des objectifs stratégiques compte tenu de son poids socio-économique majeur dans le cadre de la politique de renouveau de l'économie agricole et de renouveau rural, le programme de développement reposera notamment sur :

- la dynamisation du programme de mise en défens des parcours steppiques;
- l'extension des superficies consacrées aux plantations pastorales ;
- l'aménagement et la création de points d'eau;
- la création d'abattoirs modernes dans les zones agro-pastorales.

Les mesures financières de soutien de l'investissement en faveur des éleveurs

- a. Décision N° 2023 du 15/12/2008 concernant le volet développement de la production animale, les différentes dispositions de soutien sur le compte d'affectation spéciale N° 306-067 intitulé FNDIA.
- prix subventionné en cas de sécheresse à l'alimentation par la mise à disposition de l'orge à travers les CCLS et soutien aux cultures fourragères et pastorales;
 - 6.000 DA/ha pour le développement de la production et de la productivité des fourrages
 - 25.000 Da/citerne pour l'acquisition de citerne (3000 l) pour l'abreuvement du cheptel ;
 - 30% plafonnée à 40.000 DA pour équipement et installation d'abreuvoirs automatiques
 - 500 DA/m³ Pour un maximum de 100.000 DA pour la construction de silo (Ensilage) ;
 - 30 % plafonné à 500.000 DA pour l'aide à la rénovation et à la modernisation des bâtiments d'élevage bovin ; bergeries, chèvreries et abris à moutons.
- b. Décision N° 2010 du 15/12/2008 concernant le soutien des unités d'élevage, les différentes dispositions de soutien sur le compte d'affectation 302- 11 intitulé FDRMVTC

Pour la distribution des unités d'élevage au profit des familles rurales choisis :
Bovin (3 vaches laitières): 290 000 Da, Ovin (10 brebis et 2 béliers): 208 000 Da, caprin (10 chèvres et 2 boucs): 208 000 Da.

2.1.3.2.3.2. Production laitière

La production nationale laitière de toutes espèces confondues est de 2,2 milliards de litres dont 1,6 milliard de litres de lait de vache (893.000 têtes dont 243.000 BLM), 400 milles litres de lait ovin et 200 milles litres de lait caprin.

Les contraintes à la production sont nombreuses, et portent notamment sur: la faiblesse des effectifs, l'insuffisance de l'offre fourragère et le coût élevé de l'aliment concentré et la concurrence de la production nationale par la poudre de lait importée.

Le développement de la production laitière constitue un objectif stratégique dans le cadre de la politique de renouveau de l'économie agricole et de renouveau rural, le programme de développement de la filière vise :

- un accroissement des effectifs de vaches laitières;
- un accroissement des superficies réservées aux fourrages;
- le développement du programme d'insémination artificielle;
- une mise à niveau des étables;
- un développement conséquent des réseaux de collecte et l'organisation de la filière.

Les mesures incitatives en matière de soutien de l'investissement

Circulaire n° 266 du 21/04/2009 portant mise en place du dispositif d'encadrement et d'accompagnement de l'intensification de la production laitière et son intégration dans l'industrie laitière.

En matière de matériels laitiers : un soutien de 30 % de prix plafonné à :

- 40.000 Da pour équipements d'abreuvoirs automatiques de > 6 Vaches ;
- 265.000 Da pour cuve de réfrigération (250 – 1000 litres) ;
- 85.000 Da pour chariot trayeur pour plus de 6 vaches ou 25 chèvres;
- 750.000 Da pour équipement de salle de traite;
- 450.000 Da pour lactoduc;
- 35.500 Da pour valisette de contrôle de lait.

En matière de protection et développement des patrimoines génétiques

- Soutien à la production de reproducteurs bovins et pépinières de génisses : 10.000 Da pour velle à l'âge de 3 mois ; 50.000 Da pour Génisse gestante par IA (18/24) ; 30.000 Da pour Taurillon de testage à l'âge de 8 mois.
- Soutien à 1.800 Da pour l'insémination artificielle de bovine,

- Soutien à 850 Da pour l'insémination artificielle (Synchronisation des chaleurs) ovine et caprine.

En matière de soutien aux produits pour les producteurs

- Prime à la production de lait, la subvention à 12 Da /L
- un prix rémunérateur de 38 à 46 Da /L (laiterie), et prime à la collecte (5 Da /L).

En matière de la création des réseaux de collecte

- soutien de 315.000 Da pour cuve de 1.000 à 2.000 litres ; de 550.000 Da de 2.000 à 6.000 litres
- soutien de 270.000 Da pour citerne réfrigérante de 500 à 1.000 litres, de 420.000 Da de 1.000 à 6.000 litres et de 35.500 Da du valisette de collecteur
- 30% plafonné à 400.000 Da pour l'acquisition de matériels de collecte et de transport de lait
- prime d'intégration au transformateur : de 2 à 4 Da/l en fonction du niveau d'intégration (moins de 5000 l/jour = 2 Da ; plus de 5000 l/jour = 2,5 Da ; plus de 10.000 l/jour = 3 Da ; plus de 15.000 l/jour = 4 Da)

En matière de transformation

- soutien avec 500.000 Da à l'industrie de transformation et la création de petites unités de fromages (lait ovin et caprin),
- soutien avec 500.000 Da pour matériel et équipement spécialisés pour qu'est disposé un local agréé par l'IVW
- Soutien à 30 % pour la création de laiterie (1.000 L/J: 1.000.000 et 5.000 L/ J: 5.000.000 Da)

2.1.3.2.3.3. Production de viande Blanche (aviculture et petits élevages)

La production moyenne de viande blanche est estimée à 190.000 tonnes en 2008, Elle repose sur l'importation de facteurs de production, notamment les reproducteurs (dépendance des marchés extérieurs en aliments du bétail : maïs et tourteaux de soja),

Dans le cadre de la politique de renouveau de l'économie agricole et de renouveau rural, le développement de la production de viande blanche constitue un objectif stratégique pour améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires du pays.

Le programme de développement vise la modernisation et la rénovation des infrastructures d'élevage et meilleure organisation de la filière pour assurer un bon revenu aux aviculteurs et améliorer la production et la productivité des viandes blanches. Ces différentes mesures sont à destination des éleveurs, des propriétaires d'abattoirs et des détenteurs d'unités de transformation.

Les mesures incitatives en matière de soutien de l'investissement

Décision N° 2023 du 15/12/2008 Concernant le volet développement de la production animale, Les différentes dispositions de soutien sur le compte d'affectation spéciale N° 306-067 intitulé FNDIA

En faveur des éleveurs

- soutien à 20 % plafonné à 1.000.000 DA pour l'aide à la rénovation et à la modernisation des bâtiments d'élevage avicole;
- soutien à 30 % du prix d'acquisition, plafonné à 160.000 Da pour à l'acquisition d'équipement pour la diversification des élevages pour 1000 dindes;
- soutien à 30 % du prix plafonné à 500.000 Da pour équipements à 5 modules de 10 cages cunicole et 40.000 Da pour achat de cheptel reproducteur cunicole (50 sujets).

En faveur de l'industrie de transformation

- soutien à 30 % plafonné à 1.000.000 Da pour création d'un atelier d'abattage de volaille, lapin et une chambre froide pour une capacité > 15 sujet/ heure;
- 20% plafonné à 1.000.000 Da emballage sous vide, découpe, l'aide octroyée;
- 30% plafonné à 1.800.000 Da acquisition d'équipement de fabrication d'aliment de bétail soutien.

2.1.3.2.3.4. Apiculture

Les mesures financières de soutien de l'investissement en faveur des apiculteurs

Décision N° 2023 du 15/12/2008 concernant le volet développement de la production animale, les différentes dispositions de soutien sur le FNDIA

- Acquisition de modules de 10 ruches pleines: 50 000 Da /module, maximum 3 modules par exploitants;

- Acquisition de matériels d'équipements spécialisés d'élevage : 3 000 Da plafonné à 30%;
- Acquisition d'équipements de récolte (Extracteur: 40.000 Da; Maturateur, Désoperculateur, ou chaudière à cire: 20 000 Da pour chaque équipement);
- Equipement de production des ruches et essaims: 1 500 000 Da plafonné à 30%;
- Production de reines : 300 Da /reine.

2.1.3.2.4. Machinisme Agricole

En matière de soutien aux équipements

Décision N° 537 du 10 /09 /2009 modifié la Décision N° 301 du 16 /05 /2009 portant mise en place du dispositif de soutien sur le FNDIA pour l'acquisition de matériel agricole fabriqué localement,

- soutien de 30% à 40 % (selon la puissance) pour l'acquisition de tracteur (plus 5 ha);
- soutien de 30 % pour l'acquisition de matériel d'accompagnement des tracteurs;
- soutien de 40 % pour l'acquisition de moissonneuse batteuse.

2.2. Projet de Proximité de Développement Rural Intégré PPDR

2.2.1. Le PPDR un chapelet du développement local

le PPDR constitue le principal instrument de mise en œuvre dans la politique de renouveau rural en tant que dynamique fondamentale de cette nouvelle forme de gouvernance territoriale et sur laquelle les élus locaux passent de la démocratie représentative à la démocratie participative par l'établissement des programmes de développement de leur commune.

Cette nouvelle perception du monde rural qui est soutenue par de nouveaux instruments d'intervention et de nouvelles approches, est fondée sur la formation de la notion de territoire qui rend mieux compte des évolutions propres à chaque espace rural, l'action de proximité pour renforcer la communication entre les populations et les pouvoirs publics et approfondir la pratique démocratique, l'intégration à la base des dispositifs et à la recherche des synergies souhaitées entre les différentes ressources disponibles (humaines, matérielles et financières). C'est dans cette globalité que l'on peut dépasser la simple logique d'équipement et déboucher sur l'action économique et la revitalisation des territoires ruraux (MADR, 2006).

La mise en œuvre de la PRR repose sur le développement des territoires ruraux, celui-ci est formalisé dans un PPDR sur la base d'un diagnostic de territoire élaboré dans un cadre participatif, c'est un programme d'actions comprenant deux volets :

- un volet d'investissements à usage collectif, financé sur fonds publics;
- un volet d'investissements à usage individuel, financés par autofinancement, prêt bancaire et soutien public.

Les PPDR sont construits autour de 04 thèmes fédérateurs :

- 1) *La modernisation des villages et k'sour* : amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural;
- 2) *La diversification des activités économiques*: économie locale, commercialisation, tourisme rural, artisanat, valorisation des produits locaux, technologies de l'information, de la communication et amélioration de l'attractivité du territoire rural;
- 3) *La protection et la valorisation des ressources naturelles* : forêt, steppe, oasis, montagne, littoral et les terres agricoles;
- 4) *La protection et la valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel* : produits du terroir, bâtis, préservation des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des sites culturels, des manifestations traditionnelles.

Les principes du PPDR sont :

- *La Proximité* : la relation avec les populations à travers la promotion des fonctions d'animation, de facilitation et de coordination ; le montage ascendant des projets et la priorité aux populations les plus enclavées.
- *La territorialité* : l'approche territoriale apporte un éclairage global et nouveau sur la zone d'intervention, et fournit des bases pour définir un plan d'action local adapté à la situation du territoire considéré à partir d'un diagnostic après le traitement des problèmes locaux.
- *L'intégration* : la synergie entre les investissements à usage collectif et à usage individuel et le système de suivi, d'évaluation et de contrôle par impact.

2.2.2. Les fonds destinés à la réalisation des actions du PPDRI

Le PPDRI mobilise, met en cohérence et en synergie les différents programmes et ressources financières existantes dans le cadre du projet :

- Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres et concessions (FDRMVTC).
- Les ressources financières mobilisées sur les programmes (PDL, PSD et PCD) ;
- Les fonds d'aides sociales (ADS) ;
- Le fonds de promotion des activités de l'artisanat traditionnel (FNAPAAT) ;
- Les agences de développement de la micro activité (ANSEJ, CNAN, ANGEM) ;
- Le fonds national du logement (FONAL) ;
- Fonds de lutte contre la désertification et la protection des parcours et steppes (FLDPPS) ;

2.2.3. le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC)

Un fonds spécifique permet de financer les actions qui ne pourraient pas l'être par les dispositifs existants par ailleurs (*le principal dispositif que nous avons suivi ses opérations réalisées dans cette étude*). Les principales actions éligibles au soutien par le biais du FDRMVTC peuvent être réalisés à travers le PPDRI sont :

- **Actions individuels (généralement d'ordre économique), comprend :**
 - Plantation de l'arboriculture et l'oléiculture
 - Développement de l'apiculture (distribution des ruches d'abeille)
 - Amélioration de la production laitière (distribution des têtes de gros élevage)
- **Actions collectifs (d'ordre socio- économique et environnemental), comprend :**
 - Fonçage, aménagement de points d'eau et construction de mares,
 - Plantation forestière et travaux sylvicoles,
 - Amélioration foncière et confection de banquettes,
 - Désenclavement rural (ouverture et aménagement des Pistes rurales),
 - Autres actions pour l'amélioration de conditions de vie de la population.

Le programme de développement rural intégré, prévu pour la période (2009- 2014), prévoit le montage de 12 148 projets, ce qui correspond en moyenne annuelle à 2 024

PPDRI/an, ces projets prévus se caractérisent par les indicateurs d'impacts suivants (Tableau 1)

Tableau 1- les indicateurs d'impact des PPDRI prévu (2009 – 2014)

Communes	Localités	Ménages	Population touchée	Emploi	Espace traité (ha)	Extension SAU (ha)
903	2842	1114420	6687500	600000	8192600	250000

Source : Ministère de l'Agriculture et de développement rural (2009)

2.3. Programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT)

C'est un axe transversal, pour le renforcement des institutions, la formation des acteurs de l'administration, la vulgarisation des agriculteurs de la société civile et l'implication de l'enseignement, de la recherche et la coopération internationale.

2.3.1. Renforcement des institutions et les services concernés

Les principales actions de renforcement selon le MADR, 2010 sont les suivantes :

- La réhabilitation et la construction de nouvelles stations expérimentales et de laboratoires des instituts techniques de développement par filière du secteur ;
- La réhabilitation des centres de formation et d'apprentissage du secteur ;
- Le renforcement de l'administration locale et des moyens de suivi et de contrôle des programmes, y compris les systèmes d'information et de communication ;



Figure 05- La matrice du PRCHAT (MADR, 2009)

2.3.2. La formation et vulgarisation

2.3.2.1. La formation pour garantir la réussite du Programme de PREAR

Pour que les stratégies de développement donnent des résultats, elles doivent viser à favoriser la compréhension et la conscience des problèmes et des possibilités du développement à tous les niveaux de la population et à améliorer l'interaction entre le personnel chargé du développement et les masses grâce à un système efficace de communication et de vulgarisation. La stratégie de vulgarisation et son Plan opérationnel pour la période quinquennale (2009-2014) s'articule autour de la planification participative, la formation intensive des vulgarisateurs, l'élaboration de supports multi-média, et sur les procédures de gestion et du suivi évaluation des actions entreprises, et, surtout sur l'atteinte des populations cible. Ces activités sont destinées à être appliquées par le personnel de vulgarisation afin de soutenir les orientations, les stratégies et les programmes prioritaires de développement agricole et rural (MADR., 2009).

La mise en œuvre de politique de PREAR nécessite un encadrement dense basé sur une dynamisation des appareils de formation, d'information, de communication, de vulgarisation, de recherche et d'analyse. Dans ce cadre, il est mobilisé l'ensemble des services du ministère de l'agriculture et du développement rural à travers le programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT).

Ces programmes de renforcement des capacités d'encadrement doit avoir pour impact la relance de l'investissement productif agricole ainsi que la mise en place de conditions propices à la modernisation de l'administration agricole, des exploitations agricoles et à la valorisation des espaces ruraux.

Dans cette optique, il est visé la dynamisation du processus d'encadrement, par :

- la mise à niveau des établissements de formation sous tutelle du MADR;
- la réalisation des programmes de formation sur les cultures de large consommation;
- la formation et l'enseignement professionnels sur le développement des métiers ruraux;
- la conception du cours universitaires sur les principes de la politique de renouveau rural;
- l'insertion professionnelle des jeunes dans les programmes du secteur de l'agriculture;
- le renforcement du partenariat avec l'ensemble des secteurs (institutions de recherche);
- la création d'un réseau de fermes écoles qui doit servir de support pédagogique;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation et de diffusion à travers les médias;
- la mise en place de réseaux de la connaissance et de développement des territoires;
- lancement de projets de recherche sur l'économie et la sociologie dans le monde rural;
- la construction de stratégie de services de développement (système du SI-PSRR);
- la création d'événement (conférences, manifestations, sensibilisation, vulgarisation...);
- la constitution de porte feuille d'outils d'aide à la décision analyses, études, expertises..;
- le développement des stratégies d'alliance avec les structures extra sectorielles;
- la recherche d'opportunité d'expansion et diversification (valorisation de la production).

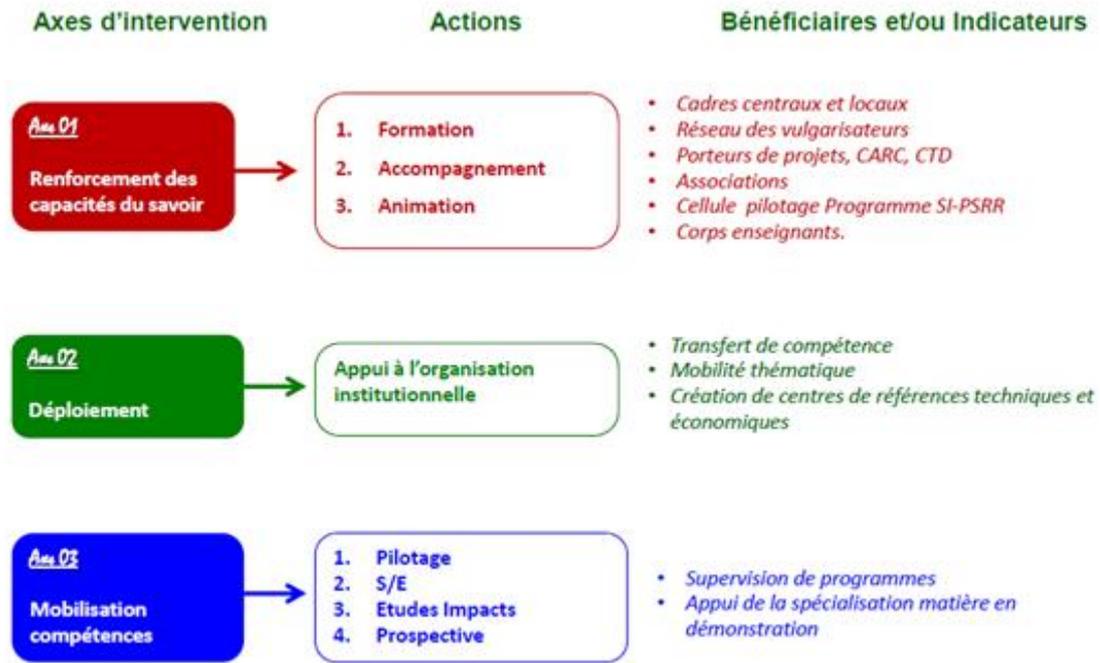


Figure n° 6 - Schéma relatif au renforcement des capacités humaines (MADR, 2009)

Pour les publics à former, les orientations vont dans le sens de la mise en œuvre de formations plus ciblées qui exigent l'élaboration de programmes de formation adaptés :

- Aux fonctionnaires locaux impliqués dans la mise en œuvre de la PREAR sur les formes de soutien à l'investissement et à l'accompagnement des investisseurs.
- Aux facilitateurs pour leur professionnalisation dans la conduite des projets et l'orientation technique ;
- Aux animateurs, pour un travail de proximité et la mobilisation autour du territoire ;
- Aux utilisateurs du SI-PSRR, en charge du suivi et de la mise à jour de l'information ;
- Aux élus locaux pour jouer leur rôle dans la formulation des projets de proximité de développement ;
- Aux personnels des institutions du secteur chargées de la mise en œuvre du PSRR ;
- Aux associations pour l'appui à la construction d'un réseau associatif actif.

2.3.2.2. La vulgarisation pour la diffusion intelligente de connaissances aux ruraux

Le programme de vulgarisation de la politique de renouveau rural a pour objectif d'accompagner et d'appuyer les organisations locales (associations, unions professionnelles), les entreprises (publiques, privées ou coopératives), les élus des collectivités territoriales pour mieux s'insérer dans la dynamique du renouveau rural et préparer et réaliser leurs activités de développement économique ou social, l'action portera sur :

- la planification et la gestion des programmes et des activités de vulgarisation de proximité sur le terrain à travers l'application des méthodes couramment usités et la réalisation de parcelles et de sites de démonstration concernant les programmes inscrits dans la politique de renouveau de l'économie agricole et rural,
- la conception, la production et la diffusion des supports de vulgarisation réalisés par l'INVA et les Instituts Techniques,
- la réalisation de programmes de vulgarisation de masse (émissions et spots audiovisuels et radiophoniques,
- le suivi évaluation des activités afin de garantir leur adéquation avec les besoins exprimés par les bénéficiaires.

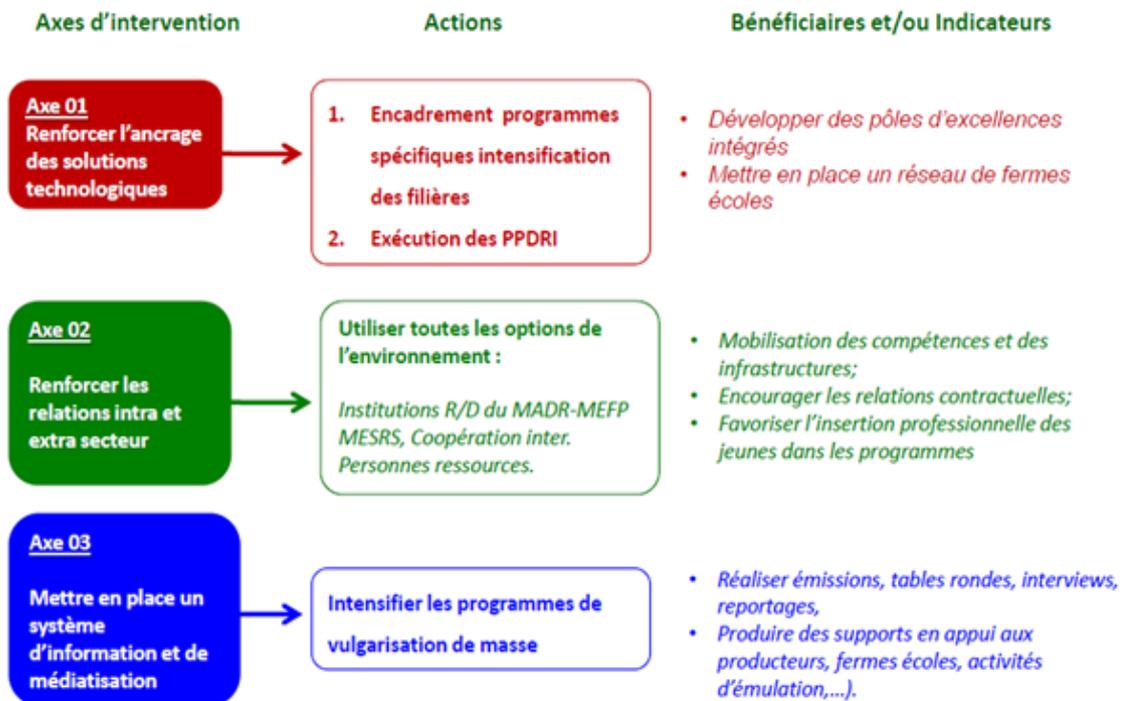


Figure n° 7- Schéma relatif à l'assistance technique (MADR, 2009)

2.3.3. L'intégration des institutions et l'université dans la dynamique PREAR

La formation dans la mise en œuvre du Programme de REAR s'étale de 2008 à 2014 est basé sur la coopération et le développement de la concertation entre toutes les couches de la société.

Les différentes institutions sous tutelle MADR mises à contribution dans la mise en œuvre des programmes de formation agricole sont : les directions des services agricoles, les chambres de l'agriculture, les instituts techniques de développement et les établissements de formation agricole qui lui sont rattachés.

Des conventions sont signées avec d'autres partenaires tels que le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels pour la domiciliation de certaines formations et l'utilisation des établissements relevant de ce secteur et certaines écoles, instituts et universités pour l'organisation de formations ponctuelles, sur des thématiques diverses.

- En ce qui concerne la formation continue des cadres, la réflexion porte sur, la mise en place d'un système de formation attractif et valorisant se traduisant par la prise en charge de la ressource humaine à travers une politique de formation continue et la promulgation de statuts valorisants.
- Pour la formation des agriculteurs et autres acteurs bénéficiaires des soutiens de l'état, la réflexion porte sur les dispositions à prendre pour associer le milieu professionnel aux enseignements et permettre de dispenser une formation adaptée aux exigences du développement agricole et d'ouvrir l'établissement sur son environnement ; ainsi que les outils nécessaires pour mesurer l'impact des formations.

Dans ce cadre, l'université doit s'inscrire dans une démarche de reconfiguration des formations et de réactivation des savoirs et des savoir-faire ruraux avec les autres institutions de formation. il s'agit de formations en économie rurale, sociologie rurale ou autre options qui renvoient à des thématiques liées aux nouveaux paradigmes, des thématiques de recherche (labos, projets de recherche, magister ou doctorat...) orientés sur des questions liés au développement local, développement durable, approche participative etc...

Pour capitaliser ces ressources, universitaires et expertes, il est nécessaire de développer la concertation et l'écoute, c'est au tour de l'université de prendre part à l'amélioration du programme de renouveau du monde rural.

L'université a un grand rôle à jouer dans l'émergence de compétences nationales en mesure de concrétiser la dynamique du renouveau rural. Cet appel fait aux universitaires et aux experts, a pour but de constituer des panels, assurer la formation et faire le diagnostic des réalités locales. Ce programme est bâti sur un ensemble de principes et de valeurs scientifiques et culturelles que doivent prendre à bras-le-corps les enseignants et les étudiants pour mener à bien cette dynamique.

2.3.4. Coopération entre l'Algérie et les organismes internationaux

Des efforts sont déployés pour recentrer le programme de coopération autour des besoins spécifiques générés par la mise en œuvre des programmes de Renouveau agricole et rural, notamment dans les domaines pour lesquels l'assistance étrangère est indispensable. Ce programme de coopération bilatérale et multilatérale est :

- centré sur la prise en charge des besoins liés à la mise en œuvre et à l'efficacité des instruments de la politique de Renouveau agricole et rural en termes d'expertise, de formation et de transfert technologique ;
- orienté vers la coopération économique sous forme de partenariat; le but recherché est d'apporter de nouveaux moyens techniques et une expérience scientifique, de participer à la résolution des problèmes de logistique qui se posent.

- ***programmes de formation à l'étranger***

Auxquels adhère le secteur de l'agriculture pour le perfectionnement de ses cadres des bourses, de longue et courte durée, dont on peut citer : le programme du CIHEAM, le programme de l'OADA, le programme Algéro-français de formation supérieure et les programmes de coopération gouvernementaux avec un certain nombre de pays.

- ***Une Partenariat entre Algérie et la FAO pour un développement rural durable***

La stratégie de développement rural durable mise au point en Algérie est le fruit d'une longue concertation avec les populations et autorités locales, elle a comme objectifs

principaux la réduction de la pauvreté, la revitalisation des espaces ruraux et le développement économique et équitable des zones rurales. Les actions prioritaires d'appui de la FAO à cette stratégie porteront sur le renforcement des capacités institutionnelles au niveau local, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la stratégie, la commercialisation et la valorisation des produits du terroir, ainsi qu'un appui opérationnel et technique. A titre d'exemple de cette coopération on peut citer l'Initiation par le MADR de deux projets UTF en collaboration avec la FAO :

- La formation des formateurs des cadres de la Direction Générale des Forêts, en particulier pour les aspects liés aux outils de communication, à la chasse et au développement cynégétique, la conservation des eaux et des sols ainsi que la lutte contre la désertification ;
- Projet d'appui technique et formation dans la mise en œuvre des engagements d'adhésion à la Zone de Libre- Échange Euro Méditerranéenne (ZLEEM) et Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) en matière de négociations pour l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

- ***Coopération avec l'union européenne***

L'accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel, et contient également des dispositions permettant de couvrir les questions politiques (internationales, internes, droits de l'homme et démocratie) et les questions de migration pour bénéficier de relations plus étroites, de la possibilité de participer à certains programmes, d'un intérêt direct dans le marché intérieur, et d'un soutien à l'effort de réforme politique et économique.

- ***Coopération avec l'Organisation Arabe pour le Développement de l'Agriculture (OADA)***
 - formation, sessions de vulgarisation, études, acquisition d'équipements et de plants oléicoles ;
 - Des projet d'Appui à la politique du Renouveau agricole et rural

- **Coopération avec la Banque Mondiale (BM)**

Des projets dans le cadre de l'Assistance Technique Remboursable (ATR), tel que :

- La Création de Pôles Agro-alimentaires Intégrés (PAI) ;
- Les Statistiques Agricoles, Systèmes d'Information et Suivi-Evaluation (SASISE) ;
- Un Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR).

- **Coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD)**

Plusieurs opérations sont mentionnées tel que :

- L'Appui au Programme de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ;
- Appui au Programme d'Economie de l'Eau d'Irrigation ;
- Appui à la mise en place d'Agropoles intégrés ;
- Changements climatiques et Renouveau Agricole et Rural.

- **Coopération avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)**

- Quelques projets couvrent plusieurs domaines (Hydraulique agricole, Filière céréale, Ressources naturelles, Protection phytosanitaire et sanitaire vétérinaire).
- Renforcement des capacités techniques des cadres du secteur par les formations et les stages visant notamment à certaines techniques;
- Développement du niveau d'expertise;
- Renforcement des laboratoires nationaux;
- Obtention de nombreux résultats tels que la mise au point de protocoles reproductibles,

DEUXIEME CHAPITRE

**APPROCHES ET METHODOLOGIE DE SUIVI –EVALUATION DE
POGRAMMES DU REAR**

DEUXIEME CHAPITRE: APPROCHES ET METHODOLOGIE DE SUIVI –EVALUATION DE POGRAMMES DU REAR

I. Approches d'évaluation d'impact économique, social et environnemental

1. L'évaluation aux trois axes principaux pour un développement durable

La définition de la notion du développement durable est donnée par la commission mondiale sur l'environnement et le développement, « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (G.H.Brundtland, 1987), notre avenir à tous. Le rapport recommandait que l'on porte davantage attention à la qualité de la croissance économique, aux disparités sociales, aux besoins des générations futures par opposition aux générations présentes et à l'équilibre entre les préoccupations locales, nationales et mondiales. Un développement économique harmonieux ne peut être assuré que si l'on respecte mieux, en amont, les priorités environnementales et sociales des projets publics.

Beaucoup de spécialistes du développement ont une vue large de la durabilité qui, selon eux, couvre trois dimensions principales (Figure n°8)

- ♦ *La durabilité économique*: la gestion des ressources naturelles apporte un retour économique qui est attrayant pour l'activité humaine.
- ♦ *La durabilité sociale*: les activités sont perçues comme bénéfiques et justes; c'est pourquoi différents groupes sociaux participent et s'engagent dans ces activités.
- ♦ *La durabilité environnementale*: les caractéristiques des écosystèmes qui sont fondamentales pour continuer à fonctionner à long terme.

À côté de ses trois piliers classiques, le développement durable porte une attention particulière aux mécanismes de prise de décision. Il s'agit de l'information du citoyen, du respect des principes de la démocratie, de la participation des citoyens à l'élaboration du projet.



Figure n°8- Les trois dimensions du développement durable

Source : <https://www.solutionsdd.monde-proprete.com/presentation/developpement-durable>

La figure met en évidence d'autres types de liens :

- *Les liens entre économie et société* : une économie durable doit assurer une cohésion sociale ; celle-ci consiste en une redistribution équitable des revenus, une production de services de qualité et des emplois stables.
- *Les liens entre environnement et société* : un environnement sain doit assurer une qualité de vie ; celle-ci consiste à procurer des logements et des emplois décents ainsi que de la nourriture, de l'eau potable et de l'air de qualité.
- *Les liens entre économie et environnement* : l'environnement procure des ressources naturelles; la gestion diversifiée et parcimonieuse de celles-ci doit assurer une équité intergénérationnelle de leur distribution de manière à soutenir le bien-être des générations futures.

En effet, si une relation hiérarchique devait être posée entre ces trois sphères, c'est à l'économique, qui se trouve inclus dans les deux autres, de respecter les contraintes du social et de l'environnemental. Si l'activité économique représente une composante déterminante des activités humaines, elle ne traduit qu'une partie des relations des hommes entre eux. En plus de cette prise en considération des différents enjeux économiques, environnementaux et sociaux d'un projet, une approche en terme de développement durable doit nécessairement articuler correctement les échelles spatiales et temporelles des impacts des projets évalués.

2. Durabilité économique et développement en milieu rural

Les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel et permettre à tous les habitants de la terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, s'habiller, s'instruire, travailler, et vivre dans un environnement sain. Mais, c'est plus facile à dire qu'à faire, notamment dans un monde rural caractérisé par la dégradation des sols, la perte de couverture forestière, la perte de diversité biologique et la rareté grandissante en eau.

Les paradigmes de base de toute stratégie de développement rural durable constituent le cadre d'une approche correspondant au concept politique de développement local. Ce concept intègre nécessairement l'espace rural dans des ensembles territoriaux.

De nombreux arguments défendent en faveur d'une ruralisation des politiques concernant l'espace rural, les politiques agricoles sont aujourd'hui obligées d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux, et le succès des politiques d'environnement en espace rural dépend en de leur lien avec le développement local. Les objectifs d'un développement rural durable ne peuvent être atteints que si les programmes de développement s'inscrivent dans un cadre porteur, celui-ci touchant aux politiques de décentralisation et de déconcentration, aux cadres législatifs, aux systèmes de répartition des ressources entre zones riches et zones pauvres etc.

La notion d'agriculture et de développement rural durable (ADRD) a été mise au point à la conférence organisée en 1991 par la FAO. L'agriculture durable se définit comme une agriculture économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine, Il s'agit de l'application agricole de la notion de développement durable.

Il devient fréquent d'associer à l'agriculture des objectifs multiples qui concernent non seulement ses fonctions liées à la production primaire, mais aussi ses fonctions environnementales et sociales (Laurent et al, 2003)

Le secteur agricole représente une composante économique importante, en même temps, il est le plus grand consommateur des ressources naturelles, notamment de l'eau et des sols surtout pour un écosystème fragile. Dans ce contexte, les mesures de l'amélioration des secteurs agricoles et forestiers visent à promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain, restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation, améliorer la qualité de la production et des produits.

Le principal objectif donc, est d'assurer un développement durable du secteur agricole et rural qui nécessite de nouvelles méthodologies adaptées de production agricoles ainsi qu'un ensemble de politiques spécifiques qui soutiennent la mise en œuvre d'une agriculture durable et compétitive.

Les expériences réalisées dans les différents programmes de développement rural pour une région doivent apporter un savoir faire important et portent de conclusions générales qui devraient contribuer à la définition de politiques et de stratégies de développement rural durable adaptées à cette région.

3. Les objectifs de l'évaluation des impacts et applications possibles

Le concept d'évaluation comme a été signalé par [Bendjeffal, 2017](#), signifié le suivant :

- ✓ Evaluer, c'est rassembler, analyser, comparer et interpréter scientifiquement des données et des informations en vue de faire des jugements ou de prendre des décisions sur les orientations d'un programme, la réalisation des objectifs d'un projet,
- ✓ Evaluer, c'est mesurer et quantifier, avec le maximum de rigueur scientifique, l'impact et les conséquences d'une activité visant au changement social et économique,
- ✓ Evaluer une action, une opération, un projet, un programme, c'est l'examiner dans son contexte d'application, pour en apprécier les effets par rapport à une situation de référence, et juger de son impact par rapport aux objectifs poursuivis: impact global, utilité sociale et intérêt économique.

Les fonctions principales de suivi évaluation sont la collecte d'une information fiable, son exploitation et interprétation et son utilisation dans la prise de décision. Le suivi et l'évaluation des activités de développement donnent aux pouvoirs publics, aux gestionnaires du développement et à la société civile de meilleurs moyens de tirer les leçons de l'expérience qui permettront d'améliorer la conception et la gestion des activités futures, de planifier et d'affecter les ressources, et de rendre compte aux principales parties prenantes en faisant état des résultats obtenus ([Banque mondiale, 2004](#)) ; et comme a été indiqué par [Nelly J. B., 1993](#), l'évaluation et le suivi des programmes des fonds structurels communautaires et en particulier des actions de développement rural jouent un rôle majeur comme un instrument permanent pour améliorer le processus d'intervention.

En fonction du moment de réalisation de l'exercice, on distingue trois types d'évaluation :

- ❖ *L'évaluation prospective (ex ante)*, réalisée avant le démarrage d'un projet ou d'un programme, elle fournit les éléments essentiels à la faisabilité d'un projet ;
- ❖ *L'évaluation de suivi (in itinere ou à mi-parcours)* qui permet de suivre séquence par séquence tout le cycle du projet, et éventuellement, réorienter l'action ;
- ❖ *L'évaluation finale (ex post ou rétrospective)* qui se situe après la clôture de l'action et s'intéresse aux effets à court et moyen termes (évaluation des résultats) ou à long terme (évaluation d'impacts) d'un projet ou d'un programme.

L'évaluation doit porter à la fois sur la structure et sur ses activités et projets, Il s'agit notamment de savoir quels sont les objectifs de départ de chacun des projets et de chacune des activités. La démarche d'évaluation nécessite d'établir un état des lieux (état zéro ou état initial) et de fixer des objectifs à atteindre, à un moment t , de réaliser un état des lieux à un moment $t+1$, de mesurer l'écart entre cet état et l'état initial, au regard des objectifs fixés. Pour effectuer cette mesure, il faut disposer d'indicateurs, c'est-à-dire d'éléments dont la variation quantitative ou qualitative permette de mesurer cet écart (Boukhari, 2003 et Benmebarek, 2013). Autrement dit, l'évaluation de l'impact des projets et/ou des programmes repose sur un principe simple : mesurer un différentiel entre deux situations : celle résultant de la mise en place du projet d'une part, et celle qui aurait prévalu si le projet n'avait pas été mis en place d'autre part (Delarue et Cochet, 2011).

La Commission européenne (2006 b) la définit comme «une appréciation aussi systématique et objective que possible d'une intervention de développement en cours ou achevée». Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les résultats dans le processus de décision du partenaire et du bailleur. Le but selon la commission in Zaghieb, 2009 est de déterminer six critères généraux à extraire de la matrice du cadre logique. Ces critères sont :

- ❖ *La cohérence* : s'interroge sur la stratégie et les méthodes. les moyens, les activités, les résultats attendus vont-ils permettre d'atteindre les objectifs visés ? sont-ils cohérents les uns avec les autres (cohérence interne) ? sont-ils adaptés au contexte du projet (cohérence externe) ?
- ❖ *La pertinence* : examine l'adéquation entre les objectifs d'un projet avec les problèmes à résoudre et les spécificités de la situation sur laquelle le projet se propose d'agir. Ces objectifs sont-ils « intelligents » au regard du contexte de l'action ?
- ❖ *L'efficacité* : concerne les réalisations effectives du projet, en comparaison avec

celles qui étaient initialement prévues et appréciées au regard des objectifs auxquels elles devaient contribuer. L'efficacité détermine la performance en terme de qualité et de quantité.

- ❖ *L'efficience* : s'intéresse à l'optimisation des moyens mobilisés par le projet, si les résultats obtenus peuvent l'être avec moins de ressources financières et plus d'intelligence
- ❖ *L'impact* : s'attache aux effets directs, indirects et induits des résultats du projet et à la direction des changements dans différents domaines.
- ❖ *La durabilité* : (la viabilité ou la reproductibilité) s'attache aux effets à long terme du projet et à la plus ou moins grande pérennité de ses résultats et de ses effets.

Évaluation de l'impact : à la différence d'un résultat qui est l'effet immédiat, recherché et mesurable d'une action précise, l'impact est un résultat indirect et non immédiat des actions d'un projet. L'évaluation des impacts se fait donc à la fin d'un projet, voire un certain temps après sa clôture pour laisser le temps aux actions d'exprimer leurs effets (FAO, 2008).

L'objectif est d'identifier systématiquement les effets (positifs ou négatifs) voulus ou non d'une activité de développement donnée (un programme ou un projet sur les ménages, les institutions et l'environnement). L'évaluation de l'impact aide à mieux comprendre la mesure dans laquelle les activités atteignent sur le bien-être de la population. Elle s'appuie sur des outils de portées très diverses : à un extrême, les enquêtes par sondage de grande envergure permettent de comparer la situation des populations touchées par le projet et de groupes témoins avant et après la réalisation du programme, et dans certains cas, à divers stades de son exécution ; à l'autre extrême, des évaluations rapides et des examens participatifs de portée limitée sont effectués par le biais d'entrevues de groupes ou d'intervenants majeurs, d'études de cas et de la collecte des données secondaires disponibles qui, conjointement, permettent d'établir des estimations de l'impact du projet ou programme.

Pour ce faire cette évaluation, il est nécessaire d'obéir à certaines conditions :

- ✓ Clarté et précision des objectifs à atteindre (objectifs quantitatifs et qualitatifs).
- ✓ Définition des (critères) du succès, définition fixée en termes opérationnels, quantifiables
- ✓ Planification détaillée de la collecte des données.

- ✓ Choix des critères permettant à l'évaluateur de démontrer que les changements intervenus sont imputables à l'intervention du projet.

4. Outils, méthodes et approches d'évaluation

Il y'a plusieurs outils, méthodes et approches peuvent être utilisés pour l'évaluation des activités de développement selon leurs objectifs et leurs applications, leurs avantages et leurs inconvénients, leur coût, les compétences requises et le temps nécessaire, aussi les sources d'information. Le choix des outils et des méthodes dépend du contexte et des ressources et exige habituellement la collecte de données quantitatives et qualitatives (JUDY L.B., 2000). Lorsque les résultats des évaluations intermédiaires ou finales ne correspondent pas aux attentes, il importe d'être en mesure d'expliquer ces discordances (OCDO, 2009).

Parmi les méthodes utilisés en pour l'évaluation, on peut citer les suivants :

- **Indicateurs de performance** : sont un moyen d'apprécier les divers aspects d'un projet, programme ou stratégie de développement : ressources, processus, produits, résultats et impacts, ces indicateurs permettent aux gestionnaires de suivre l'avancement de l'action entreprise, d'en déterminer les résultats, et de prendre les mesures correctives qui amélioreront la prestation des services. Il est important d'associer les principales parties prenantes à la définition des indicateurs, car il y' aura plus de chances comprendre et les utiliser pour la prise de décision.
- **Cadre logique** : cette approche aide à définir plus clairement les objectifs de tout projet, programme ou politique et à déterminer les liens de causalité escomptés entre les divers éléments de la chaîne des événements devant conduire à l'obtention de résultats : apports de ressources, modalités de mise en œuvre, produits, résultats et impact. Le cadre logique permet aussi d'associer les partenaires à la définition des objectifs et à la conception des activités.
- **Évaluation basée sur la théorie** : ce type d'évaluation permet d'appréhender de manière bien plus approfondie le fonctionnement d'un programme ou d'une activité. En particulier, il n'y a pas à supposer de simples relations linéaires de cause à effet. En définissant les facteurs déterminants jugés importants pour le succès du programme, et les interactions possibles entre ces divers éléments, il devient possible de décider des

activités qui devront être suivies au cours de la mise en place du programme pour vérifier qu'il en va bien ainsi dans les faits.

- **Enquêtes de suivi des dépenses publiques :** ces enquêtes visent à suivre l'utilisation des fonds publics et à déterminer dans quelle mesure ces ressources atteignent effectivement les groupes cibles. Il s'agit de déterminer de quelle manière, à quelle date, et pour quels montants, ces fonds sont mis à la disposition des différents échelons de l'administration.
- **Analyse coûts- avantages et coût- efficacité :** ce type d'analyse vise à déterminer si les résultats et les impacts d'une activité en justifient le coût. Les analyses coûts-avantages mesurent les ressources et les résultats en termes monétaires. Dans le cas d'analyses coût- efficacité, les ressources sont mesurées en termes monétaires et les résultats en termes non monétaires.
- **Enquêtes formelles :** cet instrument peut servir à réunir des données normalisées sur un échantillon soigneusement sélectionné d'individus ou de ménages. Ces enquêtes visent souvent la collecte d'informations comparables auprès d'un nombre relativement élevé de personnes appartenant à des groupes cibles particulières.
- **Méthodes participatives :** les méthodes participatives permettent d'associer activement à la prise de décision les parties prenantes au projet, programme ou stratégie.
- **Méthodes d'évaluation rapide :** ces méthodes constituent un moyen rapide et peu coûteux de consulter les bénéficiaires et autres parties prenantes pour fournir aux décideurs les informations dont ils ont besoin.

II. Méthodologie adopté pour le suivi- évaluation des PREAR

1. Description de la méthodologie tracée par le MADR

Le dispositif d'accompagnateurs des programmes de renouveau agricole et rural est constitué de superviseurs - consultants major, superviseurs de programmes et spécialistes en matière de démonstration. Ces catégories de personnes ressources sont organisées en réseau national sous l'autorité du MADR dont les conditions d'éligibilité et les modalités de fonctionnement sont précisées par la décision n° 916 du 17 novembre 2008 portant mise en place d'un dispositif de suivi, d'évaluation et de contrôle des programmes du renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural.

- **La catégorie des superviseurs - consultants major**, intervient dans l'élaboration du diagnostic et la détermination de la stratégie managériale des activités relatives à l'analyse des politiques agricoles dans un contexte de décentralisation, étude analytique et prospective de la productivité en milieu agricole.
- **La catégorie des superviseurs de programme**, intervient pour accompagner les équipes d'encadrement mobilisées autour des programmes de renouveau de l'économie agricole et du renouveau rural, sur les plans de la performance, du développement et de l'innovation.
- **La catégorie des spécialistes matière en démonstration**, intervient pour accompagner la mise en place des programmes au niveau des sites.

Les institutions de recherche et de développement interviennent en tant que point focal technique, en appui à chaque programme. Chaque structure peut faire appel selon des besoins préalablement identifiés et sur la base de termes de références clairement affichés, à des superviseurs et/ou des spécialistes matières en démonstration.

1.1. Projets d'investissement dans le cadre du FNDIA

1.1.1. Eligibilité, dossier présenté, suivi, contrôle et clôture de projets

L'éligibilité au soutien sur le FNDIA concerne les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative; ainsi les entreprises économiques intervenant dans les activités de production agricole ou de valorisation des produits agricoles et agro-alimentaires.

Le dossier présenté est constitué de :

- une demande de soutien sur le FNDIA;
- une copie de la carte d'exploitant agricole et fiche signalétique délivrée par la chambre d'agriculture pour les exploitations agricoles ou une copie du bail de location en cas de location de terres ou une copie du statut des entreprises économiques et les coopératives.
- un descriptif du projet d'investissement comprenant la nature des actions projetées, le montant global de l'investissement, le montant du soutien sollicité, et les impacts attendus.

Le dépôt de dossier et contrôle interne

Le dispositif de contrôle mis en place doit respecter les différentes étapes définies dans la décision ministérielle n° 2023 du 15 décembre 2008 et sont résumés comme suit :

- *Au niveau de la subdivision de l'agriculture*, le subdivisionnaire ouvre un registre pour réceptionner les dossiers des postulants au soutien avec la remise d'un accusé de réception, ce registre est compartimenté par commune et comporte : numéro d'ordre, date de réception, nom et prénom du postulant, identification de l'exploitation, consistance du projet, délais de réalisation du projet, montant de l'investissement et montant du soutien, date de visite sur site préalable à l'inscription du projet et date et référence de transmission du dossier à la DSA qu'est accompagné du rapport de visite sur site et de toute observation relevée au niveau de l'exploitation.
- *Au niveau de la direction des services agricoles*, ouverture d'un registre destiné à réceptionner les dossiers transmis par la subdivision de l'agriculture comporte les informations du postulant par subdivision, la date d'examen du dossier par l'avis du CTW, un autre registre destiné à consigner les procès verbaux de réunion du CTW qui seront signés, séance tenante, par les membres présents, une minute de chaque procès verbal signé par le Président du CTW. une fois le dossier examiné et validé par le CTW, le DSA doit veiller à l'application stricte des décisions, à l'engagement de toute procédure de nature à préserver les deniers publics, au contrôle des dépenses, à la conformité des réalisations et à la clôture de chaque dossier dans le respect des délais accordés.

Un registre destiné à assurer le suivi des décisions du CTW qui doit comporter les renseignements du postulant, la date d'examen du dossier par le CTW, décision d'octroi du soutien, cahier des charges et achèvement des travaux qui doit comprendre :

- la date de dépôt de la déclaration sur l'honneur par le bénéficiaire de l'achèvement des travaux de réalisation du projet,
- la date d'établissement du procès verbal de constat par le subdivisionnaire,
- la date de signature et références de l'attestation de service fait (ASF),
- la date et référence de transmission du dossier à l'institution financière pour paiement,
- la date et référence du paiement du soutien et clôture du dossier.

Le suivi et la mise en œuvre des projets

Au niveau des subdivisions, le subdivisionnaire procède des visites sur site au niveau des exploitations bénéficiaires du soutien en vue de s'assurer du déroulement normal des opérations, chaque visite est validée par le postulant et le cadre chargé du suivi pour éviter toutes contestations en cas de litige.

Au niveau de la direction des services agricoles, ouverture d'un dossier unique par exploitation, veiller au respect des délais impartis pour chaque opération et le suivi régulier des crédits alloués à la wilaya au titre du soutien.

Le suivi technique du projet

Le subdivisionnaire est chargé d'établir un procès verbal de constat attestant la réalisation effective du projet, engagé en conformité avec les conditions édictées dans le cahier des charges, il y a lieu d'ouvrir un registre réglementaire (cahier de chantier), portant constat de chaque visite sur site qui sera validée par le postulant et le subdivisionnaire.

Le contrôle au niveau local

La brigade locale de contrôle composée de contrôleurs formés, qui sont chargés de procéder au suivi et au contrôle sur site de la réalisation des travaux des projets, sur la base d'un planning mensuel de sorties établi par le DSA. Chaque déplacement donne lieu à l'élaboration d'un rapport de mission détaillé adressé au DSA assorti de toute proposition arrêtée chaque fin de mois par commune. Un bilan mensuel des activités de contrôle sur site devra être transmis à l'inspection générale du MADR, accompagné de toutes les observations soulevées par le contrôle.

Une cellule technico administrative et financière doit être installée par le DSA, à son niveau, pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs par le suivi de l'état d'avancement des réalisations des différents projets soutenus dans le cadre des Fonds de l'Etat. Les outils de contrôle mis à la disposition des membres de cette cellule sont :

- Contrat de performance en matière d'objectif annuel par filière
- Etat de répartition budgétaire par filière de la subvention allouée établi par le DSA

- Registre de réception des dossiers des postulants
- Registre des PV de réunions du CTW
- Dossiers des postulants classés par subdivision et par commune
- Situation financière (engagement –paiement) par subdivision et par commune.
- PV des sorties du subdivisionnaires (cahier de chantier et PV de réception des travaux)
- PV de sortie de la cellule de contrôle sur site.

Cette cellule collectera les informations nécessaires pour l'élaboration, mensuellement, de la situation des engagements et des paiements arrêtée par commune, en relation avec l'institution financière concernée pour opérer le rapprochement des opérations financières sur la base des imputations comptables et disponibilité des crédits.

Un Bilan d'activité mensuel doit être établi faisant ressortir notamment la situation des réalisations physiques et financières, sur la base des engagements, des paiements et des reliquats, par subdivision et commune, tout en portant les informations concernant la situation des dossiers introduits par les postulants, dont ceux validés, engagés, réalisés et les taux d'adhésion liés aux filières ainsi que celui de l'atteinte des objectifs fixés.

La clôture du dossier

Le DSA est tenu de clôturer chaque dossier arrivé à terme selon les modalités de clôture annoncées. Ce dossier est classé avec l'ensemble des pièces le concernant (traçabilité). La clôture des dossiers est sanctionnée par une commission dont la composante serait la suivante (DSA, conservateur des forêts, tous les chefs de services DSA et le subdivisionnaire concerné par le projet).

1.2. Suivi - évaluation

Les structures concernées veillent à la mise en œuvre des différentes actions constituant chaque programme et rassemblent les conditions de la pérennisation des résultats obtenus. À la lumière des évaluations, des ajustements peuvent être réalisés notamment dans l'affectation des ressources financières et le réajustement de la nomenclature de soutien, soit en augmentation, soit en diminution au profit des wilayas selon la dynamique de réalisation des programmes.

L'exécution de ces programmes s'accompagne de la mise en place d'un encadrement technique chargé de l'assistance et du suivi des réalisations lors du

déroulement des opérations et d'une évaluation de l'impact sur la production et la productivité. L'encadrement de suivi/évaluation vise à encadrer l'acte de production.

Le changement dans les approches et dans l'encadrement est consacrée par la mise en place au niveau national, régional et local, d'un corps d'animateurs et de contrôleurs chargé de la mission d'accompagnement, d'encouragement et de contrôle de l'utilisation des subventions publiques pour assurer une durabilité et une appropriation par tous les acteurs concernés dans les approches et l'encadrement de la filière, selon les déférentes activités du programme ; les structures centrales du MADR (DDAZASA, DRDPA, DPVCT, DFRV, DSV) sont chargées du pilotage et évaluations périodique par des situations et bilans mensuelles, trimestrielles ou annuels, avec des points focaux techniques de ces structures qui sont: ITGC, CNCC, INRAA, ITAFV, ITCMI, CNIAAG.

1.2. Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)

1.2.1. Les acteurs et les structures de PPDRI

- ***Au niveau communal***

La cellule d'animation rurale communale : a pour principale mission d'initier la formulation de projets sur la base des idées de projets avancées par les élus, l'administration, les organisations rurales et les citoyens. Elle est installée sur proposition du Chef de Daïra par Décision du Wali et regroupe : les représentants des APC, les représentants de la société civile, les représentants des organisations rurales, les personnalités et leader locaux, les représentants des populations porteurs de projet, les cellules de proximité mises en place par les services de la solidarité, les participants aux projets de développement économique et social, les services de la formation professionnelle, les représentants des organismes intermédiaires , les représentants des organismes de crédits impliqués dans le financement.

Les missions de la cellule d'animation rurale communale sont pour ***initier*** la formulation de projets de proximité de développement rural intégrés sur la base des idées de projets avancées par les élus, l'administration, les organisations rurales et les citoyens et soutenir et accompagner l'équipe de projet pendant toute la phase de formulation du projet et élaborer du diagnostic du territoire et la construction du cadre logique d'intervention du projet.

- **Au niveau de la Daïra**

Le comité technique de daïra est composé de : chef de Daïra (président), les présidents d'APC concernés (en qualité de gestionnaires des PCD), les subdivisionnaires représentant les secteurs (gestionnaire des PSD), les institutions et organismes financiers et les responsables des cellules d'animation rurales de communes ou de Daïra et *les facilitateurs* des PPDRi représentent l'administration. Les missions du comité technique de daïra sont pour **Confirmation** les PPDRi de la Daïra.

- **Au niveau de la Wilaya**

Le comité technique de wilaya est composé de : secrétaire général de la Wilaya Président, les directeurs de l'exécutif directement concernés, les représentants des banques et organismes financiers, les représentants des organisations professionnelles concernées et le secrétariat du CTW est assuré par le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire de la wilaya (DPAT).

Les missions du comité technique de wilaya sont pour **validation** des différents PPDRi et leur inscription, la soumission des PPDRi au Wali pour **approbation** et recevoir les idées de projets, d'appuyer et d'accompagner la formulation, l'acceptation et l'exécution des PPDRi.

1.2.2. Formulation, exécution, suivi et contrôle du PPDRi

La demande du projet est adressée et présentée à la cellule d'animation de la commune ou à défaut de la Daïra. Le chef de Daïra réunit la cellule d'animation rurale de la Daïra (CARD) pour examiner les demandes qui lui sont parvenues. La CARD se prononce sur les idées de projet qui lui sont soumises selon qu'elles sont retenues, ajournées pour complément d'information ou non retenues. L'équipe de projet est basé sur l'animateur qu'est désigné par la population ou l'APC concernée, et **le facilitateur qu'est désigné par le chef de Daïra** au sein de la cellule d'animation, ses missions sont de réunir l'ensemble des informations caractérisant le territoire et de dégager les grandes lignes du futur projet et accompagner l'ensemble des démarches collectives et individuelles nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre du PPDRi et organiser et animer les différentes réunions d'information et de travail (Figure n°9).

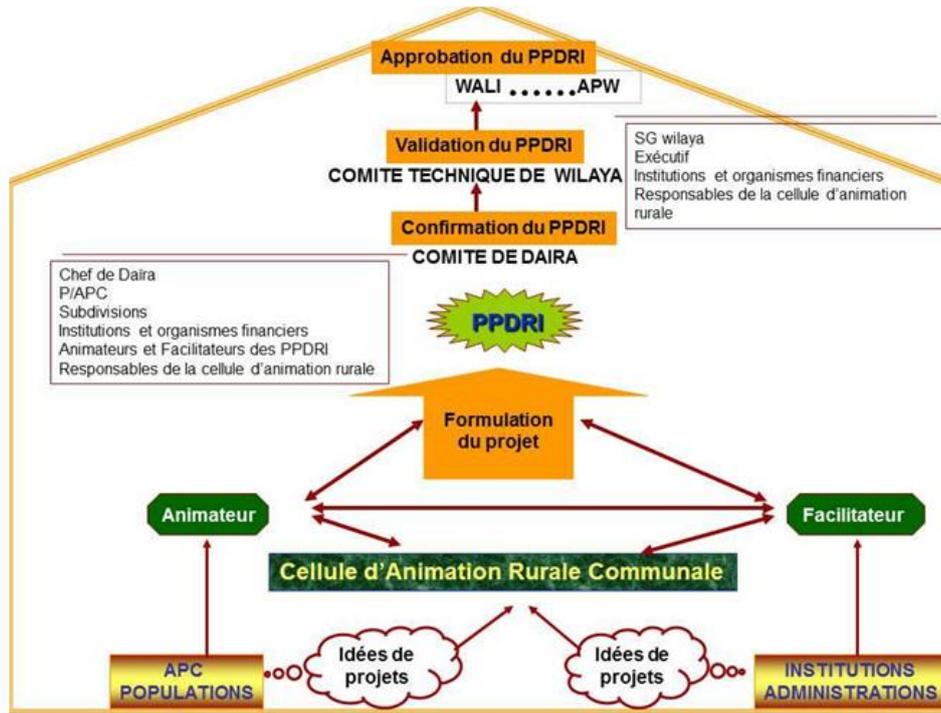


Figure n° 9- la démarche de projet selon la politique de renouveau rural (MADR, 2009)

Cet idée a été initiée en 2002 dans le cadre du Projet Développement rural, a pris son essor en 2006, et a été généralisée en 2009 sous la forme des PPDRI comme elle est bien éclairé dans le schéma au dessous.

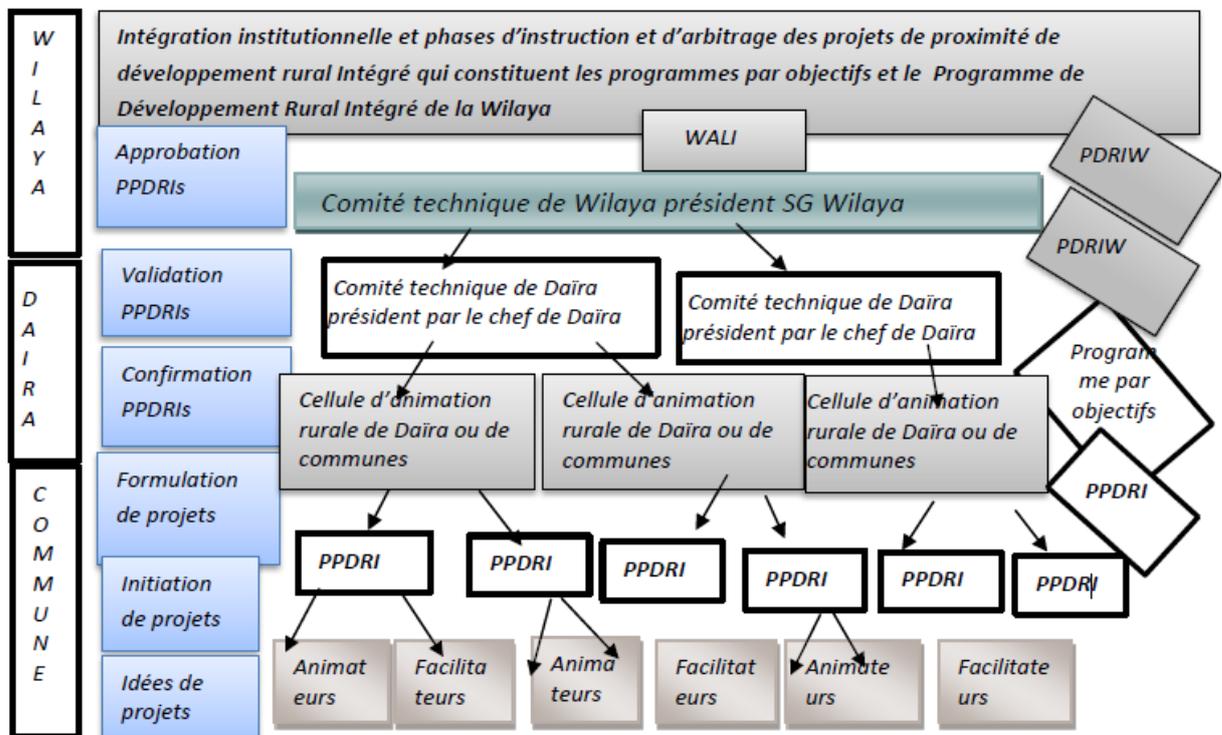


Figure n° 10- la démarche de projet selon la politique de renouveau rural (MADR, 2012)

a) Formulation et acceptation

L'enquête de groupe et l'enquête de ménages

▪ *L'enquête de groupe* : correspond à l'expression des besoins et des préoccupations des communautés rurales, elle doit permettre de faire émerger les attentes des différentes composantes de la population du territoire et doit identifier les actions à usage collectif à prévoir dans le PPDRI, les éléments à identifier :

- Les atouts et les contraintes du territoire ;
- Les moyens d'existence des populations cibles ;
- Les contraintes et préoccupations et leur classement;
- L'analyse du problème nodal (arbre à problème) ;
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie ;
- La définition des alternatives.

▪ *L'enquête de ménages* : est effectuée par les facilitateurs, soutenus par les animateurs de projet, auprès de tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDRI. Il s'agit d'identifier :

- Chaque acteur du projet en sa qualité de porteur de projet individuel,
- Les actions que les ménages comptent réaliser individuellement ou collectivement,
- Leur apport personnel pour le financement: autofinancement ou force de travail,
- Le nombre de journées de travail que chaque ménage peut consacrer aux travaux,
- Les besoins en formation initiale des porteurs de projet.

• ***Organisation du programme d'actions et le plan de financement***

Pour construire le programme d'actions, l'équipe de projet peut se référer à titre indicatif aux nomenclatures par thème fédérateur, Pour autant ces listes d'actions éligibles ne sont pas limitatives, il convient également de se référer aux actions éligibles aux PSD et aux PCD.

▪ *Les actions à usage collectif*: le programme d'actions est défini à partir du diagnostic de territoire et de l'analyse de groupe, les secteurs techniques concernés de l'administration sont consultés pour évaluer la faisabilité et le coût.

▪ *Les actions à usage individuel*: Il s'agit de définir avec chaque porteur de projet individuel son projet, les actions à réaliser et le mode de financement. Le

facilitateur s'assurera auprès des services techniques compétents de la faisabilité des investissements prévus.

- **Constitution du dossier de PPDR**

Le dossier de PPDR formulé est constitué de :

- la fiche de présentation du PPDR
- l'identification du projet et le programme d'action
- un tableau de présentation des équilibres entre le volet social et économique
- un tableau des investissements à usage collectif et à usage individuel
- une présentation du territoire de projet
- des études complémentaires qui auront été nécessaires
- des dossiers individuels de porteurs de projets.

b) Exécution du projet

Après l'acceptation du projet par la CARC, sa confirmation par CARD, sa validation par le CTW, approbation par le CTW et l'approbation formelle par le Wali ; l'exécution de projet commence par :

- *La déclaration de lancement du PPDR* : dès réception de l'approbation du PPDR, la cellule d'animation avec le facilitateur et l'animateur organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager la mise en œuvre du programme d'actions.
- *La mobilisation des financements* : en exécution de la décision d'approbation du projet, chaque directeur exécutif en charge de la gestion d'un des fonds ou budgets sectoriels engage la mise en œuvre des actions qui sont inscrites à son intitulé.
- *Mise en œuvre des actions* : le chef de Daïra assure la coordination et le suivi de réalisation du programme d'action, pour cela chaque service technique assure le suivi des actions le concernant, que les travaux soient à usage collectif ou à usage individuel.
- *Païement des factures - Attestations de service fait* : le porteur de projet transmet à l'organisme bancaire les factures. Ce dernier, après les contrôles de réalité et de conformité au projet qu'il jugera bon de faire paiera à l'entrepreneur ou au fournisseur les travaux et fournitures en utilisant l'autofinancement et le crédit

souscrit par le porteur de projet. Après constat de réalisation de chacune des actions, la direction technique concernée contrôle la conformité de la réalisation, établit une « attestation de service fait » qu'il transmet à la l'organisme bancaire. Sur la base de cette attestation, l'organisme bancaire rembourse le crédit souscrit par le porteur de projet du montant du soutien public accordé au porteur de projet.

- *Déclaration de fin de projet* : après réalisation de l'ensemble des actions prévues au programme, et après réception de l'ensemble des attestations de service fait, sur proposition de la cellule d'animation, le chef de Daïra établit l'attestation de fin de projet.
- *Enquête de fin de projet* : l'enquête de fin de projet vise à évaluer le niveau de réalisation et d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux. Elle est effectuée par un service technique désigné par le Chef de Daïra. Elle peut également être réalisée par un intervenant extérieur agréé, en appui à l'administration.

c) *Suivi et control des projets*

• *Suivi des projets*

La gestion du projet est une opération partagée entre les différents acteurs : le Chef de Daïra est en charge de la responsabilité générale de la gestion des projets et de la mise à jour du SI-PRR et l'équipe de projet suit au quotidien l'exécution générale du programme.

- *La Daïra* : des réunions régulières permettent de faire le point d'avancement du programme global de la Daïra. Les informations relatives à l'avancement sont saisies dans le SADDR et sont ainsi disponibles à l'échelon Wilaya.
- *La Wilaya* : la cellule de développement rural de la Wilaya permet de faire une situation régulière de l'avancement des projets et évaluer l'impact sur chacun des programmes fédérateurs. Par comparaison avec les objectifs fixés, ces informations sont saisies et consolidées dans le SADDR.
- *La Commission Nationale de Développement Rural* : cette commission, placée auprès du Ministre de l'Agriculture et de développement rural, a pour missions :
 - d'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ;
 - d'analyser l'impact des processus et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires ;

- de dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées ;
- de proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution l'indice de développement rural durable.
- d'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la stratégie nationale de développement rural durable.

- **Les contrôles**

L'objet des contrôles est de s'assurer de la bonne exécution de la dépense publique.

Ils s'exercent dans deux domaines :

- Le respect des règles d'attribution de l'aide publique,
- La réalisation et l'usage conforme par le bénéficiaire de l'action subventionnée.

Les contrôles s'exercent sur des dossiers sélectionnés de manière aléatoire et, en proportion suffisante, de manière orientée en fonction d'une analyse de risques :

- Importance globale du projet,
- Importance du montant des soutiens accordés sur fonds publics
- Délais de réalisation dépassés, dossiers non clôturés dans les délais
- Défaut de remboursement de crédits à la banque...

Chaque année le chef de Daïra remet au Wali, un compte rendu des contrôles effectués par catégories de contrôle, présentant l'échantillon contrôlé, les anomalies relevées, les actions entreprises suite aux contrôles : demandes de mise en conformité, clôture de dossiers, déchéances partielles ou totales de droits, demandes de remboursement, éventuelles poursuites judiciaires.

- **Respect des règles d'attribution**

Il s'agit de reconstituer toutes les étapes administratives ayant abouti à la décision de l'aide ainsi qu'à son paiement. Le contrôleur vérifiera notamment :

- L'existence du dossier, la présence de toutes les pièces nécessaires dans le dossier,
- Le respect des critères réglementaires d'attribution des soutiens, le calcul de l'aide,
- La régularité des paiements, le bon montant, le bon adhérent,
- Respect des plafonds d'aide publique...

- **Contrôle du bénéficiaire**

Ce contrôle a pour but de vérifier la conformité de la réalisation avec les éléments du dossier ayant abouti à l'octroi du soutien. Ce contrôle est réalisé sur place. Le contrôleur vérifiera notamment :

- L'existence réelle de la réalisation,
- Sa conformité aux éléments ayant déterminé l'attribution de l'aide,
- Son usage conforme aux engagements souscrits,
- Le respect des clauses particulières prévues.

2. La méthodologie suivie à travers notre position au niveau local

L'évaluation peut être endogène (par des élus, des agents de l'administration) comme elle peut être exogène (par une tierce partie) et peut aussi être mixte (participative) entre des parties internes et des parties externes (Zaghib, 2009). L'expérience a montré que dans le domaine du développement, la distance est considérable entre la pratique à la théorie et la réalité se trouve sur le terrain.

Pour la réalisation de notre travail, le suivi a été fait donc, par nous même en qualité de :

- *chef de la subdivision agricole pour les projets d'investissement agricole (PIA)*; chargé du suivi de la réalisation des projets et interlocuteur premier des exploitants sur terrain.
- *le facilitateur du comité technique de la Daira pour les PPDRI* ; accompagner les démarches de la formulation et à la mise en œuvre des projets.

En ce qui concerne les PIA, la saisie des informations a été assurée à l'aide d'un canevas élaboré sur tableur Excel et pour les PPDRI à l'aide d'un système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR). Des bilans mensuels et annuels ont été établis et les résultats finals obtenus ont été analysés et évalués.

Le programme a été suivi étape par étape lors de déroulement de ses opérations tout au long de la période considérée (2009 – 2014). Après la clôture de programme nous avons adopté une évaluation rétrospective (finale) qui peut être utile à l'analyse prospective pour les programmes de la prochaine stratégie. Pour mener bien ce travail, nous avons concentré nos efforts sur le suivi des actions subventionnées par les deux principaux outils d'intervention de cette stratégie (*Figure - 11*)

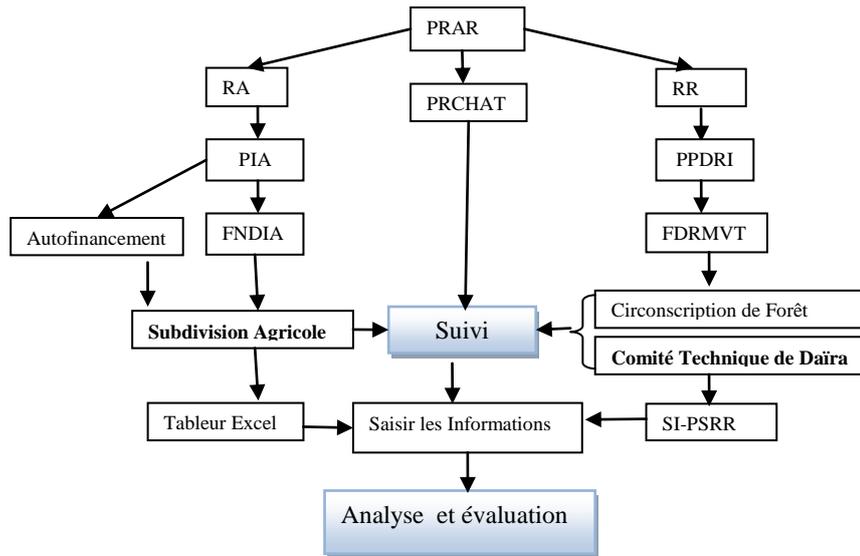


Figure n°11- La matrice de suivi – évaluation du Programme de Renouveau Agricole et Rural au niveau local (élaboré par nous même)

1) les projets d'Investissement Agricole (PIA) d'intérêt économique inscrits et engagés par les agriculteurs à titre individuel et subventionnés partiellement par le biais du Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA) pour le Renouveau agricole (RA).

2) les projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) d'intérêt socioéconomique et environnemental à titre individuel ou collectif financés totalement ou partiellement par le fonds de développement rural et la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVT) pour le Renouveau Rural (RR).

En plus, ils ont été considérés les quantités de la production agricole réalisées sur autofinancement des agriculteurs estimés sur terrain par des visites périodiques. Les résultats de réalisation ont été analysés selon les trois volets de la durabilité économique, environnementale et sociale.

L'évaluation du PRCHAT (axe transversal), nous avons limité ce travail sur le suivi de:

- nombre des agents de l'administration agricole et forestière chargés de suivi du PRAR ayant bénéficiés de formations et de stages de perfectionnement dans ce domaine.
- le nombre des agriculteurs ayant bénéficiés d'une ou plusieurs séances de vulgarisation et/ ou formation dans les divers filières agricoles.

La restitution est formulée selon deux approches complémentaires :

- 1) une étude de cas concernant la zone de l’Ouarsenis par un diagnostic de la situation de départ en collectant des informations auprès des instances en charge du secteur au niveau national et local et les résultats obtenus par les projets réalisés par rapport aux objectifs posés;
- 2) évaluation macroscopique de la politique de REAR suivie en Algérie dans cette période.

TROISIEME

CHAPITRE

PRESENTATION DESCRIPTIVE DE LA ZONE D'ETUDE

TROISIEME CHAPITRE: PRESENTATION DESCRIPTIVE DE LA ZONE D'ETUDE

I. Introduction

L'Ouarsenis, El'Ouanchariss en Arabe et Warsnis en berbère signifie « rien de plus haut ou Rien au-dessus », est un massif de montagnes du nord-ouest de l'Algérie. Il culmine au pic Sidi Amer (1983 m) près de la commune de Bordj Bounaama à 55 km au nord de la wilaya de Tissemsilt.

Le massif s'étend entre l'oued Chlef à l'est et au nord, l'Oued Mina à l'Ouest et le plateau du Sersou au sud, ce massif touche les wilayas de Médéa, Ain Defla, Tissemsilt, Chlef, Relizane et Tiaret. C'est un véritable château d'eau pour la vallée du Chlef car de ses flancs naissent ses principaux affluents : les oueds Deurdeur, Rouina, Tikzel, Sly et Rhiou.

Les habitants sont d'origine berbère, ils sont zénètes et descendent des Banou Ifren et des Maghraouas. Cette région a connu plusieurs personnalités parmi eux:

- Abou el Abbas Ahmed ben Yahia ben Mohamed ben Abd el Ouahed nommé "*Elouancharissi*" (1430 – 1508), fakih el malikia au nord africain et Djilali Bounaama nommé "*Si Mohamed*" (1926 – 1961) commandant de la quatrième région pendant la guerre de libération nationale.

La zone est caractérisée par un relief montagneux avec un climat sub- humide, une prédisposition naturelle à l'érosion et vocation sylvo- agricole, elle est considérée parmi les régions les moins peuplées de l'Algérie.

Cette zone est consolidée après l'an 2000 par quelques projets de développement importants tel que:

- la construction de Barrage de Kodiat Rasfa qui alimente 14 agglomérations de 14 communes de la wilaya de Tissemsilt,
- la modernisation (élargissement et réhabilitation) de la route nationale RN 19,
- le raccordement de principales agglomérations au réseau du gaz naturel,
- les programmes de développement de l'infrastructure de base (milieu urbain et rural),
- les programmes de développement Agricole et rural notamment le FNRDA, le PPDR1 et l'habitat rural.

II. Cadre administratif et délimitation

La wilaya de Tissemsilt s'étend sur une superficie de 315 137 Ha, elle est répartie en trois zones bien distinctes:

- zone des plaines au sud : représente un quart (1/4) de la superficie du territoire,
- zone de piémont de transition au centre d'un tiers (1/3) du territoire a une pente modérée,
- zone de montagne : au nord qui relève les monts de l'Ouarsenis occupe 44% de territoire de la Wilaya, soit 140 000 Ha.

Notre localité d'intervention pour cette étude incluse dans cette dernière zone (entre les latitudes 35° 43' 35.7''; 36° 02'19.4'' au nord et longitudes 1°23' 46.7'' ; 1° 51' 36.8'' à l'Est), elle occupe près de 57 000 Ha, soit 40% de cette zone et 20 % de la wilaya, Incluant les monts de l'Ouarsenis. Elle représente seulement une partie de la région totale de l'Ouarsenis (partie Nord-Ouest de la wilaya de Tissemsilt). - *Figure n°12*

Administrativement cette localité est représentée par deux daïrates avec sept communes:

- La Daïra de Bordj Bounaama représenté par les communes de Bordj Bounaama, Beni Chaib, Beni Lahcene et Sidi Slimane,
- La Daïra de Lazharia représenté par les communes de Lazharia, Boucaïd et Larbaa.

Elle est délimitée:

- Au nord par la commune de Bathia (w. Ain Defla) et commune de Karimia (w. de Chlef),
- A l'ouest par les communes de Sendjas et Ouled Ben Aek (w.chlef),
- A l'Est par les communes de Sidi Boutouchent et Khemisti (w.Tissemsilt),
- Au Sud par les communes de Ouled Bessam, Sidi Abed, Tamellahet et Lardjem (w. Tissemsilt).

Cette zone est traversé par la route nationale n°19 et se trouve sur une distance de 25 km de l'autoroute Est - Ouest, et près de 80 Km de la mer méditerranéen.

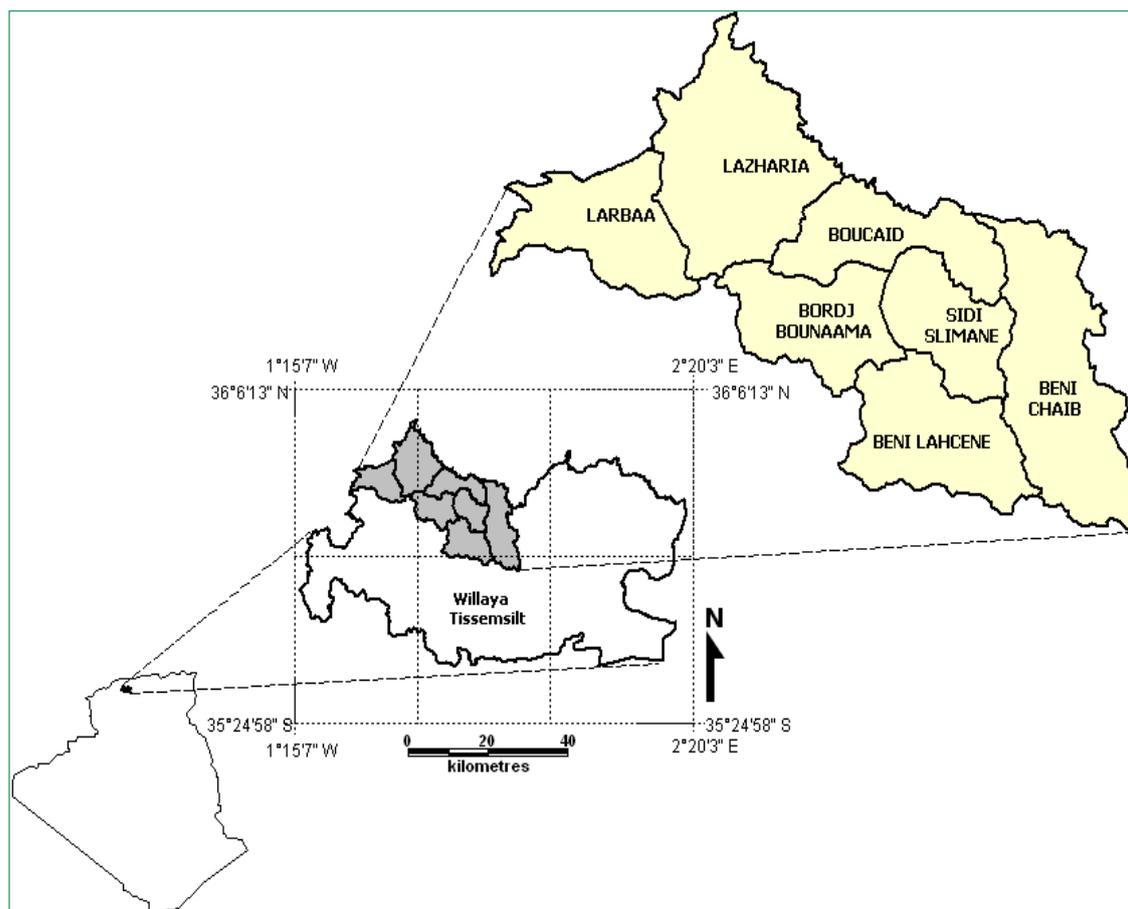


Figure n°12- Localisation géographique de la zone d'étude

III. Milieu physique

1. Orographie

L'orographie intervient comme facteur explicatif des contraintes et potentialités de la zone étudiée, ses principales composantes sont :

1.1. Topographie et exposition

La zone est accidentée et fortement disséquée, cette description traduit le caractère varié du relief et son individualisation dont les traits principaux expriment bien la haute montagne et la prédisposent au phénomène de l'érosion. L'exposition du terrain de la zone nous donne un enseignement précieux sur les régions sous l'effet direct du vent.

La carte des expositions ne montre aucune dominance d'une classe par rapport aux autres, néanmoins on remarque que les expositions Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud qui sont sous l'influence directe des vents dominants représentent 54.9% de la superficie

totale de la zone d'étude, ce fait représente un très haut potentiel érosif surtout lorsqu'il est combiné aux pentes fortes (Tableau n° 2).

Tableau n°2- Répartition des expositions dans la région d'étude

Expositions	E	N-E	N	N-W	W	S-W	S	S-E
Superficie(ha)	4882	7265	7003	7400	8414	7805	7405	6335
pourcentage	8,64	12,85	12,39	13,09	14,88	13,8	13,14	11,21

1.2. Altimétrie

L'analyse de l'altitude permet de expliquer certaines variations climatiques, et intervient comme critère de choix de l'étage bioclimatique quant à la mise en place et au développement des espèces végétales.

L'altitude de la zone connaît de grandes variétés, de 1983 m à Kaf sidi Amer à 389 m au fond du vallée oued Fodda, ces deux points trop rapprochés indiquent une dénivelée très importante. La carte hypsométrique montre le caractère très accidenté de l'Ouarsenis, la plus grande partie de la région est répartie sur des plages d'altitudes allant de 650 à 1100 mètres, soit 76.8% de la superficie totale, ces altitudes reflètent un caractère érosif très intense (Tableau: n° 3).

Tableau n°3 - distribution des superficies selon les classes d'altitudes

Les classes d'altitudes (m)	35-500	500-650	650-800	800-950	950-1100	1100-1250	1250-1400
Superficie(ha)	171	7793	17350	18260	7871	2225	631
pourcentage	3,13	13,78	30,68	32,29	13,92	3,93	1,11

1.3. Pentes

La pente conditionne diversement l'utilisation de la ressource en sol, elle peut être considérée comme potentialité dans la mesure où elle permet la pratique de système de cultures performantes.

La carte des pentes montre que la zone est caractérisée par la dominance des pentes fortes à très fortes allant de 8.5 - 24%, qui représente 73,24% de la superficie totale, alors que la superficie répartie sur des faibles pentes ne représente que 6,34% de la superficie total localisée dans les fonds des oueds (Tableau n° 4).

Tableau n° 4- Classes des pentes, superficie et pourcentage par classe

Classe de pente	0-5	5-8.5	8,5-16,5	16,5-24	24-35	35-45	45
Superficie (ha)	3583	9870	30720	10690	1370	275	31
pourcentage	6.34	17,46	54,33	18,91	2,42	0,49	0,06
Désignation	Faible	Modérées	Fortes	Très fortes	Extrêmes	Abruptes	Très abruptes

2. Analyse et inventaire des ressources en sol

Ces critères visent à déterminer la vocation des terres sur le plan agronomique, ainsi que sur la sensibilité aux phénomènes de l'érosion et ce pour une utilisation rationnelle.

2.1. Géologie

La géologie permet de déterminer le cadre structural et d'expliquer certaines formes de relief. La Région se caractérise par une géologie s'inscrit dans l'évolution de la chaîne de l'Ouarsenis, qui livre les formations du paléozoïque tel des séries volcaniques, des schistes de littré et de roches cristallines (**COMPLEKT, 1984**).

- *Le trias* : se présentant le plus souvent en étroites bandes ou lames étirées composés de gypse, sels, fragments de dolomie et de calcaires.
- *L'autochtone du jurassique* : s'identifié à l'autochtone de djebel Ouarsenis dont la stratigraphie livre de bas en haut : dolomie "lias inférieur ", calcaire compact et massif " lias moyen ", calcaire vomérien et marne " lias supérieur ".

Les séries allochtones : sont composés de:

- *Crétacé supérieur* : schiste et marno - calcaire, épaisseur de ~ 300 m
- *Crétacé moyen* : sédimentation calcaire et marneuse épaisseur de ~200 m
- *L'éocène moyen et supérieur* : composé d'argilites et marne de ~ 200 m
- *L'oligocène de boghar* : argilites et marno calcaire de ~ 200 m
- *L'oligocène des grès numidiens* : formé de quartez laiteux.
- *Le pliocène et le quaternaire* : ne sont pas bien développés dans la zone.

2.2. Lithologie

Elle constitue l'effet fondamental dans la formation des sols et l'effet favorable ou défavorable au processus d'érosion. La lithologie caractérise la zone est très variée et se compose essentiellement de :

- *calcaires* : roches très anciennes, dure offre une grande résistance à l'érosion.
- *grés numidiens* : roches siliceuses ont une certaine porosité, sensible à l'érosion
- *argilites et schistes* : elles sont propices au ruissellement.
- *gypses* : constitués de sel et moyennement résistants à l'érosion.
- *marnes* : des roches tendres, sont couvertes dans la zone par une forêt fragile
- *formations superficielles quaternaires et le pliocène* : moins représenté dans la zone et la résistance est variable suivant le type de dépôt.

2.3. Morphologie

La zone de l'Ouarsenis présente:

- *Relief structuraux sur roches gréseuses et conglomératiques*: sol mince avec une morphogénèse faible car les grés offrent une résistance à l'érosion,
- *Relief structuraux sur roches calcaires*: une véritable paroi rocheuse marquée par une morphogénèse très active liée au froid,
- *Reliefs structuraux sur formation flyschoides et marno- calcaires* : se caractérisent par de fortes pentes offrent les conditions lithologiques pour une érosion hydrique.
- *Le modelé de croupes et versants disséqués* : est prédomine et présente où les pentes sont fortes et présentent une sensibilité à l'érosion.
- *Les talus d'éboulis*: type de sol peu évolués d'apport colluvial, les surfaces légèrement accidentées occupées par des maquis qui peut assurer la pédogénèse.

2.4. Pédologie

elle est étudiée pour déterminer les différents types des sols existants avec leurs variantes et utilisé pour l'aménagement agro sylvo pastoral.

Les classes de sols de notre zone d'étude sont les suivants (**COMPLEKT, 1984**):

- *classe des sols minéraux brutes* : sols ayant subi une altération chimique et biologique, ils s'observent sur des roches ou des formations superficielles qui n'ont pas encore subir d'évolution pédologique, leur profil est de type (A) C, A(R) ne contenant que des traces de

matières organiques dans les 20 premiers centimètres; la végétation incapable donc de les protéger contre les effets de l'érosion. Sols occupent les versants avec des pentes plus de 20% conséquence d'une érosion intense, la faible profondeur de cette unité pédologique reste la contrainte à toute mise en valeur. La solution la plus judicieuse consiste à laisser la végétation naturelle s'installer.

- *classe des sols peu évolués* : ce sont des sols jeunes de profil AC ou AR, la fragmentation physique du matériel est important, par contre l'altération chimique ne fait que commencer, on observe des traces de matière organique dans l'horizon A, sont des sols formés sur un substrat tendre, argiles et calcaires tendre qui sont peu résistants aux agents mécaniques de l'érosion, ces sols sont superficiels, la texture est équilibrée, le complexe absorbant est saturé en calcium, un fort pourcentage de calcaire actif qui est un facteur limitant pour la végétation. Ces terrains doivent être protégés par des opérations de reboisement.

- *classe des vertisols* : il s'agit de sols de couleurs foncés de profil type A (B) gc ou A (B) cg, ils comportent des éléments grossiers irrégulièrement remontés à travers le profil, ils sont durs et compacts en périodes secs, collantes et difficiles à travailler en période humide, ces sols sont profonds, développés sur un substrat marneux, présentent des teneurs en argiles élevées, teneur en calcaire total est presque constante, sont des sols très fertiles, riches en élément fertilisant, de pouvoir d'emmagasiner de l'eau et donnent de bon rendement en grandes cultures particulièrement la céréaliculture.

- *classe des calcimagnésiques* : sont des sols caractérisés par la présence du calcaire dans tout leurs profils types, les contraintes qui peuvent limiter le choix des espèces végétales sont le taux le plus élevé de calcaire actif, le PH jusqu'au 8, d'où l'insolubilisation de plusieurs éléments indispensables et saturation en calcium et parfois carence en potassium, les seules espèces qui peuvent convenir sont les moins exigeantes en profondeur et qui peuvent bénéficier d'un apport d'une fumure minérale. Les espèces prospérées dans ces sols sont les espèces calcicoles telles que le figuier, l'amandier, l'olivier et le vignoble.

- *classe des sols isohumique* : sols caractérisés par un horizon humifère de couleur foncé, ont un horizon calcique très développé et peu profond, sont des sols constitués d'éléments secondaires et d'éléments grossiers de différents diamètres, PH légèrement alcalin, la matière organique décroît de la surface à la base du profil. Ces sols indiqués pour les cultures fourragères et céréalières.

3. Climatologie et Réseau Hydrographique

Les paramètres climatiques nous permettent de:

- apprécier le cycle de l'évolution et de développement de végétation,
- déterminer les possibilités d'intensification et diversification des cultures,
- apprécier l'influence sur le sol en matière d'érosion.

L'étage bioclimatique de notre région est subhumide, caractérisé par une saison estivale sèche longue (Avril – Octobre) et une saison hivernale humide marquée par le passage de perturbation de masse d'air froide (Novembre – Avril).

3.1. Les Précipitations

L'analyse de la répartition des précipitations (annuelles et mensuelles) est importante pour la production des cultures en sec, pour déterminer les besoins en eau d'irrigation et leur intensité qui est un facteur déterminant dans l'érosion hydrique.

Les données pluviométriques disponibles pour les années 2002 à 2012, nous donnent un moyen annuel de 419,5 mm (ANRH, 2012), et nous montrent les principales contraintes suivantes :

- une irrégularité des précipitations avec un caractère aléatoire et une concentration pendant une période courte de quelques jours de l'année, ce qui entraîne des séquences de sécheresse.
- la concentration et la torrencialité des pluies qui combinés à d'autres facteurs physico biologiques accentuent l'érosion de sol.
- cette irrégularité des précipitations mensuelles exerce une influence considérable sur le développement agricole et rural.

3.2. Les Températures

Les données recueillies nous montrent que l'année est divisée en deux saisons ; l'une froide (novembre – Avril) et l'autre chaude (Avril – Novembre). On peut observer que l'automne et le printemps où la période la plus utile à la végétation est limitée seulement à quelques semaines de l'année et les valeurs extrêmes mensuelles ont des conséquences directes sur la vie végétative.

3.3. Synthèse climatique

Le climagramme *d'Emberger de la Région de l'Ouarsenis* indique que la zone de Ouarsenis est située dans l'étage climatique sub humide à hiver frais.

L'analyse du diagramme ombrothémique de Bagnouls et Gausson montre que la période de sécheresse de la région compte cinq mois pendant l'année, elle débute au début de mai et se termine au début du mois d'octobre. Toutefois les mois de juin, juillet, et août demeurent les mois les plus secs.

3.4. Facteurs secondaires

- **Evapotranspiration** : l'évapotranspiration représente la restitution de l'eau sous forme de vapeur de la surface terrestre quelque soit sa nature, c'est un paramètre clef dans la détermination des besoins en eau des cultures. La moyenne annuelle est de 1382 mm, elle est importante entre le mois d'avril à septembre (230 mm au juillet) et moins significative pour la période d'octobre à mars (31 mm au mois de décembre).
- **L'Humidité relative** : est égale au rapport de la tension de vapeur à la tension maximum de la température (%). Le massif de l'Ouarsenis de par son aptitude et sa végétation (couverture forestière) créant un microclimat spécifique, connaît des taux d'humidité élevés. La moyenne annuelle de l'humidité est égale à 65 %, (varie de 82 à 71 % pour la période : Décembre – Mars et de 60 à 79 entre Avril – Octobre).
- **Les vents** : sont des éléments les plus caractéristiques du climat, influent directement sur la température, l'humidité et active l'évapotranspiration, on note une nette dominance des vents de direction W- NW entre octobre – mai, ce sont des vents chargés d'humidité. Pour la période sèche, les vents dominants soufflent dans la direction E-SE. La vitesse maximale est de 36 à 38 m/s dans la période Novembre – Décembre, cependant la vitesse moyenne est de 2,5 à 3,5 m/s.
- **Les gelées** : sont fortement influencées par la continentalité et l'altitude, c'est un phénomène engendré par les basses températures et ne se manifeste pas en été, le maximum de gelées concerne les mois de décembre et janvier ; la moyenne annuelle est de 24 jours par an. Les gelées sont à craindre surtout au printemps, la saison qui coïncide avec la période de floraison et sont nuisibles aux fleurs et fruits sensibles aux basses températures.
- **Les neiges** : influent positivement sur l'alimentation des nappes phréatiques en raison de l'infiltration lente et profonde dans le sol ainsi jouent un rôle régulateur de ruissellement, on constate que le nombre de jours neigeux augmente avec l'altitude, la

moyenne est de 13 jours par an, le maximum est enregistré au niveau de la commune de Boucaïd et Bordj Bounaama.

- **Les grêles** : sont néfastes pour les cultures et influent sur le résultat de la production agricole, se manifeste le plus souvent en saison hivernale. La moyenne annuelle de chute du grêle égal 7 jours par an, le maximum de la fréquence mensuelle soit enregistré au mois de mars qui coïncide avec la période de floraison.

3.5. Réseau Hydrographique

Le périmètre de la zone est inscrit dans le grand bassin versant du Chélif dénommé bassin hydrographique N°01 par l'ANRH, au sein de cette unité hydrographique la zone est drainé par de nombreuses vallées diversement orientées, les artères principales constituent des collecteurs de plusieurs affluents importants qui concernent directement (par ruissellement) ou indirectement (l'alimentation des eaux souterraines) le territoire de la zone car les facteurs hydrologiques et surtout les précipitations étant fonction du relief et de l'altitude.

La zone ne profite que d'une partie des eaux de ruissellement, situation est due au relief que les wilayas limitrophes (Ain Defla et Chlef) au Nord et l'ouest, les autres communes de la wilaya de Tissemsilt au sud et Est qui bénéficient des eaux de ruissellement notamment vers les barrages de Oued Fodda au nord et Sidi Yaakoub au sud à la Wilaya de Chlef.

Les principaux oueds dans la zone sont:

- **A l'exposition nord:**
 - *Oued Fodda* qui traverse les communes de Beni Chaïb, Sidi Slimane, Boucaïd, et Lazharia jusqu'au le barrage de oued Fodda, il est composé de plusieurs affluents parmi eux : oued Beni Chaïb, oued Goubba, oued el Hammam, oued Maida, oued Bouatit, oued Berkane et oued Bouhadjla.
- **A l'exposition sud :**
 - *Oued Tamellahet* qui alimente Oued Lardjem à partir d'oued elkebir, oued ghandouz vers le Barrage de sidi Yaakoub.
 - *Oued sidi Dris (Oued Lagh)* alimenté par oued Belkanoune, oued Sidi Bouziane, oued Kouacem, oued mordjane, oued Tahamamet et oued Bouaarbi.

4. Sensibilité des sols de l'Ouarsenis à l'érosion

4.1. Densité et répartition de la végétation

La végétation constitue un facteur important dans la protection des sols contre l'érosion. Les sols nus sont particulièrement soumis à l'érosion, surtout lorsqu'ils sont liés aux pentes fortes comme notre zone d'étude. La distribution et les caractéristiques de la végétation servent comme :

- une base précieuse pour de nombreux secteurs de la recherche scientifique,
- un moyen de conservation de la diversité biologique,
- un moyen de connaissance de l'interaction de la végétation avec le sol,
- enseignement concret axé sur l'étude du milieu naturel et les ressources d'une région,
- elle montre la vocation naturelle et la valeur agricole du sol.

Concernant la zone de l'Ouarsenis, la carte de végétation (extraite par l'utilisation de L'NDVI (normalized différence végétation index) à partir d'une image satellitaire Landsat-8 acquise le 28/10/2014 par [Ababou et al - 2015](#)) montre que la classe des sols nus et celle des sols à végétation très claire occupent une superficie de 265 km² ce qui constitue presque la moitié de la superficie totale soit 46.9%, plus encore les 146.3 km² de végétation claire porte le pourcentage des superficies vulnérable à l'érosion à 72.8% ([Tableau n° 5](#)), Cette situation renseigne sur l'état et le degré du danger d'érosion auquel la région de l'Ouarsenis est sujette, d'où la nécessité d'une urgence intervention pour la protection de cette zone.

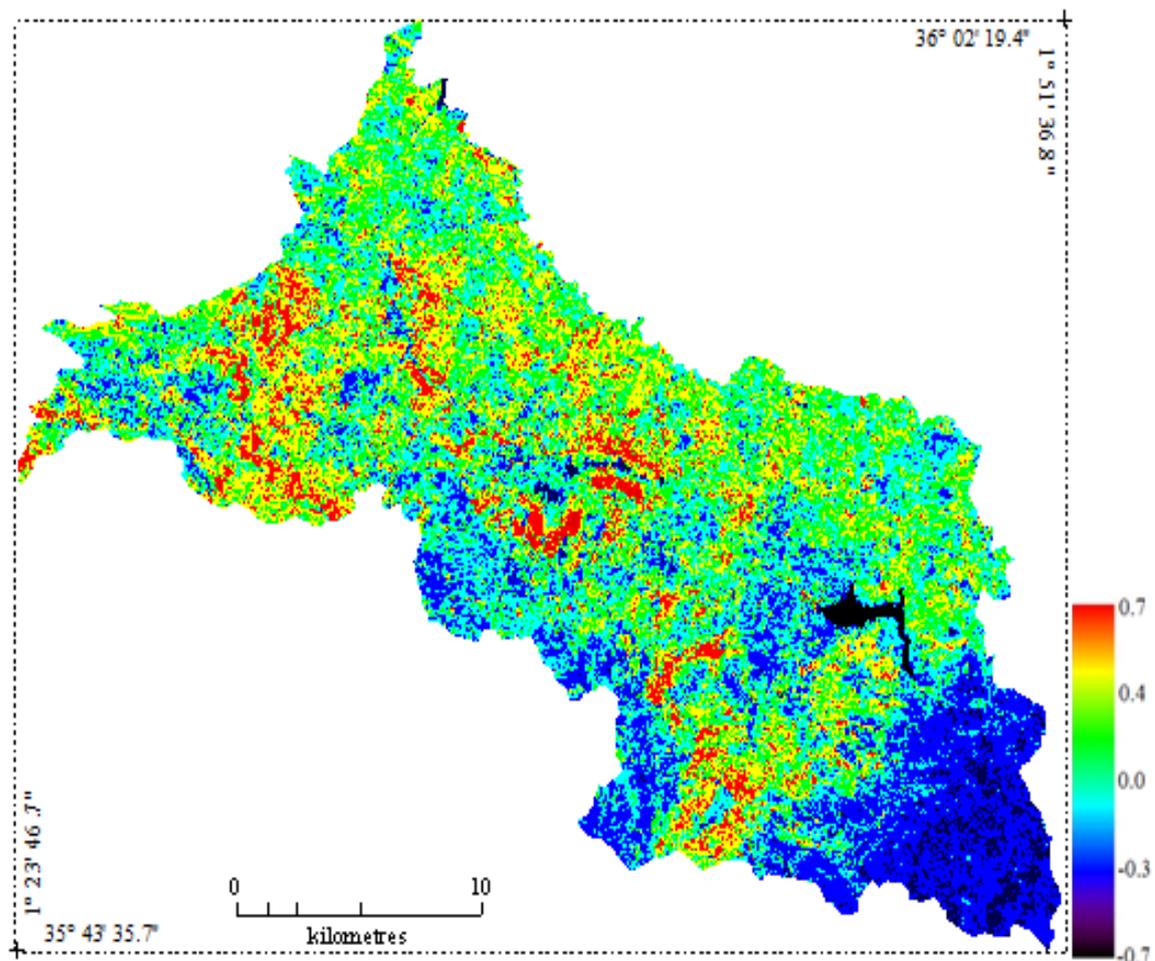


Figure n°13 : Carte de végétation de l'Ouarsenis.

Tableau n° 5- Distribution des superficies selon les valeurs de l'NDVI.

Type de sol	Les superficies (km ²)	Pourcentages (%)
Sol nu	121.5	21.50
Sol très claire	143.5	25.39
Végétation claire	146.3	25.71
Végétation dense	114.4	20.24
Végétation très dense	39.38	6.93

4.2. Degré de l'érosion

La Figure n°14 montre la couverture végétale reste insuffisante pour une complète protection des sols de Ouarsenis, cette situation fait que plus de 1/3 de la superficie est sujette aux phénomènes d'érosion.

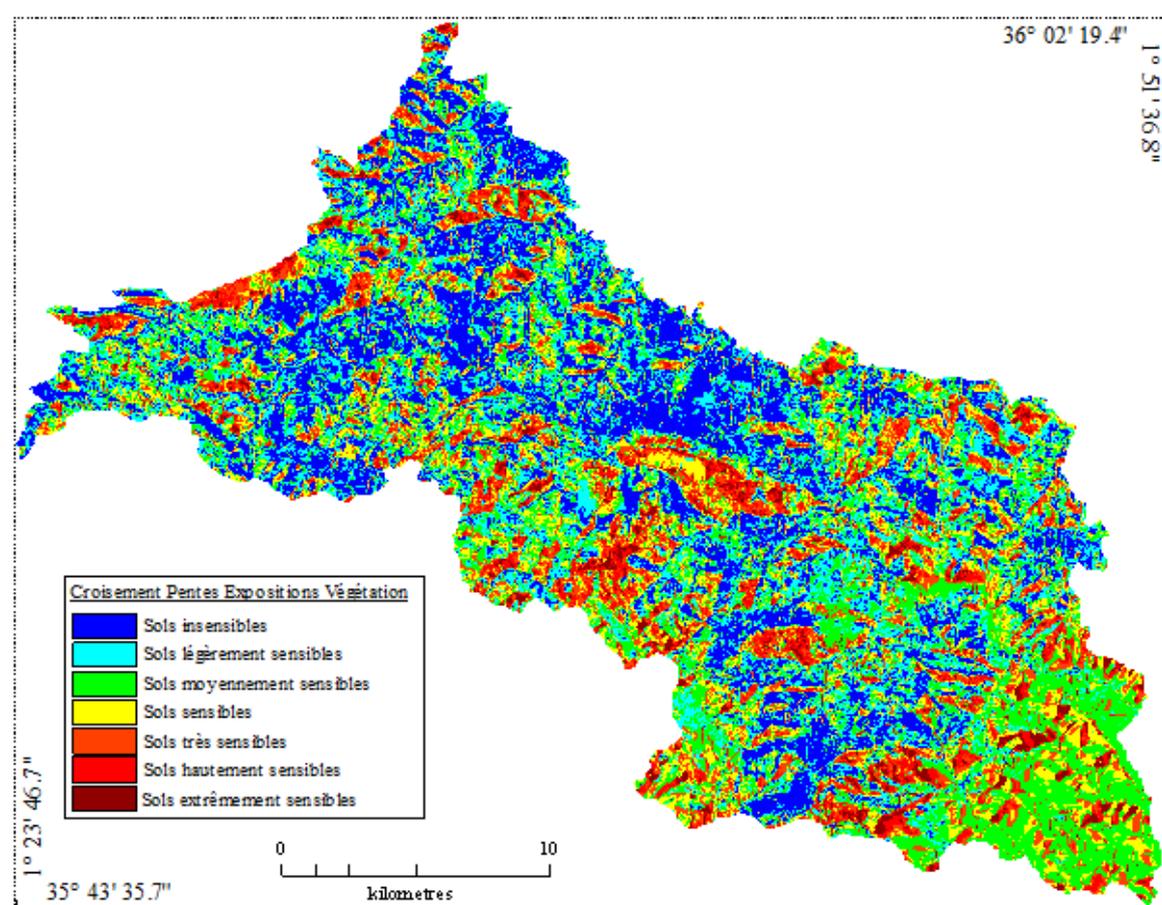


Figure n° 14- Carte de sensibilité des sols de l'Ouarsenis à l'érosion

Tableau n°6- Distribution des superficies selon leur sensibilité à l'érosion.

Critère	Superficies (Km ²)	Pourcentage (%)
Sols insensibles	138.26	24.46
Sols légèrement sensibles	106.2	18.78
Sols moyennement sensibles	128.3	22.69
Sols sensibles	80.4	14.22
Sols très sensibles	61.08	10.80
Sols hautement sensibles	37.56	6.64
Sols extrêmement sensibles	13.55	2.40

Le phénomène de l'érosion provoque des dégâts aux terres agricoles, et entraîne le déplacement de sédiments, ce qui nécessite de prendre compte l'aspect agronomique (préventif) qui englobe les techniques culturales et l'aspect hydraulique (curatif) par des aménagements divers.

5. Etat et gestion de la forêt de l'Ouarsenis

5.1. Aperçu général sur la forêt Algérienne et de la Wilaya de Tissemsilt

Le patrimoine forestier en Algérie couvre une superficie globale estimée à 4.700.000 ha, soit un taux de boisement de 11% pour le nord de l'Algérie y compris la zone steppique. Cette surface comprend : 1.428.000 ha de forêts naturelles (30,30%); 1.662.000 ha de maquis (35,36%) ; 717.000 ha de reboisement (15,25%); 240.000 ha de vides (5,10%) et 653.000 ha autres (13,99%). La nature juridique se présente comme suit : forêts domaniales : 4.035.000 ha ; forêts privées : 350.000 ; forêts communales : 215.000 ha ; forêts autogérées : 100.000 ha. (DGF, 2007).

La wilaya de Tissemsilt dispose d'une surface forestière de 91 708 hectares en forêt naturelle, cette richesse naturelle est variée au niveau de plusieurs zones d'implantations, avec 27 040 ha de pin d'Alep, 9 814 ha de chêne vert, 1 173 ha de cèdre, 687 ha de chêne-liège et 566 ha de chêne zen. Le reste des zones forestières est riche en maquis et en broussailles.

5.2. La Flore et la Faune rencontrés

La faune et la flore de la région de l'Ouarsenis n'ont pas encore bien identifié, les travaux de recherche dans le domaine écologique sont presque inexistantes. Nous avons essayé de faire un pat ces dernières années et d'encadrer quelques mémoires de master dans le volet phytoecologique pour quelques espèces végétales comme le cèdre et le pin d'Alep et une contribution à la réalisation d'un inventaire floristique et de plantes médicinales dans la forêt de l'Ouarsenis. Dans l'une de ces contributions nous avons identifié 124 espèces distribuées sur 98 genres et 41 familles seulement dans une partie de cette forêt représentée par 4 stations appartenant aux 4 cantons sur 67 cantons constituent la forêt de l'Ouarsenis, ce qui nous indique une richesse spécifique importante (TEBANI et all, 2016).

D'une façon global, d'après l' l'Agence National de la nature en 2006; la faune et la flore dominantes dans cette région sont représentés par le suivant :

a. La Flore

Les types de végétation rencontré dans la zone de l'Ouarsenis est répartie comme suit :

- **La végétation enclavée**

- La cédraie : ce type de formation se limite à l'association du cèdre (*Cèdrus atlantica*) qui bien représentée dans le parc de Ain Anter à Boucaïd, elle est mélangée à du chêne vert (*Quercus ilex*) et au pin d'Alep (*Pinus Halepensis*).

- **La végétation la plus répandue**

- L'Oléolenticetum : elle couvre une surface très importante dans l'Ouarsenis, la strate arborescente est caractérisé par l'olivier (*Olea europea*), le caroubier (*Ceratonia silica*), la strate herbacée est très dense et représentée par des géophyte, des thérophytes et quelques hemicryptophytes.

- La tetraclinaie : elle se présente sous forme d'une futaie claire, il s'agit le plus souvent d'un matorral arborée, le sous - bois comporte les mêmes espèces que l'oléolenticetum (*Pistacia lentiscus*, *Quercus coccifera*, *Arbutus unedo*, *Phylleria media*). La strate herbacée est représentée par des touffes d'*ampelodesma mauritanicum* (Diss) et de chaméphytes et de thérophytes.

- La pinède à pin d'Alep: c'est l'espèce la plus importante du massif de l'Ouarsenis, elle se présente sous forme d'une futaie plus ou moins clair et souvent en mélange avec la chênaie à chêne vert, son sous bois est constitué de *Quercus coccifera* ; *Pistacia therebentus* et *juniperus oxycedrus*.

- **La végétation marginale**

- La brousse à jujubier : (*Zizyphus lotus*), cette association presque a complètement disparu et ne subsiste que ça et là des témoins que l'on trouve dans quelques endroits, la strate herbacée est constituée de nombreuses thérophytes (*Bromus repens*, *Madrilènes* ; etc...).

b. La Faune

La qualité abiotique de l'eau et la diversification des habitats de l'Ouarsenis assurent la richesse de la région en espèces faunistiques. En plus des animaux domestiques reconnus par le profit socioéconomique et d'après les investigations effectuées par l'ANN (2006), on rencontre :

- **Avifaune:** plus de 60 espèces d'oiseaux sont identifiés dans la région, elles sont toutes d'origine méditerranéenne, les plus dominantes sont: Aigle royal, Pic vert, Epervier, merle noir, Biset, Grive, Corbeau, Passereau, Geai et Perdrix rouge.

- **Mammifère** : les mammifères sédentaires dominants sont : Sanglier, Renard, Chacal doré, Lièvre, Lapin, Tortue, Hérisson, Ciboire, et Porc épic.
- **Les reptiles** : dans cette catégorie on distingue la vipère, l'Apside, le Scorpion et le Lézard.

5.3. Gestion administrative du patrimoine forestier

La forêt d'el Ouarsenis située au Nord de la wilaya de Tissemsilt a une superficie de 22428 ha 56 ar 20 sar, cette superficie est répartit sur trois bassins versants: Bassin versant de Oued fodda , d'Oued lagh et d'Oued Sly.

Ce patrimoine forestier est géré par la conservation des foret de la Wilaya de Tissemsilt représenté par la circonscription du forêt de Bordj Bounaama qu'est répartit en trois districts :

- District de Bordj Bounaama : a une superficie de 7037, 47,30 (Ain Anter à la commune de Boucaid, qui contient 10 cantons et la commune de sidi Slimane 08 cantons).
- District de Lazharia: a une superficie de 8349, 58,00 (la commune de Lazharia qui contient 19 cantons et la commune de Larbaa avec 6 contons).
- District de Bni Lahcene: a une superficie de 7101, 50,90 (la commune de Beni Chaib qui contient 07 contons et la commune de Bni Lahcene 07 contons).

Ce patrimoine est réparti sur neuf forêts de l'état composées de 67 cantons qui sont :

- *Forêt de l'état Ain Lellou*: 5428ha 80ar, comprend 15 cantons (Tamezlayt, Sidi Bouali, Kad el Hnech, Zlamta, Hdjar chelga, Beyoub, Fars ben Djemaa, Rokbat Kabouche, Tafrawa, Fdjoum, Bouaja, Aylat Kardhan, Sidi mimoune, Sidi Said et Oued Djemaa).
- *Forêt de l'état Tamedrara* : 113ha 72ar, comprend 02 cantons (Tarzin el Tolba et Rokbat ben Daoud).
- *Forêt de l'état Kaaricha* : 276ha 50ar, comprend 01 seul canton, Sidi Sahnoune.
- *Forêt de l'état Djbel Sfia* : 1128 ha 58 ar 50 sar, elle comprend 13 cantons (Bechtia Djanoub, Sidi Dris , Oued el Zeboudj, Rosfat Sidi Abd el Kader, Bab Zamrour, El kichmetachiret, El chahmia, Sidi abdelkader (Eltalla), Sidi abdelkader (Elriyahat) ,El maafoune , Oued el mardj , Rokbat Tablette et Elseffa.
- *Forêt de l'état Oued el Fodda* : 323ha 92ar 50sar, elle comprend 02 cantons (Chaabat El houran et Farnes).

- *Forêt de l'état Bouilfan* : 1044ha 35ar, comprend 02 cantons (Bouarbi et Sidi Abdekader).
- *Forêt de l'état el Ouarsenis*: 7037ha 47ar 30sar, comprend 18 cantons (Taourira, Zelamta, Atba, Fares ben Djemaa, Elfouara, Sidi Abedkader, Oued Zaouia, Barghouthe, El mehallis, Rokbat Ain Hadjela, Zehara, Bou Haccen, Mechta Elhouanite, Friha, El Hamem, Metidja, Sidi Omar et Bouatite).
- *Forêt de l'état Beni Lahcene*: 3346ha 41ar 70sar, comprend 07 cantons (Tafrent, Zakour, Ain kasseria, Ain M'hamed, Djehifa, Douilia et Elarayez).
- *Forêt de l'état Beni Chaib*: 3755ha 09ar 20sar, comprend 07cantons (Ain Yachir, Ain mezila, Mediouné, Oued Matmour, Moumzida, Oued Tafrent et Ain mloucen).

IV. Caractéristiques socioéconomiques

1. Population

1.1. Evolution et densité de la population

Cette analyse concerne la période de 20 ans, de l'année 1988 (Premier RGPH, juste après la création des cinq nouvelles communes : (Beni Chaib, Beni Lahcene, Sidi Slimane et Boucaid à partir de la commune mère Bordj Bounaama, et la commune de Larbaa de la commune mère Lazharia) à l'année 2008, le dernier **RGPH** (Tableau n°7).

Tableau n°7- évolution et densité de la population

Communes	Année 1988	Année 1998	Année 2008			Densité 2008	Année 2014
			Total	Masculin	Féminin		
B. Bounaama	13950	18394	20650	10397	10253	322	22182
B. Chaib	5970	3265	3472	1762	1710	30	3599
B. Lahcene	7863	4573	4761	2400	2361	61	4906
S. Slimane	4750	7268	8639	4260	4379	166	9225
Lazharia	9963	8150	8061	4080	3981	66	8306
Boucaid	8912	9629	8839	4336	4503	132	9327
Larbaa	3813	2825	2561	1286	1275	67	2623
Total zone	57921	54104	56983	28521	28462	100	60168

Source: **DPAT** Tissemsilt

A la lumière du **tableau n° 7** nous pouvons constater une diminution du nombre de la population durant la période des années 90 liés aux déférentes conjonctures qu'a traversé le pays, ensuite il y'a une évolution positive après l'année 2000.

La densité moyenne de la population pour la zone égal 100 habitants par Km2 (presque la même densité pour le total de la Wilaya de Tissemsilt), les communes rurales

ont une densité inférieure à cette moyenne telle que Beni Chaib, Beni Lahcene, Lazharia et Larbaa, alors qu'elle est supérieure pour les autres. Les densités importantes caractérisent les grandes agglomérations (chefs-lieux de communes) sur les quelles s'exerce une pression de la part des populations éparses notamment pour la commune de Bordj Bounaama (322 habitants par Km²) qui accueille les populations habitants les communes limitrophes, par ailleurs la densité minimum est enregistrée au niveau de la commune agricole de Beni Chaib (30 habitants par km²) après la migration sans retour de ses habitants au chef lieu de la wilaya.

1.2. Dynamique de la population

- **Pour le mouvement naturel** : à partir de l'analyse des chiffres de natalité et mortalité pour les dernières 20 ans nous observons que le nombre de naissance est supérieur au nombre de décès et nous indique un taux de natalité plus que le taux de mortalité.
- **Pour le mouvement migratoire** : selon les données disponibles, la tendance observée se caractérise un taux de migration supérieur au taux d'immigration à cette période surtout durant la période (1992 – 1998) à raison de la situation sécuritaires qui connue les zones rurales, où les habitants ont abandonné définitivement leurs territoires.

Donc, la croissance végétative (différence entre les naissances et les décès) est positive, en même temps la croissance migratoire (différence entre les immigrations et les migrations) est négative. La combinaison entre ces deux paramètres nous donne *une croissance réelle* faible pour la population de la région.

1.3. Structure de la population

a. la structure biologique : la population est presque équitable, constituée par 51 % pour le genre masculin et 49 % des féminins.

b. les groupes d'âge :

- La population, généralement est jeune, 28 % ont moins de 19 ans
- 5 % ont moins de 5 ans qui nécessitent les structures de scolarisation.
- 22 % ont un âge compris entre 5 et 19 ans, alimenteront le marché de l'emploi.
- 64 % ont un âge compris entre 19 et 60 ans, population en âge de travailler
- 9 % ont un âge plus de 60 ans, normalement en retraite.

Le potentiel a charge donc (moins de 19 ans et des plus de 60 ans) est 36%,

c. le niveau d'études : le niveau d'instruction d'une population donne une idée pour connaître la capacité d'assimilation des nouvelles connaissances technologique concerne les techniques de développement agricoles et rural. Les données disponibles nous indiquent :

- un taux d'un analphabétisme de 53 %, généralement sont les personnes âgées qui travaillent dans le secteur agricole, surtout pour le sexe féminin. Le niveau de premier grade représente 19 %, le deuxième grade : 14 %, le troisième grade : 09 % et le grade supérieur ne représente que 05%.

d. l'emploi : l'étude de ce paramètre permet de juger le degré de réponse de la zone en matière emplois, exprimée par la population en âge de travailler et susceptible de présenter sur le marché d'emploi, sa composition et son évolution, c'est la base fondamentale qui permet après analyse de proposer un programme de développement.

Les données recueillies nous indique un taux d'occupation assez faible (26.73 % de la population active), ce qui donne par conséquent un taux de chômage particulièrement élevé (62.27 %).

e. les secteurs d'activité : les données montrent que le secteur primaire (l'agriculture) reste la principale branche d'activité économique en zones rurales dans la région, il occupe 29 % de l'effectif total des occupées, les autres secteurs (la construction 27%, les services 21% et l'administration avec 20%) sont représentés au niveau des chefs-lieux des communes et notamment Bordj Bounaama, Sidi Slimane, Boucaid et Lazharia. Le secteur industriel n'occupe que 2% et représenté par des petits ateliers, quelques unités d'extraction de la pierre et L'ENOF de Boucaid. Le genre féminin ne représente que 4 % de total occupé dans le secteur administratif et les services.

1.4 .Dispersion de la population

La population éparses est prédomine dans la région et représente 59 % des résidents réparti aux 57 douars des communes, l'exode interne dans le sens centres ruraux – centres urbains confirmée par le fait que certaines communes ont vue leur taux de populations éparses diminuer, cet état s'expliquerait par la conjoncture exceptionnelle des années 90 et la recherche d'emploi à revenu régulier qu'assurent les centres urbains.

Il ressort aussi un certain déséquilibre quant à l'occupation du territoire par la population, les agglomérations secondaires (A.S) ont un nombre important que les autres localités tel que metidja et Kaabria à Bordj Bounaama, Tamazlit et Sidi Brahim à Lazharia, Sidi Boudjmaa à Boucaid avec un minimum d'équipements et services et participent à la stabilisation de la populations rurales et réussir le développement agricole. On observe aussi qu'au niveau de la même commune, la répartition de la population à travers les douars n'est pas homogène, en même temps il y'a des douars qui sont complètement abandonnés comme Hedjaloua, Ayachine, Adadla, Beni Amer, Ouled Mansour à la commune de Lazharia par exemple.

2. Infrastructures de base et Equipements

2.1. Habitat

l'état et la typologie de l'habitat sont des outils d'analyse urbanistique et architecturale définissant le mode et les conditions de vie de la population résidente, on peut distinguer l'habitat collectif qui constitue une innovation dans la région et l'habitat traditionnel.

Les données recueillies en 2008 fait apparaître que la zone dispose d'un parc de 9477 logements, ce parc est réparti entre le type urbain 54 % et le type rural 46% avec un T.O.L moyen de 6.01 pour le total de la zone (la norme nationale préconise est de 6 h/l) et 7.50 pour le milieu rural. Pour 4355 logements au milieu rural, 36 % soit un nombre de 1584 sont des nouveaux réalisations ou aménagements dans le cadre de soutien de l'habitat rural aux dernières années (après l'an 2000). Cette tendance observée devra être encouragé et soutenue, en effet l'habitat rural peut être considéré comme un support au développement agricole et rural.

2.2. Electrification et énergie

L'électricité peut être considérée comme un paramètre important dans le développement agricole par le pompage d'eau pour l'irrigation, aviculture, stockage et conditionnement.

Le taux d'électrification est de 84 % pour toute la zone, mais l'examen du taux d'électrification par commune fait apparaître certaines différences, les principales causes sont la dispersion de la population ou l'abandon des logements aux dernières années.

La consommation de l'énergie est très importante en période hivernale, zone froide durant la moitié de l'année, et heureusement l'alimentation en gaz naturel couvre la totalité des ACL des communes après 2011 (couverture de 72 % d'ACL en 2014)

2.3. Eau Potable et Assainissement :

Selon les sources d'information à partir des communes, la totalité de la zone dispose 07 réservoirs d'eau pour une capacité de stockage de 5700 M3 alimentent 24315 Habitants au niveau d'ACL des communes (soit 234 litres par habitant). Le taux de raccordement des logements en eau potable est déférent d'une commune à l'autre, le total des logements raccordés est 3853 (soit 40 %) ce qui représente presque la totalité des logements en chefs-lieux des communes avec 75 %. Pour les zones éparses l'alimentation est garantie à partir des points d'eau aménagés (40 sources) ou des puits captés dans le cadre du FNRDA (891 Puits) et qui sont normalement contrôlés.

Pour l'Assainissement, la totalité des agglomérations de chefs-lieux des communes (ACL) et même pour quelques agglomérations secondaires (AS) sont pourvues en réseau d'assainissement, le taux de logements raccordés en réseau d'assainissement est 41% du total (soit 76 % des logements ACL), tandis que les zones éparses sont dépourvues en réseau d'assainissement, les rejets se font dans les fossés septiques à cause de l'habitat individuel dispersé.

2.4. Réseau routier

le réseau routier dans la zone est suffisant pour les voiries principales, ce réseau est composé de :

- Route Nationale : 32 Km, représente 4 % de réseau global, c'est la RN 19 le nerf de la société de la zone, qu'est renouvelé et élargir dernièrement sur 40 Km vers Chlef (de commune de Bordj Bounaama vers la commune de Sendjas), constitue un passage obligatoire allant de sud au nord reliant la Wilaya de Tissemsilt à la wilaya de Chlef, il facilite la communication et la liaison interne de principale communes de la région. La zone sera reliée par ce nerf de l'autoroute (Est- Ouest) au niveau de Chlef (25 Km au point de limite de notre zone d'étude).
- Chemins Wilaya : 282 Km (36%)
- Chemins communaux et Pistes: 476 Km (60 %)

La route nationale traverse les 03 communes principales de la région, les autres composantes du réseau routier sont présentées au niveau de l'ensemble des communes de la zone. Ce dernier type de routes est le nerf du développement rural en général et plus particulièrement le développement agricole, ce qui est observé après l'an 2000 par des efforts quant à l'entretien et le revêtement de ce réseau en milieu rural.

2.5. Santé

les divers équipements sanitaires existants au niveau de la zone sont composés de : un hôpital, 04 centres de santé, 30 salles de soin, 06 cabinets médicaux privés, 05 cabinets dentaires privés et 10 locaux pharmaceutiques (état de 2008)

Pour les soins, un centre pour 1899 habitants est acceptable car la norme nationale est un centre pour plus de 11000 habitants, ces salles sont localisées aux zones rurales, par contre pour les grands équipements et les cabinets sont localisés dans les chefs lieux de communes mais et un seul hôpital (préfabriqué) reste insuffisant pour la population totale de la zone. Le problème se pose pour les malades nécessitant des soins plus élaborés ou une urgence médicale au niveau des hôpitaux et polycliniques, la contrainte est en fonction de la voirie et les possibilités du transport pour certains douars.

En matière d'encadrement, la zone dispose un médecin généraliste pour 1814 habitants, norme acceptable sachant que la norme nationale est un médecin pour 2000 habitants, mais pour les agents et aides para médicaux, il existe un para médical pour 508 habitants, nombre insuffisant par rapport à la norme nationale qu'est un paramédicale pour 350 habitants, le problème majeure reste pour l'insuffisance et l'instabilité des médecins spécialistes au niveau de l'hôpital.

2.6. Education et formation

Il existe des équipements scolaires qui permettent une nette amélioration du taux de scolarisation (53 écoles primaires, 11 établissements d'enseignement moyen, 6 Lycées et 2 centres de formation professionnel). Parmi ces établissements, il y'a un nombre important qui est réalisé après l'année 2000 (4 Lycées, 4 CEM, un CFPA, et des écoles primaires).

- Le taux de scolarisation (T.S) moyen pour le premier et deuxième cycle est 78 %, et 63 % pour le troisième cycle.
- Le taux d'occupation par classe (T.O.C) moyen est 27 élèves par classe pour le premier et deuxième cycle et 34 élèves par classe pour le troisième cycle.
- Le taux d'encadrement (T.E) moyen pour le premier et deuxième cycle est 19,85 élèves pour un enseignant et 16,24 élèves pour un enseignant pour le troisième cycle, ces taux sont en général acceptables par rapport à la norme national mais sont déférents d'une commune à l'autre.

2.7. Moyens de transport et de communications

le transport routier est garanti par des taxis et mini bus collectifs à partir de chef lieu de la commune de Bordj Bounaama vers d'autres régions, notamment vers les chefs-lieux de wilaya de Tissemsilt et la wilaya de chlef. Les voyageurs des autres communes sont obligés de passer par cette commune vers le sud (Tissemsilt) pour les habitants de la daïra de Lazharia et vers l'Ouest (Chlef) pour les habitants de la daïra de Bordj Bounaama.

Pour les communes situées sur la RN 19 et la commune de sidi Slimane, le transport est disponible, mais pour les autres (Larbaa, Beni Chaib et Beni Lahcene) le déplacement ne se fait que dans des moments limités. Le transport rural pour toute la zone est insuffisant ce qui limite le mouvement (villes - douars).

Les réseaux ordinaires de communication dans la zone sont multiples :

- les postes et couverture de réseau de téléphone (fixe) et le téléphone mobile
- la distribution de la presse écrite assuré quotidiennement par des kiosques à partir de la ville de chlef pour les communes situées sur la RN 19.

2.8. Culture et Sport

pour les infrastructures de la culture, on rencontre une réalisation de 03 maisons de culture dans la zone aux dernières années en plus la disponibilité d'un centre culturel au niveau de chaque commune, mais l'activité culturelle reste limitée dans les occasions religieuses ou les fêtes et journées nationales. La dynamique de l'activité culturelle devra être occupée par les associations et encouragée par les collectivités locales surtout que la zone à des potentialités énormes de jeunesse et cadres de différentes spécialités, notons que l'Ouarsenis est connue par ses caractéristiques historiques et paysage spécifiques.

Les salles de sports et aires de jeux sont disponibles au niveau de quelques communes, mais l'activité sportive reste limitée au niveau local, il y'a des clubs de foot bol et Karaté qui veulent dynamiser l'activité sportive mais sans moyens matériels et morale cette dynamique reste au dessous de niveau souhaité.

3. Activités économiques

3.1. Secteur Primaire

3.1.1. Répartition de la superficie

- a. *Superficie Totale* : le secteur agricole occupe une superficie agricole totale (SAT) de 29100 hectares, soit 51 % du territoire de la zone réparti sur 2045 exploitations agricoles. Plus de 99 % des exploitations sont à titre privé, seulement 05 EAC de 138 ha sont gérés par 20 exploitants se trouvent dans la commune de Bordj Bounaama).
- b. *Répartition des terres Agricoles* : la zone présente une superficie agricole utile (SAU) de 22790 ha, soit 78 % de la SAT et 40 % de l'ensemble du territoire de la zone. Le pacage et parcours occupent 3010 ha, soit 5 % de la SAT; 6310 ha soit 11 % de la SAT sont des terres incultes.
- c. *Superficie en irriguée*: les terres en irrigués sont insignifiantes, elles occupent une superficie de 1400 ha, soit 6% de la SAU, les cultures conduites en irriguées sont représentés par les cultures maraîchères avec 23 % des terres irriguées, l'arboriculture fruitière et le vignoble avec 71 %. Le taux des terres irriguées ne représente que 46 % des terres irrigables (3000 ha).

3.1.2. Identification des exploitations agricoles

La grande partie de la superficie agricole est réparti sur des petites exploitations, on compte 53 % des exploitants ont 3 % de la SAU (exploitations inférieures à 5 ha).

La superficie agricole utilisée (18390 ha) par les 2040 exploitations est réparti comme suit:

- 27%, soit 547 ont des exploitations de taille inférieure à 02 ha avec 03 % de la SAU soit 604 ha
- 26%, soit 527 ont des exploitations de taille de 02 à 05 ha avec 10 % de la SAU soit 1786 ha
- 22 %, soit 440 ont des exploitations de taille 05 et 10 ha avec 20 % de la SAU soit 3795 ha
- 24 %, soit 491 ont des exploitations de taille 10 et 50 ha avec 53 % de la SAU soit 9915 ha
- moins de 2 %, soit 32 ont des exploitations de 50 à 100 ha avec 10 % de SAU soit 1940 ha
- moins de 1 %, soit 3 agriculteurs ont des exploitations de taille plus 100 ha qui représente moins de 2 % de SAU avec 350 ha.

3.1.3. Production Végétale

La superficie plantée pour la campagne 2008/2009 représente 15 380 ha, répartie comme suit: une prédominance de culture des céréales d'hiver et fourrage avec une superficie de 11000 ha, les cultures pérennes représentées par l'arboriculture et la vigne occupe 1950 ha, l'oléiculture 1800 ha, la culture maraîchère représente 330 ha, et les

légumes secs occupent 300 ha, avec un taux d'occupation respectivement: 72 %, 13 %, 11%, 2% et 2 % de la superficie totale plantée.

a. Les grandes cultures: elles sont représentées essentiellement par le blé dur avec un taux d'occupation de 58% de la surface réservée aux céréales, l'orge 37 %, le blé tendre avec moins de 1 %. On note une prédominance de l'activité céréalière au niveau de la commune de Beni Chaib avec 43 % de superficie céréalière de notre zone d'étude. Les cultures fourragères sont de moindre importance représentées par l'association vesce avoine avec 420 ha. Les rendements moyens obtenus restent assez faibles (10 qx/ha pour le blé dur, 12 qx/ha pour l'orge et 11 qx/ha pour les fourrages). Ces faibles rendements sont dus aux conditions climatiques et la non maîtrise des techniques culturales.

b. L'arboriculture fruitière et l'oléiculture : le développement de l'arboriculture fruitière dans la zone se fait à raison de programme du FNRDA dans la période (2000 – 2005) où il y'a une réalisation de 2046 ha, soit 54 % de la superficie arboricole existe actuellement (2008) de différentes espèces. L'olivier représente 1800 ha, les espèces rustiques notamment l'amandier et le figuier occupent une superficie de 690 ha, les espèces à pépin 700 ha, les espèces à noyau occupent 450 ha, et le vignoble est moins significatif par 110 ha, soit 48 %, 18 %, 19%, 12%, et 3 % respectivement de la superficie arboricole plantée. Le rendement des espèces rustiques tel que l'amandier et le figuier est satisfaisant avec 22 qx/ha, pour les autres espèces le rendement moyen est 18 qx/ha pour l'abricotier, 22 qx pour le prunier, 20 qx/ha pour le poirier, 16 qx/ha pour le pommier et 60 à 70 qx/ha pour la vigne. Rendements restent inférieurs à la norme nationale.

c. Les cultures maraîchères : la zone est caractérisée par une diversification de culture en plein champs, plus particulièrement la pomme de terre qui occupe une superficie de 58 ha suivi de l'oignon avec 43 ha et la tomate avec 38 ha, de moindre importance les carottes et navet avec 28 ha, poivron et piment avec 31 ha, courgette et concombre avec 33 ha, pastèque et melon 44 ha et autres 55 ha. La majorité des cultures sont situées sur les terrasses des oueds, où l'irrigation se fait par pompage direct des oueds et/ou les puits où les maraîchages sont pratiqués comme cultures intercalaires. Le rendement moyen est de 25–50 Qx/ha pour les différentes espèces.

d. Les légumes secs : sont très peu cultivés, malgré qu'elles soient très conseillées dans le plan de culture pour leur rôle d'enrichissement du sol en azote et leur valeur marchande très importante. Pour la campagne 2008/2009, la superficie plantée est de 300 ha, la fève représente 63 % avec un rendement très faible de 3 – 6 qx/ha.

3.1.4. Production Animale

a. L'apiculture

Avant l'an 2000, l'apiculture pratiquée a été prédominée par les ruches traditionnelles, après et à travers le FNRDA, cette activité intéresse plusieurs agriculteurs (10200 ruches dont 7700 productives en 2008) mais la production reste toujours très limitée.

b. L'aviculture

- pour le *poulet de chair* ; la situation de l'année 2008 fait apparaître un effectif de 94 parcs avicoles au niveau de la zone avec une capacité moyenne de 1000 poussins chacun, cette activité est très importante mais connaît des problèmes liés surtout à l'augmentation de prix des facteurs de production et la difficulté d'approvisionnement.
- Pour le *poulet Pondeuse*, ce type d'élevage est peu significatif dans la zone, à la commune de Lazharia, on note 2 éleveurs, mais avec une capacité de production très réduite, les raisons principales évoqués sont le manque de financement et la hausse des prix des factures de production.

c. Les gros élevages

La zone compte un effectif de 25500 têtes pour l'année 2008 réparti sur l'espèce bovine : 1500 têtes, espèce ovine : 10000 têtes et l'espèce caprine : 14000 têtes. Les espèces ovine et caprine sont préférées par les éleveurs et la population rurale pour leur valeur intrinsèque à s'adapter aux conditions les plus défavorables, peu d'exigences en matière d'investissement, de conduite et d'entretien.

la race locale est la plus dominante pour l'élevage bovin, elle est peu exigeante en matière d'entretien et d'alimentation et destiné à la production de viande, en deuxième lieu pour le lait à l'autoconsommation ; le même principe pour l'élevage ovin. L'élevage

caprin est adapté aux conditions plus défavorables, cependant elle est considérée comme espèce dégradante du couvert végétal si elle n'est pas conduite rationnellement.

3.1.5. Matériel Agricole et Intrants

L'inventaire de matériel agricole fait apparaître un nombre de 90 tracteurs, soit 253 ha pour un tracteur, mais leur utilisation dans le secteur agricole est limitée dans la commune de Beni Chaib où la céréaliculture est importante. Les autres types d'équipements spécialisés sont faiblement représentés, où il ressort d'après la campagne 2008/2009: 03 moissonneuses batteuses au niveau de Beni Chaib, 25 motoculteurs et 1100 GMP et GEP pour l'irrigation.

Pour les intrants, les engrais et les produits phytosanitaires sont peu utilisés par les agriculteurs de la zone à raisons d'une part de la non maîtrise de ces produits qu'il faut remédier par la vulgarisation, et d'autres part leur cherté.

3.3.2. Secteur secondaire (industrie et construction)

Le secteur industriel est très limité dans le territoire, seulement, on peut enregistrer :

- a.* La mine de Boucaid (unité de production de Baryte), planté depuis la période coloniale, occupe vers les 320 ouvriers permanents. les processus de transformation de produit se faites au niveau de chef lieu de la commune et la conséquence de la pollution sur la population est remarquable par la pollution de l'air, l'eau et le sol.
- b.* des carrières d'agrégats multipliés ces dernières années, ses impact sur l'homme, la végétation et le sol restent un problème environnementale majeure pour la population.
- c.* quelques petits ateliers (menuiseries, verriers, Artisanats.....) avec une production destinée au marché local.

Par contre le secteur de construction a connu une dynamique accélérée et absorbe une main d'œuvre importante par le biais de déferents programmes dans le secteur d'habitat (social, habitat rural ...), réalisation des infrastructures de base et la construction de logements et locaux privés.

3.3.3 .Secteur Tertiaire (commerce et services)

L'activité commerciale a connu un mouvement remarquable aux dernières années après la construction et l'ouverture de nombre important des locaux commerciaux au long

de la RN 19 surtout pour la commune de Boucaid et Bordj Bounaama , et même pour la commune de Sidi Slimane.

Les activités dominantes sont l'alimentation, les articles de ménage, quincaillerie, Tissus, électronique, etc., la source principale des produits reste toujours la ville de chlef pour les commerçants et même pour les produits agricoles (légumes et fruits).

Pour les autres services publiques il y'a une Banque (BDL), CNASAT, agence d'assurance (SAA), Auberge de jeunes et quatre stations de services.

V. Synthèse général de diagnostic physique et socioéconomique de la zone

Pour élaborer un diagnostic général de notre zone d'étude, nous utilisons la matrice OMFF (*SWOT en anglais*, DAFO en espagnole) c'est une méthode d'analyse des données disponibles recueillies. Cette méthode permet de connaître d'une forme synthétique la situation de milieu physique et socioéconomique de cette zone, sa description est comme suit:

	Négatives	Positives
Internes	Faiblesses	Forces
Externes	Menaces	Opportunités

La matrice SWOT in **TEBANI. M et all. (IAMZ, 2005)**

• Les facteurs internes

- *Les faiblesses* : sont les aspects de milieu physique et socioéconomiques qui limitent ou réduisent quelques mode de la capacité de développement de la zone.

- *Les forces (Atouts)*: sont les capacités de ressources naturelles et humaines avantageux de la zone qui peuvent servir pour exploiter les opportunités qui viennent de l'extérieur.

• Les facteurs externes

- *Les menaces*: sont les forces de l'extérieure qui peuvent empêcher le développement d'une action proposé ou un projet réalisé ou réduire son efficacité.

- *Les opportunités (Occasions)*: sont tous qui peuvent supposer des avantages pour la zone pour améliorer le développement.

L'analyse SWOT résume divers atouts, points faibles, possibilités et risques pour la région de l'Ouarsenis ([Tableau n° 8.](#))

Tableau n° 8- Analyse SOWT de la région de l'Ouarsenis

a. Milieu physique et biotique

	<i>Faiblesses</i>	<i>Forces</i>
Analyse interne	<ul style="list-style-type: none"> - précipitations irrégulières et torrentielles - Relief accidenté (pentes > 25% prédominantes.) - une dénivelée importante (330 – 1985m) - terrains et lithologie de roches prédisposées à l'érosion - couverture végétale faible 	<ul style="list-style-type: none"> - bien arrosé, fournissant des réserves hydriques - importance des eaux superficielles inutilisées - climat sub- humide favorables à l'arboriculture - potentialités en matière sylvicole importante et riche de diversité végétale et animale - étendue de zone rurale - retombés faibles de activités agricoles sur l'environnement
	<i>Menaces</i>	<i>Opportunités</i>
Analyse externe	<ul style="list-style-type: none"> - fragilité de la couverture forestière et maquis dégradés qui ne protège pas le sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - RN 19 qui relié l'axe de l'autoroute Est – Ouest - zone rurale, a vocation sylvo- agro-pastorale

b. Infrastructures, équipements et services

	<i>Faiblesses</i>	<i>Forces</i>
Analyse interne	<ul style="list-style-type: none"> - pistes rurales en état moyen à faible - transport rural insuffisant - couverture insuffisante du gaz naturel - points d'eau potable aux douars non contrôlés - nombre des aides para médicaux insuffisants 	<ul style="list-style-type: none"> - couverture d'électricité acceptable - nombre de salles de soins suffisant - infrastructures scolaires et de santé réponds aux norme national
	<i>Menaces</i>	<i>Opportunités</i>
Analyse externe	<ul style="list-style-type: none"> manque d'infrastructures d'hébergement et de loisir 	<ul style="list-style-type: none"> - possibilités de l'écotourisme - extension du réseau de gaz naturel - dynamique de la construction d'habitat rural

c. Entour économique

Analyse interne	<i>Faiblesses</i>	<i>Forces</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - absence de l'agro-industriel - forte dépendance de subventions - superficie des terres irriguées faible - système de culture non performant - main d'œuvre non qualifié - petite taille des exploitations agricoles - faible taux de diversification agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - proximité relative aux grandes villes - dynamique de secteur de construction - activité commerciale intense
Analyse externe	<i>Menaces</i>	<i>Opportunités</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - disparition de l'artisanat - morcellement des exploitations agricoles - pratique de surpâturage en extensif - faiblesse des revenus de l'activité agricole - désintéressement des jeunes pour l'agriculture - insensibilité de l'opinion à l'agriculture durable 	<ul style="list-style-type: none"> - images fortes des sites touristiques : parc de cèdre, station thermale et le barrage - importance de superficie agricole - possibilité de création des micros entreprises agricole - produits à valoriser : plantes médicinales, huile d'olive, arboriculture rustique..... - bois précieux - possibilité de développement de petit élevage (apiculture et aviculture)

d. Ressources humaines et socio culturelles

Analyse interne	<i>Faiblesses</i>	<i>Forces</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - taux migratoire et exode rural élevés - densité élevée aux chefs-lieux de communes - taux de chômage élevé - niveau des études supérieures faible - bas niveau de formation professionnelle - activités associatives et culturelles faibles 	<ul style="list-style-type: none"> - structure (masculin et féminin) équitable - population rural jeune considérable - croissance végétative positive - ressources historiques et touristiques importants - équipement socioculturelles disponibles
Analyse externe	<i>Menaces</i>	<i>Opportunités</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - diminution de la population rurale active (migration de jeunes) - dépopulation de plusieurs douars 	<ul style="list-style-type: none"> - population en âge de travail importante - population de zones éparses importante - potentialité des cadres en chômage

DUXIEME
PARTIE

QUATRIEME

CHAPITRE

**SUIVI DU TAUX DE REALISATION PHYSIQUE DES ACTIONS
PREVUES AUX PROGRAMMES DU REARR ET TAUX DE
CROISSANCE**

QUATERIEME CHAPITRE : SUIVI DU TAUX DE REALISATION PHYSIQUE DES ACTIONS PREVUES AUX PROGRAMMES DU REARR ET TAUX DE CROISSANCE

I. Rappel sur les principaux programmes et projets réalisés dès 2000 à 2008

Sont des projets inscrits dans le cadre du PNDAR réalisés dans le milieu rural et basés sur :

- le développement des activités économiques comme l'arboriculture et le petit élevage,
- l'amélioration des conditions de vie de la population rurale comme l'aménagement de points d'eau et l'ouverture et aménagement de pistes,
- les travaux de sol comme l'amélioration foncière et la protection de sol contre l'érosion.

Les résultats suivis avec nous même dans cette région sont l'objet d'une étude de mémoire de Magister soutenu en 2008 à l'université de Mascara, et sont résumés dans le suivant :

1. Programme Sectoriel de Développement (PSD):2000-2002

Pour le milieu rural, ce programme a été basé essentiellement sur la plantation fruitière, 720 ha d'arboriculture a été réalisée dans la zone de l'Ouarsenis réparti sur 210 ha d'arbre à pépin, 194 ha à noyau, 186 ha de rustique et 130 ha d'oléiculture.

2. Programme de Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA): 2000 - 2005

C'est un programme en faveur du développement et de la modernisation de l'agriculture, il touche directement l'agriculteur à titre individuel à travers des soutiens financiers alloués aux agriculteurs par le biais du ce fond inscrit dans la décision ministérielle 599 du 08 juillet 2000.

Comme toutes les régions rurales de pays, ce programme est le plus important dans notre zone d'étude (el Ouarsenis), 1115 exploitations avec 1521 dossiers ont été bénéficiées de ce programme par un montant global de 1,46 milliards de DA dont près de 970 millions de DA de soutien par le FNRDA. Les principales actions réalisées sont : fonçage de 19 forages et 891 puits, construction de 982 bassins d'accumulation de l'eau, acquisition de 1098 équipements d'irrigation, installation de 1043 ha irrigué par le goutte à goutte et 96 ha par les kits d'aspersion; une plantation fruitière de 2046 ha de différentes espèces,

création de 2 pépinières arboricoles, aide à l'acquisition de 12059 ruche d'abeille et 286 unités de 1000 poussin de poulet de chair.

La vision de ce programme est excellente, mais la plate forme sur laquelle fondé a été faible, puisqu'il nécessite de moyens personnels et matériels importants, notre zone c'est un exemple de ce résultat, car le taux de réussite reste insuffisant de son coté économique et ne dépasse pas les 25 % malgré qu'il a redynamisé la société locale à tous les niveaux (notons qu'un montant de 399 milliards de D.A a été investi dans l'Algérie selon la MADR).

3. Programme de l'agriculture de montagne: 2006 - 2008

C'est un programme complémentaire avec un fond spécial affecté aux zones montagneuses en parallèle avec le programme des Hauts plateaux qui touche la partie sud de la wilaya.

Les actions réalisés dans ce cadre sont dispersés à travers tout le territoire de la région et représentés par le captage et l'aménagement de 8 sources d'eau, la plantation de 166 ha d'arboriculture fruitière, distribution de 715 ruches d'abeille, ouverture et aménagement de 14 km de pistes rurales et réalisation de 13500 m³ de correction torrentielle.

4. Programme de Proximité et de développement rural (PPDR) : 2004 - 2005

Sont des projets dont l'initiative appartient aux communautés rurales concernés et visant l'amélioration durable de leurs revenus et portant de leur conditions de vie. L'objectif Principal de PPDR est la revitalisation des zones rurales par la promotion de nouvelles activités et la gestion durable des ressources naturelles. Il porte sur la réalisation des ouvrages à usage collectifs ou à destination individuelles, est un instrument pratique permettant une intervention cohérente et complémentaire des déférents acteurs du développement rural (communautés rurales, élus locaux, administration décentralisé...).

Dans la zone de l'Ouarsenis, des multiples actions sont réalisées parmi eux, une plantation de 80 ha fruitière, aménagement et captage de 10 points d'eau, réalisation de 3600 m³ de correction torrentiel, distribution de 1010 ruches d'abeille et 1966 poulets pondeuse aux femmes rurales et un aménagement de 3 km de piste rurale.

5. Programme d'emploi Rural (PER) -2000 - 2005

Le projet d'emploi rural apparaît comme un programme de développement intégré associant des objectifs environnementaux et de développement économique et social. Il couvre les zones montagneuses rurales du centre ouest de l'Algérie, fortement marquées par un processus de dégradation des ressources et un sous développement social et économique chronique. Ce projet se fixe pour objectif, la création d'emplois en milieu rural par des activités à haute intensité de main d'œuvre et la promotion d'activités de préservation agro - écologiques des terres, l'augmentation et la diversification de la production agricole et des revenus.

Les différentes actions sont regroupées dans les composantes antiérosives, le développement agricole et la mobilisation des ressources en eau. Les travaux cofinancés à raison de 80% par la banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de 20% par le gouvernement algérien.

La zone de l'Ouarsenis a été touchée par *le PER II* dans le périmètre Rosfa, les actions réalisées sont résumés en: la plantation de 484 ha fruitière, 18 ha de brise vent, 150 ha de reboisement et 100 ha de fixation de berge, la réalisation de 1358 ha des travaux sylvicoles, 33867 m³ de correction torrentielle et 260 ha d'amélioration foncière, aménagement de 11 points d'eau, fonçage et aménagement de 69 puits et distribution de 329 ruches d'abeille.

II. PREAR: Taux de réalisation des principales actions inscrits dans les contrats de performance (2009 – 2014)

1. Actions à intérêt économique

Le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produits seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendements par une meilleure utilisation des terres ou des autres facteurs limitant (Morize, 1992 in Hennane, 2012).

1.1. Amélioration de l'irrigation Agricole

L'irrigation c'est un arrosage artificiel des terres pour les besoins agricoles, elle remplace les ressources naturelles insuffisantes ou la baisse saisonnière des précipitations et nécessite de prélever de l'eau des rivières, des lacs et nappes phréatiques pour

augmenter la production en quantité et en qualité. Les besoins en eau des plantes dépendent de plusieurs facteurs, intrinsèques ou extrinsèques à la culture, nature et état d'humidité du sol et les données climatiques.

Dans ce cadre, le résultat de notre suivi du taux de réalisation pour chaque action de l'objectif prévu ainsi que le taux de croissance sont indiqués au [tableau n°9](#)

Tableau n°9- Evolution des moyens de l'irrigation et de la superficie irriguée

moyens d'irrigation et superficie irriguée	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Taux de réalisati on (%)	Taux de croissance (%)
	A. de Base	Object if	Réal isé	Object if	Réal isé	Obj ectif	Réal isé	Obj ectif	Réal isé	Obj ectif	Réalis é	Obj ectif	Réal isé		
Puits (u)	910	926	905	954	900	1004	896	1063	886	1102	881	1130	881	-13	-3
Sources d'eau (u)	40	53	46	66	53	80	65	94	71	103	77	108	83	63	108
Bassins de stockage de l'eau (u)	944	962	944	998	946	1064	949	1143	949	1193	950	1234	954	3	1
Equipements d'irrigation(u)	1100	1121	1069	1164	1034	1243	1012	1341	981	1417	975	1470	981	-32	-11
Goutte à goutte (ha)	261	300	266	368	272	462	276	584	278	738	282	922	282	3	8
Superficie irriguée (ha)	1400	1478	1425	1589	1455	1739	1490	1930	1517	2162	1542	2431	1560	16	11

1.1.1. Mobilisation de ressources en eau

a. Fonçage de puits

L'eau constitue une ressource naturelle renouvelable grâce à la recharge des réserves souterraines par l'infiltration des précipitations dans le sol.

Le [tableau n°9](#) montre un taux de réalisation négatif des puits forés dans cette période où une diminution avec 29 puits à l'état initial a été enregistrée à cause de diminution de l'eau de la nappe, le manque d'aménagement et l'abandon de quelques parcelles irriguées.

Aucun puits n'a été réalisé par le biais du FNDIA sur un objectif de 220 unités inscrits éligibles à la subvention avec une faible demande à cause de procédures administratives lourdes, la difficulté pour l'obtention de l'autorisation de fonçage auprès du

DHW et le manque de la main d'œuvre traditionnelle pour ce type d'infrastructures. Seulement quelques nouvelles unités ont été forées sur fonds propres à titre individuel pour l'utilité ménagère. La majorité des puits existants ont été réalisés dans le cadre du FNRDA dans la période de l'année 2000 à 2005. Ces puits sont à titre privé individuel avec une profondeur varié de 6 à 30 mètres et un débit faible de 0,2 à 1 litre/s.

b. Fonçage et aménagement de sources d'eau

Sont des sources existantes utiles à l'irrigation ou l'abreuvoir du cheptel et nécessitent un aménagement dans le cadre du PPDRI, elles sont faciles à réaliser par rapport aux puits mais nécessitent des équipements et de suivi d'entretien. Une réalisation importante a été faite où 43 unités ont été aménagés dont 39 dans le cadre du PPDRI à travers le PCD sur un objectif de 68 unités qui sont subventionnés à titre collectif à l'intérêt de la population rurale.

1.1.2 Construction d'infrastructures d'accumulation de l'eau

Les Bassins sont des ouvrages nécessaires pour stocker de l'eau destinés à l'irrigation des cultures, une légère augmentation du nombre d'unité souhaité à réaliser dans cette période, soit 1% après la réalisation de 3,45% des objectifs visés, soit 10 unités ont été construites par fonds propres des agriculteurs, résultat exprimé par l'absence total de la participation du FNDIA (nul réalisé sur un objectif de 290 unités). Une faible demande a été enregistré (3 dossiers durant toute cette période) à cause du non intérêt des concernés plus les procédures administratives lourdes. La majorité des bassins existants ont été construits dans le cadre du FNRDA (2000 - 2005) d'un volume moyen de 25 à 50 m³ exploités à titre individuel à l'irrigation et d'autres besoins domestiques.

Les marnes (Majene), sont des infrastructures importants pour la conservation des eaux superficielles de ruissèlement ou de précipitation hivernale ou bien de les remplir en saison sèche pour l'utilisation à l'irrigation ou l'abreuvoir de cheptel. Seulement 8 marnes sont construites à titre collectif au niveau de la région sur un objectif de 86 unités, soit 9,30%. Malgré l'avantage de ce type d'infrastructures mais nécessitent un entretien permanent contre la dégradation et l'inondation ce qui reste difficile car la gestion collectif par les bénéficiaires est généralement inefficace.

1.1.3. Acquisition d'équipements d'irrigation

Le pompage de l'eau par des petits moteurs diesels ou électriques peut être plus économique que les grands aménagements, en outre, chaque agriculteur étant en charge de son propre système, il peut porter la production à son maximum de manière à répondre aux exigences de son propre mode de vie.

Dans notre zone d'étude, aucun équipement n'a été réalisé à travers la subvention du FNDIA dans la période considéré (nul réalisé sur 23 inscrits pour un objectif de 370 unités), une forte demande a été enregistré au début puis ralentie à cause de la stagnation de cette démarche de subvention et orienté vers la céréaliculture (irrigation d'appoint). Situation exprimé par la réduction du nombre de parcelles irriguées après la diminution du nombre existants au début avec 119 unité, noter bien que la plus parts des GMP et GEP existants sont réalisés dans le cadre du FNRDA en 2000 – 2005 et certains entre eux sont renouvelés sur fonds propres des agriculteurs.

Une légère augmentation de la superficie irriguée par le réseau goutte à goutte a été enregistré, soit 41 ha par l'effort des agriculteurs eux même pour irriguer les nouvelles superficies plantées. Aucun équipement n'a été installé à travers la subvention du FNDIA (nul ha réalisé sur 24 inscrits pour un objectif de 400 Ha) malgré la forte demande enregistré au début du programme. Cette technique d'irrigation a été commencé dès l'an 2000 dans le cadre de la subvention du FNRDA où 1043 ha a été réalisé mais il ne reste que 25 % de cette superficie en 2008 à cause de la non maîtrise de cette technique par les agriculteurs et la mauvaise qualité d'équipement distribué dans cette période.

1.2. Extension de la superficie agricole par filière

Le suivi de la quantité réalisé durant toute la période considérée, nous permette de voir une nette amélioration de la superficie initiale avec un taux varié d'une filière à l'autre comme indique le tableau au dessous par ordre d'importance pour la région.

Tableau n° 10- Evolution de la superficie des espèces végétales

Superficie des espèces végétales (ha)	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Réalisation (%)	Croissance (%)
	Année de Base	Objetif	Réalisation												
Oléiculture	1800	2467	2278	3251	2798	4136	3150	5326	3359	6411	3432	7033	3524	33	96
<i>Oléiculture en production</i>	610	805	702	1120	855	1530	1060	1910	1175	2320	1463	2790	1498	41	146
Arboriculture	1950	2142	2068	2427	2206	2758	2306	3210	2372	3530	2440	3750	2459	28	26
Culture Maraîchère	330	365	337	399	348	433	357	471	365	508	381	548	391	28	18
Légumes secs	300	315	303	327	308	339	314	350	316	358	323	366	332	48	11
Céréale	10580	10807	10625	11007	10900	11279	11110	11473	11335	11707	11350	11920	11370	59	7
Fourrage	420	483	453	544	515	593	541	636	535	696	525	750	525	32	25
Total Planté	15380	16579	16064	17955	17075	19538	17781	21461	18285	23210	18451	24367	18601	36	21

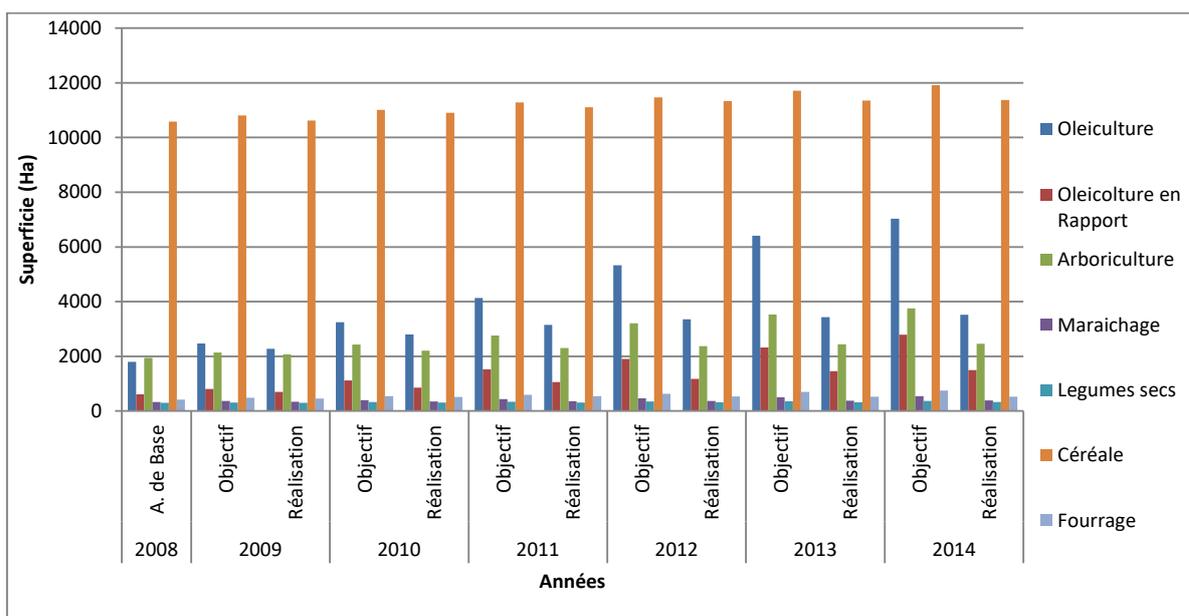


Figure n° 15- Evolution de la superficie des espèces végétales

1.2.1. Oléiculture

La superficie oléicole *totale* existante dans la zone de l’Ouarsenis a été doublée dans cette période (2009- 2014) et augmenté de 1800 à 3524 ha après la réalisation de 33% de l’objectif tracé en 2008. Cette plantation a été faite notamment aux premières années du programme (2009, 2010 et 2011) en travers le PPDR avec un moyen annuel de 16 %.

Le cumul planté de la superficie *en rapport* (entré en production) a été triplé à la fin de l'an 2014, ceci après l'arrivé à 41 % l'objectif estimé au début avec un taux de croissance annuel moyen de 24 %.

1.2.2. Arboriculture

La superficie arboricole a été augmentée avec $\frac{1}{4}$ de l'état existant en 2008, mais reste inférieur à l'objectif visé. La majorité des espèces plantées sont des rustiques notamment l'amandier et le figuier à travers le PPDRI, les espèces en irrigué ont été réalisées sur fonds propres des agriculteurs par le renouvellement des plants dégradées tel que le pommier, le poirier, le pêcher et l'abricotier mais aucune réalisation a été enregistrée sur le FNDIA.

1.2.3. Culture maraichère

Une légère extension de la superficie a été observée conséquent d'une réalisation de plus d'un $\frac{1}{4}$ des objectifs estimé au début, soit 61 ha plantés comme des cultures intercalaires aux vergers arboricoles irrigués. Cette extension a été réalisée à titre individuel et sur fonds propres sans subvention de l'Etat.

1.2.4. Légumes secs

Par rapport à la superficie réduite de cette filière dans la région, nous considérons que cette évolution est importante en cette période où 32 ha ont été ajoutés à l'état initiale après réalisation de la moitié des objectifs prévus mais les spéculations dominantes restent le petit pois et la fève consommés en vert et de moindre importance le pois chiche et lentille sur des petites parcelles.

1.2.5. Céréaliculture

La céréaliculture reste la spéculation la plus dominante dans la région en termes de superficie avec 61 % du total planté, soit 11370 ha. Une augmentation annuelle successive a été remarquée par une extension significative sur plus de la moitié de l'objectif visé de la superficie ensemencé.

La superficie emblavé a été réalisée à titre de 59 %, soit 790 sur 1340 ha, l'extension significative de la superficie céréalière atteint un taux de 7 % (11370 ha contre 10580 ha en 2008), la commune de Beni Chaib représente la majeure partie céréalière et représente 42

% de la superficie totale, cette extension est un résultat du labour des terres agricoles non utilisés et les poches vides forestiers. Le blé dur représente la grande partie avec 6780 ha suivi de l'orge avec 4590 ha,

1.2.6. Culture fourragère

La superficie des cultures fourragères reste insuffisante pour le cheptel existant même avec son extension atteint 525 ha. Une augmentation de la superficieensemencée avec 1/4 à l'état initiale dans la dernière campagne 2013/2014 est résultante d'une réalisation de 1/3 de l'objectif visé. Une partie importante est une association vesce-avoine récoltée en fourrage vert.

1.3. Développement de l'effectif animal

Le suivi de l'objectif réalisé nous donne une nette augmentation pour le petit élevage (aviculture et apiculture) grâce à la subvention orienté aux ces filières et la topographie montagneuse de la zone d'étude (tableau n° 11).

Tableau n° 11- Evolution de l'effectif animal

Spécifications		2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Taux de Réalisation (%)	Taux de Croissance (%)
		Année. de Base	Obj ectif	Réali sation												
Apiculture	Nombre de Ruches Total (u)	10200	117 20	1139 0	136 90	1217 0	158 00	1279 0	178 10	1308 0	195 20	1333 0	209 70	1367 0	32	34
	Nombre de Ruches Productives (u)	6530	770 0	3240 0	958 0	6220	117 40	7220	135 50	8360	149 60	8480	164 50	8305	18	27
Aviculture	Nombre d'hangar Avicole (u)	94	105	96	119	102	139	113	140	127	156	140	170	147	70	56
	Poussin de chair "U= 1000"	282	315	288	357	306	417	345	480	393	528	422	570	429	51	52
Gros élevage	Effectif Bovin (Tête)	1500	156 0	1535 0	163 0	1591	173 5	1654	184 5	1704	198 5	1724	214 0	1735	37	16
	Effectif Ovin (Tête)	10000	105 00	1032 2	110 00	1072 0	115 00	1106 2	119 40	1125 2	124 00	1150 2	129 20	1159 7	55	16
	Effectif Caprin (Tête)	14000	145 40	1445 0	152 40	1507 5	158 80	1566 5	165 20	1586 5	171 60	1603 5	178 20	1612 0	55	15

1.3.1. Apiculture

Une augmentation significative du nombre total de ruches a été enregistrée à la fin de ce programme par 3470 ruches, soit 34 % ajouté à l'état initial résultant d'une réalisation

de 32 % de l'objectif visé. Le PPDRI participe avec la dotation de 60 % et le reste a été ajouté par des fonds propres des apiculteurs en absence total de l'intervention du FNDIA.

Le nombre de ruches productif recensé à la fin 2014 ne représente que 60 % de l'effectif total, soit 8305 unité dans la région. Ce chiffre représente une évolution importante durant cette période avec 27 % après l'ajout de 1775 ruches à l'état 2008 mais reste instable avec des fluctuations d'une année à l'autre.

1.3.2. Aviculture

Cette filière a connu une dynamique importante dans cette période et revenue comme activité principale dans la région grâce à l'intervention du FNDIA qui participe à la subvention de l'aménagement et la réhabilitation des parcs dégradés. Le nombre de parcs opérationnels aménagés ou construits à nouveau a été augmenté avec 63 %, soit 55 unités sur un objectif de 75 parcs prévus. Le FNDIA participe à la subvention de l'aménagement de 16 unités.

Avec une capacité moyenne de 1000 poussins / hangar, le nombre de poussin estimé à la fin 2014 est 429000 poussins avec une évolution de 65 % à l'état initial 2008 après la réalisation de 51 % de l'objectif visé au début.

1.3.3. Gros élevage

Le cheptel bovin reste une activité secondaire dans cette région montagneuse accidentée, la race locale est prédominante avec un pâturage libre. Une amélioration avec 16% a été observée après l'ajout de 235 têtes sur un objectif de 640 prévus. L'intervention de l'état a été marquée par la dotation de 16 têtes seulement au début de programme (en 2009 et 2010) par le biais du PPDRI.

Le cheptel ovin reste plus intéressé par les éleveurs de la région par sa qualité marchande, une évolution avec 16% a été marquée dans la région après la réalisation de 55 % des objectifs prévus généralement à titre personnel des éleveurs, le PPDRI ne participe qu'avec 8%, soit 128 têtes distribués en 2009 et 2010.

Les caprins sont des espèces les mieux adaptées à la zone en pâturage libre et préférées par les éleveurs même considéré comme un ennemi de la forêt et les forestiers, une évolution du nombre de cheptel a été enregistré avec 15% après la réalisation de 55% des objectifs visés par des fonds propres et sans participation de la subvention étatique.

2. Actions à intérêt environnemental

Pour ce volet, nous avons basé sur le suivi des actions réalisés en vue de protéger ou de restaurer le patrimoine naturel (patrimoine forestier et bassins versants). Les résultats sont résumés dans le [tableau n°12](#).

Tableau n° 12- Suivi de réalisation des actions de la protection patrimoine naturel

Actions réalisés pour la protection de l'environnement	2009		2010		2011		2012		2013		2014		(2009 à 2014)		Taux de réalisation (%)
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé											
Reboisement et repeuplement forestier (ha)	570	740	720	860	595	206	450	405	355	264	285	55	2975	2530	85
Assainissement et élagage de forêt (ha)	660	800	820	767	680	423	450	20	320	137	200	140	3130	2287	73
Plantation d'opuntia (Ha)	40	6	55	56	81	58	61	7	54	14	39	0	330	141	43
Confection et réfection de banquettes (ha)	84	125	96	40	170	0	160	0	143	0	79	0	732	165	23
Correction torrentielle - biologique: fixa. de berge- (ha)	38	12	48	9	48	9	44	7	38	3	25	0	241	40	17
Correction torrentielle - mécanique: pierre sèche -(m3)	3500	4500	4600	2520	4800	1040	5900	4800	3900	7000	2900	00	25600	9240	36
Amélioration foncière (ha)	80	0	180	50	240	63	235	12	135	100	100	0	970	225	23

2.1. Protection et gestion du patrimoine forestier

Les objectifs visés du programme de l'extension et la gestion du patrimoine forestier visant à assurer à ce secteur la place qui doit lui revenir pour garantir l'équilibre agro-sylvo-pastoral. Les opérations les plus importantes réalisées dans la zone d'étude sont résumées dans le suivant :

2.1.1. Reboisement et repeuplement forestier

Une superficie de 2530 ha des espèces forestières, notamment de pin d'Alep et de cèdre atlantique a été concrétisée par la plantation et reforestation dans la région, soit 85% des objectifs tracés.

2.1.2. Travaux d'élagage et d'assainissement de forêts

Ces des travaux forestiers ont été réalisés généralement après les incendies observés surtout aux premières années 2009, 2010 et 2011, une superficie de 2291ha de massifs forestiers a été entretenue par ces travaux durant 6 ans.

2.2. Travaux de protection des bassins versants

2.2.1. Correction torrentielle biologique et mécanique

Les actions biologiques (fixation de berges), sont très intéressants dans la région, pratiqués par des espèces rustiques choisis à planter dans les baffons des oueds et à coté des routes pour limiter l'érosion hydrique, 40 ha seulement ont été plantés et représente 17% des objectifs visés dans le cadre du PPDRI. Les actions mécaniques (pierres sèches) sont ainsi très efficaces pour limiter l'érosion dans cette zone accidenté mais l'objectif visé n'a pas atteint ; les 9240 m³ réalisés reste insuffisants et ne représente que 36% de l'objectif tracé.

2.2.2. Confection et réfection de banquettes

En plus de l'intérêt environnemental pour briser la force érosive des eaux de ruissellement avant qu'elles ne deviennent dangereuses pour le sol; les banquettes ont un grand intérêt socioéconomique, les travaux sont en grandes parties basés sur la réfection des anciennes banquettes dégradés et sans plantations, les 165 ha réalisés au début de programme (2009/2010) au niveau de la commune Bordj Bounaama et Lazharia restent insuffisants et ne représente que 23% des objectifs tracés.

2.2.3. Plantation d'Opuntia

Cette espèce a un grands intérêt au point de vue environnemental par la fixation de sol, le paysage et socioéconomique pour l'alimentation de cheptel et même la consommation humaine. Malheureusement que la tradition de cette culture dans la région de l'Ouarsenis a été abandonné et désintéressé par les programmes de développement. Durant toute la période, seulement 141 ha a été réalisé au début de la concrétisation du programme (2010 et 2011) dont 93 ha par le biais du PPDRI et le reste à titre individuel.

2.2.4. Amélioration foncière et mécanisation de sol

L'objectif programmé dans la région a été achevé avec 23%, soit 225 ha de sol travaillé dans la commune de Beni chaib, résultat insuffisant pour améliorer la production agricole

dans cette commune à vocation céréalière. Les autres communes ne nécessitent pas ce type de travaux, ses terrains agricoles sont caractérisés par des petites parcelles accidentés. Les facteurs structurels et conjoncturels freinent le développement de la mécanisation sont la propriété privé des terres avec des parcelles individuelles de faibles superficies.

Concernant le parc de matériel agricole dans la région, il est limité à 89 tracteurs pneumatiques recensé en 2014, nombre instable a progressé de manière continue d'une année à l'autre suivant l'utilité aux autres secteurs que l'agriculture. La cherté et la pénurie des tracteurs dans le marché national sont des facteurs favorisant ses remplacement par les mini camions utilisés en transport et encouragés par la dynamique de l'ANSEJ. L'Etat ne participe que par la subvention de 4 unités en 2010 à travers le FNDIA malgré la demande importante enregistré avec 46 dossiers déposés.

2.3. Utilisation d'intrants (engrais et pesticides)

Concernant les engrais, les agriculteurs n'ont pas tous l'habitude de l'engraissement de sol sauf quelques céréaliculteurs intégrés au programme d'intensification céréalière à Beni chaib et quelques parcelles au niveau des autres communes concernant la pomme de terre, 14 ha seulement a été ajouté à l'état initiale, soit une superficie totale de 101 ha a été enregistrée.

L'utilisation des pesticides est très limité dans la région et c'est un avantage pour l'environnement et les consommateurs de bio, 3 ha seulement ont été ajouté a l'état initial, soit une superficie total désinfecté de 42 ha par des fongicides et acaricides recensé au niveau de quelques petits vergers arboricoles au printemps.

3. Actions à intérêt social

Un effort important a été fait dans cette période qu'a été suivi depuis l'an 2000 pour construire un indice de développement rural durable (IDRD), pour son coté développement humain et social, les principaux paramètres mesurés portent sur les projets aident à l'amélioration de conditions de vie de la population touchés par ce type d'actions ([Tableau 13](#)).

Tableau n°13- évolution de l'état des moyens et infrastructures

N°	Moyens et infrastructures d'amélioration de conditions de vie de la population	Etat : Année 2008		Etat : Année 2014		Taux de croissance (%)	
		Total de la zone	dont Milieu rural	Total de la zone	dont Milieu rural	Total de la zone	dont Milieu rural
1	Désenclavement rural : aménagement, ouverture de pistes (Km)	476	476	648	648	36	36
2	Aide pour l'habitat rural (nombre de bénéficiaires)	1584	1584	3245	3245	105	105
3	Logements (nombre total existant)	9477	4355	11385	5257	20	21
4	Alimentation en eau potable (taux de raccordement %)	37	4	48	10	30	150
5	Assainissement (taux de raccordement %)	35	5	44	9	26	80
6	Alimentation en électricité (taux de couverture %)	84	81	86	80	2	-1
7	Alimentation en gaz naturel (taux de couverture %) à 2011	22	1	27	3	23	200
8	Couverture sanitaire (nombre de salles de soin)	29	25	29	25	0	0
9	Couverture scolaire : (nombre des écoles)	53	36	54	36	2	0
10	Activité culturelle :(nombre de centres culturels et maisons de jeunes)	7	0	7	0	0	0
11	Activité sportive : (nombre des airs de Jeux)	6	0	10	2	67	0
12	Transport rural (nombre de douars bien reliés aux ACL)	15	15	20	20	33	33
13	Activités commerciales (nombre de locaux commerciaux)	520	32	648	45	25	41

3.1. Désenclavement Rural

Un réseau de 172 Km de pistes rurales a été réalisé dans cette période et représente l'amélioration de 36% du linéaire existant par son aménagement et réhabilitation et de moindre importance quelques nouvelles ouvertures. Ce réseau élargie sur 648 km relie le milieu rural avec les chefs lieux des communes, 111 Km de chemin wilaya et 32 Km de la route nationale n°19 traverse la zone de l'Ouarsenis; la majeure partie est assurée dans le cadre de PCD à travers le PPDRI et l'autre à travers le PSD.

Le transport rural dans la région a été amélioré pour 5 nouveaux Douars dans cette période ajoutés aux autres 15 douars vers les chefs lieux des communes parmi les 57 agglomérations dispersés; cette amélioration est due aux transporteurs privés sous une forme clandestine mais le transport intercommunal est assuré dans sa grande partie par un transport public régulier.

3.2. Habitat Rural et parc de logement

Une grande dynamique a connue la région dans ce sens traduite par la réalisation de 1661 logement au milieu rural dans cette période dont plus de 90 % ont bénéficié du

programme de soutien par le FONAL (la majeure partie de ces unités sont des nouvelles constructions, plus quelques aménagements); ce résultat participe à l'extension du parc de logement rural avec 21% et une amélioration de l'existant avec 105 %, soit un état de 3245 logements améliorés en 2014 pour un cumul inscrit dans le programme avec succès surtout pour la commune de Sidi Slimane et la commune de Boucaïd.

Pour la totalité de la région, le parc de logement a été développé à raison de 20% et passé de 9477 unités (dont 4355 au milieu rural) en 2008 à 11385 (dont 5257 au milieu rural) en 2014 soit par des efforts à titre privé ou dans le cadre de différents programmes étatiques sous forme de logements individuelles ou collectives.

3.3. Eau Potable et Assainissement

Le taux de raccordement en eau potable a été augmenté dans la zone de 37 % (4 % pour le milieu rural) à 48 % (10 % pour le milieu rural). Tous les ACLs des communes et quelques agglomérations secondaires sont raccordés dans cette période par le Barrage de Kodiet Rosfa. Les douars des zones rurales restent alimentés par les sources et les puits.

Le taux de raccordement avec le réseau d'assainissement a été augmenté dans la zone de 35 % (5 % pour le milieu rural) à 44% (9 % pour le milieu rural), l'état final montre que tous les ACLs des 7 communes ainsi que 7 agglomérations sont raccordés par le réseau et les autres ont utilisés les fossés septiques.

3.4. Electricité et Gaz naturel

Le taux de l'alimentation en électrification dans la zone a été augmenté de 84 % à 86 % dans cette période mais il y'a une diminution de 81 % à 80 % dans le milieu rural dû aux nouvelles constructions de l'habitat rural n'ont pas encore alimentés.

Le raccordement en gaz naturel dans la zone de l'Ouarsenis n'a été commencé qu'a partir de l'an 2011, l'état de la fin du 2014 montre un taux de raccordement de 48% représenté par les habitats de chefs lieux de communes et 10 % des zones rurales représentés par deux agglomérations secondaires (notons bien que cette couverture a été élargie et touche tous les chefs lieux des communes et quelques autres agglomérations après l'an 2014).

3.5. Santé et éducation

Aucune nouvelle salle de soin a été ajoutée à la zone dans cette période (2009 - 2014), l'état initial reste le même avec 29 salles (dont 25 au milieu rural), plus un hôpital, 2 polycliniques et 4 centres de santé au niveau des chefs lieu des communes.

Deux nouveaux écoles ont été construits, un autre a été fermé plus un nouveau CEM durant cette périodes ce qui résulte un état de 54 écoles (dont 36 au milieu rural), ajoutés aux 12 CEMs et 6 Lycées au niveau des chefs lieux de communes.

3.6. Culture et Sport

Le nombre d'infrastructures culturelles reste le même (7centres cultureux, 4 maisons de jeunes et une maison de culture) disponibles dans les déférentes communes de la zone ; 4 aires de jeux ont été ajoutées aux 6 existantes (dont 2 au milieu rural) et aux 3 salles de sports.

3.7. Commerce et services

L'activité commerciale a été bien développé dans l'Ouarsenis dans les dernières années surtout au niveau de chefs lieux des communes traversés par la RN n°4 (Bordj Bounaama, Boucaïd et Lazharia) plus la commune touristique de Sidi Slimane, ce qu'est observé par l'augmentation du nombre de locaux commerciaux de 520 (dont 25 au milieu rural) à 648 (dont 45 au milieu rural); ces locaux ont de multiples activités (alimentation, articles divers et autres) renforcés par 4 marchés hebdomadaires exposent la production agricole locale.

4. Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)

Comme nous avons déjà dis (Chapitre II), notre travail dans cette étude est limité sur le suivi du bilan de formation et vulgarisation au profit des exploitants concernés et la formation des agents de suivi des programmes inscrits. Le taux de réalisation des objectifs visés sont résumés au [tableau n° 14](#).

Tableau n°14- Suivi du Programme de formation et vulgarisation

Formation et vulgarisation (Cumul)	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Cumul		Taux de Réalisation
	Obj ectif	Réa lisat ion	Obj ectif	Réali sation											
Nombre des agriculteurs bénéficiés de formation	342	80	434	32	581	12	675	9	626	0	475	59	3133	192	6
Nombre des agriculteurs bénéficiés de vulgarisation	1109	324	1122	246	1172	10	1150	0	963	74	904	0	6420	654	10
Nombre des cadres bénéficiés de formation	5	0	6	2	8	0	8	5	7	1	6	0	40	8	20

4. 1. Formation et vulgarisation des agriculteurs et éleveurs

Concernant la formation le taux de réalisation des objectifs atteint 6 % ; 192 Agriculteurs ont été bénéficiés de formation agricole sur un objectif cumulés dans cette période de 3133 personnes (dont 85 / 1692 bénéficiés de formation en production végétale notamment en arboriculture et 107 / 1441 en production animale notamment en apiculture). La grande partie des formations est saisonnières et se déroulent au niveau de 2 CFPAs disponibles dans la zone, plus autres dans les instituts hors Wilaya.

Pour la vulgarisation 10 % de l'objectif a été réalisé ; 654 agriculteurs ont été bénéficiés de séances de vulgarisation agricole sur un objectif de 6420 personnes cumulés assistés sur terrain dans cette période (dont 166/ 3154 en production végétale et 159 / 1996 en production animale), notons que plus de 50 % des intéressés sont présents aux séances organisés pour la sensibilisation et l'explication de la politique de renouveau agricole et rurale.

4. 2. Formation de l'encadrement technique de suivi les projets

Nous avons enregistré une réalisation de 20 % (soit 8 fonctionnaires cumulés sur 40) sont bénéficiés de formation de mise à niveau et de stages de perfectionnement (aux différents instituts techniques national et international notamment au niveau de CIHEAM (IAMZ et IAMM).

5. Taux et nature de la subvention des actions réalisées dans le cadre du PREAR

5.1. Niveau et nature de la subvention des actions réalisés

Les actions réalisées dans le cadre du PREAR sont classées dans le tableau au dessous selon le niveau de la subvention (réalisations sur la subvention du fonds publique ou sur fonds propres des agriculteurs) et la nature de la subvention (FNRDA ou PPDR).

Tableau n° 15- Niveau et nature de la subvention des actions réalisés dans le cadre du PREAR

Actions Réalisées		Réalisation sur fonds propres		Réalizations sur la subvention du fonds publique					
				Total (FNDIA + PPDRI)		FNDIA		PPDRI	
		Phys.	Taux	Phys.	Taux	Phys.	Taux	Phys.	Taux
Infrastructures et équipement d'Irrigation	Fonçage de puits	0	0	0	0	0	0	0	0
	Equipements d'irrigation	0	100	0	0	0	0	0	0
	Réseau goutte à goutte	21	100	0	0	0	0	0	0
	Sources d'eau	4	10	39	90	0	0	39	90
Superficie végétale Plantée (ha)	Oléiculture	180	10	1542	90	9	0,6	1539	99,4
	Arboriculture	212	42	296	58	0	0	296	100
	Cultures Annuelles	982	100	0	0	0	0	0	0
	Total superficie plantée	1374	43	1838	57	9	0,5	1835	99,5
Effectif animal	Apiculture	1280	37	2140	63	30	1,4	2110	98,6
	Aviculture	39	71	16	29	16	100	0	0
	Gros élevage	3984	95	144	5	0	0	144	100
PRCHAT (nombre)	Formation de cadres	0	0	8	100	2	25	6	75
	Formation d'Agriculteurs	0	0	192	100	49	24	143	76
	Vulgarisation d'Agriculteurs	0	0	654	100	387	59	267	41
Exploitations (nombre)	Nombre de Bénéficiaires	*	*	601	100	22	3,7	579	96,3

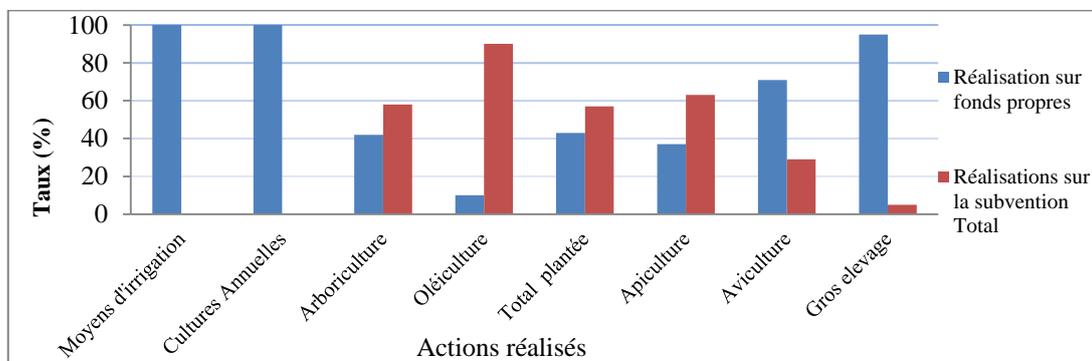


Figure n°16- Niveau de la subvention des actions réalisées dans le cadre du REAR

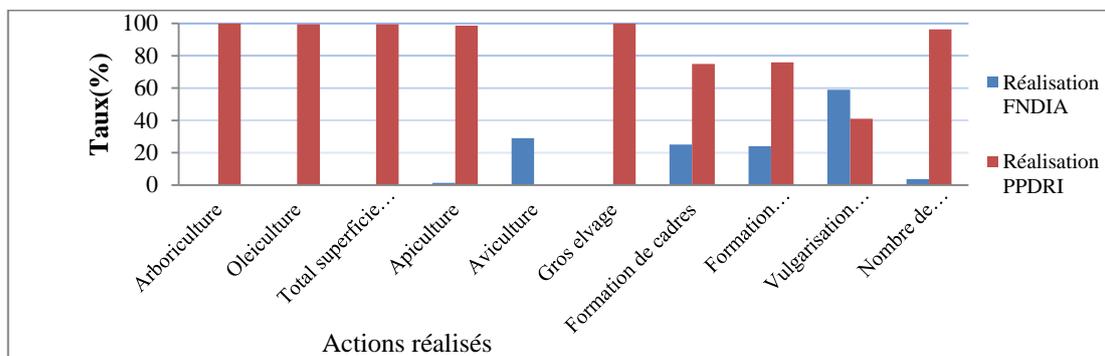


Figure n°17- Nature de la subvention des actions réalisées dans le cadre du REAR

5.1.1. Infrastructures et équipements d'Irrigation

L'objectif fondé sur la nomenclature des opérations éligibles au soutien du FNDIA pour améliorer la superficie irriguée n'est pas atteint, nous avons enregistré 4 demandes pour le fonçage de puits, 3 demandes de construction des bassins, 23 demande des équipements d'irrigation et 24 ha du réseau goutte à goutte mais aucune réalisation a été enregistrée par le biais du FNDIA et les quelques unités ajoutés sont faites par un effort personnel des agriculteurs, par contre pour le nombre de sources, un nombre important a été aménagé dans le cadre du PPDRI qui touche généralement les 40 unités existantes.

5.1.2. Superficie végétale Plantée

- **L'oléiculture** : la grande superficie oléicole réalisée a été faite par une subvention importante, le reste à titre individuel. La majeure partie de cette superficie a été plantée dans le cadre du PPDRI, seulement 9 ha dans le programme d'initiation local (PIL), le FNDIA ne participe pas à cette effort malgré une demande de 131 ha enregistré durant les premières années de lancement du programme.
- **L'arboriculture** : la plantation arboricole réalisée a été partagée entre la subvention de l'Etat pour le rustique (notamment en Amandier et figuier) et l'apport personnel des agriculteurs pour la plantation en irrigué (rosacés à pépin et à noyau), toute la superficie soutenue a été assurée par le PPDRI, aucune réalisation par le biais du FNDIA même pour les 10 ha présentés aux dossiers d'investissement.
- **Les cultures annuelles** (céréales, maraichages et légumes secs) : l'extension de toute la superficie plantée dans cette période, soit 982 ha a été réalisée sur fonds propres. La subvention de l'irrigation pour ce type de cultures n'a pas été bien concrétisée sur terrain surtout pour les céréales où la décision n°161 n'a pas été appliquée sur la commune de Beni chaib à partir du Barrage de Kodiet rosfa.
- **La superficie totale plantée** : plus de la moitié de la superficie plantée dans cette période, soit 57 % a été réalisé à travers la subvention étatique, notamment l'oléiculture et l'arboriculture par le biais du PPDRI et le reste à titre individuel.

5.1.3. L'effectif animal

- **L'apiculture** : la grande partie des ruches additionnées dans cette période a été assuré par la subvention des apiculteurs dans le cadre du PPDRI, le FNDIA n'intervient

que chez un seul bénéficiaire par 30 ruches en 2011. L'autre partie a été ajoutée par des fonds propres.

- **L'aviculture** : le nombre important des nouveaux parcs avicoles apparus dans cette période (construction ou aménagement), a été réalisé soit par la subvention des fonds publics (la seule filière bien bénéficié du FNDIA) dans les dernières années 2012, 2013 et 2014 et l'autre partie a été réalisée par des efforts personnels des aviculteurs.
- **Le gros élevage** : l'Etat participe seulement avec 16 têtes de bovin, 128 têtes d'ovins ont été dotés dans le cadre du PPDR en 2010 et 2011 et ne représente que moins de 4% du total des têtes bovine, ovine et caprine ajouté dans cette période.

A titre de rappel, les modalités de paiement du soutien par le FNDIA donne lieu à un paiement ex post (après constatation de la concrétisation totale des actions soutenues). Nous considérons qu'un financement échelonné et en temps réel des actions soutenues peut encourager en plus les agriculteurs pour la réalisation de ses projets.

5.2. Nombre de bénéficiaires des actions, d'une formation et de vulgarisation

Le nombre de bénéficiaires soutenu par le PPDR est plus important et représente plus de 96 %, soit 579 exploitants sur un cumul de 1306 inscrits contre 22 exploitants sur 100 dossiers concernés par le biais du FNDIA (Tableau n° 16)

Tableau n° 16- Nombre des exploitations agricoles bénéficiaires du programme de REAR

Années	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Cumul (2009- 2014)		Taux de réalisation (%)
	Année de base	Objetif	Réalisé	Objetif	Réalisé											
Nbre d'exploitations agricoles total	2040	15	7	24	15	38	19	45	15	40	14	23	10	185	80	43,24
Nbre d'adhérent au FNDIA	-	45	0	93	4	167	1	160	4	100	8	60	5	625	22	3,52
Nbre bénéficiaire du PPDR	-	256	185	267	173	267	118	245	50	225	20	138	33	1398	579	41,41

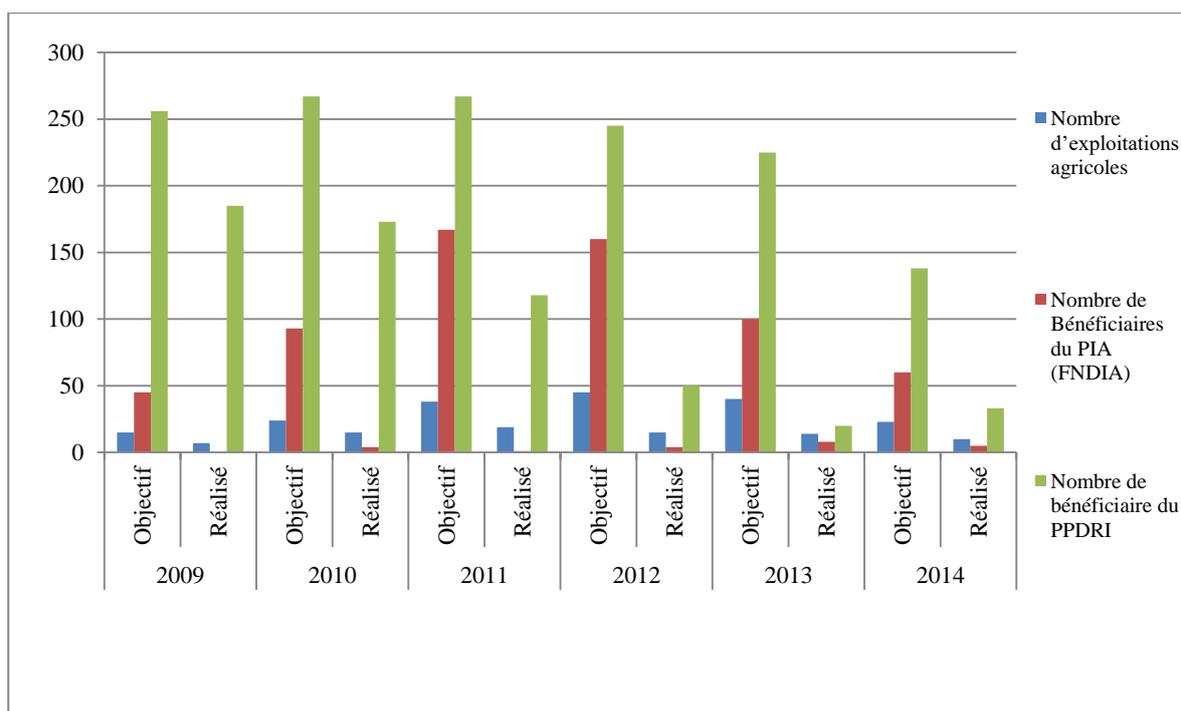


Figure n° 18- Nombre des exploitations agricoles bénéficiaires du programme de REAR

Pour **la formation et la vulgarisation**: les 8 cadres bénéficiés de formation sont répartis en 6 dans le cadre du RR soit 80 % au profit de services des forêts et 2 dans le cadre du REA au profit de la DSA.

Les 192 (cumul) des agriculteurs bénéficiés de formation sont répartis au 143 dans le cadre du REA, soit 74 % et 49 dans le cadre du RR. Les 654 (cumul) des agriculteurs vulgarisés sont répartis en 387 (soit 59%) dans le cadre du RR et 267 dans le cadre du REA.

CINQUIEME

CHAPITRE

**EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE
DEVELOPPEMENT REALISES**

CINQUIEME CHAPITRE : EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT REALISES

I. Impact économique

C'est le volet le plus important à analyser dans cette étude et concerne principalement le suivi de la production et la productivité végétale et animale et par la suite l'évolution du taux de croissance enregistré durant cette période afin de comprendre si les changements sont simplement de façade ou s'ils constituent une mutation en profondeurs des rapports aux activités agricoles.

1. Evolution de la superficie agricole

1.1. Total de la superficie plantée

La superficie plantée par différentes espèces végétales dans cette période considéré a été améliorée avec plus de 1/4 à l'état initial, soit 3221 ha, résultat atteint après la réalisation de plus de 1/3 de l'objectif visé (Tableau n°17). Cette amélioration a été observée surtout dans les premières années (2009, 2010 et 2011), et représentée notamment par l'oléiculture.

Tableau n°17- Evolution de la superficie Plantée

Superficie (Ha)	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Taux de réalisation (%)	Taux de croissance (%)
	A. de Base	Obj ectif	Réali sation												
Total Planté	1538 0	165 79	1606 4	179 55	1707 5	195 38	1778 1	214 61	1828 5	232 10	1845 1	243 67	1860 1	36	21
Superficie irriguée	1400	147 8	1425	158 9	1455	173 9	1490	193 0	1517	216 2	1542	243 1	1560	16	11
Superficie irriguée par goutte à goutte	261	300	266	368	272	462	276	584	278	738	282	922	282	3	8

1.2. Superficie Irriguée

Le taux de la superficie irriguée reste insignifiant et ne dépasse pas les 11 % même avec une réalisation de 16% de l'objectif tracé au début, soit 160 sur 1031 ha pour une superficie irrigable totale estimé à 3000 ha dans la zone; cette légère extension est due aux nouvelles plantations arboricoles irriguées et le développement de la culture maraichère intercalaire réalisée aux fonds propre sans subvention des moyens de l'irrigation.

Les ressources en eau insuffisantes, les conditions climatiques défavorables, le choix des espèces non adaptés et les techniques culturelles traditionnelles sont des facteurs favorisant le faible rendement de la production végétale.

1.3. Taille et nombre des exploitations agricoles

a. Nombre des exploitations

Le nombre des exploitations a été évolué par 3,77 %, après l'ajout de 80 exploitations à l'état initiale, cette évolution concerne notamment la taille moyenne de 02 à 50 ha, conséquences directs du partage de la terre entre les descendants des familles, l'amélioration de nouvelles superficies, l'exploitation des poches vides forestiers ainsi l'exploitation hors sol par les petits élevages (notamment de l'aviculture). Dans le même temps nous avons enregistré une diminution du nombre des exploitations de petite taille moins de 2 ha par l'intégration entre eux ou dans des autres plus importantes ou bien l'abandon de quelques exploitations.

b. Taille des exploitations

Un taux de croissance de 14,90 a été marqué par le développement de la SAU des exploitations avec 3221 ha ajouté à l'état initiale et concerne les tailles compris entre 05 et 50 ha par des nouvelles superficies ajoutés ou l'intégration de petites tailles dans les mêmes exploitations existantes (Tableau n°18).

Tableau n°18- Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles

Tranches de superficie (ha)		0,1 à 0,5	0,5 à 1,0	01 à 02	02 à 05	05 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	plus de 100	Total
Nombre des exploitations (u)	Année 2008	94	161	292	527	440	298	193	32	3	2040
	Année 2014	81	159	279	532	473	324	226	43	3	2120
Taille des exploitations (ha)	Année 2008	38	110	456	1786	3795	4583	5332	1940	350	18390
	Année 2014	33	107	437	1844	4002	5230	6789	2819	350	21611

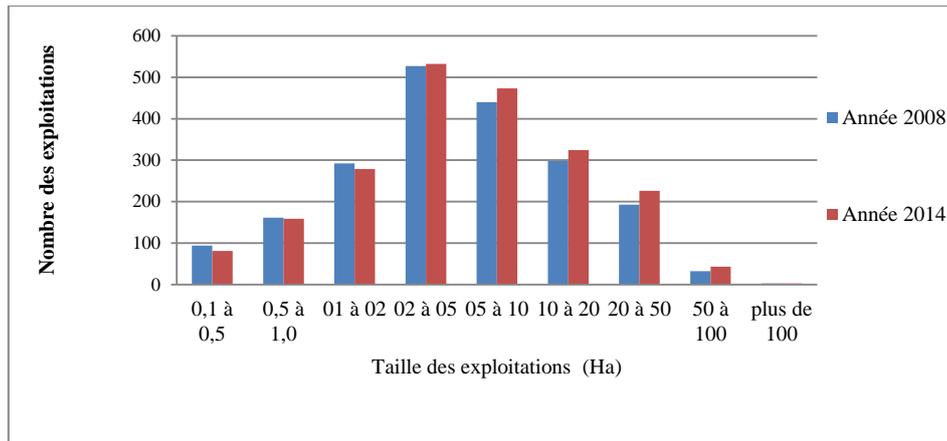


Figure n°19- Evolution du nombre d'exploitations

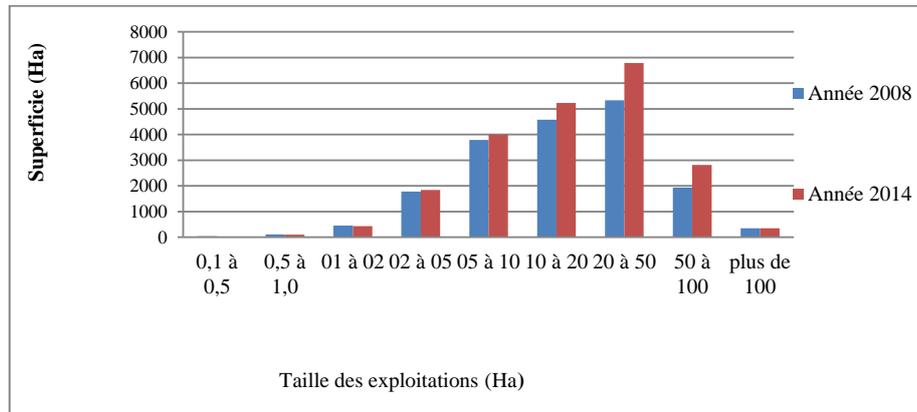


Figure n° 20- Evolution de la superficie des exploitations

La pression démographique sur les terres a généralisé la micro-exploitation. La grande majorité de ceux classés comme exploitants agricoles n'a pas assez de terres pour s'employer plus de 100 jours dans l'année et produire le minimum indispensable à l'entretien des familles.

Notons qu'en Algérie, les exploitations étaient 630 000 au début des années 1960 et elles sont 1 023 000 en 2001; un accroissement de 62% à 60% des exploitations est sorti de l'indivision. La superficie moyenne par exploitation est passée de 11,9 ha à 8,26. Toutes les classes d'exploitations perdent de la superficie. Les micro-exploitations passent en moyenne de 4,74 ha à 3 ha. Les moyennes de 23 à 21,7 ha, les grandes de 273 ha à 186 ha et les petites exploitations, de 5 à 20 ha qui constituent près de 90% du total des exploitations et ne peut ni nourrir ni occuper les actifs des ménages agricoles (RGA, 2001).

2. Production Végétale

La production agricole a profité à la fois de l'augmentation des surfaces cultivées et de l'amélioration des rendements. L'accroissement de la production agricole a été

relativement faible par rapport aux potentialités de la région et par rapport à la croissance de la population. Etat observé dans toute les autres régions du pays avec des rendements restent faibles par rapport à ce que réalisent d'autres pays méditerranéens (Bedrani et Cheriet, 2012). Les déficits enregistrés sur les productions stratégiques comme les céréales se sont maintenus et un accroissement de spéculations à caractère commercial a été enregistré comme les fruits frais et légumes.

Le suivi de la superficie implantée nous a permet d'avoir les résultats de la production correspondante pour les déférentes filières présentés dans le tableau 21 par son ordre de priorité dans la région.

Tableau n° 19 : Evolution de la production végétale

Production végétale (Qx)	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Taux de Réalisation (%)	Taux de Croissance (%)
	A. de Base	Objectif	Réalisation												
Oléiculture	4270	5635	4212	7100	5080	9690	6300	12070	6960	14600	7936	17550	5992	13	40
Arboriculture	68250	74970	72380	84945	77210	96530	80710	112350	83020	123550	85400	131250	86065	28	26
Culture Maraichère	21280	23810	21770	26270	22820	28950	23640	31460	24460	34080	25580	36990	26050	30	22
Légumes secs	15000	15750	15150	16350	15400	16950	15700	17500	15750	17900	16100	18300	16600	48	11
Céréales	101660	103805	123260	105693	115545	108266	133760	110127	133490	112373	142970	114410	116592	117	15
Fourrages	3360	3864	4530	4352	4635	4744	8690	5088	5605	5568	5310	6000	4880	58	45

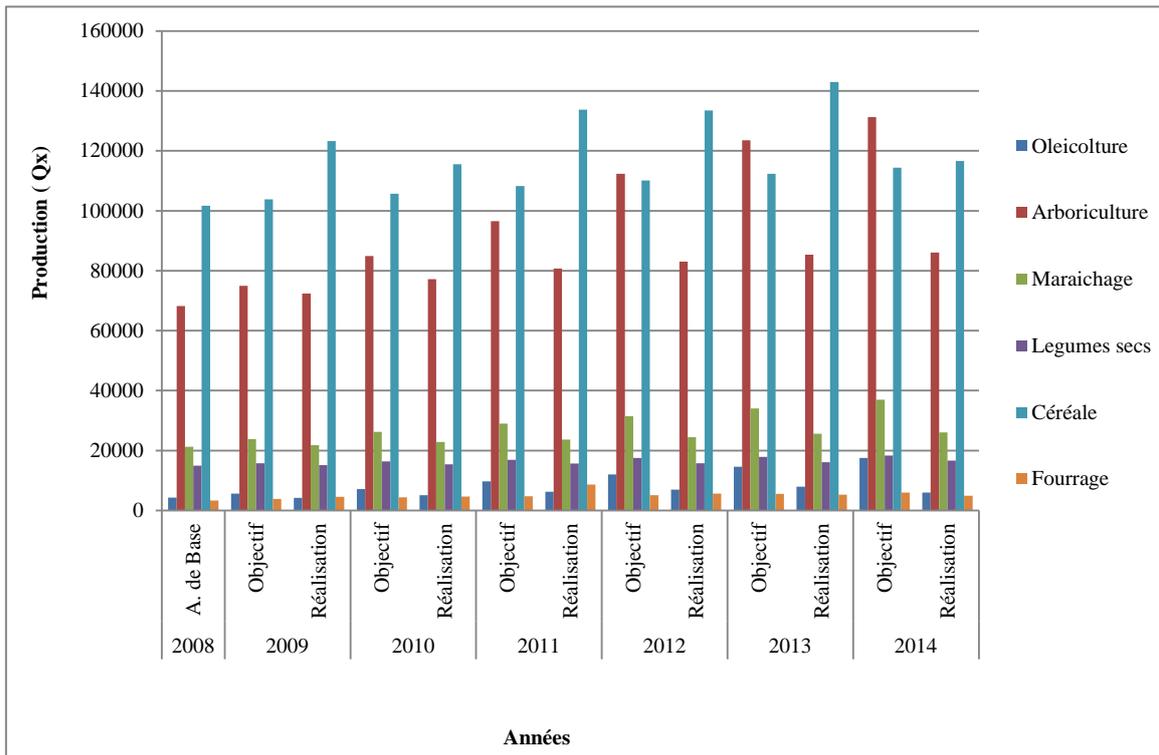


Figure n° 21- Evolution de la production végétale dans la zone de l'Ouarsenis (2009- 2014)

2.1. Production d'olive

Cette filière stratégique dans la région a été bénéficiée d'une subvention importante dans le cadre du PPDR par la distribution des plants et les frais des travaux de sol, le cumul de superficie entré en production a été triplé et contribué par une augmentation significative de la production oléicole par 40% mais ne représente que 13% de l'objectif visé. Le rendement ne dépasse pas les 7 qx/ ha (comparé à 23 qx/ha de la moyenne nationale). La production faible est due à la superficie très dispersée de vieux arbres, mal entretenus et de jeunes plantations en sec avec des techniques culturales non adaptées. La grande partie de cette production est destinée à la production de l'huile d'olive d'une manière traditionnelle.

Notons que l'oléiculture en Algérie, est soumise au phénomène de l'alternance, c'est-à-dire une bonne récolte est suivie souvent d'une autre moins bonne l'année suivante, Ce phénomène est dû, notamment au caractère extensif de cette culture et aux pratiques culturales archaïques notamment le manque d'irrigation. La production d'huile d'olive a enregistré 56 milles tonnes en 2010 et 39 milles tonnes en 2012 dont 14 milles tonnes

d'olives de table. Cela a permis l'Algérie d'occuper la 9^{ème} place au niveau méditerranéen (Bedrani et Cheriet, 2012).

2.2. Production arboricole

L'impact du REAR sur le potentiel arboricole est plus ou moins important selon les espèces. La production arboricole a enregistré une augmentation significative, soit 26% conséquent d'une réalisation de 28% de l'objectif prévu. Cette production croit avec l'augmentation de la superficie cumulée d'une année à l'autre et surtout pour les espèces irriguées mais le rendement reste faible et dépend de chaque espèce avec un moyen de 35 qx/ha, cependant cette production elle est de bonne qualité biologique où l'utilisation des engrais et pesticides a été évité.

Les actions de réhabilitation des plantations sont de faible envergure si nous les comparons au potentiel existant. On remarque que les rendements progressent moins vite que les productions car beaucoup d'agriculteurs ne pratiquent pas bien les techniques culturale et la production continue de subir l'influence des aléas climatiques.

2.3. Production de maraichage

Ces cultures font partie des cultures de base dans le cadre de la consommation générale et comptent parmi les groupes les plus exigeants en matière de consommation, car elles sont directement touchées par l'augmentation de la population, l'augmentation des revenus et l'amélioration du niveau de vie des consommateurs (Akerkar, 2015).

La production a été augmenté significativement avec la superficie plantée et atteint 26050 qx, soit 30 % de l'objectif visé avec une croissance de 22,42 % à l'état initiale, le rendement des espèces reste toujours faible (rendement moyen pour la PDT: 80, l'oignon: 120, autres: 50 qx/ ha). A l'exception de la pomme de terre et l'oignon qui représentent 35 % de la superficie maraichère, toutes les spéculations sont de saison avec l'absence totale de la plasticulture dans la région et la production destinée principalement à l'autoconsommation.

Les rendements demeurent faibles par rapport aux pays méditerranéens. L'exemple en est donné par la pomme de terre dont le rendement atteint exceptionnellement 20,3 tonnes à l'hectare en 2004 alors que l'Espagne enregistre la même année un rendement de 28,4 tonnes, l'Italie 24,7 et le Maroc 22,3 d'après les données de la FAO, 2008.

Les cultures maraîchères peuvent se développer partout où l'approvisionnement en eau ne pose pas de problème et participent à l'augmentation des revenus des paysans et à l'amélioration de l'alimentation de la population.

2.4. Production de légumes secs

Les légumineuses sont considérées comme les principaux groupes alimentaires, car elles constituent une source importante de protéines pour l'alimentation quotidienne, de sorte que leur production est d'une grande importance.

La production obtenue dans la campagne 2013/2014 a été augmenté avec 11 % après la réalisation de la moitié des objectifs visés mais aucune évolution de rendement a été observé et reste vers un moyen de 50 qx/ ha pour ces espèces. L'objectif d'élargir cet état par l'exploitation de la jachère et la reconversion de quelques superficies céréalières n'a pas atteint même avec la sensibilisation des agriculteurs restants adaptés à la monoculture traditionnelle.

La situation des légumes secs reste préoccupante quand on sait que l'Algérie importe plus de $\frac{3}{4}$ des besoins de consommation notamment de lentille, haricot et pois chiche. Il semblerait donc que les subventions accordées pour cette culture pour mieux développer cette filière.

2.5. Production céréalière

Les céréales constituent l'alimentation de base dans beaucoup de pays en développement, la filière céréalière constitue une des principales filières de la production agricole en Algérie. Au cours de l'indépendance, l'Algérie était l'un des pays exportant d'importantes cultures comme le blé, il est devenu un importateur d'excellence dans les cultures les plus consommées, notamment les céréales et les légumineuses (Gharbi, 2008). Selon la MADR, elle occupe dans ces dernières années environ 80% de la superficie agricole utile du pays et présente dans tous les étages bioclimatiques, 3 et 3,5 million d'ha emblavée annuellement, pratiquée par 60% des agriculteurs, et occupé par plus de 500 000 emplois. La production est fortement dépendante des conditions climatiques et se traduit d'une année à l'autre par des variations importantes de la SAU, de la production et du rendement.

Dans notre zone d'étude, nous avons essayé de suivre la production et le rendement à la lumière des efforts engagés en matière des politiques de développement de cette filière. La production de l'année 2014 observé a été dépassé l'objectif visé cela est justifiée par le dépassement des estimations à emblaver. Le rendement moyen ne dépasse pas les 11 qx/ha dans les meilleures saisons de précipitations. Le blé dur représente la grande partie suivi de l'orge. Cette production est variée d'une année à l'autre et l'évolution de la superficie ensemencé n'indique pas forcément une évolution de la production annuelle récolté car le rendement dépend des conditions climatiques et notamment la quantité de la pluviométrie et sa répartition temporelle et spatiale. Beni Chaib est la seule commune à vocation céréalière qui devra soutenir par l'irrigation à partir du Barrage de Kodiet rosfa et par l'application de la décision n° 161, les autres communes sont de moindre importance avec des parcelles réduites qui devront reconvertir par d'autres cultures rentables comme l'olivier et légumes secs.

On veut augmenter la production, on ne peut le faire qu'en menant une politique d'accroissement des rendements (variétés plus productives, meilleure préparation du sol, utilisation d'engrais, désherbage). Pour que les agriculteurs trouvent leur intérêt à cette politique, il faut que l'Etat prenne une grande partie du risque climatique à sa charge, mette en place un système efficace de crédit et d'approvisionnement en intrants, vulgarise de manière intelligente les itinéraires techniques appropriés (Bedrani, 1995).

2.6. Production Fourragère

Le cycle de l'offre en fourrage, dépendant du territoire de l'exploitation agricole, de son équipement, de ses achats de fourrages éventuels et du climat, et le cycle de la demande en fourrage ; dépendant ainsi de l'importance du cheptel, des bâtiments d'élevage et des achats d'animaux éventuels (Chehat et Bir, 2008).

Dans la zone de l'Ouarsenis, la majorité des superficies fourragères sont cultivées en sec (principalement de la vesce - avoine), la production enregistré dans la dernière campagne du programme a été amélioré avec une réalisation de 25% des objectifs estimés avec un taux de croissance atteint 45 % ; une partie importante de la superficie est récoltée en fourrage vert. La production annuelle reste dépend des conditions climatiques, situation qui devra redresser par l'accroissement de la superficie fourragère qui nécessite de rétablir le lien entre production végétale et production animale en développant des mécanismes

d'incitation à la reconversion des jachères au profit de cultures fourragères favorisant l'intégration de la culture des fourrages en irrigué, afin réduire la concurrence entre cultures fourragères et cultures maraîchères ou arboriculture fruitière sur un espace et pour des disponibilités en eau très réduites et cela pour réduire le pâturage libre et ses conséquences sur la dégradation de l'environnement et le couvert forestier local.

3. Production Animale

Une évolution remarquable de la production a été observée d'une commune à l'autre. Les résultats atteints sont présentés par ordre de priorité à la zone dans le [tableau n° 20](#)

Tableau n° 20- Evolution de la production animale

Production animale	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Taux de Réalisation (%)	Taux de Croissance (%)
	A. de Base	Objectif	Réalisation												
Miel (Qx)	327	385	128	479	273	587	341	678	390	748	457	823	415	18	27
viande blanche (Qx)	5640	6300	5760	7140	6120	8340	6900	9600	7860	10560	8280	11400	8580	51	52
viande rouge (Qx)	2770	3047	2953	3165	3060	3314	3175	3474	3249	3671	3275	3883	3302	48	19
Lait (HL)	2561	2740	2698	2853	2834	2973	2918	3101	2983	3248	3029	3405	3046	57	19

3.1. Production de Miel

L'objectif du PREAR pour la filière apicole est d'accroître le potentiel productif. Dans notre région, la production de miel n'était pas connue pour son grand intérêt et se limitait à certains apiculteurs âgés pour certains ménages à des fins de consommation locale ou de médicaments. L'activité apicole n'est pas considérée comme un investissement en soi, mais plutôt, comme une action qui accompagne pratiquement la majorité des projets réalisés dans le cadre du PREAR.

Pour estimer la production du miel; on compte seulement l'évolution de ruches productives. La production sur terrain ne correspond pas à l'évolution du nombre de ruches recensés et reste loin de l'objectif prévu. Les 8305 ruches restent productives donnent une production de 415 qx avec un rendement moyen ne dépasse pas les 5 kg/ruche dans cette région à caractère mellifère, ce faible taux enregistré est dû au manque de maîtrise des techniques apicoles sous des conditions d'un hiver froid. La quantité produite donc, n'est pas stable et variée d'une année à l'autre, on observe par exemple une diminution

importante de la production pour l'année 2009 à hiver plus froid et une légère augmentation en 2010.

3.2. Production de viande blanche

La viande blanche est l'un des principaux produits de la viande de volaille, qui a commencé à occuper une place économique distincte, de sorte qu'elle est devenue un secteur commercial important.

A l'Ouarsenis, les 147 parcs avicoles opérationnels participent avec une amélioration de production par 52% au profit du marché local et même aux régions voisines. Cette augmentation est due à la mobilisation et la sensibilisation des éleveurs par la subvention aux aménagements des hangars avicoles par le FNDIA (16 Bénéficiaires sont soutenus) ce qu'est observé notamment aux années 2011, 2012 et 2013, mais cette production reste instable d'une saison à l'autre et donc d'une année à l'autre et dépend de l'activité annuelle et les conditions de la stabilité du marché. La principale contrainte reste la cherté de l'aliment totalement importé et les pratiques traditionnelles de cette activité.

3.3. Production de viande rouge

La production de viande rouge est affectée par les conditions et les facteurs climatiques, en particulier les précipitations pluviométriques et leur impact sur les pâturages naturels et la disponibilité des nutriments nécessaires à l'alimentation. En Algérie, la production de viande rouge est assurée par l'abattage d'animaux des espèces ovines, bovines, caprines et camelines ; mais ce sont les deux premières qui fournissent l'essentiel (85%) de la production avec une prédominance très nette des viandes ovines avec 58% du total (Chehat et Bir, 2008)

Dans notre petite zone d'étude, l'amélioration observée pour la production de viande rouge et même de lait est due à la croissance de l'effectif bovin, ovin et caprin durant cette période. Cette nouvelle situation a été participée à la croissance de la production de viande rouge avec 19 % (36 % de viande bovine, 33% ovine et 31 % caprine) avec un rendement près de 2 qx/ tête, 0,20 qx/ tête et 0,15 qx tête respectivement.

3.4. Production de lait

Le lait est un ingrédient alimentaire de base, l'une des sources d'énergie des protéines animales, liée à la santé générale de l'être humain. La production de ce produit en

Algérie est insuffisante pour les besoins de la consommation qui reste dépendante de la poudre importée. Le cheptel selon la MADR en 2012 a été estimé à 22 millions de têtes d'ovins, 3,6 millions de têtes de caprins et 1,8 million de têtes de bovins avec une production locale de 3,088 milliards de litres.

Concernant notre zone d'étude, l'augmentation de la production du lait enregistré résulte de l'accroissement du cheptel, cette augmentation a été observé avec 19 % (les chèvres produisent 60 %, les brebis 22 % et les vaches laitières 18%). Cette production est assurée par 747 vaches recensées en fin 2014, 4655 brebis et 7563 chèvres avec un rendement de 0,9 hl, 0,12 l et 0,24 litres par tête respectivement. Comme a été signalé par Bédrani, 95; la production du lait de la vache est fortement concurrencée par celle de la viande, les éleveurs de vaches laitières ne considérant le lait que comme un sous-produit de la viande et ne mettant donc pas autant de volonté à en accroître les rendements.

Cet état reste loin de l'autosuffisance avec des races locales à faible rendement prédominantes. Les contraintes principales restent le prix élevé du fourrage et la superficie de pâturage libre très réduite, 4 éleveurs seulement sont conventionnés avec l'Etat et considérés comme producteurs de lait dans la zone avec quelques vaches laitières BMA. Le soutien de l'état a été bloqué malgré les demandes enregistrés dès le début par quelques éleveurs concernant l'aménagement des hangars et les équipements laitiers à travers le FNDIA, cette subvention reste limitée à la vaccination périodique.

Comme toutes les régions du pays et comme a été signalé par [Akerkar, 2015](#); la production laitière où les soutiens concernent davantage l'amélioration de l'élevage en aval de la filière (traite, stockage, collecte, transformation, etc.) que la production du lait elle-même. Cette dernière dépend plus d'une meilleure alimentation de la vache laitière, d'une bonne conduite de l'élevage, d'une bonne prise en charge sanitaire et d'une race sélectionnée.

II. Impact social

Lors de l'élaboration de projets de développement, par impacts sociaux, on entend les conséquences pour les individus de toute intervention publique ou privée qui change leur façon de vivre, de travailler, de communiquer avec autres, de s'organiser pour faire face à leurs besoins et de s'assumer en général comme membres de la société. Une évaluation d'impact social peut être réalisée à diverses étapes d'un projet ou de l'application d'une

politique, depuis la planification initiale jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation suivant celle-ci.

Pour cette étude, nous avons essayé d'analyser les conséquences pour les individus, les principaux paramètres portent sur l'emploi, les conditions de vie et l'intégration des ruraux aux institutions et organisations agricoles à partir des statistiques suivis au long de la période considérée.

1. Evolution de l'emploi

Depuis longtemps, l'agriculture et l'élevage ont constitué la composante principale des activités économiques pratiquées en zones rurales. En effet, plus de 39 % de la population rurale occupée ont travaillé dans ce secteur en 2003 selon la MADR. Ceci est dû à l'importance relative de l'agriculture dans l'économie nationale en général, notamment en matière de création d'emplois, les autres secteurs d'activités, notamment l'industrie et le commerce, se concentrent globalement au niveau des villes et des pôles urbains, et leur existence en milieu rural demeure faible (Chakour et Laib, 2015)

Dans cette étude, l'emploi rural a été analysé à partir des activités agricole et autre créés au niveau des chantiers des travaux ruraux. L'emploi dépend de plusieurs variables : la superficie disponible, le système de culture, les moyens de travail et la demande de travail nécessaire à la production, évaluée à partir de normes techniques par activité.

Le programme a contribué à l'amélioration du revenu des exploitations familiales grâce au soutien apporté aux plantations fruitières, aux petits élevages apicole et avicole ainsi à la résorption du chômage grâce aux exigences des travaux d'entretien des vergers et de récolte de fruits et aux emplois créés au niveau des chantiers de reboisement, de correction torrentielle (Tableau n° 21).

Tableau n° 21- Evolution de l'emploi dans la zone d'étude

Nombre d'emploi	2008	2009		2010		2011		2012		2013		2014		Taux de Réalisation (%)	Taux de Croissance (%)
	Année de Base	Objectif	Réalisation												
Main d'œuvre agricole permanente	3664	4110	3935	4653	4250	5265	4511	5983	4694	6609	4805	7069	4857	35	33
Main d'œuvre Agricole Saisonnière	796	872	844	962	907	1064	962	1176	1005	1277	1025	1354	1034	43	30
Main d'œuvre rural permanente	4878	5402	5235	6045	5647	6761	5982	7580	6246	8296	6397	8817	6497	41	33
Main d'œuvre rural Saisonnière	2017	2247	2248	2540	2461	2848	2605	3175	2727	3434	2799	3625	2841	51	41
Emploi rurale total équivalent	5474	6057	5880	6771	6340	7562	6705	8460	6994	9238	7159	9807	7267	41	33
Emploi extra rural total	7384	7525	7446	7666	7510	7807	7588	7948	7675	8089	7777	8230	8006	74	8
Emploi total occupé dans la zone	12858	13582	13326	14437	13850	15369	14293	16408	14669	17327	14936	18037	15273	47	19

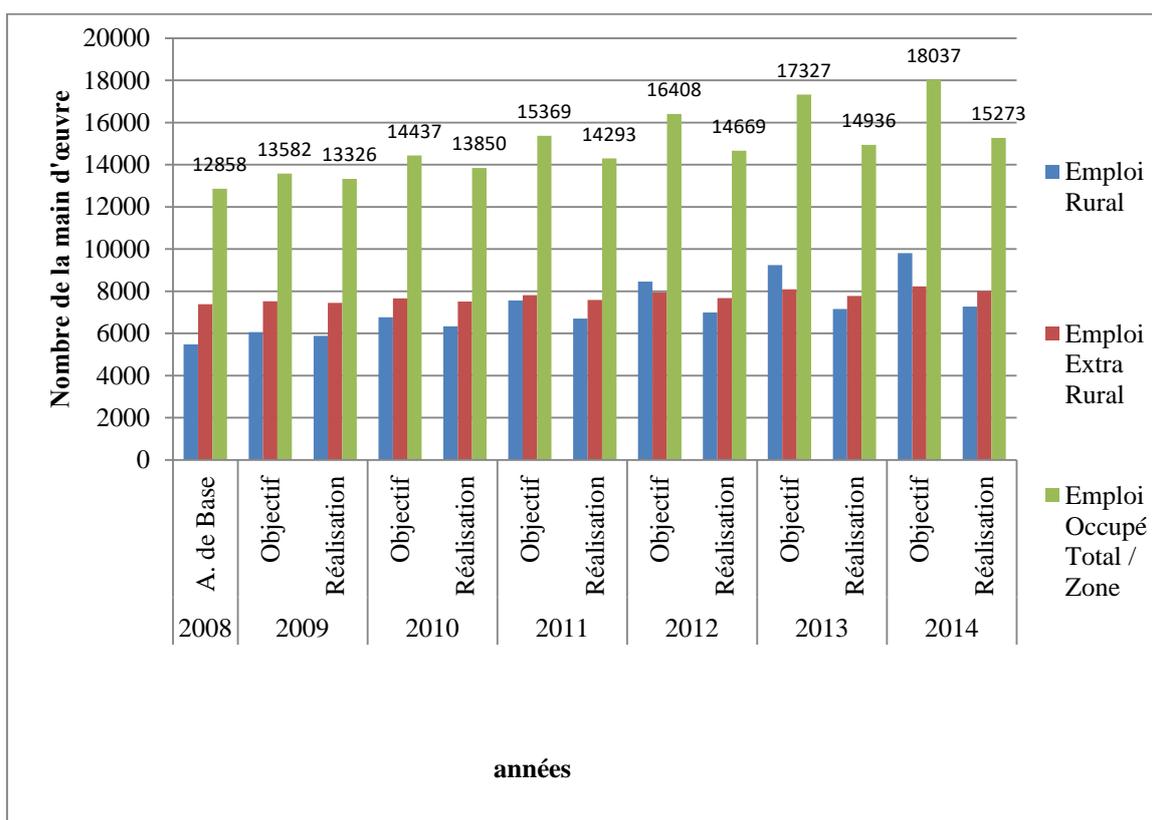


Figure n° 22- Evolution de l'emploi dans la zone de l'Ouarsenis (2009 – 2014)

a) Emploi Agricole

Les chiffres d'emploi analysés dans ce travail concernent – bien sur- la population active dans le secteur agricole. Au niveau de l'Ouarsenis, le type de la main d'œuvre dans tous les exploitations est familial. Le nombre de la main d'œuvre permanente a été amélioré par 33% après la réalisation de 35% des objectifs visés (moyen annuel de 5,43%). L'emploi féminin (plus présentes dans la production de légumes sur les petites parcelles de terrain et dans l'élevage de petits animaux) représente 9% de ce résultat, soit un nombre de 471. La production végétale participe avec 59 % de cette amélioration notamment par l'oléiculture et l'arboriculture. La main d'œuvre saisonnier (occasionnel, temporaire et journalier) a été évoluée avec 30% dont l'emploi féminin représente 13%, soit 137emplois. Cette croissance s'explique probablement par l'accroissement des superficies irriguées ainsi que par la mécanisation encore faible des opérations culturales et de récolte dans le maraîchage et l'arboriculture fruitière. Même avec ces résultats, le PREAR indique un volume de création d'emplois en deçà des attentes et le secteur agricole dans la région demeure incapable de répondre aux préoccupations de la population rurale en matière d'absorption d'une partie de ses actifs inoccupés et l'agriculture au sens large est un secteur économique stratégique pour développer les emplois.

Notons que la population occupée dans l'agriculture en Algérie a diminué d'une année à l'autre avec l'augmentation concomitante de la population occupée dans les autres secteurs. Cette part est passée de 80 % en 1966, à 78 % en 1977, à 29 % en 2000 et à 25 % en 2010 (Bedrani et cheriet, 2012). Dans le secteur de la production agricole, l'emploi présente de fortes spécificités liées notamment à l'importance du travail occasionnel ou saisonnier. Un ensemble de dispositions de la loi visent à alléger le coût de la main-d'œuvre, à améliorer les rémunérations et à sécuriser l'emploi pour le rendre plus attractif.

b) Emploi Rural total

En Plus de l'emploi agricole, on ajoutant dans cette étude l'emploi des travaux de pistes rurales, forestiers, correction torrentiel. La main d'œuvre permanente a été évoluée avec 33% après la réalisation de 41% des objectifs visés, l'emploi féminin représente 11%. La main d'œuvre saisonnière a été augmentée par 51% dont 8% du genre féminin.

c) *Equivalant emploi rural total*

Le résultat de l'équivalent d'emploi rural total a été amélioré avec 32 % où 1793 postes d'emploi ont été créés sur un objectif de 4333 emplois, soit 41,38 % (dont 395 féminin sur 622 ; soit 63 %) avec une augmentation de 32 % ; soit 7267 en 2014 au lieu de 5474 en 2008 (dont 894 féminin au lieu de 499).

d) *Emploi Extra rural*

Vu l'interconnexion des douars - chefs lieu des communes, un nombre important des zones rurales restent dépendantes de l'emploi extra rural provenant du milieu urbain . 74 % de l'objectif prévu a été atteint et participe à une croissance de 8 % à l'état initial dont l'emploi féminin représente 11%, ces postes ont été créés au niveau de différents secteurs industriel, construction, services et administration.

e) *Total emploi occupé et taux de chômage dans la zone*

La réalisation de 2415 nouveaux postes (dont 546 pour le genre féminin) résultant d'une 47% de l'objectif visé au début qui participe à un taux de croissance de 19%, soit 15273 postes au lieu de 12858 (dont 1787 au lieu de 1241 pour le genre féminin).

Cette nouvelle situation (2014) d'emploi total occupé participe à la réduction du taux de chômage avec 7 % en milieu rural, (66 % en 2014 au lieu de 73 % en 2008) dont 4 % pour la femme rurale et par 5 % pour le territoire de la zone (59 % en 2014 au lieu de 64 % en 2008); avec une moyenne annuelle de 0,83 % dont 3 % pour le genre féminin. Cette amélioration est due en fonction de l'accroissement de la population active (en âge d'emplois) avec 5,15 % total. Le chômage touche majoritairement la population jeune, qui représente 61 % des demandeurs d'emploi.

D'une façon global, l'évolution de l'emploi enregistré durant la période (2009 – 2014) reste insignifiante devant la croissance de la population active rurale estimée à 4,65 %, et 5,15 % pour le total de l'Ouarsenis ([Tableau n° 22](#))

Tableau n° 22- Taux de chômage dans la zone d'étude de l'année 2008 et l'année 2014

	Population Rurale			Population total de la zone de l'Ouarsenis		
	Total	Active	Taux de chômage (%)	Total	Active	Taux de chômage(%)
Année 2008	32668	20416	73	56983	35322	64
Année 2014	34455	21367	66	60168	37143	59

Le nombre de poste d'emploi crée donc, reste loin des objectifs visés, même avec le nombre d'exploitation augmenté de 3,77 % et passant de 2040 à 2120 unités, mais elles sont majoritairement de petite taille (49% ont une superficie moins de 5 ha) créés à titre individuel occupées par un seul poste d'emploi, de rendements faible et ne peut produire le minimum indispensable à l'entretien des familles; l'agriculture reste une activité secondaire et saisonnière pour une grande partie de la population agricole.

Au point de vue organisationnel, l'état de l'emploi en milieu rural dans l'Ouarsenis est comme la majorité des régions algériennes (comme a été indiqué par [Bessaoud, 2006](#)) se caractérise par la précarité, la basse qualification des employés, le manque de relève des agriculteurs âgés, les mauvaises conditions de travail, l'absence de réglementations et l'adhésion à la sécurité sociale et une faible intégration aux institutions et organisations agricoles.

2. Amélioration de conditions de vie

Les efforts entamés dans ce domaine se sont traduits par une amélioration en termes d'infrastructures de base et d'équipements (*Etat traité dans le chapitre précédant n° IV : actions à intérêt social réalisés*). Cet état a été observé par :

- Le désenclavement des 57 agglomérations dispersées dans la zone résultante de l'amélioration des pistes rurales sur 648 km. Ces pistes ont contribué dans une large mesure à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées et à la diversification de leurs activités, ainsi elles facilitent véritablement l'accès aux différentes infrastructures (éducation, administration, santé, marché...) et aident à maintenir sur place les populations locales et l'entretien des forêts.

Malgré les meilleures intentions de la piste sur le plan socio-économique, elle engendre certaines activités nuisibles sur l'environnement sur le plan écologique, les effets

sont principalement la destruction et la fragmentation des habitats, la modification du comportement animal, l'altération de l'environnement physique et chimique, la propagation d'espèces exotiques et l'utilisation anthropique croissante du territoire. Il faudrait, donc tenir compte du coût environnemental relié au mauvais état des chemins dans le calcul des coûts associés au maintien d'un chemin.

- Le parc de l'habitat rural a été bien élargi et modernisé grâce à l'aide de l'auto-construction de 1661 logements et résulte un taux d'occupation par logement (TOL) de 6,55 au lieu de 7,50 en 2008. Ces logements ont été améliorés avec les réseaux d'électrification à raison de 80%, en eau potable et d'assainissement.
- Les établissements sanitaires et éducatifs sont représentés par 25 salles de soin et 36 écoles primaires. Les autres niveaux scolaires et les activités culturelles, sportifs et commerciales restent dépendants par les chefs lieux de communes.

Globalement, la majorité des indicateurs du développement humain favorise plus les zones urbaines que les zones rurales. Le taux de scolarisation, le taux d'analphabétisme, les commodités du logement et les indicateurs relatifs au domaine de la santé, aux infrastructures de base, au transport et aux moyens de communication, sont inférieures dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, le taux de branchement des maisons au réseau électrique, au réseau de l'eau potable et à celui d'assainissement beaucoup meilleur dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Ces indicateurs comme toutes les régions rurales du pays comme a été décrit par Chakour et Laib, 2015, montrent parfaitement les disparités et le déséquilibre de développement qui existent entre les espaces ruraux et les centres urbains, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics algériens pour faire réduire ces inégalités.

2. Intégration et participation aux institutions et organisations agricoles

D'après nos enquêtes auprès des services et organismes ont une relation directe avec les agriculteurs et ruraux, nous avons constaté une diminution continue du nombre concerné à l'adhésion et l'intégration des concernés depuis la fin de programme du FNRDA en 2005. (Tableau n° 23).

Tableau n° 23- évolution de l'état d'intégration de la population aux organismes et institutions agricoles

N°	Intégration des ruraux aux organismes et institutions agricoles (participation et activités)	Etat de 2008	Etat de 2014	Taux de Croissance
1	Chambre agricole (nombre adhérent)	1219	432	-65
2	Administration agricole (nombre à jour et en contact)	485	254	-48
3	Assurance agricole (nombre adhérent notamment à la CRMA)	136	78	-43
4	Banques à intérêt agricole et rural (nombre adhérent à la BADR)	97	49	-49
5	Instituts Techniques d'agriculture (nombre de participation)	116	61	-47
6	Associations agricoles: apiculture, arboriculture, élevage..(nombre)	4	4	0
7	Autres Associations : (environnement, culture, sport.....(nombre)	8	11	38

- Une diminution importante avec 65% du nombre adhérent à la chambre agricole, cette diminution est continue après la clôture du dossier FNRDA (1593 adhérent en 2004). Le renouvellement des cartes donc, dépend de ses utilités à la participation efficace de subvention de l'Etat aux programmes de développement et le niveau de la sensibilisation assuré par la chambre.
- Le nombre des agriculteurs qui restent en contact et à jour vis-à-vis de l'administration agricole et forestière est diminué avec 48 %, même ce nombre est intéressé beaucoup plus la circonscription de forêts (pour le PPDRI) que la subdivision de l'agriculture à raison de stagnation des dossiers d'investissement et la diminution du taux de subvention du FNDIA.
- Le nombre des agriculteurs adhérent à l'assurance de leurs biens et produits est diminué avec 43 % dans cette période, sont généralement adhérents à la CRMA; le nombre assuré dépend de l'obligation pour les investisseurs bénéficiaires de subvention pour la réalisation des projets d'investissement dans ce cadre et les exploitants n'ont pas adhérents aux tous les risques peuvent être causés sur terrain.
- Comme l'assurance, le nombre adhérent aux banques dépend de besoin de crédit (cas de tracteurs ou parcs avicoles par exemple notamment à la BADR) ou de soutien; ce nombre adhérent a été diminué avec 49% dans cette période.
- Le nombre des intéressés à la formation et la vulgarisation au niveau des instituts techniques est diminué avec 47% dans cette période, la cause principale est que la plus parts des agriculteurs sont âgés et analphabètes non intéressés aux techniques. Le manque de la relève reste un problème majeure pour la continuation dans le secteur agricole.

▪ L'activité associative reste toujours insignifiante, elle est représentée par quelques apiculteurs et arboriculteurs au niveau local avec un nombre d'adhérents très limité. L'activité associative est très faible et peu efficace, limitée aux événements saisonniers et plusieurs associations se créent, vivent une courte durée puis disparaissent. Le rôle principal de la chambre agricole (constitué par les associations agricole) reste loin des occupations réelles des intéressés sur terrain. Les autres types d'associations, sont d'ordre sportifs et culturelles dans la zone, même augmentés par 38 %, elles sont de faible efficacité pour concrétiser les objectifs visés à cause du manque d'aide et encouragement par les autorités locales d'un coté et les compétences et la volonté de ses membres de l'autre coté même ses rôles d'importance socioéconomique et environnementale important pour la zone.

Cet état nous indique que les organisations ne sont pas conviées comme partenaires de la conception des programmes de développement et les échanges se font essentiellement de façon verticale et connaissent certaines difficultés de fonctionnement et d'efficacité comme a été signalé par [Bessaoud, 2004](#) pour toutes les régions du pays. L'action publique, comme propose [Loredo J.P., 2011](#); suppose la mise en œuvre d'un processus de démocratie participative qui interpelle la société civile et met les associations au premier plan pour représenter les habitants.

La faible participation de la population rurale dans le développement rural: responsable de la conception et la mise en œuvre des programmes de développement rural confirme que vient le développement par les villageois eux-mêmes l'initiative et qui découle de la réalité fondamentale de la croissance à partir de leur esprit, et le plan devrait être intégré et complet pour tous les domaines de la société ([Hachmi, 2014](#)), ainsi la majorité des projets de développement suivent le concept de développement d'en haut et que la décision du sommet à la base, ce qui est contraire à la réelle participation des populations rurales; cela devrait corriger l'idéologie dominante qui mêle la conscience rurale et l'endoctrinement. Le développement n'est plus une affaire d'économistes seulement, mais il est maintenant souci du social, du symbolique, et toutes ces dimensions rassemblées en font un projet humain dont le processus doit être enclenché du bas avec une meilleure participation des populations locales comme ajoute [Hennane, 2012](#). Le développement participatif accorde une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre, afin de contribuer à donner plus

d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent, Dans le même sens, les valeurs sociales tant courtisées par les responsables locaux pour faire passer leurs messages et collecter les soutiens sont autant d'atouts aujourd'hui recherchés pour mobiliser les communautés rurales autour de programmes de développement concernant leur avenir (Bendjefal, 2017).

III. Impact environnemental

La zone de l'Ouarsenis comme les autres zones montagneuses du pays apparaît comme un milieu naturel peu favorable se caractérisant par un relief accidenté avec de fortes pentes, d'où une forte sensibilité à l'érosion. Cette zone est néanmoins caractérisée par la richesse de la biodiversité floristique et faunistique, richesse soumise à une forte pression anthropique qui se traduit par une dégradation suite aux incendies de forêts, aux coupes d'arbres illicites et anarchiques, à l'exploitation irrationnelle des ressources tant pédologiques que végétales. Les multiples actions réalisées indiquées dans *le chapitre IV*, restent insuffisantes et nécessitent un effort plus pour protéger cette zone fragile exposé aux différents types d'érosion continu.

Une grande partie des ces projets programmés dans le cadre du PPDR n'a pas entamé ou achevé. La quasi- totalité de ses actions est orienté vers le secteur sylvicole. Plusieurs contraintes sont à l'origine de ce blocage, elles sont d'ordre sociopolitique, technique et administratif.

L'utilisation durable des ressources naturelles n'a pas beaucoup bénéficié des politiques agricoles et rurales depuis l'indépendance malgré les discours officiels sur la nécessité et l'urgence de lutter contre la diminution du couvert végétal et contre l'érosion.

1. Patrimoine Forestier

Malgré les efforts de reboisement au cours de cette période, l'occurrence des feux de forêts, la pression forte des populations limitrophes des forêts, l'apparition de chenilles processionnaires, font que la surface forestière n'a pas changé en étendue et l'utilisation durable des ressources forestières n'a pas beaucoup bénéficié des politiques agricoles et rurales.

La stratégie proposée pour atteindre les objectifs généraux de protection et de valorisation des ressources forestières devra viser la mise en place des conditions d'une

gestion plus intensive et rationnelle des forêts basée sur des plans d'aménagement forestiers à élaborer forêt par forêt, Il s'agit de passer d'une gestion conservatrice à une gestion sylvicole productrice, (Mellaoui-M.F., 2013) et comprend à la fois, l'aménagement forestier et la sylviculture.

Pour ce faire, le secteur des forêts à engagé un programme d'action qui consiste en renforcement des moyens d'intervention pour la lutte contre les feux de forêts, la lutte contre les ravageurs et les maladies, le développement des activités forestières génératrices de revenus en utilisant les ressources de la forêt (projets d'apiculture, fabrication artisanale d'objets pour le touriste...), la protection et la restauration des terres pour lutter contre l'exode rural (Ghazi A., 2009). Dans ce cadre, la gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière durable au point de vue leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes (FAO, 2008).

C'est grâce à une gestion durable que les générations futures pourront bénéficier des mêmes biens et services procurés par la forêt (stockage de carbone, préservation de la biodiversité animale et végétale, protection contre l'érosion hydrique, pureté de l'air et de l'eau, récréation et beauté du paysage, fourniture de bois et autres produits non ligneux, énergie renouvelable, etc.).

2. Patrimoine Sol

Dans la zone de l'Ouarsenis, la dégradation des sols se traduit généralement par une détérioration de la structure, laquelle amène une diminution de la valeur productive et l'augmentation des pertes de sols.

Le phénomène de dégradation est principalement causé par l'action anthropique, qui exerce une pression plus forte sur les ressources naturelles, à laquelle sont ajoutées les causes naturelles et climatiques (pentes aigues dans les espaces montagneux, vents, aridification du climat, etc.). Parmi les facteurs anthropique, le surpâturage qui se traduit par la disparition des espèces végétales et si cette pression exercée par le pâturage se

poursuit, la disparition du couvert végétal risque de provoquer une érosion du sol. (Mederbal, 1992).

La lutte contre la dégradation des écosystèmes et des ressources naturelles, en les préservant et en réhabilitant les ressources dégradées, à travers une gestion rationnelle et équilibrée de ces ressources, constitue un défi majeur à relever pour réussir un développement durable des zones rurales (Chakour S. C. et Laib S., 2015).

La préservation de ces ressources ne peut réussir sans l'instauration d'une politique de développement rural durable, et des mesures institutionnelles claires, explicites par des lois et des textes juridiques, et bénéficiant d'un consensus de toutes les parties prenantes concernées (pouvoirs publics, développeurs, et surtout les acteurs utilisateurs de ces ressources).

IV. Renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT)

1. Accompagnement des agriculteurs et des éleveurs

Le nombre des exploitants agricoles profitent d'une formation et de vulgarisation reste insuffisant (*Chapitre IV*). Il ne dépasse pas les 6 % de l'objectif prévu à former, soit un cumul de 192 agriculteurs. Le nombre prévu pour la vulgarisation a été réalisé à raison de 10 %, soit un cumul de 654 bénéficiaires dont plus de 50 % s'intéressent à l'éclaircissement de la politique du REAR. Les formations sont assurées par un encadrement local auprès les deux centres de formation professionnelle disponibles dans la région notamment sur l'arboriculture et l'apiculture.

Ce faible résultat est justifié par le nombre important des agriculteurs en âge avancé, analphabètes et non intéressés à la technicité agricole et comme indique (Mijarc, 2012 in Naouri et al, 2015), les jeunes ruraux n'envisagent pas un avenir prospère dans le secteur agricole dans l'Afrique, ainsi la modeste expérience des vulgarisateurs, le manque des moyens de déplacement et le non collaboration des autorités locales sur le terrain.

2. L'encadrement technique acteurs de la PREAR

Au total, un nombre de 8 agents de l'administration local (6 dans le cadre du RR et 2 pour le RA) ont été bénéficiés d'une formation de mise à niveau et de stages de perfectionnement pour assurer le bon fonctionnement du programme. L'efficacité de la

gestion des projets sur terrain reste insuffisante à cause du manque de moyens nécessaires, les méthodes de travail administratif inadéquats et le paysage institutionnel entravé.

Globalement, Le PRCHAT n'est pas un programme statique. Il fait l'objet d'amendements et de recadrage continuellement et pour sécuriser cette démarche qui consiste à créer une dynamique d'innovation et aussi de veille.

▪ **La vulgarisation agricole** assure la formation continue des agriculteurs, ce qui leur permet, d'acquérir de nouvelles techniques de travail et la découverte de nouveaux produits. il s'agit de connaissances à caractère technique agricole et d'acquisition de savoir-faire et de passer de la technique à la pratique. Pour cela la vulgarisation doit cibler toutes les catégories sociales (femmes rurales, jeunes ruraux, agriculteurs, éleveurs...) et donner de l'information et de l'orientation qui peut l'appliquer sur le terrain.

Les agriculteurs sont une partie prenante du monde rural et agricole, l'approche de la vulgarisation reste productiviste et très techniciste. Sur le terrain, la vulgarisation est confrontée aux problèmes suivants :

- Le programme de vulgarisation est souvent assimilé à des tableaux exhaustifs de thèmes et d'opérations techniques à mener sans aucune stratégie ni un plan d'action cohérent.
- Les méthodes de vulgarisations utilisées se limitent à quelques visites conseils à certaines exploitations et justifient cette situation par le manque de moyens mis à leur disposition.
- Le manque de formation des vulgarisateurs aux méthodes de programmation, aux techniques de communication et aux méthodologies d'approche de la vulgarisation constitue un facteur de blocage non négligeable.
- La vulgarisation reste sous forme de transmission de messages et de directives et ne correspond pas aux attentes et demandes des agriculteurs qui s'en désintéressent et continuent de percevoir la vulgarisation comme un mode d'intervention étatique accompagné de directives et surtout de subventions.

Dans le métier de vulgarisateur, il n'est pas question de recettes uniques à proposer ou à vendre car chaque fellah, chaque exploitation a ses capacités, ses atouts, ses handicaps, ses objectifs, ses lacunes et ses espérances (Bouri, 2011). Ce corps de vulgarisateurs doit pouvoir être rejoint par des praticiens susceptibles d'apporter le sens de la pratique et du concret.

- **La formation** de mise à niveau; formation des formateurs; formation des acteurs de la PREAR; c'est pour un savoir et la connaissance du milieu. Le développement agricole suppose qu'une politique hardie de formation soit poursuivie pour que les investissements ne soient pas gaspillés.

La formation comme dit **Bouri, 2011**, doit être essentiellement en direction des exploitations agricoles, car on ne peut imaginer de plus anachronique, de plus vain pour le secteur de l'agriculture que de considérer le métier d'agriculteur réservé aux seuls analphabètes et à ceux qui ne peuvent trouver emploi dans une autre activité.

La poursuite des efforts de formation supérieure à destination de la recherche agronomique et de l'encadrement des structures de l'administration agricole est une exigence pour le développement du secteur.

V. Rappel sur quelques chiffres du bilan du PREAR (2009- 2014) réalisés en Algérie

Le bilan national portant sur la mise en œuvre des contrats de performance du Renouveau Agricole et Rural des wilayas présenté par le **MADR le 03 Mai 2015** a résumé les principales réalisations comme suit : un taux de croissance de 4,2 % a été enregistré pour les céréales; 13,4% pour le maraîchage et 12,6 % pour la pomme de terre. pour les viandes rouges: 12,5 %, les viandes blanches:12,6 % et la production laitière: 8,3 %.

Une plantation d'olivier sur 85000 ha, arboriculture: 42000 ha, 223000 Ha de plantation forestière, 130000 ha de travaux sylvicoles, 3,2 millions de m³ de travaux de correction torrentielle, 27000 ha d'amélioration foncière, aménagement de 18000 km de pistes rurales ; aménagement et construction de 3300 unités de points d'eau et 168000 mètre linéaire de puits et forages. La création de près de 400000 équivalent /emplois (notamment les porteurs de projets). Le bilan du PRCHAT est représenté par: 15106 cadres et 50716 agriculteurs sont bénéficiés de la formation, l'information et la sensibilisation touchent 258000 cadres et agriculteurs, les visites conseils touchent 219360 personnes et 52695 personnes sont touchés par des journées de démonstrations.

Nous considérons que les quantités comptabilisées comme réalisations physiques n'indiquent pas forcément un équivalent de production agricole au marché national. Les résultats atteints au niveau local pour l'Ouarsenis comparés avec ce bilan global montrent un état acceptable, mais restent toujours au dessous des objectifs escomptés.

SIXIEME
CHAPITRE

**DISCUSSION DE RESULTATS, PERSPECTIVES ET
RECOMANDATIONS**

SIXIEME CHAPITRE : DISCUSSION DE RESULTATS, PERSPECTIVES ET RECOMANDATIONS

Le problème du rural n'est pas sa définition mais la recherche de solutions à ses problèmes parce que le monde rural n'est pas homogène. Il y a une grande variété des espaces ruraux mais très différents en termes de lignes directrices (économiques, social, politique, culturel, etc.). C'est parce qu'il est nécessaire de considérer chaque environnement rural sans préjugés pour être capable de saisir sa situation authentique, de pouvoir évaluer ses potentialités et de pouvoir ainsi planifier et effectuer une intervention appropriée (Gimeno et Collantes, 2002). Les modèles de développement, donc doivent avoir une vision généraliste et une orientation territoriale claire. La conception de tout modèle doit être faite à partir d'un point de vue intégral prenant en compte les deux ressources (humaines, physiques et financières) et les besoins, ainsi que les politiques en vigueur dans la zone où agir. Un autre aspect crucial est celui de l'environnement spatial sur lequel il va prendre le processus de développement.

L'environnement rural est aujourd'hui devant un équilibre fragile entre les différentes fonctions qui lui sont demandées. Il n'a pas seulement produit des aliments et des matières premières dans le cadre d'une agriculture durable, il doit également être un espace indispensable pour l'équilibre écologique et pour le repos et les activités de loisirs (Delgado, 1992).

Dans cette lumière, à travers cette étude, on ne peut pas dire que cette évaluation est parfaite à cause du manque des études préalables pour l'utilisation d'indicateurs. La mission a consulté de nombreux documents techniques et socio-économiques disponibles ont une relation directe avec ce travail et le déplacement sur le terrain pour voir le maximum de données nécessaire à utiliser pour l'évaluation.

I. Le coté économique

Dans tous les cas et malgré les difficultés rencontrées au niveau local, nous considérons que le programme a atteint un certain taux de ses objectifs dans la zone de l'Ouarsenis. La comparaison de la situation avant et après le programme révèle que plusieurs ménages servis par les projets ont déclaré une amélioration de la situation alimentaire familiale par une disponibilité de quelques produits propres à

l'autoconsommation. Parmi les points forts on peut noter : l'accroissement de la production de certaines spéculations végétales comme l'olivier et l'aviculture pour le petit élevage mais avec un rendement reste toujours insuffisant.

Au niveau global, malgré les sommes injectées, le secteur de l'agriculture n'arrive pas à sortir de son sommeil à travers le plan national de développement de l'agriculture (PNDA), transformé en FNRDA puis en REA lancé en grande pompe en 2000; même si le taux de croissance du secteur atteint vers les 8% et une valeur de la production agricole couvre 72 % des besoins nationaux selon le MADR avec 2761 Milliards de DA, il n'en demeure pas moins que la tendance à l'importation massive des produits alimentaires (en particulier les céréales et le lait qui est la moitié de la facture des importations alimentaires) a fait que la production locale s'en trouve grandement affectée.

A travers ces indicateurs, nous pouvons confirmer l'idée de (Hachmi, 2014) que le développement agricole en Algérie n'a pas été réalisé malgré les efforts énormes, et est encore à un stade lointain, l'agriculture est resté secondaire et faible dans sa contribution à la production intérieure brute.

Comme a été observé par Ferroukhi et Benterki, 2003; le débat au sein du secteur agricole s'est focalisé sur la question de la productivité des systèmes de production agricole. Si les organisations, les modalités d'intervention de l'administration agricole, la structuration même du secteur ont subi des changements répétitifs, les objectifs quant à eux ont peu varié au même titre que les résultats enregistrés à chaque campagne agricole.

Sur terrain, le dispositif d'octroi des subventions est inaccessible à l'immense majorité des petits agriculteurs, non titulaires de titres de propriété, ne maîtrisent ni les circuits administratifs, ni les procédures de formulation des projets, ni les organisations agricoles et autres structures de représentation de la profession agricole. L'âge, l'éducation et le recours au capital technique sont les critères évidents de la disqualification des paysanneries ce qui confirmé par Bessaoud et Montaigne, 2009 pour la majorité des régions de pays.

Les éléments de stratégie de l'agriculture peuvent s'agencer autour de la promotion de l'exploitation familiale dans un cadre de la rentabilité économique et de promouvoir une agriculture de productivité en créant des facteurs de compétitivité et de

soutien suffisant et efficaces pour améliorer et fournir des conseils techniques et une formation.

Pour assurer la durabilité à long terme d'une stratégie agricole, les principes de base doivent prendre en considération sont : la viabilité économique qui doit apporter de véritables avantages économiques au secteur rural, la viabilité sociale qui doit améliorer le bien-être économique des groupes à bas revenus, la viabilité environnementale par la gestion durable des forêts et des autres ressources naturelles, la viabilité budgétaire bien contrôlée et la viabilité institutionnelle qui doit être robuste et capable d'assurer à terme toutes leurs prérogatives.

Les obstacles qui bloquent la transformation de l'agriculture algérienne en une agriculture moderne sont notamment des contraintes sociales, on propose donc, d'analyser les concepts de l'économie de proximités et notamment la distinction entre proximité relationnelle et proximité organisationnelle; si la première est inscrite dans le fonctionnement des organisations par l'existence de contrats, de règlements, d'organigrammes, etc., la seconde n'est pas ou peu matérialisée, elle suppose l'existence de représentations et de valeurs communes entre les agriculteurs, d'une capitale confiance issue de relations interpersonnelles développées sur le long terme.

A titre d'observation, n'oublions pas le rôle des femmes rurales au développement des zones rurales, elles constituent une forte proportion de la main-d'œuvre agricole, produisent la majeure partie des cultures vivrières, notamment dans le cadre de l'agriculture de subsistance, et effectuent la plus grande part des travaux domestiques non rémunérés dans les zones rurales et apportent une immense contribution socio-économique au bien-être de leur foyer et de leur communauté. Elle n'a pas bénéficié d'une attention suffisante, Il est, impératif de l'intégrer dans le développement rural et doit s'opérer par le soutien de ses activités qui sont susceptibles de générer de revenus supplémentaires pour le ménage.

II. Au Plan social

Si le développement agricole s'identifie plus comme une stratégie purement lucrative et économique (production, rendement, prix, revenus, profits, valeur ajoutée,...), du fait que l'histoire entre les ruraux et la terre ne se résume pas seulement à une finalité

purement économique mais plus anthropologique, historique et sociale (Chaib et Baroudi, 2014). Toute la finalité d'un taux de croissance économique, donc réside bien dans l'amélioration des conditions de vie de la population, il est nécessaire d'inclure cette dimension dans toute discussion sur le développement économique (Chaib, 2016).

Les Projets du programme de REAR a pour objectif pour l'amélioration du niveau d'équipement en infrastructures de base pour les populations rurales par le taux de la scolarisation, de la santé, le désenclavement ou autres. Ces indicateurs ont été observé dans la région de l'Ouarsenis où l'évaluation de la situation en milieu rural a montré les interventions publiques menées dans ce cadre ont, dans l'ensemble, permis d'atteindre des taux satisfaisants de couverture des besoins sociaux, mais cela est resté insuffisant pour assurer la stabilisation des populations.

La population agricole constitue la majorité de la population rurale, reste avec des bas revenus, nombreux de ménages vivent en dessous des standards sociaux et moins élevés que dans les zones urbaines. C'est pourquoi, il devient de plus en plus difficile d'attirer et de retenir les personnes qualifiées. Beaucoup de ruraux donc, quittent les campagnes pour s'installer en ville. Les raisons comme indique Rebouha, 2005, peuvent être dû ainsi à des logiques économiques, démographiques ou politiques. Ils espèrent d'abord y trouver un travail mieux payé qu'à la campagne et même en l'absence d'emplois, ils pensent pouvoir se débrouiller mais on y trouve des loisirs, mieux soigner à proximité d'un hôpital et envoyer ses enfants au lycée et les faire réussir.

Les projets de développement rural comme instrument d'une action en milieu rural n'est pas une fin en soi, les efforts doivent être poursuivis pour adapter les outils d'intervention pour augmenter l'offre de services publics et de créer les conditions propices à l'établissement de relations contractuelles entre l'Etat, les collectivités locales et les populations rurales pour mettre en œuvre les objectifs d'une politique de développement rural qui valorise leurs ressources naturelles, humaines et culturelles, et accroît leur attractivité et compétitivité (Bouri, 2011).

Les défis qu'elle souhaite relever est la fixation de la population rurale par la diversification des activités économiques dans les campagnes et du passage graduel de la répulsion à l'attractivité des territoires ruraux. Attractivité est déterminée par la capacité de milieu rural à attirer vers lui les compétences de tous ordres, particulièrement les

scientifiques et chercheurs dont la contribution à l'élaboration des politiques publiques performantes (Djenane, 2013).

Pour promouvoir une politique socio –culturelle, il faut baser sur la consolidation de l'action de l'État en direction de la famille passe par :

- la promotion de l'alphabétisation et de la formation professionnelle;
- le développement de la santé préventive et l'amélioration des soins curatifs;
- l'aide et l'assistance aux personnes en détresse et personnes handicapées;
- la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel et historique ;
- Augmenter les possibilités d'emploi rural hors agriculture et le rendre plus attrayant pour les jeunes.

Globalement, Il s'agit de trouver une démarche réunissant l'utilité sociale avec l'utilité économique et la croissance agricole sera évaluée principalement en fonction de sa contribution au développement humain.

III. Le volet environnemental

Malgré les efforts consentis dans la région en matière d'amélioration de conditions de vie (électricité, ouverture de pistes, promotion de l'habitat rural...), cette région reste connaître d'importants problèmes environnementaux, situation se traduit essentiellement par une dégradation des milieux physiques et ressources naturelles.

Des contraintes auxquelles est soumise la gestion des ressources naturelles sont en premier lieu les conditions naturelles de relief souvent accidenté, les sols fragiles, le climat avec des précipitations orageuses et des vents souvent violents sont favorables à tous les types d'érosion. Ajouté à cela les pratiques anthropiques dégradatrices, tout cela s'est traduit par la dégradation des ressources naturelles ainsi que par un déséquilibre social et écologique.

1) Le secteur des forêts a un rôle considérable à faire valoir pour contribuer à la relance économique et la protection de l'environnement en milieu rural. Les enjeux et défis auxquels la politique forestière doit faire face sont d'ordre social, économique et environnemental:

- Sociaux : la lutte contre la pauvreté et l'exode rural, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;

- Économiques: la valorisation du potentiel de production et le développement des produits forestiers (fourrages, huiles essentielles aromatiques et médicinales);
- Environnementaux: la protection des écosystèmes forestiers existants, la sauvegarde de la biodiversité, de la faune et de la flore, la satisfaction de forêts récréatives.

Des efforts ont été faits tendant à la préservation et à la restauration des écosystèmes forestiers dans une stratégie de conservation et la protection du patrimoine forestier est basé sur : la lutte contre les feux de forêt, la lutte contre les ravageurs et les maladies, le reboisement et les plantations forestières et la conservation de la nature et de la biodiversité **DGF (MADR), 2007**. Ces efforts sont restés insuffisants du fait de leur incapacité à faire face ou à tout le moins freiner le processus de dégradation. A ceci différentes causes dont il faut citer les principales :

- Le véritable enjeu de la forêt beaucoup plus social et politique qu'économique et technique n'a pas été bien appréhendé et les défis de la déforestation n'ont pu être relevés du fait d'une législation mal adaptée au contexte sociopolitique du pays ;
- Les objectifs poursuivis notamment à travers les aménagements ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins des populations locales ;
- Les techniques forestières sont souvent mal maîtrisées et mal adaptées au contexte local ;
- La participation des populations concernées aux programmes de développement ou de protection est très peu encouragée ou sollicitée ;
- La formation des personnels forestiers ne les prépare pas à inscrire leur démarche dans une approche intégrée faisant de la gestion de la protection et du développement de la forêt;
- La recherche forestière n'a pas encore les capacités nécessaires pour intervenir valablement dans les efforts de développement et de protection des forêts.

La politique forestière à adopter doit baser sur :

- la nécessité de renforcer le cadre institutionnel de l'administration forestière afin d'améliorer ses capacités d'intervention et de mener à bien sa mission et ses programmes;
- le rôle de la législation forestière et la nécessité de son amendement afin de mieux protéger le secteur;

- le droit d'accès des populations aux ressources des forêts ainsi que l'engagement de ces populations à gérer, conserver et protéger ces ressources;
- la participation du secteur privé aux activités de production, de transformation et de commercialisation forestières;
- le renforcement des missions de sensibilisation, formation et encadrement des populations rurales par les services décentralisés;

2) L'aspect conservation des sols et sauvegarde des ressources naturelles devra être maintenu à travers le financement du gouvernement en raison de la gravité du phénomène de l'érosion et de la dégradation des ressources végétales dans cette zone. Ce type de développement local devra tenir compte du souci de réduction des risques de vulnérabilité économique des agriculteurs tout en œuvrant à développer des activités extra-agricoles.

Pour l'agro écologie, en vue de réussir l'adaptation des structures agricoles dans la région, il est essentiel d'améliorer la compétitivité et la durabilité environnementale d'une part, et de stimuler l'emploi et la croissance d'autre part.

La difficulté reste que de nombreux agriculteurs n'ont pas les compétences nécessaires en matière d'innovation, de diversification, de fourniture de services environnementaux et de développement des services locaux.

Pour relever les défis de la sécurité alimentaire et permettre de relever les défis du développement agricole durable, les autorités devraient mettre en matière de développement agricole, sur des systèmes de production diversifiés, durables et préservateurs des ressources naturelles et toute la société est concernée : gouvernement, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, institutions publiques ou privées etc. ayant chacun un rôle à jouer.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes: (Ferroukhi et Benterki, 2003)

- Impliquer les agriculteurs, les organisations professionnelles et les communautés rurales de base pour la protection des sols ;
- Garantir l'appui technique et financier des actions de protection des bassins versants et des zones fragiles de montagne ;

- Un meilleur appui et un suivi rigoureux de tous les opérateurs impliqués dans les actions de lutte contre l'érosion.

IV. Au plan politique, financier, institutionnel et administratif

La politique de RAR appliquée dans cette période est pour les uns a été en bonne voie, pour les autres pas assez efficiente.

Pour nous, malgré l'engagement politique fort, mais il n'est pas concrétisé réellement sur terrain, les formes d'organisations agricoles et rurales sont confrontées donc à des problèmes matérielles et humaines qui limitent leurs capacités à promouvoir le développement agricole et rural. Cette politique en Algérie n'est en fait qu'une reformulation des orientations présentes dans les programmes précédents (PNDA ou PRR).

Les analystes de ce mal développement agricole ont d'ailleurs avancé de nombreux facteurs explicatifs: déficit de gouvernance institutionnelle, inefficacité des choix stratégiques sectoriels, faiblesse de l'articulation entre institutions, structures d'appui, organismes de recherche et politiques publiques agricoles (Bedrani et Cheriet, 2012).

Sur le plan financier, l'Etat a dépensé presque 200 milliards de dinars par an, après l'effacement de 14 milliards de dinars de dettes en 2002 et 41 milliards de dinars en 2008, l'objectif de cette mesure est pour moderniser l'activité agricole et augmenter ses productions mais l'État a échoué à faire passer l'agriculture fonctionnarisée à un stade de professionnalisme. Les autorités supérieures demandent à leurs subordonnés de dépenser le plus possible des budgets qui leur sont accordés, sans contrôle de l'utilisation efficace de ces budgets avec une manque d'évaluation in situ s'ajoutent une absence des études d'évaluation a posteriori, ce qui aboutit à une non évaluation dans toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques publiques rurales et agricoles.

La facture alimentaire à l'importation a explosé de moins de 3 milliards de dollars en 2003 et passée à près de 8 milliards de dollars en 2008, voir 11 milliards de dollars en 2011. Durant toute cette période, l'Etat n'a pas lésiné sur les moyens tenant compte des financements mobilisés pour la mise en œuvre de cette politique agricole qui a coïncidé avec une aisance financière jamais égalée, du fait de l'affermissement historique et exceptionnel des cours du pétrole sur le marché international.

Le résultat de différentes politiques et de la situation réelle du monde agricole, c'est toujours la même chose, on efface les dettes et dans quelques années, le trésor public va encore une fois devoir racheter d'autres dettes, cela ne va rien changer fondamentalement.

Le problème est ailleurs que dans le financement, et la configuration du paysage agricole algérien fait que la plupart des agriculteurs ne sont pas éligibles aux crédits qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser. Le monde agricole, donc souffre d'une absence d'un système de financement approprié et adapté à ses spécificités ce qui engendre l'apparition de financements informels et le détournement des exploitants agricoles de leur vocation naturelle (Akerkar, 2015), les agriculteurs donc, ont besoin d'aide, pas de prêts qu'ils ne peuvent pas rembourser.

Sur le plan institutionnel, les politiques agricoles et rurales ont systématiquement été conçues et appliquées de façon verticale (par le haut), donc sans participation réelle de la grande masse des agriculteurs et ruraux visés par ces politiques, quoi qu'en disent les discours officiels sur le développement participatif (Kouachi, 2010 in Bedrani et Cheriet, 2012). Les projets de développement dans la région de l'Ouarsenis comme a été confirmé par (Bestani et Zaoui, 2014) dans les autres régions du pays sont des projets dits «top down» réalisés souvent à la faible prise en compte des aspirations et des savoirs des populations concernées.

Au niveau horizontal ou local, les relations et les formes de coordination avec les autres acteurs sont encore embryonnaires, ainsi les difficultés de fonctionnement et d'efficacité de ces relations et les difficultés dues aux faibles capacités de l'administration locale pour concevoir un programme de développement.

Les textes juridiques définissent mal les frontières entre l'Etat et les organisations de la société civile. Les statuts qui ont été arrêtés placent les organisations professionnelles agricoles sous la tutelle et/ou l'autorité des administrations locales limitant ainsi leur autonomie et leurs capacités d'intervention, les organisations ne sont pas conviées comme partenaires de la conception des programmes de développement.

La démarche fondamentale qui découle des stratégies et des politiques de développement agricole et rural durable s'appuie sur le principe d'une gouvernance institutionnelle constitue la pierre angulaire d'une stratégie agricole nationale et d'une gouvernance locale assurée par

la présence d'organisations rurales fortes, représentatives des populations agricoles et rurales et s'impliquant effectivement dans les projets de développement rural.

Les efforts conjugués, donc devront tender à modifier le paysage institutionnel du secteur agricole et rural. L'implication des structures professionnelles concerne la conception du PRAR, la planification, la prise de décision, l'exécution et la maintenance pour garantir la pérennité des acquis ; ces structures doivent-être représentatives et l'administration ne doit pas s'intervenir dans sa gestion ni le choix des membres pour ne pas susciter l'esprit d'assistanat, il faut que la communauté rurale, représentée par une structure professionnelle, élabore un plan de développement, elle le discute avec l'autorité locale et puis l'Etat exécute en concertation permanente avec les représentants de la communauté.

Les chambres d'agriculture comme un modèle de représentation doivent donner aux agriculteurs la place qui leur revient dans la société civile et n'active pas comme annexe de l'administration agricole , en facilitant leur accès aux circuits économiques et l'intégration de leurs activités à l'ensemble de l'économie par la mise en place d'organisations professionnelles dont la mission est de représenter les agriculteurs et de participer en leur nom à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement rural.

Les mesures de redressement pour plus d'une gouvernance du monde rural, l'administration doit occuper de la gestion et les actions techniques comme la loi sur le foncier, le plan d'occupation du sol, régler par la loi les héritages et les indivisions des superficies laissées en jachère, récupérer les terres incultes et revoir le zonage agriculture-forêt. Pour se faire cette administration doit sortir de problèmes bureaucratiques, qui est un obstacle dans le processus de développement en raison du manque de gestion saine et efficace et ne plaint pas de chevauchement des responsabilités, des procédures dépassées et le faible niveau d'utilisation de la technologie.

V. Au Plan de la communication, la formation et la recherche

Les échecs les plus importants enregistrés dans l'application du PRCHAT peuvent être résumés en manque de compétence dans les réseaux d'information et de communication, absence d'évaluation d'impact de la formation et de la vulgarisation et

une déviation dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PRCHAT.
(Hachmi , 2014).

a. La communication

Pour obtenir un développement équilibré et harmonieux des territoires à partir de projets conçus et formulés à la base, il faut valoriser le savoir-faire local avec les données modernes de la sociologie et de la technologie.

la communication en milieu rural est une nouvelle problématique qu'a été abordée par plusieurs auteurs qui ont voulu faire évoluer la relation entre les intervenants institutionnels et techniques (administration, bureaux d'étude, techniciens, bailleurs de fonds) avec les paysans et les agriculteurs de façon à mieux appréhender les enjeux de ce milieu spécifique, et par conséquent, imaginer les solutions les plus appropriées aux problèmes diagnostiqués conjointement avec les concernés dans une dynamique de participation active.

Le MADR, 2012 souligne qu'une grande partie des problèmes est liée à l'insuffisance de la communication, les dispositifs mis au point permettent de considérer que la communication n'est pas une transmission de directives mais une gestion de l'information, sa diffusion et son partage pour faire fonctionner les mécanismes du partenariat en visant l'amélioration de la cohésion sociale et en favorisant la gestion des conflits de manière préventive.

La vulgarisation est considéré comme un instrument important pour la communication. Elle peut élargir les connaissances pour améliorer les capacités de gestion de l'exploitation, à évaluer leur situation, examiner les options et à prendre des décisions profitables et en connaissance de cause.

Pour arriver à l'objectif, il faut organiser de séances d'information autour de la méthodologie pour la mise en œuvre des programmes au niveau local et renforcer la circulation de ces informations. L'animateur doit :

- ✓ veiller au flux de communication au sein du groupe ;
- ✓ soulever des problèmes et favoriser l'analyse collective ;
- ✓ provoquer les gens à réfléchir d'une manière critique et les motiver à l'action ;
- ✓ être sensible aux communications, aux sentiments, culture et intérêts dans le groupe.

Un bon animateur va :

- ✓ bien comprendre les sujets de discussion pour faire avancer les choses ;
- ✓ suivre de près l'orientation et le déroulement des discussions, notant les contributions de chaque participant et résumant régulièrement ce qui a été dit ;
- ✓ déclarer sans ambages les différences, au moment des résumés, et refuser toute tentative d'imposer la conformité ;
- ✓ encourager une ambiance ouverte, propice à l'apprentissage et à l'échange d'idées ;
- ✓ encourager tout le monde à s'exprimer librement, à échanger des expériences ;
- ✓ connaître ses propres limites et évaluer celles des participants ;
- ✓ avoir une idée de ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas ;
- ✓ être conscient des problématiques par rapport auxquelles les participants auront à consulter leur public ;
- ✓ être sensible à l'état et à la contribution des participants qui répond, qui s'endort, qui n'écoute pas ou s'absente fréquemment, etc. ;
- ✓ gérer de manière efficace le temps disponible, respectant les échéanciers convenus et la durée des discours qui doit être pareille pour tout le monde ;
- ✓ être souple et sensible aux différentes situations d'où la nécessité de bonnes compétences diagnostiques pour bien évaluer une situation donnée ;
- ✓ utiliser des approches et des techniques créatives favorisant la participation ;
- ✓ être modeste, respectueux, en reconnaissant la valeur des contributions de chacun ;
- ✓ veiller à ce que les participants évaluent la réunion et donnent de l'information en retour officiellement ou officieusement, à titre quantitatif ou qualitatif.

Pour que la communication soit efficace, les technologies de l'information et de la communication (TIC) soient utilisées stratégiquement dans le cadre de programmes de développement rural pour promouvoir l'accès au savoir et le partage de connaissances importantes. Bien que l'utilisation d'internet se soit rapidement accrue dans les pays en développement (Richardson, 1996 in Fedjer, 2011), son application en agriculture, plus particulièrement dans le milieu rural semble être laborieuse. Il s'agit de gérer le problème d'adaptation d'un langage technique au paysan avec une communication compatible avec la réalité du milieu rural (niveau d'instruction de compréhension du citoyen). L'objectif serait de parvenir à une articulation entre le développement agricole et rural et internet, afin d'améliorer les conditions de vie dans le milieu rural. Pour bénéficier de ces avantages en

milieu rural, un certain nombre d'obstacles devront être surmontés notamment l'accessibilité aux infrastructures et aux services de télécommunications.

b. La formation

Le développement agricole suppose qu'une politique hardie de formation soit poursuivie pour que les investissements ne soient pas gaspillés. L'expansion de l'agriculture se fera autant avec des capitaux qu'avec les hommes et tous les effets attendus du programme de relance seront nettement dépassés si l'agriculture reçoit les hommes qu'elle attend (Berranen ,2007).

Le même auteur (Premier responsable de la formation autant que DFRV auprès du MADR) ajoute que la formation doit être essentiellement en direction des exploitations agricoles, car on ne peut imaginer de plus anachronique et de plus vain pour le secteur de l'agriculture que de considérer le métier d'agriculteur réservé aux seuls analphabètes et à ceux qui ne peuvent trouver emploi dans une autre activité. La poursuite des efforts de formation supérieure à destination de la recherche agronomique et de l'encadrement des structures de l'administration agricole est une exigence pour le développement du secteur.

Pour les besoins de formation, un panel national des formateurs, composé des éléments entre universitaires, experts et retraités du secteur, a été constitué parallèlement à un autre panel de formateurs locaux mis en place au niveau local mais il n'a pas atteint tous les objectifs assignés dans une situation de faible participation de la société civile et l'absence des infrastructures de formation propres et d'une communication adéquate, la formation n'a pas pu atteindre la population escomptée et qui devait atteindre.

Les programmes de développement rural impliquent l'émergence des compétences locales capables de proposer des projets de développement rural global, et la participation effective des communautés de base et une décentralisation renforcée de la décision. Les opérations qui doivent s'inspirer des nouveautés en matière de technologie et de culture, doivent cibler l'amélioration des conditions de vies des habitants des zones rurales et exprimer les aspirations des nouvelles générations.

La problématique de la formation agricole est une conséquence de l'instabilité due à une succession de restructurations conjoncturelles ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une politique de formation agricole à long terme. Dans ce cadre on peut retenir les points

indiqués par **Berranen ,2007** et qui reste toujours des idées sans concrétisation sur terrain jusqu'à la preuve le contraire. Ces points sont résumés dans le suivant:

- ♦ En ce qui concerne la formation initiale, si la formation à tous les niveaux demeure une obligation eu égard au nécessaire développement de l'agriculture, par contre, son adaptation à l'environnement devient une nécessité. Il n'est plus possible de continuer à former sans se préoccuper du problème de l'emploi.
- ♦ En ce qui concerne la formation continue des cadres, la réflexion peut porter sur : la mise en place d'un système de formation continue « attractif » et valorisant, au profit des cadres du secteur se traduisant par la prise en charge de la ressource humaine à travers une politique de formation continue et la promulgation de statuts valorisants.
- ♦ En ce qui concerne la formation des agriculteurs, la réflexion peut porter sur les dispositions à prendre pour associer le milieu professionnel aux enseignements et permettre de dispenser une formation adaptée aux exigences du développement agricole et d'ouvrir l'établissement sur son environnement.

La région de l'Ouarsenis est comme les autres régions du pays dispose d'un potentiel de compétences qualifiés, pour capitaliser ces ressources il est nécessaire de développer la concertation et l'écoute et compter énormément sur la formation de tous les acteurs, pour mettre en synergie tous les efforts et moyens afin de garantir la réussite des programmes tracés.

D'une manière plus générale, Il serait très utile que des experts puissent aider à la réflexion sur :

- ✓ l'unification du système national de formation agricole sur la base d'une carte de la formation multi-niveaux adaptée aux perspectives de développement rural,
- ✓ la codification des professions agricoles et para agricoles pour une meilleure évaluation des besoins en formation,
- ✓ la promulgation des textes liant les métiers agricoles à la qualification en établissant une échelle de correspondance entre les professions et les diplômes, pour leur faciliter un emploi agricole et permettre une élévation qualitative du niveau des exploitants agricoles,
- ✓ la construction des outils appropriés concertée de la demande et des besoins en formation,
- ✓ la production d'un projet d'établissements validé, en rapport avec le rôle

- de développement conféré aux établissements de formation du secteur agricole,
- ✓ la construction collective d'un plan de cadrage et de développement des ambitions d'une école de formation agricole tant au niveau régional, national, qu'international,
 - ✓ la formation des formateurs qualifiés et motivés pour porter les nouvelles missions des dispositifs de formation.

c. La recherche

Réévaluer, corriger et renouveler nos approches de développement mais aussi innover, s'adapter et utiliser les méthodes de l'économie moderne fondée sur les connaissances, conditionnent les nécessaires étapes à franchir et les progrès à accomplir pour nous permettre de rattraper les retards enregistrés, et faire de ceux-ci des motifs suffisants pour introduire des technologies et méthodes de travail modernes.

Les problèmes de croissance agricole peuvent être résumés en : faible niveau de recherche agricole : problèmes techniques des producteurs, approche logique du très modeste soutien alloué aux chercheurs, le nombre de chercheurs dans le secteur agricole très faible par rapport aux autres chercheurs en Algérie (Gharbi, 2008). On rencontre ainsi la faiblesse des liens ou leur absence, entre les institutions de vulgarisation, les institutions de recherche agricole et d'autres sources de technologie et l'absence d'un lien fort et efficace entre le système de vulgarisation agricole et les instruments de recherche scientifique agricole, problèmes liés aux ressources humaines, matérielles et organisationnelles.

Les résultats de la recherche scientifique sont en baisse et le secteur agricole ne représente que 4% de la recherche scientifique nationale (Hachmi, 2014). Ces résultats négativement affecté par le manque de rationalisation de la paysannerie ou sa mise en œuvre après la mise en œuvre du plan et la mauvaise idée dans l'esprit des agriculteurs. Il s'agit de soutien sans frais et sans comptabilité future. Par conséquent, les programmes mis en œuvre par les autorités doivent être efficaces pour le développement.

Vu le constat en terme des caractéristiques biophysiques et socioéconomique d'une zone rurale à développer, Il s'agit de connaître et de valoriser l'existant en cherchant d'abord à exploiter les atouts. La recherche devra s'intéresser à des thématiques portant sur : la meilleure connaissance sur l'état et l'utilisation des ressources naturelles,

l'intensification durable des systèmes de production et les politiques et institutions de développement rural.

L'université rurale peut participer à cette dynamique pour trouver des stratégies de développement pour la région qu'elle dessert, ces objectifs sont définis en fonction du déclenchement, au sein d'une population rurale, de processus qui, dans leur totalité, doivent se traduire par un développement durable basé sur le développement des ressources humaines à travers des programmes portant sur l'utilisation des connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie qui doivent être mise en œuvre en même temps qui couvre toute la structure de la collectivité et de la région.

VI. Perspectives dans un cadre de développement durable de la zone d'étude

1. Synthèse de contraintes identifiées et actions proposées

Les faiblesses et les menaces cités dans le diagnostic de la zone d'étude par la matrice SWOT (*chapitre III*), restent un facteur limitant pour le développement de la région et les forces et opportunités n'ont pas bien exploité durant la réalisation du PREAR.

La durabilité des projets nécessite la restitution des contraintes pour les futures projets de différents programmes, les contraintes identifiées et les actions proposées sont résumés dans le [tableau n° 24](#).

Tableau n° 24- Contraintes identifiées et actions proposées

Contraintes identifiées	Actions proposées
➤ Lenteurs dans les procédures d'examen des dossiers, choix des bénéficiaires inadapté dans certains cas et absence de coordination entre les différents secteurs administratifs.	✓ Allègement des modalités d'accès, introduction du SIG dans la connaissance des terres agricoles et favoriser des entités familiales pour assurer une cohésion des groupes bénéficiaires.
➤ Rareté et mal gestion de la ressource en eau.	✓ Etudes approfondies sur les ressources en eau, encourager l'exploitation de retenues et intensifier les systèmes d'irrigation sur l'économie de l'eau.
➤ Limitation de l'importance des crédits pour les petits paysans qui n'offrent aucune garantie de crédits et des lourdeurs bureaucratiques habituelle.	✓ créer un fonds spécifique et adapté aux différentes catégories sociales, mise de place de fonds de garantie et facilité d'accès au crédit.
➤ Eloignement pour la formation et la sensibilisation, manque de motivation et	✓ Mise en place de moyens adéquats et suffisants, rapprocher davantage la formation des populations et

insuffisance de personnels qualifiés.	encourager les formations professionnalisantes
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir-faire local peu valorisé et inexistence d'inventaire du savoir- faire ➤ Résistance à l'introduction de certaines techniques innovantes dans l'agriculture ➤ Insuffisance des indicateurs d'impact pour une évaluation des résultats certifiables ➤ Infrastructures de bases insuffisantes pour fixer les populations en place 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptation de la formation agricole aux particularités de la région et de programmes de formations d'animateurs ruraux ✓ Mise en œuvre de programmes de sensibilisation démonstratifs et renforcement des mesures incitatives ✓ Mise en œuvre d'un système de suivi/évaluation pour l'évaluation des impacts des programmes sur les bénéficiaires ✓ Renforcement des capacités des infrastructures en quantité et en qualité par des mesures incitatives de la ressource humaine
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance d'information au niveau des localités isolées. ➤ Insuffisance des techniques de communication ➤ Faiblesse d'encadrement et de moyens didactique. ➤ Manque de moyens matériels et humains. ➤ Délimitation et valorisation des territoires. ➤ Faiblesse d'approche participative. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de communication adaptée aux besoins des populations. ✓ Formation en techniques d'approches, formulation de projets et en communication adaptée au milieu rural. ✓ création de cellules d'écoutes et d'orientation des populations. ✓ Mise en place d'un système de valorisation ✓ Etudes d'identification, études socio-économiques et constitution de banques de données. ✓ Adaptation des programmes aux résultats attendus.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte attraction qu'exercent les centres urbains comme modèles de consommation. ➤ Un dynamisme économique limité qui incite à la recherche de revenus dans les villes. ➤ L'abandonne des emplois agricoles qui sont pénibles et à valeur sociale faible ➤ Un taux de chômage très élevé, affectant surtout les jeunes. ➤ Une instabilité de la main-d'œuvre rurale et un faible niveau de vie et une pauvreté de la population rurale. ➤ Les acteurs de la société civile restent plus utilisateurs qu'initiateurs ➤ Difficultés d'identifier les acteurs leaders pour la conduite des projets. ➤ Manque de professionnalisme des équipes intervenantes ➤ Chambres d'agriculture déficientes, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancer des projets pilotes de production d'aliments à proximité du lieu de consommation. ✓ Accordant un soutien aux exploitations et encourageant une diversification des revenus ✓ Adapter les dispositifs de soutien aux exploitations mises à niveau ✓ Faciliter d'accès des crédits et taux bonifié pour encourager l'investissement. ✓ Inciter les jeunes diplômés agronomes à se lancer dans la création de pépinières arboricoles et apicoles modernes et activités artisanales. ✓ engageant un dialogue avec les agriculteurs au sujet de l'utilisation de terres. ✓ Organisant des ateliers d'informations entre agriculteurs et administrateurs. ✓ Recruter des véritables animateurs et cadres sur le terrain ✓ Stimuler les chambres d'agriculture

<p>n'assurent pas la vulgarisation qui reste diffusé par l'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La vulnérabilité et la faible gouvernance sont au cœur du problème en milieu rural ➤ Désintérêt pour l'activité agricole pour les nouvelles générations ➤ Insuffisance de la participation des fellahs et riverains aux actions ➤ Inexistence de l'information sur et pour la population rurale ➤ le volet environnemental n'a pas bénéficié de l'attention pour les projets de développement rural ➤ Les activités agricoles peuvent avoir des conséquences néfastes pour les ressources naturelles (pollution disparition de la faune et la flore ➤ La sensibilité des sols à l'érosion, la fragilité du couvert végétal exposé des sols à l'érosion hydrique et la faible protection des bassins versants ➤ Il n'y a pas de suivi des opérations financées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résoudre les problèmes sociaux des populations vivant dans l'espace rural ✓ Améliorer de façon globale et durable le bien-être des populations rurales ✓ stimuler l'emploi, et l'égalité des chances par les activités économiques ✓ traiter le citoyen rural comme le citoyen urbain : mêmes commodités ✓ Identification les préoccupations environnementales à prendre, les principaux impacts de leurs projets ✓ Renforcement de la durabilité des écosystèmes agricoles par l'intégration des questions environnementales et le soutien des exploitants agricoles a pour objectif de développement durable ✓ La gestion durable des ressources naturelles préservation des habitats précieux et de la biodiversité ✓ assurer une meilleure planification, programmation et suivi des interventions des différents secteurs
---	---

1. Orientations générales de développement

A partir du bilan réalisé dans le cadre de cette stratégie dans la zone de l'Ouarsenis et à travers les documents consultés concernant les autres régions du pays, nous pouvons conclure que:

- l'utilisation de cette stratégie est une bonne solution pour l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte contre l'exode rural,
- Le PPDR (notamment avec le FDRMVT) et le FNDIA sont des bons outils de mise en œuvre de PREAR lorsqu'ils se font selon la méthodologie prévue,
- Les actions réalisées, sont en grande partie à usage collectif par le biais du PPDR, les actions programmées dans le cadre du FNDIA à titre individuel sont plus rares,
- Des écarts importants entre la ville et le rural en matière d'infrastructure de base et d'activités économiques génératrices de revenus et les potentialités de la région restent des atouts non encore exploités,

- Une modeste représentation des acteurs au niveau des CARC, des CTD et CTW et ne concorde pas avec l'approche théorique de la structure de la PRAR,
- Le niveau de formation des agriculteurs est un problème central qui devrait être considéré comme une condition de succès des projets de renouveau,
- Un effectif en personnel chargé de cette mission est peu formé dans le domaine de gestion de projets participatifs et intégrés,
- Les outils de la technologie de l'information, de la communication et de la formation n'ont pas bien utilisé pour aider à la réalisation de cette stratégie,
- Pour mettre en place une politique agricole fiable, plusieurs aspects du secteur ne sont pas bien explorés tel que l'extension des superficies irriguées, la réduction de la jachère, la production du lait ...),
- Les petites taille des exploitations peuvent être des plateformes réelles du renouveau rural et représentent l'image d'une société sur un territoire et doivent donc identifier le modèle d'agriculture qui répond aux attentes de la société.

Les orientations générales pour un développement rural durable pour la région d'el Ouarsenis, peuvent être résumées dans la continuité de réalisations des actions suivantes:

- ❖ mobilisation et gestion des eaux superficielles pour augmenter la superficie irriguée
- ❖ développement de l'arboriculture rustique et l'oléiculture,
- ❖ développement de l'apiculture moderne et l'aviculture,
- ❖ développement de l'artisanat et les produits de terroir,
- ❖ développement de l'écotourisme et le tourisme rural
- ❖ la réhabilitation des Pistes rurales pour le désenclavement de la population rurale,
- ❖ l'aménagement du couvert forestier et reboisement des zones dégradées,
- ❖ protection du patrimoine sol par des traitements antiérosifs,
- ❖ vulgarisation et appui technique aux agricultures et éleveurs,
- ❖ une meilleure planification des interventions qui doit d'être multidisciplinaire dans sa conception et multisectorielle dans son application.

VII. Analyse et recommandations générales

Après la consultation de plusieurs études bibliographique et la constatation validé par nous même dans cette étude, nous pouvons confirmer le suivant : le développement rural durable aujourd'hui, est élevé au rang de priorité nationale et la stratégie doit répondre aux questions suivantes :

- Comment améliorer les résultats du développement ?
- Quelles orientations seront suivies afin d'améliorer le développement social?
- Quelles actions devront être menées pour accroître l'efficacité des projets ?
- Comment atteindre une participation plus large dans la conception, l'exécution et le contrôle des projets par les concernés ?

Nous considérons que le plus important pour des politiques de développement rural durable est de mettre en place un environnement politique propice, caractérisé par une gouvernance transparente, des cadres non bureaucratiques propres à stimuler l'innovation. Pour relever le défi de nourriture, il faudra que l'efficacité de l'agriculture familiale soit renforcée dans les zones rurales comme une solution d'avenir, de préservation des ressources naturelles et de l'environnement et associant les besoins économiques, sociaux et environnementales.

Le monde rural n'en manque pas pour peu que les conditions propices à leur expression soient réunies et pour autant que la volonté politique forte et affichée au plus haut niveau soit assumée et partagée par l'ensemble des acteurs politiques et sociaux pour s'exprimer avec plus de force au niveau du terrain.

Pour arriver à développer l'agriculture, il s'agira de recentrer les missions et de mettre en synergie les différentes actions économiques et notifier que les efforts vont concerner également les budgets alloués au secteur au profit d'une série de programmes et d'actions déployés pour le renouveau de l'économie agricole qui traduits par la création d'un environnement incitatif pour l'activité agricole et le développement des investissements. Pour ce faire, il faudra donc accroître la productivité agricole et créer des emplois agricoles et extra-agricoles productifs.

Ainsi, le potentiel agricole est essentiellement fonction de la base de ressources naturelles, c'est-à-dire de l'état des terres cultivables, de l'eau, de la forêt et de la biodiversité et pour que le développement de l'agriculture soit durable, il conviendra d'analyser soigneusement et de bien considérer les avantages et les inconvénients des objectifs économiques et environnementaux par l'encouragement de la gestion intégrée des ressources naturelles, diversifier la production agricole et améliorer la qualité des produits agricoles en incluant la dimension écologique par la préservation des ressources naturelles.

La politique de renouveau rural, elle a pour assurer les conditions de sa concrétisation, mis en place les conditions au plan des approches de développement rural, des outils de diagnostic, de programmation et d'évaluation, ce qui permet d'envisager le développement rural sur des bases nouvelles, fiables et durables. En mettant l'accent sur la décentralisation et la responsabilisation des acteurs au niveau local et sur le développement rural participatif, elle se situe volontairement dans le cadre de la démocratisation de la société et de la bonne gouvernance des territoires ruraux.

La politique de renouveau rural postule le renforcement des capacités des institutions en charge du développement rural et de celles des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ainsi que la mise en place d'un cadre législatif permettant d'encadrer le développement des territoires ruraux dans leurs diversités et spécificités. Ce sont là des conditions minimales à réunir pour que le développement rural s'inscrive dans un processus durable et efficient.

Un Projet de développement agricole intégré dans une région géographique a pour objectif principal la sécurisation du potentiel de production et des revenus des petites exploitations agricoles mais aussi l'amélioration du niveau d'équipement en infrastructures de base pour les populations pauvres. L'injection de flux financiers à travers les investissements réalisés doivent toucher les diverses infrastructures socio-économiques, l'appui aux organisations de base et le développement rapide de certaines activités génératrices de revenus ont eu incontestablement des effets positifs sur la dynamique des économies locales des différentes localités et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Pour arriver à ces objectifs, un certain nombre de contraintes doivent à lever :

- Difficultés d'identifier les acteurs leaders pour la conduite des projets,
- Manque de professionnalisme des équipes intervenantes et véritables animateurs,
- L'espace de dialogue : avant qu'il ne soit conquis, il faut qu'il soit acquis,
- Les acteurs de la société civile restent plus utilisateurs qu'initiateurs,
- La population rurale refuse souvent de se regrouper en comités,
- Chambres d'agriculture déficientes et la vulgarisation assurée par l'administration
- Le financement de l'agriculture reste sélectif et ne touche pas tous les agriculteurs,
- Manque de suivi des opérations financées.

S'agissant d'une évaluation terminale, la PRAR a tracé deux objectifs principaux : l'amélioration durable de la sécurité alimentaire ce qui implique une politique agricole (renouveau agricole) et le développement équilibré des territoires ruraux ce qui implique une politique rurale (renouveau rural). L'analyse des résultats de mise en œuvre de cette politique nous révèle un décalage remarquable entre les objectifs fixés et la réalisation et les contrats de performance signés par la DSA et conservateurs de forêts n'ont pas pu arriver aux objectifs prévus.

Quelques recommandations

Il reste des efforts à entreprendre pour que les objectifs fixés à la Politique de renouveau agricole et rural se concrétisent de manière effective. Il appartient demain, aux responsables publics de faire preuve de l'esprit innovateur nécessaires pour faire face à l'ampleur de la tâche qui les attend.

La réussite de la politique du renouveau agricole et rural réside dans la bonne construction des projets basés sur les trois principales phases classiques:

- 1) Durant la phase de programmation, la situation est analysée afin d'identifier les problèmes, les contraintes et les potentialités de la zone rurale considérée à la base de statistiques fiables et de retenir les principaux objectifs en fonction des priorités impulsant le développement rural.
2. Durant la phase d'identification, les idées de projets sont identifiées et sélectionnées en vue d'une étude approfondie et consulté avec les bénéficiaires prévus de chaque action.
3. Durant la phase préparation, les idées de projet pertinentes sont traduites en plans opérationnels avec la participation de tous les bénéficiaires et les autres parties prenantes pour fixer les critères de faisabilité et la viabilité.

Les axes d'ordre stratégique et opérationnel, conseillés sont:

- ♦ Insérer l'objectif de l'amélioration des conditions de vie des ruraux dans une stratégie/schéma d'aménagement multisectoriel qui intégrerait les différents programmes et projets mis en œuvre par les services publics.

- ◆ Élaborer une stratégie pour un entretien et une maintenance adéquats de l'infrastructure mise en place et ce afin de garantir une pérennisation des investissements publics dans une perspective de développement durable.
- ◆ Les offices sont appelés à renouveler leurs approches et leurs modalités d'intervention afin de faire face à une mission certes plus complexe mais combien plus stimulante et motivante. La disponibilité de ressources humaines compétentes et motivées constitue un enjeu de taille pour réussir cet accompagnement des dynamiques à l'œuvre dans le milieu rural.
- ◆ Simplifier la formulation des projets en choisissant les composantes d'une façon plus sélective et mieux cibler les actions du projet du point de vue géographique et des besoins des pauvres.
- ◆ Mettre en place un système de suivi-évaluation orienté vers l'impact (changements des conditions de vie et protection des ressources naturelles et du patrimoine local) et se fondant sur un simple cadre logique du projet.

En fin, l'expérience Algérienne de développement rural continue à nous étonner: un programme agricole qui est engagé 2000 (PNDA) a été prolongé, à la fin de son cycle, par des actions de développement rural (PNDAR) comme processus permettant de corriger les erreurs. En 2006, un programme de développement rural (PRR) est lancé a été très vite prolongé par un programme de développement agricole et Rural (PRAR). Ces deux secteurs qui traditionnellement sont complémentaire et même usant de la même logique de développement se trouvent alors en situation de concurrence sur les fonds financiers à recevoir des pouvoirs publics.

A partir de l'analyse des données existantes et de la procédure de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural, il est possible de construire de nouvelles pratiques rigoureuses pour analyser l'impact et l'incidence des actions de développement rural sur les diverses communautés rurales réparties sur des territoires divers.

Les Projet de la PREAR semblent théoriquement être une stratégie dont l'impact sera positif si les conditions de son application se font selon la conception initiale par les gouvernements qui se succèdent.

CONCLUSION

CONCLUSION

Au terme de ce travail, consacré au suivi- évaluation du PREAR dans la zone de l'Ouarsenis, il semble être possible de tirer quelques éléments d'analyse concernant l'adéquation de cette politique avec la réalité de terrain.

- **Au niveau local** (l'Ouarsenis), malgré que le renouveau agricole et rural durant cette période (2009 – 2014) se constate un taux de croissances pour la production de quelques filières, le nombre des exploitations améliorés ou créés dans le cadre du FNDIA, et le nombre de ménages et des localités rurales ciblées par les PPDR ; mais les résultats restent au dessous des objectifs escomptés pour le volet économique, situation exprimé principalement par le faible revenu des ruraux et la persistance d'exode rural pour chercher un deuxième emploi. Le niveau d'intervention de l'Etat reste faible et la grande partie de la production agricole a été réalisé à titre personnel par l'autofinancement des agriculteurs (63 % de la superficie totale plantée).

Pour les outils de subvention, le PPDR participe avec la majeure partie des filières soutenus: 89% pour l'oléiculture, 58% pour l'arboriculture, 60% pour l'apiculture et 6% pour le gros élevage. Le FNDIA n'intervient que dans l'aviculture par 29 % des hangars aménagés, certains dossiers éligibles au soutien n'ont pas été gérés par l'administration surtout les demandes d'aide aux moyens d'irrigation pour augmenter la superficie irriguée.

Pour le volet social, El Ouarsenis a bénéficié de beaucoup d'infrastructures de bases (logements raccordés aux réseaux d'électrification et en eau potable, routes, éducation, santé...) susceptibles de participer à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale. Situation pourra être favorable à la fixation et même le retour de la population si les efforts seront consolidés sur la création d'une dynamique de production agricole basés sur l'apiculture, l'aviculture et l'oléiculture et attirer les jeunes à rejoindre le métier d'exploitant agricole. Pour se faire cette zone un territoire durable et attractif, elle devrait être fondée sur une approche intégrée, en réunissant le développement de l'agriculture et la diversification économique par des métiers ruraux comme le secteur de l'artisanat, l'exploitation durable du patrimoine forestier et la mise en valeur du tourisme écologique notamment autour de l'axe de la forêt de cèdre à ain anter et le barrage de kodiet rosfa passant par la station thermale de sidi Slimane.

- **Au niveau global**, on veut signaler que l'année 2014 (période limitée pour ce travail) est coïncidée avec la déclaration de l'ONU qu'est l'année de l'agriculture familiale et l'année de l'Agriculture Africaine pour l'union africain, Pour l'Algérie, la politique de renouveau agricole et rural a été lancée avec la crise alimentaire mondiale en 2008, elle est terminée avec la crise de chute des prix de pétrole en 2014.

Pour la politique du REAR lancée en Algérie dans cette période (2009- 2014), nous avons noté positivement un changement au plan conceptuel concernant la nouvelle perception, la pertinence et la richesse de la démarche méthodologique adoptée et le choix d'une instrumentalisation d'intervention rénovatrice. Toutefois, nous considérons que l'implémentation de la dite politique au niveau des espaces ruraux algériens, il est enregistré l'existante des difficultés de concrétisation de certains principes et approches de développement, entrepris par la PREAR et basée sur des fondements qui ne se sont pas réellement traduits sur le terrain.

Malgré les résultats remarquables réalisés en matière de création des emplois, amélioration des conditions de vie des populations rurales, nous considérons que le bilan national présenté par le MADR qui donne un taux de croissance agricole total de 8,33 % reste sous forme des résultats chiffrés estimées d'une région à l'autre en absence d'une évaluation globale de la réalité sur terrain.

Cependant, il nous semble que les perspectives de l'allongement de cette politique existent et la relance du secteur agricole et le milieu rural demeure possible, mais pour que les objectifs se concrétisent sur terrain, il devra important de:

- fixer des objectifs réalistes en fonction des potentialités réels de chaque région dans un cadre d'une politique qui doit être multidisciplinaire dans sa conception et multisectorielle dans son application et visant à valoriser les potentialités de cette région;
- viser conjointement l'aspect économique et social par des projets réalisables;
- réparer l'administration chargée de l'exécution des programmes et la doter des moyens adéquats on définissant la responsabilité de chaque élément chargé de la tâche qui l'attend;

- restructurer les acteurs impliqués dans le développement rural en vue d'une meilleure organisation des filières et l'implication réelle des agriculteurs dans leurs propres projets;
- mettre à niveau les compétences techniques des techniciens chargés de l'évaluation du programme et de la formation et la sensibilisation des agriculteurs.

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABABOU A., et all., 2015. *Cartographie des sols érodables dans l'Ouarsenis*, mémoire de Master. Université de Chlef, 82p.

AIT AMARA H;1999. La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale. *Cahiers Options Méditerranéennes, CIHEAM, vol. 36, Pp. 127- 137.*

AKERKAR A., 2015. Étude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR): cas de la wilaya de Bejaia. *Nouvelle économie*, 12 (01-2015), Pp. 15 – 29.

AKERKAR A., 2015. Evaluation à mi-parcours de la Stratégie de la Wilaya de Bejaïa de Développement Rural Durable. *New medit n°1/2015, Pp. 67-74.*

BACI L.,1999. Les reformes agraires en Algérie. *Cahiers options méditerranéennes, CIHEAM, volume 36, Pp 285-291.*

BANQUE MONDIALE (département de l'évaluation des opérations), 2004, *Suivi – évaluation. Quelques outils, méthodes et approches*, 26 p.

BEDRANI S., CHERIET F., 2012. Quelques éléments pour un bilan d'un demi siècle de politiques agricoles et rurales. *Les cahiers du CREAD n°100-2012, Pp137 – 162.*

BEDRANI S., 2008. L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Algérie. *Cahiers du CREAD, Série B/n° 61. Les agricultures méditerranéennes. Analyse par pays, 37p.*

BEDRANI S., 1995. L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat. *Options méditerranéennes, Série B n° 14, Pp 83 - 99.*

BENBEKHTI O., 2006. de la Réforme agraire au développement rural, l'évolution des interventions en milieu rural. Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), Algérie.

BENDERRADJI M. et al, 2006 . Problèmes de dégradation de l'environnement par la désertification et la déforestation Impact du phénomène en Algérie. *NEW MEDIT n° 4, Pp 15 – 22.*

BENDJEFFAL B., 2017. *Essai d'évaluation de la politique Algérienne de développement rural*. Thèse présentée en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en économie rurale. université de Mascara, 295 p.

BENMEBAREK A., 2013. *Elaboration d'un plan de modernisation du système d'appui-conseil et de communication agricole et rurale, grille d'analyse institutionnelle.*

BERRANEN H., 2007. *La formation agricole en Algérie: Problématique et prise en charge des nouveaux besoins*. S/D Formation DFRV/MADR.

BENSANIA M., 2012. *La politique du renouveau rural dans la wilaya de Ghardaïa: situation et perspectives*. Mémoire d'ingénieur. Université Kasdi Merbah - Ouargla, 80 p.

BESSAOUD O., Montaigne E., 2009. Quelles réponses au mal développement agricole ? Analyse des politiques agricoles et rurales, passées et présentes . *Options Méditerranéennes, série B. n° 64, Pp. 51-91.*

BESSAOUD O., 2006. La stratégie de développement rural en Algérie. *Options Méditerranéennes, série A. n° 71, Pp. 79 – 89.*

BESSAOUD O., 2004. L'agriculture et la paysannerie en Algérie, les grands handicaps. Communication au symposium " Etat des savoirs en sciences sociales et humaines ". CRASC- Oran 20- 22 Sept.

BESTANI A., ZAOUÏ B., 2014. La coopération internationale pour la mise en œuvre d'une démarche participative dans les politiques de développement rural en Algérie. ATPS, 2014, n. 6, Pp. 1-12

BOUAMMAR B. 2010. *Le développement agricole dans les régions sahariennes: Etude de cas: de la région de Ouargla et de la région de Biskra*. Thèse de Doctorat en sciences économiques. Université de Ouargla, 296 P.

BOUCHIKHI A., 2009. La mise à niveau du secteur agricole et rural : la stratégie du développement agricole et rural durable. *Les cahiers du MECAS n° 5, Pp 35 – 46*

BOUKHARI. M.H., 2003. *Montage et gestion des projets*. Manuel de formation, 58 p.

BOURI C., 2011. *Les politiques de développement agricoles, le cas de l'Algérie, Impact du PNDA/ PNDR sur le développement économique*. Thèse de Doctorat en sciences commerciales. Université d'Oran, 621 P.

BRADAI S. 2010. *Impact du programme de développement rural sur l'agriculture dans la wilaya de Ouargla (cas des localités d'Ain Moussa et Ghamra)*. Mémoire d'ingénieur. Université de Ouargla, 109 p.

CENEAP (Centre National d'Etudes et d'Analyse pour la Population et le Développement), 2002. *Problématiques de développement rurale*, n° 51, Novembre 2002.

CHAIB B., 2016. La sécurité alimentaire en milieu rural en Algérie à l'heure du renouveau. *Organisations et territoires, volume 25, N° 3, Pp 43 – 54.*

CHAIB B., BAROUDI N., 2014. La stratégie du développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative. *Revue algérien de développement économique, volume n°0, Pp 31 – 46.*

CHAKOUR S. C., LAIB S., 2015. *La politique de renouveau rural face aux enjeux de la diversification économique et au développement des territoires en Algérie*. Université de Jijel, Pp 169 – 187.

CHEHAT F., BIR A., 2008. *Le développement durable de systèmes d'élevage durables en Algérie Département d'Economie Rurale*. INA, Alger. Colloque international « Développement durable des productions animales: enjeux, évaluation et perspectives », Alger, 20-21 Avril 2008.

COMPLEKT– Engineering; 1984. *Étude et projets pour la mise en valeur des terres, Aménagement des forêts et des parcs nationaux dans le massif de l'Ouarsenis*. Sofia, Bulgarie Rapport pour CF Tissemsilt.

DELARUE J., COCHET.H., 2011. Proposition méthodologique pour l'évaluation des projets de développement agricole, l'évaluation systémique d'impact. *Économie rurale*, Pp 36 – 54.

DELGADO, F, C., 1992. Transformaciones del mundo rural y políticas agrarias. Departamento de economía agraria, *estudios agro-sociales n°162*.

DGF (MADR), 2007. *Politique forestière nationale et stratégie d'aménagement et de développement durable des ressources forestières et alfatières*.

DJENANE A., 2013. La prospérité agricole et rurale, une préoccupation permanente de la recherche académique. *Les cahiers du CREAD n°103-2013*.

DPAT (Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire) de la Wilaya de Tissemsilt, 2008.

FAO ; 1991. *Plan d'action pour la participation populaire au développement rural*. Conférence de la FAO. Rome, 9 - 28 novembre 1991.

FAO, 2008. *Analyse de l'impact socio économique et élaboration d'indicateurs d'impact et d'évaluation socio-économique des aménagements de CES*. Rapport de synthèse, 44p.

FEDJER Z., 2011. *Les technologies de l'information et de la communication: Problématique et réalité du terrain*, centre de recherche en phytotechnie (INRA, Algérie).

FERROUKHI S. A., 2009. *La politique du renouveau agricole et rural en Algérie, une réponse au défis de la sécurité alimentaire*. Séminaire IPEMED-CIHEAM, Paris, 17-19 décembre 2009.

FERROUKHI S. A., BENTERKI N., 2003. Le développement rural durable, expériences et perspectives dans les économies en transition : le cas de l'Algérie. *Options méditerranéenne*, Pp. 49-61.

GHAZI A., mars 2009 ; *Rapport national de réflexion sur le secteur des forêts (atténuation)*, programme des nations unies pour le développement en Algérie, 21 P.

GIMENO C.A., COLLANTES J.C., 2002. *Los modelos y políticas de desarrollo rural, Euisiko Jaurlaritzza* (gobierno vasco), 164p.

HENNANE S., 2012. *Les représentations sociales des agents de développement rural par la population locale, cas de : Dahmane (commune : Béni ouarsous) wilaya de Tlemcen.* Université de Tlemcen. Mémoire de magister en anthropologie sociale et culturelle, 173p.

HERSI A .,1981. Les mutations des structures agraires en Algérie de puis 1962, Pp : 92, 171. Edition : *office des publications universitaires (Algérie).*

JUDY L. Baker (banque mondiale); 2000. *Evaluation de l'impact des projets de Développement sur la pauvreté, manuel à l'attention des Praticiens*, 170p.

KELLIL S. Eddine,2013. *La politique de renouveau agricole et rural : pour un développement intègre en Algérie, le défi du renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale.* Haut Commissaire au Développement de la Steppe (MADR Algérie), colloque régional de n'djamena, 27-29, mai 2013.

LAOUBI K.et YAMAO M., 2012. The Challenge of Agriculture in Algeria: Are Policies Effective ?. *Economic Studies, Agriculture and Fisheries, n°.12, 65- 73, march 2012.*

LAURENT C. et all, 2003. Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole. *Économie rurale, n°273-274, Pp. 134-152.*

LOREDO J.P., 2011. *L'implication des association dans les politiques publiques de développement rural.* Thèse présentée en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en études rurales, université de Toulouse (France), 559 p.

MADR., 2015. *Bilan du programme de renouveau de l'économie agricole et rural (2009-2014); 22° Session d'évaluation, 03 Mai 2015.*

MADR., Mai 2012. *Le renouveau agricole et rural en marche; Revue et perspectives.*

MADR., Novembre 2010. *Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal (2010-2014).* Document de base.

MADR., Février 2009. *Allocution du président de la république lors de la rencontre nationale sur le renouveau de l'économie agricole et le renouveau rural, Biskra le 28 février 2009.*

MADR., 2009. *Stratégie et Politique de vulgarisation agricole pour la Période (2010 - 2014).*

MADR., 2008. *Décision n°2023 du 15 décembre 2008 du MADR fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 306 – 067 intitulé « Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.*

MADR., Août 2006. *Approche méthodologique pour la mise en œuvre des projets de développement rural intégrés.*

MADR, Juin 2003. *Recensement général de l'agriculture - 2001*, rapport général des résultats définitifs. Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information, 125p.

MAGHNI B., Septembre 2013. *Analyse des politiques de soutien à l'agriculture en Algérie*. Communication à présenter lors des 7es journées de recherches en sciences sociales INRA – SFER – CIRAD à Agrocampus Ouest (Centre d'Angers), les 12 et 13 décembre 2013.

MAHOUI K., 2008. *La gestion de l'espace et le développement durable en Algérie*. Université de Sétif, congrès scientifique international, 7 et 8 avril 2008.

MEDERBAL K.,1992. *Compréhension des mécanismes de transformation du tapis végétal: approches phytoécologique par télédétection aérospatiale et dendroécologique de Pinus halepensis Mill dans l'ouest Algérie*. Thèse présentée en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille). Faculté des sciences.

MELLAOUI-MURZEAU F., Juin 2013. *Adaptation au changement climatique des conditions cadres de la politique forestière dans la région mena, analyse de la politique du secteur forestier et des secteurs connexes Algérie*, pour la DGF (MADR), 78p.

NAOURI M., et all, 2015. Mobilités des jeunes ruraux pour intégrer les nouvelles agricultures sahariennes (Biskra, Algérie). *Cah Agric n°24*, Pp.379-386.

NELLY JAZRA-BANDARRA, 1993 Evaluation et suivi des actions de développement rural. *Économie rurale, Numéro 213*.Pp.24-28

OCDE, 2009. *Méthodes de suivi et d'évaluation des incidences des politiques agricoles sur le développement rural*, 126p.

OCDE (2006 b). *Le nouveau paradigme rural: Politiques et gouvernance*. OCDE, Paris.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), 2005. *Rapport national sur les objectifs du millénaire*. Algérie. 84 p.

RGPH (Recensement General de la population et de l' Habitat), 2008 ; Algérie.

REBOUHA F.,_2005. *Évolution des pratiques et projets du monde rural à proximité de métropoles en Algérie, cas de la région d'Oran*. Colloque : faire compagnie, Rennes, 17-18 mars.

SI TAIEB H., 2015. *La transformation de l'agriculture Algérienne dans les perspectives d'adhésion dans l'OMC*. Thèse présentée en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences Agronomiques. Université de Tizi Ouzou, 282p.

SOUJDI Z., BESSAOUD O., 2011. Valorisation des espaces ruraux en Algérie: une nouvelle stratégie participative. *NEW MEDIT n°.1 2011*, Pp 17- 24.

TEBANI M. et all, 2016. *Contribution à une étude floristiques et phytosociologique de la forêt de l'Ouarsenis, Tissemsilt*, Mémoire de Master, Université de Chlef. 80p.

TEBANI M., 2008. *Etude d'impact environnemental et social du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) et Perspectives dans un cadre de développement durable, cas de la zone de l'Ouarsenis Wilaya de Tissemsilt (2000 - 2005)*. Mémoire de magister. Université de Mascara, 214p.

TEBANI, M. et all; Junio, 2005. *Propuestas para un desarrollo integrado del municipio del Sariñena*. IAMZ(CIHEAM), 180p.

ZAGHIB M., 2009. *Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local, cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif*. Mémoire de magister, Université Ferhat Abbas – Setif – 173p.

عمراني سفيان، 2014. *سياسة التجديد الفلاحي والريفي كاستراتيجية لكسب رهان الأمن الغذائي المستدام بالجزائر*. الملتقى الدولي التاسع حول استدامة الأمن الغذائي في الوطن العربي في ضوء التحديات و التغيرات الدولية. الشلف 23 – 24 نوفمبر 2014 - 20 ص.

غربي فوزية ، 2008. *الزراعة الجزائرية بين الاكتفاء والتبعية* . أطروحة دكتوراه دولة في العلوم الاقتصادية السنة الجامعية 2008/2007. جامعة منتوري قسنطينة 380 ص .

هاشمي الطيب، 2014. *التوجه الجديد لسياسة التنمية الريفية في الجزائر*. أطروحة مقدمة للحصول على شهادة الدكتوراه في العلوم الاقتصادية تخصص: اقتصاد التنمية. جامعة تلمسان السنة الجامعية: 2014/2013 ، 423 ص.